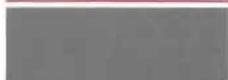


Recherches

Femmes ■
et économie
solidaire

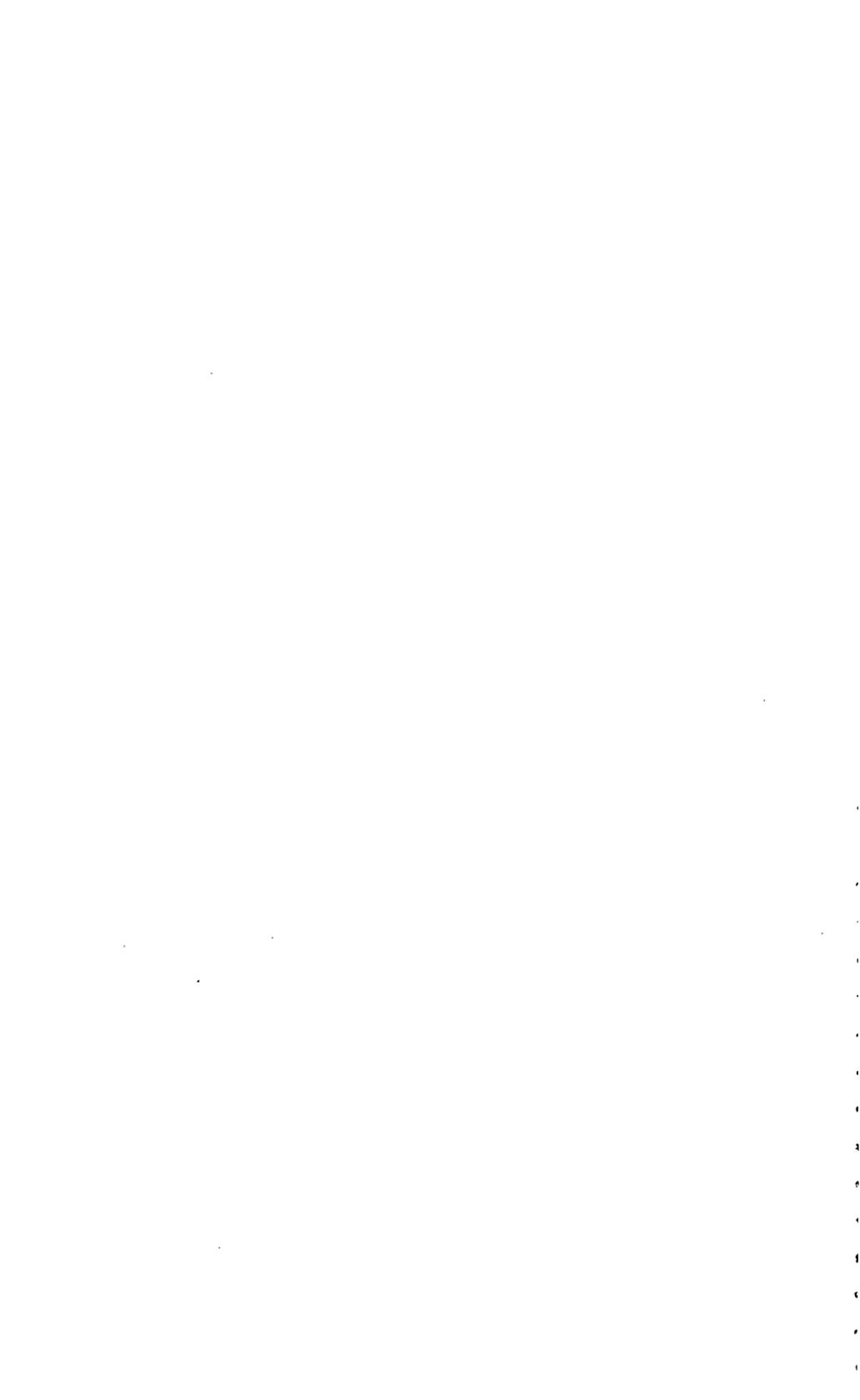


La Découverte • M A U S S • SED



Collection « Recherches »

Série Bibliothèque du M.A.U.S.S.



Isabelle Guérin

Femmes et économie
solidaire

LA DÉCOUVERTE / M.A.U.S.S. / SED
9 *bis*, rue Abel-Hovelacque
Paris XIII^e
2003

Catalogage Électre-Bibliographie :

GUÉRIN, Isabelle

Femmes et économie solidaire. – Paris : La Découverte, 2003. – (Bibliothèque du MAUSS)

ISBN 2-7071-3941-6

RAMEAU : économie sociale : études comparatives
femmes dans le développement économique : cas, études de
rôle selon le sexe : aspect économique : cas, études de

DEWEY : 334.1 : Coopératives. Économie sociale. Économie sociale.
Généralités.

Public concerné : Public motivé. 3^e cycle-Recherche..

Le logo qui figure sur la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit en effet expressément, sous peine des sanctions pénales réprimant la contrefaçon, la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique est généralisée dans les établissements d'enseignement et à l'université, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc qu'aux termes des articles L 122-10 à L 122-12 du Code de la propriété intellectuelle toute photocopie à usage collectif, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel *À la Découverte*. Vous pouvez également consulter notre catalogue sur notre site www.editionsladecouverte.fr

Sommaire

Introduction générale	9
-----------------------	---

I. La question des inégalités entre sexes et la réponse de l'économie solidaire

1. La construction sociale de l'altruisme féminin	35
2. Le savoir économique contemporain face aux inégalités entre sexes	61

II. La caractère multidimensionnel de la pauvreté féminine : entre gestion de l'incertitude au quotidien et obligations sociales

3. Vivre de l'assistance communautaire	91
4. Vivre de l'assistance publique	123

III. Un exemple d'économie solidaire : les espaces de médiation

5. Espaces de médiation féminine en France	149
6. La médiation féminine au Sénégal. L'exemple de la microfinance	175
Conclusion	207

Remerciements

Cet ouvrage reprend certains éléments d'une thèse de doctorat, soutenue en décembre 2000 à la faculté de sciences économiques de l'université Lyon 2.

Mes premiers remerciements s'adressent à toutes les femmes rencontrées lors du travail de terrain ayant servi de base à ce travail. Sans leur accueil, leur étroite coopération, leur patience et leur bienveillance, cette thèse n'aurait pu être menée. Elles ont accepté de m'écouter et de répondre à mes questions, de livrer une partie de leur propre histoire ; je leur en suis infiniment reconnaissante. Que ce travail puisse sinon alléger leur peine, du moins valoriser le courage et la sagacité avec lesquels elles affrontent le quotidien.

Cette thèse est le fruit d'une série d'enquêtes de terrain menées en partenariat avec plusieurs institutions dont la collaboration a été précieuse : l'Association française des volontaires du progrès, le Bureau international du travail, le CIPCRE (ONG camerounaise), le Crédit mutuel du Sénégal, la mission recherche de La Poste et la Caisse des dépôts et consignations.

Cette thèse doit également beaucoup aux discussions et réflexions collectives menées dans le cadre de l'atelier *Finance, exclusion et activité* du centre Walras, dirigé par Jean-Michel Servet et aujourd'hui par Jérôme Blanc. D'autres échanges ont été très stimulants, en particulier ceux établis avec l'institut Karl Polanyi de Montréal et avec le réseau universitaire français de l'économie sociale et solidaire.

Je remercie également Jean-Louis Laville, qui m'a fortement incitée à reprendre le manuscrit de thèse pour en faire un ouvrage, ainsi que Michel Baffray, pour son minutieux travail de relecture. Enfin, sans le soutien incessant de mon entourage proche, en particulier celui de ma mère, ce travail n'aurait probablement pas vu le jour.

Introduction générale

Au Nord comme au Sud, la pauvreté se féminise et les inégalités entre sexes persistent. Au Nord, les femmes sont plus durement frappées par le chômage ; elles sont plus nombreuses à occuper des emplois précaires et sous-payés ; elles sont davantage exposées à la pauvreté monétaire et au risque de surendettement, ces deux derniers points concernant surtout les mères de famille monoparentale. Au Sud, les femmes sont les premières à payer les coûts sociaux des plans d'ajustement structurel, des restrictions budgétaires publiques et d'une crise qui n'en finit plus. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses à assumer le statut de « chef de famille », et pourtant elles ont toujours autant de mal à occuper des emplois salariés ; seule issue possible, l'auto-emploi n'en est pas moins délicat puisqu'elles ont encore un accès limité à la propriété, aux terres ainsi qu'au crédit.

Cette féminisation de la pauvreté oblige à reconsidérer la question en s'appuyant sur deux exigences essentielles : la nécessité de trouver de nouvelles formes de solidarité ; la nécessité également d'élaborer des outils conceptuels permettant de penser la dimension sexuée des inégalités et de la pauvreté. Tout d'abord, comment prendre en compte cette spécificité sexuée ? Faut-il des indicateurs spécifiquement adaptés à la pauvreté féminine ? Ensuite, comment lutter contre cette forme de pauvreté ? Au nom des particularités féminines, notamment celles liées aux obligations familiales, faut-il encourager des modes d'intervention strictement féminins ? Enfin, en dépit de la diversité des contextes, est-il possible d'apporter des

réponses communes ? Si l'on admet que la féminité – comme la masculinité – n'est pas donnée naturellement, mais qu'elle est au contraire une construction sociale et culturelle, l'idée même de « pauvreté féminine » a-t-elle encore un sens ? Tandis qu'ici l'égalité formelle est pratiquement acquise, ailleurs le simple fait d'envisager l'idée d'égalité reste largement lettre morte. La diversité des réponses apportées à la question de l'égalité entre les sexes est telle qu'un questionnement global peut paraître absurde.

Pourtant, nous faisons le pari qu'une réflexion commune est non seulement possible, mais plus encore souhaitable. Au-delà de la disparité des contextes tant économiques, sociaux et culturels que politiques, certaines préoccupations sont finalement similaires et méritent d'être pensées conjointement. La solidarité institutionnalisée des États providence comme la solidarité de proximité des modes d'organisation communautaires ont tendance à s'épuiser. Au Nord, les dysfonctionnements actuels du marché de l'emploi et du dispositif de protection sociale, l'obsolescence des principes de solidarité et des droits sociaux en vigueur montrent les limites d'un système universel de protection. Au Sud, l'effritement des solidarités de proximité et l'émergence de comportements plus individualistes sonnent le glas des systèmes de protection communautaires. Simultanément, l'interdépendance des économies nationales, à travers ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation », modifie la nature et la territorialité de la question sociale. De nouveaux acteurs apparaissent, combinant une dynamique mondialisée, par le biais des organismes multilatéraux, avec une dynamique locale, par le biais des associations, des organisations non gouvernementales ou encore des collectivités locales. Après avoir été longtemps envisagée de manière cloisonnée au Nord et au Sud, la question sociale soulève donc désormais des interrogations communes.

L'hypothèse défendue ici est la suivante : l'économie solidaire est une réponse possible, tant d'un point de vue conceptuel qu'opérationnel. Jusqu'à présent, l'économie solidaire a surtout été considérée comme un moyen de reformuler l'articulation entre « marché », autorités publiques¹ et société civile, l'idée étant de

1. Le terme « autorités publiques » vise à rendre compte des diverses formes de l'action étatique (nationale, mais aussi décentralisée et supranationale). Dans la suite du texte, le terme « État » sera néanmoins employé par souci de simplification.

« réencastrier » l'économique dans le social et dans le politique [Laville, 1994]. Si l'on souhaite véritablement avancer vers une société plus juste et plus démocratique, la place de la famille et celle des obligations familiales – ainsi que leur articulation avec le tripityque précédent – méritent également d'être repensées. Non seulement les femmes sont souvent les premières actrices des pratiques d'économie solidaire, mais plus encore ces expérimentations, à condition qu'elles soient reconnues à leur juste valeur, offrent une opportunité inédite pour avancer dans la lutte contre les inégalités entre sexes.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : PRÉCISIONS SUR UN CONCEPT

L'économie solidaire a progressivement été définie de manière empirique, à partir des pratiques des acteurs. Au sens le plus large, elle regroupe l'ensemble des initiatives économiques privées (c'est-à-dire autonomes de l'État) et misant sur l'intérêt collectif et la solidarité plutôt que sur la recherche du profit.

Vouloir faire de l'économie non pas un outil de profit mais un instrument au service de la liberté et de la dignité humaine n'est pas complètement original. L'économie solidaire, qui a vu le jour il y a une trentaine d'années, ne fait que renouer avec le mouvement de l'économie sociale, initié au cours du XIX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe, puis exporté dans les pays du Sud au lendemain des indépendances. Elle s'en distingue toutefois à plusieurs égards, particulièrement par le type d'acteurs qui en est à l'origine. La première génération a été portée au départ par les petits producteurs agricoles et les milieux ouvriers, poussés l'un et l'autre par la nécessité de s'organiser face à la précarisation de leurs conditions et à la montée de la marchandisation. De l'après-guerre jusque dans les années soixante-dix, le mouvement ouvrier (surtout syndical), celui des consommateurs – organisé dans les grandes entreprises d'économie sociale (coopératives dans le secteur d'épargne-crédit et la distribution en général) – ainsi que celui des « pauvres » – à travers des associations d'aide et d'entraide – ont constitué le cœur de la mobilisation sociale.

Les femmes n'ont jamais été absentes de ces modes d'organisation. En France, par exemple, on a trop souvent tendance à

négliger ou même à oublier le rôle décisif des groupes de femmes dans le mouvement associatif français du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Qu'elles soient d'inspiration laïque ou chrétienne, ces pratiques associatives animées par des femmes visent souvent à « éduquer » le peuple, mais surtout à répondre de manière très pragmatique aux besoins premiers des plus démunis : tuberculose, logements ouvriers insalubres, analphabétisme, manque d'éducation (hygiénique, culturelle, sociale, etc.) ; en outre, certaines d'entre elles sont porteuses d'un véritable projet collectif de société. Dans l'action, expérimentations et requêtes féminines « inventent » les métiers du travail social (éducateur et assistante sociale) ; elles sont à l'origine des premières écoles professionnelles et des centres sociaux, et elles inspirent de nombreuses réformes sociales françaises (notamment dans le domaine des allocations familiales, des congés de maternité, des congés payés, du travail des enfants) dont certaines ont été adoptées sous la pression des revendications des associations [Archambault, 1996 ; Fayet-Scribe, 1990].

Depuis quelques décennies, on assiste de toute évidence à l'écllosion d'une nouvelle vague d'économie sociale. Elle émerge surtout à partir des années soixante-dix sous la poussée de nouvelles demandes sociales et de nouveaux mouvements sociaux [Defourny *et alii*, 1999 ; Favreau, 1997]. Au sein d'une mobilisation sociale désormais plus diffuse – l'appartenance professionnelle et la nation comme espace de référence ont tendance à s'effriter –, certains groupes, parfois relayés par des réseaux, jouent un rôle particulièrement actif : organisations populaires et communautaires, groupes écologiques, groupes de jeunes, mais aussi groupes de femmes.

Ces initiatives cherchent d'abord à répondre à de nouveaux besoins (en particulier les services de proximité) et à résoudre des problèmes auxquels ni le marché ni l'action publique ne peuvent – ou ne peuvent plus – répondre de manière satisfaisante : chômage, exclusion et crise des États providence dans les pays du Nord, insécurité alimentaire, non-satisfaction des besoins élémentaires en matière de santé, d'éducation, d'habitat et de services financiers dans les pays du Sud [Defourny *et alii*, 1999]. Mais elles ont également un rôle sociétal dont il faut absolument tenir compte afin de saisir les enjeux dont elles sont porteuses et de mieux penser leur avenir. Historiquement, les sociétés de secours mutuel ont été une préfiguration des systèmes de prévoyance collective et d'assurance sociale qui ont

marqué l'avènement des États providence. Les coopératives de consommation, en même temps que le syndicalisme naissant, ont été un instrument important de l'émancipation ouvrière. En milieu rural, les coopératives de production, d'achat, de commercialisation ou encore de crédit ont largement favorisé le développement des classes paysannes. Les expériences associatives féminines (maisons sociales, centres sociaux) sont à l'origine de la professionnalisation et de la reconnaissance de certains métiers féminins.

Aujourd'hui, au Nord comme au Sud, quel rôle sociétal peut-on attendre des pratiques d'économie solidaire? Certains n'y voient qu'un secteur de seconde zone, certes convivial et apte à résoudre des problèmes locaux, mais tout juste bon à panser les plaies de l'économie libérale. D'autres voient dans les initiatives d'économie solidaire une opportunité inespérée pour pallier les manques d'un service public déliquescant ou inexistant. En effet, plus souples, plus créatives, plus proches des populations, les initiatives associatives et coopératives semblent capables, dans certains domaines, d'offrir de meilleurs services que l'État et à moindre coût tandis que, dans d'autres, elles peuvent réussir à concurrencer le marché tout en assurant l'intégration sociale des personnes². Bien que l'exercice en soit tentant, ces deux façons de voir ne sont pas tenables. La première, misérabiliste, sous-estime leurs potentialités de développement et leur rôle politique. La seconde leur prête des vertus excessives. Même si les initiatives d'économie solidaire parviennent à concilier équité et efficacité, l'objectif n'est pas de se substituer au marché et encore moins à l'État, mais d'agir en étroite complémentarité.

L'analyse empirique de ces expériences et des mécanismes qui leur sont sous-jacents montre que l'économie solidaire ne se limite pas à des pratiques microlocales et éphémères, mais qu'elle est bel et bien un moyen de faire face à l'épuisement des modes de régulation antérieurs. L'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes et non monétaires) et la construction conjointe de l'offre et de la demande à partir d'espaces publics de proximité permettent une réarticulation de l'économique au social et au politique [Eme et Laville, 1994]. Ces deux mécanismes contribuent en quelque

2. Sur cette capacité à concurrencer le marché tout en assurant une certaine équité, voir l'analyse récente de B. Enjolras [2002].

sorte à « démocratiser » l'économie et cette démocratisation emprunte plusieurs voies : la transformation des besoins collectifs en demandes sociales ou des problèmes en projets collectifs, reformulant par là même la notion d'intérêt général [Bouchard *et alii*, 2000]; la mise en place de formes inédites de partenariats public/privé, confortant ainsi la naissance d'une protection sociale pluraliste [Evers, 2000]; l'apprentissage de la citoyenneté au sein de la société civile [Demoustier, 2001] comme dans l'entreprise [Lévesque, 1997]; l'émergence de la pluriactivité et la recomposition des temps sociaux [Eme et Laville, 1994; Laville, 1999; Roustang *et alii*, 1996]; et enfin, la création de réseaux de solidarité internationale et de nouvelles formes de coopération Nord/Sud [Favreau, 1999].

Nous proposons ici de nous centrer sur les enjeux de l'économie solidaire face aux inégalités entre sexes, question cruciale et curieusement peu étudiée jusqu'à présent. Il devient urgent d'analyser la place et le rôle des femmes dans ce mouvement en plein essor, les opportunités et les perspectives ainsi offertes, mais aussi les dangers et les écueils possibles.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE FACE AUX INÉGALITÉS ENTRE SEXES

Commençons par un premier constat. Au Nord comme au Sud, bon nombre de ces expériences sont animées par des femmes et destinées à des femmes. Face à la délicate conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, face à des responsabilités matérielles croissantes (du fait de l'augmentation du « coût » des enfants, d'un célibat en progression et de la persistance du chômage masculin), face aux difficultés d'accès à la propriété et au crédit, les femmes sont souvent les premières à se mobiliser et à s'auto-organiser. C'est le cas notamment dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition (groupements d'achat, épiceries sociales, restaurants, services de traiteur, cuisines collectives, banques céréalières), de la couture et de l'entretien du linge (laverie, retouche, repassage, magasin de mode), de la santé et des services de soins à autrui (garde d'enfants, soins aux personnes âgées), des relations avec les administrations et l'environnement institutionnel (services de médiation) du commerce, de la production et de l'artisanat, de l'épargne, du crédit et de l'assurance, de l'éducation et de la formation (alpha-

bétisation, transferts de connaissances et de savoir-faire) et enfin de la culture et de la communication (espaces d'expression politique et culturelle).

Ces différentes expériences se présentent d'abord comme un moyen de soulager le quotidien des femmes qui les animent et qui sont poussées avant tout par le besoin et la nécessité. L'allègement de leurs obligations par leur mise en commun et l'amélioration du quotidien sont un premier résultat en soi. Néanmoins le véritable enjeu nous semble résider au-delà. Toutes les études convergent sur ce point : faciliter l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus ne suffit pas à garantir une égalité réelle. Celle-ci se heurte à trois obstacles principaux : le caractère multidimensionnel de la pauvreté, l'inadaptation des institutions et enfin l'inégale répartition des obligations familiales. Or les initiatives d'économie solidaire, qui créent des espaces intermédiaires entre le privé-domestique et la vie publique, entre le monétaire et le non-monétaire, remplissent, de fait, trois fonctions interstitielles majeures susceptibles de favoriser la levée de ces blocages. En premier lieu, elles jouent un rôle de justice de proximité, or celle-ci est essentielle face au caractère multidimensionnel de la pauvreté. En deuxième lieu, elles constituent des espaces de discussion, de réflexion et de délibération collectives ; elles se présentent en cela comme des modes d'accès à la parole publique pour des personnes qui en sont généralement dépourvues, et à travers l'expression et la revendication collectives, elles peuvent participer à la transformation des institutions, qu'il s'agisse de la législation ou des normes sociales. En troisième lieu, elles contribuent à redéfinir l'articulation entre famille, autorités publiques, marché et société civile, et elles participent à la revalorisation des pratiques réciproques ; or cette redéfinition et cette revalorisation doivent permettre de lutter contre les inégalités intrafamiliales en permettant aux femmes, mais aussi aux hommes, de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

*Le caractère multidimensionnel de la pauvreté
et la nécessité d'une justice de proximité*

Le premier obstacle auquel la marche vers une égalité réelle se heurte réside dans la complexité des trajectoires de pauvreté et leur caractère multidimensionnel. Réhabilitant l'idée de liberté substantive

chère à Marx, des travaux récents, en particulier ceux d'Amartya Sen, plaident en faveur d'un critère d'évaluation des inégalités et de la pauvreté capable d'apprécier la liberté réelle des personnes, autrement dit ce qu'elles sont réellement en mesure de faire et d'être. De fait, la liberté réelle ne saurait se résumer à une question de droits formels, de ressources monétaires ou encore de préférences personnelles. Les ressources monétaires ne garantissent pas l'accès à la dignité et au respect de soi. Les droits formels ne suffisent pas si l'on n'a pas les moyens ni même l'idée de s'en prévaloir. Enfin, les préférences n'ont guère de sens dans la mesure où elles résultent d'une construction sociale et culturelle. La pauvreté doit alors être appréhendée en termes d'insuffisance de droits et d'incapacité à les faire valoir ou à en prendre conscience. Certaines catégories de personnes, singulièrement les femmes (mais aussi les handicapés, les minorités ethniques) ont plus de mal à « convertir » leurs droits formels en réelles potentialités, autant pour des raisons biologiques que sous l'effet de facteurs socioculturels tels que la prégnance de normes sociales qui leur sont défavorables. Au sein de la catégorie « femme », les trajectoires sont elles aussi d'une très grande hétérogénéité. Indépendamment des différences de développement entre pays et entre milieux sociaux, dans un contexte socio-économique donné et à niveau de revenus égal, on observe une très forte disparité de situations, liée cette fois à l'histoire personnelle des femmes. La question de l'accès à la liberté réelle soulève finalement deux questions : celle de l'évaluation des déficits de liberté et celle de l'incomplétude des droits formels.

C'est pourquoi une *justice de proximité*, visant à pallier les lacunes d'une justice centralisée et standardisée et à la compléter, s'avère nécessaire afin de garantir l'accès à la liberté réelle. Cette complémentarité s'exerce de deux manières. Elle consiste en premier lieu à corriger les inégalités issues d'une mise en œuvre déficiente des droits, en aidant les femmes à mieux convertir leurs droits formels en droits réels. Elle consiste en second lieu à compléter ces droits, dont la neutralité s'avère insuffisante pour pallier les inégalités issues de leur trajectoire personnelle, de leur appartenance de sexe, de leur appartenance à un groupe social ou à un quartier défavorisés.

Dans certaines situations, un droit neutre et asexué ne peut qu'encourager les processus de différenciation inégalitaire là où

comportements et stéréotypes maintiennent des logiques de domination. Faut-il pour autant plaider en faveur de politiques de discrimination positive? En acceptant et en défendant les différences, ne risque-t-on pas d'encourager la formation d'entités séparées, susceptibles ainsi de renforcer la ségrégation du groupe dont on cherche par ailleurs à promouvoir l'émancipation? Ne risque-t-on pas également d'accentuer davantage encore les différenciations économiques et sociales? Ici en l'occurrence, n'est-ce pas le meilleur moyen d'affirmer une « infériorité » féminine et de renforcer les obligations des femmes? Notre réponse est la suivante : une justice de proximité n'est légitime qu'à condition d'être articulée à une justice *globale*, seule garante de l'intérêt général et d'une ouverture sur la société civile ; et plus encore : à la condition qu'elle participe à la définition de cet intérêt général, c'est-à-dire qu'elle s'accompagne d'une réflexion et d'interventions plus générales sur la nature et les causes des inégalités.

*L'inadaptation des institutions
et la nécessité du dialogue social*

Le deuxième obstacle auquel la marche vers l'égalité réelle se heurte concerne l'inadaptation des institutions, qu'il s'agisse du droit ou des normes sociales. Dans certains pays, les femmes exigent d'abord leur reconnaissance juridique comme personnes humaines ayant des droits. Là où les législations existent, elles revendiquent le respect des droits et des moyens visant à assurer leur mise en application effective. Quel que soit le chemin à parcourir, qu'il s'agisse de faire évoluer la législation ou de favoriser sa mise en application, compter uniquement sur l'action publique ne suffit pas. Deux conditions s'imposent : une participation accrue des femmes à la gestion des affaires publiques et une intervention publique en phase avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Tout ce qui relève de la division sexuée des rôles ne peut être imposé et dépend de choix de société. Quel que soit le contexte, quand bien même les autorités publiques seraient en mesure d'intervenir, que ce soit par le biais de la réglementation ou celui de programmes publics, seul un dialogue social peut transformer les systèmes de représentations et l'imaginaire collectif. C'est l'unique moyen de lutter contre l'inertie des normes relatives à la division sexuée des

rôles, dont on sait à quel point elles résistent au changement. Comment susciter ce dialogue social ? Compter sur une mobilisation massive dans des formes traditionnelles d'engagement de type syndical, politique ou purement idéologique, est illusoire. Les personnes, et notamment les femmes, ont besoin d'engagements plus courts, tournés vers la résolution de problèmes concrets. C'est pourquoi des espaces publics de proximité, où chacun – et chacune – est amené à discuter et à débattre de problèmes qui le concernent dans sa vie quotidienne, peuvent être le vecteur de ce dialogue social.

*L'inégale répartition des obligations familiales
et la nécessité de revaloriser les pratiques réciprocales*

Le troisième obstacle concerne les inégalités intrafamiliales et plus spécifiquement l'inégale répartition des obligations familiales, qu'il s'agisse des soins aux personnes dépendantes (enfants et personnes âgées) ou des travaux domestiques. Les obligations familiales ont longtemps été considérées – et le sont toujours dans bon nombre de pays – comme relevant d'une responsabilité exclusivement familiale, et, de fait, exclusivement féminine. C'est au nom de cette responsabilité, érigée en véritable devoir, que la liberté individuelle des femmes a été sacrifiée – et continue de l'être –, au nom de l'efficacité collective, leur contribution au capital humain étant considérée comme prioritaire par rapport à toute perspective de projet personnel. Malgré certaines avancées remarquables dans ce domaine et quels que soient les modèles sociaux, y compris ceux des pays scandinaves, la répartition des tâches demeure inchangée : les femmes continuent d'assumer la quasi-totalité des responsabilités à l'égard des personnes dépendantes, même lorsque l'État couvre une partie des besoins. Si l'on reconnaît que la liberté féminine a tout autant de valeur que la liberté masculine, alors il faut convenir en même temps qu'une partie des obligations familiales, en particulier la prise en charge des personnes dépendantes, est un bien public, au sens où elle profite à l'ensemble des contribuables [Folbre, 1997]. À refuser de l'admettre, on court le risque de se limiter à une liberté proclamée, certes, mais abstraite. La prise en charge de ce bien public suppose un partage des responsabilités entre la famille, les autorités publiques, mais aussi le marché et la société civile d'une part, et de l'autre, un partage des responsabilités

intrafamiliales, l'implication des hommes étant encore quasi inexistante. La revalorisation des pratiques réciprocaires est un moyen d'avancer dans cette voie.

Revaloriser les pratiques réciprocaires, cela signifie dépasser la spécificité sexuée de ces pratiques ; cela signifie également corriger notre manière de les appréhender et s'affranchir d'un certain nombre de catégories mentales, forgées par la pensée dite moderne, c'est-à-dire celle qu'ont connue les sociétés occidentales entre le XVII^e et le XIX^e siècle, mêlant rationalisme scientifique et progrès technique, reconnaissance des libertés personnelles, émergence de l'individu et construction des États de droit. Cette pensée moderne s'est construite sur une série d'oppositions qui se recoupent et se confortent mutuellement : marchand/non marchand, public/privé, production/reproduction, égoïsme/altruisme, masculin/féminin. Cette pensée moderne nous décrit un monde trinaire, organisé en trois sphères relativement étanches. La première, marchande, est composée d'individus mus par l'appât du gain et le souci exclusif de soi ; l'usage de la monnaie est précisément l'outil qui leur permet de s'affranchir de tout lien de subordination et de toute affectivité, supposée incompatible avec l'exercice de la raison. La deuxième, la sphère civique, regroupe des citoyens capables de dépasser leur propre condition et animés par le souci de la solidarité collective et du bien commun. La troisième, la sphère privée, celle de la famille, est celle d'individus soucieux avant tout du bien-être familial, l'usage de la monnaie y étant banni, car supposé menacer la préservation de l'intimité. Il est relativement aisé de montrer à quel point la construction de ces trois sphères s'est faite de manière sexuée, les femmes étant les garantes de l'espace privé-domestique, et, au nom de leur devoir familial, exclues des sphères marchande et civique.

Cette compartimentation souffre de deux défauts majeurs. Le premier résulte de l'attitude qui consiste à enfermer les comportements individuels dans des modèles standard et à les expliquer par un mobile d'action unique, en fonction du sexe et de l'espace où ils ont lieu. En général, les comportements sont animés par une pluralité de mobiles : les personnes, hommes ou femmes, ne sont pas motivées par la seule recherche de leur intérêt personnel, et ils ne sont ni des marionnettes manipulées par la tradition ou par les groupes dominants ni des moutons de Panurge. Quelle que soit leur

appartenance de sexe, quel que soit l'espace où elles évoluent, les personnes aspirent pleinement à maîtriser leur propre destin, mais font également preuve d'un certain sens des responsabilités, ce qui les amène parfois à adapter leurs préférences aux obligations qui leur sont imposées; de même, elles sont capables d'altruisme, au sens où le souci d'autrui influence directement leur propre bien-être; elles sont capables enfin d'engagement, c'est-à-dire d'assumer des actes qui dépassent leur propre situation et sont tournés vers l'intérêt collectif ou l'intérêt général.

Le second problème consiste à attribuer à la monnaie des vertus qu'elle n'a pas. Georg Simmel, et d'autres avant lui tels que Karl Marx ou encore Max Weber, ont décrit avec force et précision comment l'usage de la monnaie, en mesurant toute chose à une seule aune, abolit certes hiérarchies et privilèges statutaires, mais dissout aussi les liens sociaux et jette les bases d'une société fondée sur le calcul et la rationalité froide. Or l'analyse des pratiques monétaires montre à quel point ce caractère impersonnel et anonyme de la monnaie n'est finalement qu'une illusion. C'est évident dans les sociétés qui n'ont pas vécu ce qu'il est convenu d'appeler la modernité : la distinction marchand/non marchand n'a guère de sens, pas plus que celle entre comportements « affectifs » et comportements « intéressés ». Mais c'est vrai aussi dans les sociétés imprégnées par cette pensée moderne : une analyse fine des comportements d'échange met en évidence combien l'usage de la monnaie relève de considérations sociales, et montre que solidarité et échange monétaire ne sont pas forcément antinomiques [Zelizer, 2002]. L'enjeu n'est pas seulement d'ordre théorique : reconnaître la dimension sociale et culturelle des usages de la monnaie offre de nouvelles pistes pour penser la question de la monétarisation et de la marchandisation des prestations de soin à autrui.

ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET ESPACES DE MÉDIATION

Face à ces trois exigences – justice de proximité, dialogue social, redéfinition du partage des tâches entre famille, autorités publiques, marché et société civile –, il semble incontournable de dépasser les frontières usuelles entre les domaines monétaire et non monétaire, et entre les domaines de l'intérêt particulier (domaine

privé-domestique et domaine marchand) et celui de l'intérêt général (domaine public). C'est en ce sens que l'économie solidaire peut être un véritable ressort du processus d'égalité entre les sexes : d'une part, en favorisant l'émergence d'espaces locaux de médiation entre les différents domaines évoqués plus haut, rendant ainsi possible une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle ; d'autre part, en s'appuyant sur ces espaces de discussion pour exprimer des revendications et faire pression sur les autorités publiques.

Au Sud : faciliter l'accès aux droits économiques et sociaux de base

Au Sud, ces espaces de médiation font très souvent partie du quotidien des femmes, habituées dès leur plus jeune âge à se regrouper et à s'entraider afin d'assumer leurs obligations domestiques, agricoles, rituelles ou encore religieuses. Au fil du temps, les activités collectives se sont transformées et diversifiées. L'enracinement social et religieux des groupements subsiste, tout en s'élargissant de plus en plus vers des activités génératrices de revenus. On assiste à la mise en place de circuits de financement spécifiquement féminins, ainsi qu'à de véritables filières commerciales où les femmes règnent en maîtres. L'appartenance au groupe permet aux femmes de réunir un capital de départ, d'effectuer des achats groupés, de négocier les prix et de limiter les déplacements. Les groupes jouent également un rôle d'intermédiaire avec l'environnement institutionnel. Avec les autorités locales, auprès desquelles les femmes parviennent à revendiquer des droits, et parfois quelques moyens ; mais aussi et surtout avec le milieu de l'aide au développement, en particulier dans le domaine de l'accès au crédit : en s'organisant en groupes de caution mutuelle, les femmes réussissent à accéder à des financements, inaccessibles autrement, et à donner ainsi plus d'ampleur à leurs activités commerciales. Espaces privilégiés d'intimité et de sociabilité et donc d'existence féminine, les groupes féminins apparaissent désormais comme des supports d'émancipation individuelle, voire comme de véritables modes d'accumulation économique et d'accès au pouvoir.

Il importe de soutenir leur développement en reconnaissant pleinement leurs potentialités mais aussi leurs limites. Non seulement ces groupes peuvent être antidémocratiques et exclusifs, mais plus

encore, leur action, aussi juste et efficace soit-elle, ne saurait suffire à pallier la fragilité et les carences, et dans certains cas l'absence des États de droit. Elle ne saurait suffire non plus à justifier le rétrécissement de l'aide publique internationale ou encore à occulter le caractère inégalitaire des échanges internationaux. En même temps, l'enjeu de l'économie solidaire est décisif : c'est le seul moyen pour les femmes d'accéder à des droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation et d'activités génératrices de revenus, notamment par le biais de l'accès au crédit.

*Au Nord : favoriser un accès à l'emploi
qui ne soit pas source de nouvelles inégalités*

Au Nord, ces espaces intermédiaires ne font qu'émerger, sous la forme par exemple de services collectifs de proximité, de restaurants de quartier, de cercles d'emprunteuses et de créatrices d'entreprises ou tout simplement de lieux d'échanges autour de sujets de la vie quotidienne. Nos observations montrent que, bien au-delà d'actions ponctuelles, ces espaces aident les femmes à être davantage actrices de leur vie et à retrouver une certaine dignité. Ils autorisent la construction d'une identité, non pas héritée et imposée par la norme et les traditions, mais choisie et revendiquée. La médiation se révèle particulièrement nécessaire face aux tensions rencontrées par la construction de l'identité féminine : le statut d'individu autonome, décidant de sa vie à l'égal de l'homme, auquel les femmes ont désormais le droit d'accéder, est-il compatible avec celui de mère oblatrice, pourvoyeuse de bonheur et de confort, imposé aux femmes durant des millénaires ? Est-il légitime qu'une mère de famille monoparentale soit « assistée » pour élever ses enfants ? Face aux questions posées par l'existence de plus en plus fréquente de formes familiales « atypiques », ces espaces se présentent comme des lieux de discussion et de dialogue, la rencontre et l'échange permettant d'apaiser les sentiments de honte et de culpabilité. Ces espaces autorisent aussi une familiarisation ou une refamiliarisation avec la réciprocité, sans laquelle aucune vie en groupe ou en société n'est possible. L'appartenance à un collectif approuvant et validant ses choix autorise l'adoption de normes compatibles avec l'élaboration de projets personnels et, par conséquent, atténue les conflits internes auxquels les femmes sont

confrontées. Enfin, ces espaces permettent de donner du sens à un environnement institutionnel de plus en plus complexe. Ils rétablissent un lien entre cet environnement et le « monde vécu » des femmes. Les informations nécessaires aux démarches de la vie de tous les jours acquièrent du sens ainsi qu'une certaine légitimité.

Au-delà de l'amélioration du quotidien, l'économie solidaire est une voie possible pour penser le partage du travail et la réduction du temps de travail – présentés aujourd'hui comme l'une des clefs du plein-emploi – sans renforcer les inégalités préexistantes. Et par le biais des services de proximité, l'économie solidaire offre notamment une opportunité inédite de redéfinir le partage des obligations familiales, sans raviver les formes de servilité dont les femmes ont péniblement réussi à se sortir.

UNE APPROCHE EMPIRIQUE ET COMPARATIVE

Toute cette réflexion est issue d'observations empiriques, collectées principalement sur deux terrains : les régions lyonnaises et du nord de la France, auprès de femmes bénéficiaires de *minima* sociaux, et la région de Thiès au Sénégal, auprès de femmes survivant grâce à une activité de « petit commerce ». Au cours d'une période de près de trois ans, nous avons rencontré environ cent cinquante femmes. Nous les avons suivies dans leur quotidien, tant familial que professionnel. Le choix de nos deux terrains peut déconcerter. En apparence, c'est simplement le fait d'être confrontées à la précarité, au sens d'une incertitude quotidienne, qui rapproche ces femmes. Les phénomènes de pauvreté sont bien évidemment complexes, multiples, spécifiques, qu'il s'agisse des sociétés du Nord ou des sociétés du Sud, et au sein de chacune d'entre elles. Cette démarche peut donc paraître *a priori* ambitieuse. L'analyse comparative ne saurait être une comparaison terme à terme de deux réalités distinctes ; elle revient simplement à confronter ces réalités aux mêmes interprétations théoriques. Dès lors que l'on s'en tient à cet objectif, l'analyse comparative devient un moyen d'éclairer la réflexion.

Le projet qui est le nôtre s'inscrit explicitement dans une démarche en termes de *genre*, laquelle consiste à penser la création entièrement sociale des idées et des rôles propres aux hommes et aux

femmes. Dans cette optique, la comparaison est un moyen de faire ressortir les processus récurrents tout en mettant en évidence les processus de *construction sociale*. Une infinité de variables distinguent les deux terrains choisis. On note toutefois une différence essentielle, qui en implique beaucoup d'autres : il s'agit des *systèmes de représentations*. L'autonomisation de l'économique, la tentative récurrente de penser un ordre purement contractuel, la séparation entre un ordre privé et un ordre public sont autant d'éléments qui constituent la base de la pensée moderne, puis celle du savoir économique qui s'en est fortement inspiré tout en la validant grâce à des arguments d'ordre scientifique. Le savoir économique, du moins dans sa version orthodoxe mais qui aujourd'hui encore demeure la plus répandue, consacre la séparation de deux univers supposés étanches : l'économique et le non-économique, le marchand et le non-marchand. En dépit d'une prétendue neutralité, cette séparation s'appuie en outre sur la division sexuelle des rôles. Cette série d'oppositions n'est ni un constat empirique, ni une simplification de la réalité : il s'agit avant tout de *fictions*, issues d'une reconstruction normative de la réalité sociale. Il n'empêche que ces fictions ont eu des conséquences décisives sur cette réalité sociale, en institutionnalisant un certain nombre de cloisonnements, tant juridiques et bureaucratiques que cognitifs. C'est cette dimension normative et ses implications pratiques qu'il convient de prendre en compte, ce qu'autorise un détour par des sociétés qui connaissent un autre cadre de référence. Ainsi se justifie le choix des deux termes de la comparaison, que nous désignons ici comme *sociétés du Nord* et *sociétés du Sud*³.

La confrontation révèle l'inadéquation des catégories du savoir économique face à la compréhension de certains objets et nous

3. Les oppositions du type sociétés « holistes »/sociétés « individualistes », ou encore sociétés « traditionnelles »/sociétés « modernes », prêtent à confusion. Nous nous sommes contentée de reprendre la classification proposée par le Programme des Nations unies pour le développement. À partir du montant du produit intérieur brut par habitant et du niveau d'infrastructures collectives, le Programme des Nations unies pour le développement distingue les « pays en développement » et les « pays industrialisés ». En fait, d'un point de vue géographique, les deux groupes correspondent, de manière grossière certes, à l'hémisphère Sud et à l'hémisphère Nord. Même s'il est quelque peu abusif, l'emploi de ces deux derniers termes a le mérite d'éviter, dans les cultures dites occidentales, tout jugement de valeur.

oblige à les reformuler. Plus encore, c'est une façon de mettre en évidence des phénomènes difficilement perceptibles lorsque nous nous cantonnons à nos propres pratiques. S'ils sont difficiles à appréhender et à analyser, c'est parce que les mécanismes à l'œuvre vont à l'encontre de notre représentation du monde. Celle-ci est profondément modelée par les hypothèses sous-jacentes de la théorie économique standard qui se sont progressivement imposées dans l'imaginaire occidental⁴. La spécificité de la pensée moderne, écrit Louis Dumont, est d'avoir compartimenté le monde en disciplines spécialisées, et notamment d'avoir « construit » l'économie : « Il devrait être évident, écrit-il, qu'il n'y a rien qui ressemble à une économie dans la réalité extérieure, jusqu'au moment où nous construisons un tel objet » [Dumont, 1985, p. 33]. Toute la difficulté consiste à prendre conscience de cette construction et à s'en détacher. Nous sommes « une science en devenir », écrit Louis Dumont, et le progrès scientifique consiste à remplacer peu à peu nos concepts par d'autres plus adéquats, « c'est-à-dire à les affranchir de leurs origines modernes et [à les rendre] plus capables d'embrasser des données que nous avons commencé par défigurer » [Dumont, 1985, p. 17]. Le « détour », pour reprendre l'expression de Georges Balandier [1985], facilite le détachement, il permet de prendre du recul et de rendre certains phénomènes plus intelligibles, au Nord mais aussi au Sud puisque les analyses du Sud que nous proposons sont, elles aussi, biaisées par nos représentations.

C'est à travers une démarche comparative que Karl Polanyi a contribué à renouveler le savoir économique en dépassant la dichotomie réel/monétaire et en proposant un triptyque des modes d'échange (redistribution, réciprocité et échange marchand) qui permet d'aller au-delà d'une vision purement marchande des sociétés du Nord. C'est en interrogeant l'histoire et l'anthropologie que les économistes ont découvert ce qu'il y avait de non économique dans la monnaie⁵. C'est à travers un détour par la tradition kabyle que Pierre Bourdieu a mis en évidence les mécanismes de ce qu'il

4. Le processus est bien sûr à double sens : les préjugés du sens commun ont très largement participé – et continuent de participer – à l'élaboration des disciplines scientifiques, quelles qu'elles soient.

5. Voir, par exemple, M. Aglietta et A. Orléan [1998].

appelle la domination masculine. « Ce détour par une tradition exotique, écrit-il, est indispensable pour briser la relation de familiarité trompeuse qui nous unit à notre propre tradition » [Bourdieu, 1998, p. 9]. Il considère ce détour comme une « stratégie pratique », une « sorte d'expérience de laboratoire », qui doit permettre de se dégager de « modes de pensée qui sont eux-mêmes le produit de cette domination [masculine] » [*ibid.*, p. 11]. Beaucoup plus modestement, notre projet vise simplement à éclaircir le parcours de femmes confrontées à la pauvreté, en profitant de la comparaison pour mettre en lumière certains mécanismes peu compréhensibles au premier abord.

Si l'approche comparative a ses adeptes, elle a également ses détracteurs. Les partisans du formalisme estiment qu'elle se résume à « raconter des histoires » ; il est facile de vérifier, mais « virtuellement impossible d'infirmer » [Blaug, 1994, p. 110]. Les historiens la suspectent de généralisation hâtive ; on connaît par exemple les réticences de Fernand Braudel à l'égard de la démarche polanyienne [Dockès, 1990]. À ces critiques, on objectera tout d'abord que s'intéresser aux cadres locaux de la conscience ne revient pas à tourner le dos à la raison. L'objectivité se construit autrement. Elle obéit à des modalités différentes des méthodes quantitatives. L'objectivation se construit peu à peu, grâce aux instruments conceptuels mis en évidence et organisés entre eux. En outre, la démarche comparative ne se justifie qu'à une condition : adopter une méthode de collecte des données foncièrement qualitative, centrée sur le vécu et les trajectoires personnelles ; c'est ce que nous avons fait ici en menant des enquêtes de type *récits de vie*. Nous reviendrons plus loin sur la justification de cette méthode.

PLAN DE L'OUVRAGE

Par rapport à la question des inégalités entre sexes, il nous semble que le savoir économique a au moins trois responsabilités, qu'il ne peut assumer qu'à travers des aller-retour permanents entre observation et théorisation. Renouveler les outils conceptuels en reconnaissant leur caractère foncièrement normatif est une première priorité. Il s'agit à la fois de déconstruire un certain nombre de concepts et de catégories qui s'avèrent inadéquates et de construire

des indicateurs adaptés d'évaluation de la pauvreté, des inégalités et de leur caractère sexué. C'est l'objet de la première partie: elle passe en revue les principaux défis auxquels la question des inégalités entre sexes est confrontée et montre comment l'économie solidaire peut y répondre.

Il importe ensuite d'analyser les processus de pauvreté en se penchant sur les trajectoires personnelles et sur le vécu des personnes. C'est l'objet de la deuxième partie: à partir de deux études de cas, elle s'attache à décrire le vécu de la pauvreté féminine et à mettre en évidence son caractère multidimensionnel, et notamment la tension permanente entre gestion de l'incertitude et obligations familiales.

Il importe enfin de repérer les pratiques économiques innovantes et annonciatrices de transformations sociales, et d'en proposer une grille de lecture. C'est l'objet de la troisième partie, consacrée aux formes d'auto-organisation féminines. Ici encore, deux études de cas ont été choisies, qui illustrent le dynamisme, mais aussi les limites et les enjeux auxquels ces pratiques sont confrontées aujourd'hui.

I.

***La question des inégalités entre sexes
et la réponse de l'économie solidaire***

Introduction

Qu'est-ce que l'égalité? Doit-elle être mesurée *ex ante* (égalité des chances) ou *ex post* (égalité de résultats)? Doit-elle tenir compte de la consommation, des besoins, des droits ou encore des efforts de chacun? Quand on parle d'égalité, est-ce au sein de la famille, de la classe d'âge, du groupe, de l'entreprise, d'une nation, d'une communauté transnationale? Au nom de quoi le combat pour l'égalité doit-il être mené : est-ce une question d'utilité collective, d'équité, de respect des dignités personnelles? Enfin, faut-il des critères spécifiques permettant de rendre compte des inégalités sexuées? À ces différentes questions, les réponses apportées au cours de l'histoire par les théories de la justice sociale, fortement inspirées du savoir économique, n'ont guère été favorables aux femmes. En dépit d'une volonté affichée de neutralité, ce savoir s'est construit à partir d'une vision foncièrement sexuée du monde économique et social qu'elle a d'ailleurs largement contribué à renforcer. Un bref coup d'œil sur la place accordée aux femmes dans l'histoire montre à quel point ce savoir est un processus social : non seulement il émerge du milieu social, dont il n'est finalement qu'un produit, mais il *agit* sur cet environnement. La connotation fortement sexuée de la série d'oppositions marchand/non marchand, professionnel/familial, production/reproduction, égoïsme/altruisme, en est une illustration.

Prétendre appréhender la question des inégalités entre sexes suppose de renouer avec les origines de la discipline, lorsqu'elle était

encore conçue comme un outil explicitement politique et au service de la liberté individuelle, tout en la renouvelant afin de l'adapter aux exigences de notre temps. La lutte contre les inégalités sexuées n'est pas le seul enjeu ; c'est aussi son aptitude à répondre aux problèmes économiques et sociaux contemporains qui est interrogée. Bon nombre d'auteurs se sont déjà lancés dans cet effort de renouvellement. Nous proposons d'exposer les apports qui nous semblent les plus à même de répondre aux questions soulevées par les inégalités sexuées.

Une première étape consiste à se défaire d'une conception positiviste de l'économie, selon laquelle cette forme de savoir serait une science libérée de toute valeur et capable de porter un regard objectif sur le monde. Réhabiliter la discipline comme savoir normatif et reconnaître ses effets pratiques implique ensuite de redéfinir un certain nombre de concepts qui ont particulièrement souffert de cette obsession de l'objectivation. C'est tout d'abord la notion de comportement humain qu'il convient de reformuler. La figure déshumanisée, asociale et asexuée de l'*Homo œconomicus* mérite d'être définitivement abandonnée au profit d'un être *humain, réel et sexué*. La figure désincarnée de l'*Homo œconomicus*, si elle a pu servir certains domaines grâce aux progrès de la modélisation, s'avère plutôt dangereuse lorsque l'on traite de justice sociale. Adopter une conception plus réaliste de l'action permet également de mieux appréhender la spécificité sexuée des activités de proximité, que l'on a généralement tendance à associer à une certaine propension féminine à l'abnégation et au renoncement de soi. C'est aussi le concept de monnaie qui exige d'être entièrement revisité. Dès lors que l'on prête attention à sa dimension sociale et construite, on voit que pratiques marchandes, non marchandes et non monétaires ne s'opposent pas aussi facilement que ce que laisse entendre une interprétation economiciste de la monnaie qui n'en retient que les fonctions instrumentales et fonctionnelles.

Enfin, c'est l'idée même de justice sociale qu'il convient de revoir, et en particulier le dilemme *équité/efficacité* qui en constitue le cœur. Si l'on admet la dimension complexe et éminemment plurielle des comportements, si l'on reconnaît le caractère multidimensionnel de la pauvreté et si l'on se fixe comme idéal normatif celui d'une liberté réelle, c'est-à-dire la capacité de choisir entre plusieurs formes de vie, alors il faut accepter qu'il n'existe

pas d'archétype de la société juste. À l'encontre de tout dogmatisme scientifique ou idéologique, et quand bien même cela paraîtrait décevant et pessimiste, il nous faut admettre que les problèmes d'injustice ne sont jamais réglés une fois pour toutes et que leur résolution ne peut être que le fruit d'un compromis en perpétuel renouvellement. La conceptualisation des besoins et des problèmes économiques et sociaux comme leur résolution dépendent de l'existence d'un débat public et ouvert. Démocratie participative, débat public et efficacité économique sont indissociables puisqu'ils se nourrissent mutuellement. C'est l'une des conclusions majeures de l'économiste et philosophe indien Amartya Sen, nobélisé en 1998 pour ses travaux en matière de justice sociale. Ce cadre conceptuel étant admis, il reste ensuite à savoir comment lui donner corps. L'économie solidaire, qui regroupe « l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » [Laville, 1999, p. 127] est une réponse possible. Le détour théorique proposé dans cette première partie permet de saisir pleinement les potentialités et les enjeux dont l'économie solidaire est porteuse.

La construction sociale de l'altruisme féminin

Dans bon nombre de cultures, être femme, c'est s'occuper naturellement d'autrui. On attend généralement des femmes qu'elles assument davantage de responsabilités familiales que les hommes [Badgett et Folbre, 1999]. Jacques Godbout et Alain Caillé, dans leur ouvrage *L'Esprit du don*, consacrent un chapitre spécifique aux femmes. « De toute évidence, nous disent-ils, il y a quelque chose de particulier, un lien spécial entre les femmes et le don, commun à toutes les sociétés » [Godbout et Caillé, 1992, p. 54]. Ils nous rappellent que la femme a été de tout temps un symbole du don. Par exemple, dans la mythologie grecque, la première femme a pour nom Pandora, celle « qui donne tout » [*ibid.*]. Aujourd'hui, la prévalence des femmes dans des fonctions non rémunérées et des activités de *soin à autrui* semble accréditer l'idée d'un certain penchant féminin au don de soi. Mais peut-on vraiment parler de « préférences sexuées » et cela a-t-il un sens d'évoquer l'idée d'un « altruisme féminin », l'altruisme étant entendu comme la disposition à se dévouer à autrui ?

Jusqu'à présent, ces questions sont surtout restées cantonnées aux réflexions féministes, avec d'éternelles controverses opposant les tenants de l'universalisme à celles de l'essentialisme : y a-t-il spécificité ou est-ce simplement le résultat de projections sexistes ? Si spécificité il y a, sont-elles de nature biologique, sont-elles le fruit d'un rapport de force ou encore d'une construction sociale ou culturelle ? Au-delà des particularités de chaque approche, la plupart d'entre elles souffrent d'un écueil commun qui consiste à opposer

motivations « intéressées » et « désintéressées ». La spécialisation des femmes dans les activités de proximité ne peut s'interpréter à partir d'un facteur unique. Elle résulte d'une pluralité de facteurs où les aspirations personnelles et le souci d'autrui s'entremêlent avec des contraintes de degrés divers, depuis l'impératif de survie jusqu'au simple respect des normes sociales en vigueur, en passant par l'intériorisation d'un sens du devoir et du dévouement. Du fait de l'interaction entre pratiques et représentations, du fait de mécanismes d'adaptation des préférences et des effets de « hiérarchie enchevêtrée » qui en découlent, faire la part de ces différents facteurs s'avère très délicat. Une première conclusion s'impose toutefois : l'opposition entre mobiles intéressés et désintéressés apparaît surtout comme une *reconstruction normative de la réalité*. Par ailleurs, la question de l'altruisme mérite que l'on en saisisse véritablement les enjeux : il ne s'agit pas seulement de s'interroger sur la nature et la reconnaissance d'hypothétiques particularités féminines, mais aussi de questionner la place des pratiques réciprocaires au sein des sociétés actuelles.

L'ALTRUISME FÉMININ : UN CONSTAT

Pour désigner l'implication des femmes dans des activités de soin à autrui, et afin d'éviter tout malentendu quant aux raisons qui justifient cette particularité féminine, Nancy Folbre propose d'employer le terme d'*activité de proximité*, qu'elle définit comme « un travail entrepris par affection ou par sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui, sans attente d'une contrepartie immédiate » [Folbre, 1997, p. 138].

Les activités de proximité recouvrent tout d'abord les activités qualifiées de « domestiques » (courses, cuisine, vaisselle, linge, soins matériels aux personnes dépendantes, principalement les enfants et les personnes âgées). Ce domaine, on le sait, reste l'apanage des femmes¹. Ces activités s'étendent souvent à la famille

1. En France par exemple, l'enquête de l'INSEE *Emploi du temps* (1999) montre d'une part, que les femmes assurent 80% du « noyau dur » du travail domestique (courses, cuisine, vaisselle, linge, ménage, soins matériels aux enfants), et d'autre part, qu'elles consacrent à leurs enfants deux fois plus de temps que les hommes [Brousse, 1999].

élargie. L'assignation des femmes au travail domestique n'est pas limitée à une période de la vie ni à une catégorie de femmes, celles qui sont mariées ou celles qui ont des enfants. Quels que soient leur âge et leur situation matrimoniale, toutes les femmes se trouvent placées dans un circuit d'échange avec les autres femmes de la parenté. Il y a une véritable « interchangeabilité » des femmes au service de la famille conjugale [Fougeyrollas-Schwebel, 1994]. Les hommes sont davantage engagés dans des activités nécessitant collaboration et réciprocité immédiates. Leur participation est ponctuelle et spécialisée dans des activités bien circonscrites, en relation avec leur appartenance sociale ou le métier exercé. En revanche, les échanges féminins obéissent à une réciprocité différée. On remarque enfin que les femmes des milieux les plus aisés tentent de se soustraire à ces relations d'échange, alors qu'en ce qui concerne les femmes les plus pauvres, l'absence d'entraide familiale est « la marque du risque de l'exclusion sociale » [Fougeyrollas-Schwebel, 1994, p. 71].

L'implication des femmes dans la création et dans l'entretien de réseaux relationnels est une autre figure de cette dimension féminine de la socialité de proximité. Échanges de lettres, appels téléphoniques, organisation de repas, de cérémonies et d'invitations sont autant d'activités assumées essentiellement par les femmes, que ce soit au sein de la parenté [Pitrou, 1992] ou de l'entourage amical [Bourdieu, 1998]. Sur un « marché de l'emploi personnalisé », l'épouse assure en grande partie l'entretien et la consolidation – sinon la création – du réseau relationnel, déterminant dans l'accès à l'information qui touche aux possibilités de promotion et de mobilité [de Singly, 1989, p. 39 *sq.*]. Plusieurs travaux ont montré à quel point le rituel des cadeaux est aussi une prérogative féminine². L'exploration du *vécu* de l'acte d'offrir en révèle toutefois l'ambiguïté, et attire l'attention sur l'aspect parfois obligatoire et contraignant du rituel. Même si cela leur plaît, elles sont nombreuses à définir ce rituel comme une « tâche », au même titre que l'ensemble de leurs responsabilités familiales [Fischer et Arnold, 1990]. Cette « générosité » féminine semble également se manifester en matière de dons de charité : les femmes ne donnent pas

2. Voir par exemple, Th. Caplow [1982], D. Cheal [1987], E. Fischer et S. J. Arnold [1990].

forcément plus que les hommes, mais elles sont moins sensibles aux déductions fiscales (leur don serait donc moins « intéressé ») et même en période de récession, elles donnent toujours autant, contrairement aux hommes qui ont tendance à limiter ce poste de dépenses [Andreoni et Verstelund, 2001].

Cette spécialisation des femmes dans le domaine des activités de proximité n'a guère été bouleversée par leur participation accrue à la vie active. La construction progressive d'un « marché sexué de l'emploi » [Maruani, 1998] et l'existence d'une « véritable ségrégation professionnelle » envers les femmes [Silvera, 1996] auraient plutôt tendance à la renforcer. Les femmes sont concentrées dans les emplois dits « féminins » au sens où ils sont fondés sur une responsabilité à l'égard d'autrui. Elles occupent massivement des métiers qui reproduisent, dans l'univers professionnel, les tâches de service qu'elles assurent au sein de la famille : elles sont gardes d'enfants, aides-soignantes, infirmières, employées de maison, agents d'entretien, coiffeuses, serveuses ou femmes de chambre. En tant que secrétaires dans les entreprises et les administrations, les femmes gèrent la logistique comme elles assurent la bonne marche du foyer. En France par exemple, les femmes représentent 99 % de la profession d'assistant maternel, 98 % de celle d'employé de maison, 97 % des postes de secrétaire de direction, 91 % du corps des aides-soignants, 89 % de celui des infirmiers, etc. [DARES, 2000]. Ainsi, pour celles qui exercent un emploi rémunéré, le souci d'autrui lié à leurs responsabilités familiales est renforcé par leur activité professionnelle. En définitive, que ce soit au sein de leur famille ou en tant que salariées, les femmes sont amenées, plus que les hommes, à exercer un « travail affectif » qui suppose des « compétences d'éducatrice et de médiatrice » [Folbre, 1997, p. 150].

Si les femmes exercent plus souvent des activités non rémunérées, c'est peut-être qu'elles sont plus enclines que les hommes à consacrer aux autres du temps, de l'énergie, et donc leurs propres ressources, pourrait-on arguer. C'est la position des approches dites essentialistes, généralement inspirées de théories psychanalytiques et polarisées sur l'analyse des représentations et des discours féminins. L'identité « de soi » des hommes s'opposerait à une identité construite à travers « la relation à l'autre » pour les femmes [Irigaray, 1995]. Une justice d'essence masculine, abstraite, universelle et fondée sur l'hypothèse d'êtres rationnels s'opposerait à une justice

« relationnelle » de conception féminine – prenant en compte des êtres en relation – davantage concrète et particularisée [Gilligan, 1986].

Faux, répondent les approches dites universalistes : l'altruisme féminin n'est que le fruit d'un mécanisme de domination, voire d'exploitation. Quelle que soit son origine (matérielle, sexuelle ou symbolique selon les différents courants³), ce processus de domination ne peut conduire qu'à l'aliénation : dépossédées de leur corps ou de leur force de travail, les femmes finissent par être dépouillées de leur propre conscience et par adhérer à des normes conformes aux intérêts de ceux qui les exploitent. L'aliénation assure la reproduction du système d'exploitation, et cette aliénation se manifeste précisément par une propension au dévouement et au don de soi.

Sans être aussi radicales, d'autres approches insistent sur le caractère construit des normes et des préférences sexuées : c'est de l'expérience acquise à s'occuper des autres que naîtrait la sollicitude. À cet égard, les réflexions de John Stuart Mill relatives au caractère éminemment artificiel car imposé d'une prétendue « nature » féminine se révèlent d'une étonnante actualité. Philosophe et économiste anglais de la seconde moitié du XIX^e siècle, Mill représente à la fois le couronnement de la pensée libérale et l'attirance envers le socialisme utopique de l'époque. Fortement influencé par celle qui deviendra son épouse, Harriet Taylor, il est l'un des rares auteurs masculins à défendre l'égalité entre les sexes, au nom de la liberté individuelle mais aussi du progrès moral et de l'utilité collective. Le caractère construit de la différence entre les sexes est l'un des arguments qu'il défend le plus fermement. C'est particulièrement le cas, estime-t-il, concernant la propension des femmes à s'occuper d'autrui :

« On apprend universellement aux femmes qu'elles sont nées pour faire abnégation d'elles-mêmes. Je crois que l'égalité des droits diminuerait l'abnégation exagérée dont on fait aujourd'hui à tort l'idéal du caractère féminin et je crois qu'une femme bonne ne se sacrifierait pas plus que le meilleur des hommes » [Mill, 1975, p. 112].

3. Pour les approches qui mettent l'accent sur l'origine matérielle et économique de la domination, voir par exemple Ch. Delphy [1998]; pour celles qui mettent l'accent sur l'origine symbolique, voir par exemple P. Bourdieu [1998]; et pour celles qui se centrent sur l'origine sexuelle (féminisme du patriarcat), voir par exemple C. MacKinnon [1987].

Quant aux approches économiques fidèles à la théorie dite standard⁴, elles étudient la division sexuée des tâches en termes d'« avantage comparatif » : elle viendrait tout simplement d'un différentiel de productivité entre hommes et femmes et d'un souci d'efficience productive qui conduirait à exploiter ce différentiel par la spécialisation⁵. L'épouse, en raison de l'éducation sexuée qu'elle a reçue ou bien de son investissement plus important auprès des enfants, fait généralement preuve d'une productivité domestique supérieure à celle de son mari. De plus, la configuration du marché de l'emploi salarié la condamne le plus souvent à ne gagner qu'un salaire d'appoint. Elle aura donc tendance à se spécialiser dans les tâches domestiques. L'« altruisme féminin » serait donc le résultat combiné de facteurs sociobiologiques et d'une volonté de productivité optimale. Outre le caractère très restrictif des hypothèses de départ (en particulier, le fait de supposer que les individus n'ont qu'un seul objectif, maximiser l'« utilité » de la famille), cette rationalisation *a posteriori* a une dimension fortement tautologique et conduit tout naturellement à renforcer les inégalités de départ puisque la division des tâches est considérée comme optimale du point de vue de l'« utilité » familiale.

Les divergences entre les trois approches citées proviennent autant de considérations d'ordre normatif (lutte contre la domination masculine pour les premières, revalorisation de la « féminité »

4. La théorie économique standard désigne « tout ce qui, en théorie économique, s'appuie pour sa validité formelle ou son interprétation analytique, sur la théorie de l'équilibre général » [Favereau, 1989, p. 277]. Cela sous-tend deux hypothèses centrales : la rationalité des comportements individuels est réduite à l'optimisation, la coordination des agents individuels est réduite au marché [*ibid.*].

5. C'est à G. Becker que l'on doit les premiers développements de l'analyse microéconomique de la famille esquissée par P. A. Samuelson. Voir, par exemple, G. Becker [1985]. En réaction au caractère irréaliste de cette approche, ont été développés depuis le début des années quatre-vingt des modèles dits de « négociation », basés sur la théorie des jeux, et visant à rendre compte de la dimension stratégique des relations intrafamiliales. Entrer dans le détail de ces modèles nous entraînerait trop loin. Disons simplement qu'elles représentent une avancée indéniable d'un point de vue éthique. Les modèles parviennent tous à la même conclusion : les femmes sont systématiquement en position de faiblesse pour négocier et cette faiblesse explique leur choix et leur « altruisme » en matière d'affectation de leur temps et de leurs revenus. L'équilibre atteint étant jugé non optimal, les conclusions opérationnelles ne reviennent pas à encourager le *statu quo*, mais à se prononcer en faveur de mesures susceptibles d'accroître l'aptitude des femmes à la négociation.

pour les deuxièmes, neutralité supposée pour la troisième) que de choix en termes d'échelle d'analyse (macro-échelle pour les premières qui analysent les tendances lourdes de l'histoire, micro-échelle pour les deuxièmes qui se penchent sur le vécu, absence d'échelle pour la troisième, serait-on tenté de dire, puisque les préférences sont considérées comme des données exogènes et donc hors du champ d'analyse). Par-delà les limites propres à chacune d'entre elles, ne négligent-elles pas la complexité dont fait preuve toute action humaine en faisant appel à une explication unique ? Ne faut-il pas considérer, comme nous y invite par exemple Nancy Folbre [1997], que l'implication des femmes dans des activités de proximité et de soin à autrui combine une pluralité de mobiles, mêlant altruisme, certes, mais aussi souci de réciprocité et donc intérêt personnel, sens du devoir et de l'obligation et enfin respect de normes sociales, celles-ci étant profondément sexuées ?

RECONNAÎTRE LA PLURALITÉ DES MOBILES D'ACTION

Plus généralement, il importe d'admettre la pluralité des motivations qui gouvernent tout comportement humain. L'action résulte toujours d'une *intention*, mais celle-ci ne se résume pas à la seule maximisation de l'intérêt personnel et à un calcul en termes de coûts/avantages, contrairement à ce suggère l'hypothèse de rationalité qui fonde la théorie économique standard. Parmi les multiples travaux qui se sont attachés à redéfinir l'hypothèse de rationalité, ceux de Jon Elster, Albert Hirschman et Amartya Sen sont particulièrement à même de rendre compte d'une approche sexuée des comportements.

Tout d'abord, les trois auteurs refusent l'idée d'un *Homo oeconomicus* dépourvu de sensibilité affective et éthique⁶. Selon une certaine acception, le terme « rationnel » assimile les comportements à la poursuite de l'intérêt personnel. On suppose que les personnes n'ont pas d'intérêts partagés avec d'autres et que, de leurs

6. Ils ne sont pas les seuls ni les premiers à rejeter la notion d'égoïsme et à proposer une conception alternative de la rationalité tout en restant fidèles à l'individualisme méthodologique. Pour une approche historique du concept de désintéressement au sein de la pensée économique, voir C. Ferraton [2002].

actions, elles ignorent autant les coûts que les bénéfices relatifs à autrui ou à la société dans son ensemble. Cet amalgame entre rationalité et égocentrisme, estiment-ils, est profondément réducteur [Elster, 1986a; Hirschman, 1986; Sen, 1993a]. Dans la droite ligne de l'individualisme méthodologique, les trois auteurs restent quand même de fervents partisans du *conséquentialisme* : les personnes sont attentives aux conséquences de leurs actions et ne sont pas le jouet passif de normes sociales. En revanche, la gamme des critères d'évaluation ne se limite pas au seul intérêt personnel. Dans de multiples situations de la vie quotidienne, les personnes sont attentives au respect des règles et procèdent à des *jugements moraux*. L'hypothèse conséquentialiste est conservée tout en étant élargie : elle tient compte de l'ensemble des droits et des devoirs dont chacun se sent investi. Or ces derniers sont fortement sexués. Quelles que soient les sociétés, et pour des raisons de législation ou de tradition, être homme ou être femme n'implique pas les mêmes obligations et ne donne pas les mêmes droits [Sen, 1984]. Au-delà d'un jugement moral, les personnes sont également capables d'*altruisme* et de *compassion*, au sens où le souci d'autrui influence directement leur propre bien-être. Elles sont tout autant capables d'*engagement*, c'est-à-dire d'actes choisis alors que « le degré de bien-être procuré est inférieur à une autre action que la personne pourrait tout aussi bien mener » [Sen, 2000a, p. 100]. On observe des comportements d'engagement envers la société (action politique), mais aussi la famille (responsabilité familiale), les amis ou encore la profession (éthique professionnelle) [*ibid.*]. Ce type d'action, comme la plupart des actions non utilitaires, tient « au sentiment d'appartenance à un groupe [qu'elle] procure » si bien qu'elle « contribue à créer ou à renforcer le sentiment d'être une véritable personne » [Hirschman, 1986, p. 99-100]. Enfin, les personnes sont capables d'*adapter* leurs préférences, ce qui conduit les trois auteurs à rejeter l'hypothèse, chère à la théorie économique standard, des *préférences révélées*, selon laquelle il est possible de s'en tenir aux choix effectués pour comprendre les préférences d'une personne⁷. Dans

7. L'axiome des préférences révélées, proposé par P. A. Samuelson, est une condition de cohérence que doit respecter le choix du consommateur rationnel. Si cette condition est respectée, elle peut permettre de retrouver la relation de préférence du consommateur à partir de sa fonction de demande : celle-ci « révèle » les préférences du consommateur.

la réalité, on ne choisit pas nécessairement ce que l'on préfère, ni ce qui procure le plus grand bien-être, tout simplement parce que plaisirs et désirs s'adaptent aux conditions vécues. Par exemple, à quoi servirait-il d'envisager une vie meilleure si celle-ci semble inaccessible ? Et les femmes sont particulièrement touchées par ce processus de préférence adaptative, résultat naturel de leur oppression [Sen, 1984].

Enfin, chacun de ces mobiles d'action n'est pas réservé à telle ou telle circonstance ou à telle ou telle catégorie de personnes. Dans bon nombre de circonstances, les personnes, quelles qu'elles soient, sont inspirées simultanément par une pluralité de motivations. Il n'y a pas de « moi unique » : il n'y a que des « moi multiples » [Elster, 1986b]. Cette multiplicité est d'ailleurs souvent source de conflits⁸. Ceux-ci peuvent provenir du fait que chacun d'entre nous possède « plusieurs identités » : « Être membre d'une classe sociale, d'un groupe professionnel, d'une nation ou d'une communauté » [Sen, 1993a, p. 233]. Ces conflits peuvent résulter également de tensions entre l'horizon du court terme et celui du long terme [Elster, 1986a], entre « les actions utilitaires et les actions non utilitaires », ou encore entre « le moi et les autres, entre l'intérêt personnel d'une part et, de l'autre, la moralité publique, le service de la communauté, voire le sacrifice de soi » [Hirschman, 1986, p. 108-109]. Les femmes, compte tenu des multiples obligations qui leur incombent, sont particulièrement sujettes à ce tiraillement perpétuel entre recherche de « désir privé » et d'« action publique », pour reprendre l'expression de Hirschman. L'hypothèse de rationalité comme *cohérence des choix* est maintenue – c'est-à-dire que les choix sont « rationnels » s'il est possible de les expliquer au regard d'une relation de préférence postulée –, mais avec une

8. Cette hypothèse va dans le même sens que celle proposée par L. Boltanski et L. Thévenot [1991] dans leur modèle des *Économies de la grandeur*. Ils montrent tout d'abord à quel point la philosophie politique moderne s'est construite sur une compartimentation des espaces de justification, ce qu'ils appellent les « cités » (avec en particulier les cités marchande, civique, domestique). Ils montrent ensuite que l'analyse des pratiques et des discours des acteurs, plus précisément des discours leur permettant de légitimer leur action, atteste bel et bien de l'imbrication des différents critères de justification, quelle que soit la situation (une négociation commerciale, l'attribution de biens publics, une discussion en famille, etc.), le résultat final prenant souvent la forme du *compromis*.

conception plus complexe de la notion de préférences : celle-ci tient compte de différents niveaux de préférence ainsi que de leur dimension potentiellement évolutive et conflictuelle. Le « moi multiple » est donc foncièrement aussi un « moi divisé », un « moi conflictuel » [Elster, 1986a].

Le comportement réel résulte d'un compromis entre exigences morales et poursuite d'autres objectifs, dont l'intérêt personnel. Ainsi les actes ne reflètent pas nécessairement les choix. Il se peut tout simplement qu'il y ait absence de choix. Lorsqu'il y a choix, il se peut également que la préférence ainsi exprimée ne soit qu'une préférence parmi d'autres. Il se peut enfin que la préférence en question soit le fruit de l'intériorisation d'un sens de l'obligation, ou encore qu'elle exprime un compromis entre différentes formes de motivations.

RECONNAÎTRE LA CONSTRUCTION SOCIALE DES SPHÈRES MARCHANDE ET NON MARCHANDE

L'*Homo œconomicus* et la monnaie telle qu'elle est conçue par la théorie économique participent du même mythe. Si le premier n'existe pas en tant que tel, c'est en partie parce que la monnaie ne joue pas le rôle objectivant, neutralisant et libérateur que lui attribue la théorie économique.

Toute relation de don/contre-don se caractérise par son ambivalence à travers les rapports de pouvoir qu'elle suscite. Ces prestations de dons, écrit Mauss, revêtent

« presque toujours la forme du présent, du cadeau offert généreusement, même quand dans ce geste qui accompagne la transaction, il n'y a que fiction, formalisme et mensonge social, et quand il y a, au fond, obligation et intérêt économique » [Mauss, 1993, p. 147].

On donne par amour, par pitié, mais aussi par devoir, par crainte ou encore par intérêt, écrit-il encore [*ibid.*, p. 250]. Chacun, dans son expérience de la dette, peut être écartelé entre la force d'un « lien de vie » ou le poids d'un « nœud mortel » [Malamoud, 1988]. Le fait que la dette soit présentée comme un « don » n'y change rien. En *obligeant* son partenaire, le donateur acquiert de l'ascendant, sinon du pouvoir sur lui. Signe d'amitié, de générosité, de

bonté et de dévouement, à tout moment le don peut néanmoins provoquer un antagonisme exacerbé et une « rivalité exaspérée » [Mauss, 1993, p. 153]. Expression de solidarité, d'entraide et de coopération, dès lors que l'évaluation des prestations est imprécise, que la relation n'est pas soldée dans l'immédiat par une compensation et que le contre-don est laissé à l'appréciation du débiteur, à tout moment l'arbitraire et l'injustice peuvent très largement l'emporter sur toute autre considération, impliquant dépendance, paternalisme, voire subordination.

C'est pourquoi il est d'usage d'opposer les relations marchandes aux relations de réciprocité, en insistant sur la dimension volontaire, contractuelle et égalitaire des premières, par rapport à la dimension obligée, statutaire et affective des secondes, la monnaie étant précisément l'instrument autorisant la neutralisation de la relation. Les trois qualités attribuées à l'instrument monétaire – être accepté par tous (universalité), immédiatement (liquidité), et quel que soit son support (fongibilité) – lui donnent une vertu supplémentaire : il est neutre, et plus encore, il neutralise les identités et les statuts de chacun. En tant qu'équivalent général et universel, il permet de comptabiliser toutes les relations et de les soustraire ainsi à l'arbitraire; en tant qu'instrument insipide sans aucune différenciation apparente, il permet de ne pas interférer dans la relation. La monnaie apparaît ainsi comme ce qui rompt la relation de dette entre deux personnes : elle suspend les identités et les statuts, elle est la garantie de la liberté et de l'anonymat de l'échange.

Nul ne songe à nier les vertus émancipatrices de la monétarisation, que Georg Simmel a particulièrement bien mis en évidence à propos du féodalisme : en créant un environnement où les dettes sont remboursables, la monnaie offre l'espoir aux débiteurs de s'affranchir des liens de dépendance. L'obligation monétaire, écrit Simmel, est la forme d'obligation compatible avec la plus extrême liberté; en instaurant le stade de l'objectivité, elle « arrache » les personnes « à cette forme primaire de valeurs sociales » [Simmel, 1987, p. 360].

Force est de constater toutefois les limites de cette approche fonctionnaliste de la monnaie. Elle prête à la monnaie des vertus qu'elle n'a pas. En dépit de ses attributs d'homogénéité et d'universalité, la monnaie ne saurait neutraliser les relations de droit et

d'obligation qui régulent les relations personnelles⁹. Comme l'a bien montré Viviana Zelizer,

« la dichotomie présumée entre une monnaie utilitaire et des considérations non pécuniaires est fautive, car la monnaie dans certaines circonstances peut être aussi singulière et irremplaçable que l'objet le plus personnel ou le plus unique [...] Les structures culturelles et sociales posent inévitablement des limites au processus de monétarisation en introduisant des contrôles et des restrictions profonds sur la circulation et la liquidité des monnaies » [Zelizer, 1994, p. 19].

Concevoir la monnaie comme un instrument ouvrant la voie à la liberté est avant tout le fruit d'une vision normative – celle de la pensée dite moderne, qui émerge dans les sociétés industrielles à partir du XVIII^e siècle. La délimitation de la sphère marchande – c'est-à-dire de l'ensemble des biens et services que l'on peut échanger contre de la monnaie – est un autre avatar de cette idéologie de la modernité, illustré en particulier par le fait que soient exclues de son champ les activités de proximité et de soin à autrui. Plus généralement, la délimitation de la sphère marchande n'est pas définie *a priori* et elle est encore moins universelle. Elle est une construction sociale, c'est-à-dire propre à chaque société, et cette construction résulte de considérations à la fois culturelles et politiques. Cette délimitation se fait tout d'abord sur la base d'un certain nombre de biens et de services susceptibles d'être échangés par le biais d'un prix. Chaque société définit des normes éthiques visant à limiter l'ordre du marchand en définissant précisément le domaine des activités, biens et services commensurables et compensables par la monnaie.

Mais sa définition ne s'arrête pas là : un même bien ou service peut être autorisé à pénétrer la sphère marchande, non pas en fonction de ses caractéristiques propres, mais en fonction des caractéristiques de son détenteur. Certains groupes sociaux sont exclus de l'échange marchand ou de certains types d'échanges, et cette restriction concerne souvent les femmes. On sait à quel point les rôles attribués aux hommes et aux femmes varient selon les contextes culturels et historiques. L'accès à la sphère marchande fait

9. Suite aux travaux pionniers de Karl Polanyi et John Commons [Maucourant, 1994], cette approche a été reprise et enrichie par des travaux plus récents, en particulier ceux de l'équipe pluridisciplinaire autour d'une réflexion sur la « souveraineté et la légitimité de la monnaie » [Aglietta et Orléan, 1998] ainsi que ceux du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales).

vraisemblablement partie des domaines où les idées relatives au rôle des femmes sont les plus contrastées. Dans la plupart des sociétés hindoues et arabes, on dit qu'un commerce tenu par une femme est une « abomination » ; les femmes s'abstiennent de vendre mais aussi d'acheter [Boserup, 1983 ; Papanek et Schwede, 1988]. En Haute-Égypte, on dit que les femmes ne doivent ni toucher de la monnaie, ni en parler, « même si elles sont revêtues d'or » [Hoodfar, 1988]. Dans certaines régions du Maroc jusque dans les années quatre-vingt, qu'une femme vende ou achète était « une atteinte à sa dignité et à Dieu » [Maher, 1981, p. 124]. En revanche dans d'autres régions africaines, en particulier en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est, on abandonne aux femmes une grande partie du commerce, qu'il s'agisse d'acheter ou de vendre.

Un autre facteur potentiel de délimitation de la sphère marchande est possible : celui des espaces d'échanges. Comment justifier que les travaux dits « domestiques » ne soient ni comptabilisés, ni rémunérés, et donc exclus de la sphère marchande ? Comment expliquer, par exemple en France, que le travail effectué par les épouses d'agriculteurs ou de commerçants n'ait fait l'objet, jusqu'à une période très récente, d'aucune reconnaissance officielle ? Pour le féminisme d'inspiration marxiste, l'explication ne fait pas de doute. La nature des services n'est pas un argument valable, puisqu'on trouve ces mêmes services dans la sphère marchande. N'est pas davantage convaincant l'argument de la nature des personnes qui fournissent ce service, puisque la même femme est rémunérée dès lors qu'elle effectue ce service dans un autre ménage. Si l'on reprend la terminologie employée, seule la nature de la relation de « subordination » qui lie la « travailleuse » à son « chef » justifie la « gratuité » des prestations¹⁰. Au sein de la famille, la relation homme/femme est assimilée à un « rapport de production/subordination » qui met en relation un « chef », dont la production s'intègre au circuit marchand, avec un autre (la femme) qui lui est subordonné parce que sa production ne s'intègre pas au circuit marchand et devient donc dévalorisée et invisible. Ici l'explication ne fait aucun doute : le cloisonnement entre relations marchandes et relations de réciprocité ne fait qu'exprimer la subordination féminine. Un autre point de vue est toutefois possible : le cloisonnement viserait à préserver

10. Voir, par exemple, Ch. Delphy [1998].

les relations affectives de considérations intéressées et égoïstes. Les deux univers seraient séparés, « de peur d'une perversion réciproque » [Godbout et Caillé, 1992, p. 230]. D'un côté, biens et services doivent pouvoir circuler sans avoir à craindre des déviations dues aux impondérables des relations personnelles ; de l'autre, les liens affectifs ne doivent pas être corrompus par des considérations marchandes.

Ici encore, cette délimitation est tout à fait arbitraire. Dans de nombreux pays du Sud, et singulièrement en Afrique de l'Ouest, l'imbrication entre relations de parenté ou d'amitié et relations marchandes n'est pas du tout incongrue. Alors qu'ici le vocabulaire monétaire et marchand s'est construit en opposition avec celui des relations affectives et familiales, là au contraire les deux s'entremêlent et se compénètrent avec une aisance surprenante¹¹. Alors qu'ici il semble saugrenu, voire malvenu, de « faire des affaires » en famille et que l'on cherche à séparer espace marchand et espace familial, là au contraire on essaie de transformer un fournisseur en parent pour s'en faire un allié. Les cérémonies familiales sont des lieux naturels de marchandage intense et d'accumulation de capital ; les femmes notent scrupuleusement ce qu'elles ont donné à cette occasion et parlent de ces réunions en termes de « banques » et d'« investissements ». Gare à celle qui se dérobe à ses engagements : il en va évidemment de son honneur et de sa réputation... mais également de son commerce ! Au sein de l'espace familial, on observe que certaines négocient âprement les conditions du prêt qu'elles consentent à octroyer à leur époux lorsque celui-ci ne parvient plus à assumer ses obligations.

Au total, alors qu'ici les femmes ont beaucoup de mal à concilier obligations familiales et professionnelles, là elles parviennent à accorder les deux, et plus encore à s'appuyer sur leurs obligations familiales pour renforcer leurs activités commerciales. D'aucuns pourront en conclure que les femmes mélangent tout et sont incapables de dissocier relations affectives et marchandes. D'autres verront aussi dans ces pratiques le signe d'une « surmonétarisation » et d'une « surmarchandisation » des relations sociales, et les

11. Sans pour autant qu'il soit possible de généraliser sur cette question de l'articulation entre parenté et relations marchandes. Sur ce point, voir par exemple, L. Bazin et M. Sélim [2001].

symptômes d'une dégénérescence d'ordre éthique puisque désormais tous les moyens sont bons pour survivre¹². Notre réponse est autre : ces pratiques traduisent avant tout une forme différente d'usage et d'appropriation de l'instrument monétaire. Ces différents constats ne signifient pas que les femmes africaines sont dans une position privilégiée, loin de là ; elles ont par ailleurs de nombreuses responsabilités et souffrent d'autres mécanismes de domination. En revanche, la remarque qui s'impose est la suivante : la séparation entre les sphères marchande et non marchande est foncièrement arbitraire. Si dans certains contextes, les femmes sont absentes ou peu présentes dans la sphère marchande, ce n'est en aucune façon le fruit d'une vocation naturelle ; c'est ni plus ni moins qu'elles n'ont pas le choix.

LE RÔLE DU SAVOIR ÉCONOMIQUE DANS LA CONSTRUCTION DE LA DÉPENDANCE ET DE L'ALTRUISME FÉMININS

Cette difficulté récurrente à penser simultanément égoïsme et altruisme n'est pas anodine : accuser de simplicité les partisans de ce dualisme serait aller un peu vite en besogne ; ce serait surtout sous-estimer l'enracinement de celui-ci dans les représentations mentales de tout un chacun. Si l'on admet que savoir scientifique et savoir populaire sont en communication permanente et se nourrissent mutuellement, alors il peut être utile de revenir sur la construction historique de ce cloisonnement, issu de la pensée dite moderne. L'éclairage historique est doublement fructueux : il révèle le caractère arbitraire et relatif de cette construction, mais il en dévoile également la dimension sexuée.

Plongeons-nous quelques instants dans le contexte de la fin du XVIII^e siècle. La morale populaire, mais également les discours scientifiques – notamment ceux des économistes – exhortent les femmes à se consacrer à leur entourage et à dépendre de leur époux. Tandis que des efforts continus sont déployés pour libérer les hommes des liens de subordination personnels, les femmes, elles, se voient priées d'assurer l'harmonie de l'espace familial. On assiste aux premiers pas de la philosophie utilitariste : bien-être et bonheur fondent l'horizon ultime à atteindre, mais à condition qu'ils soient

12. Voir, par exemple, S. Latouche [1998].

utiles à la société. Ce souci du « bonheur pour le plus grand nombre » va de pair avec l'affirmation de l'autonomie du sujet et de sa liberté, ainsi qu'avec la volonté ferme d'abolir tout lien de dépendance personnelle. Cependant, une question revient de manière lancinante, même si elle n'est pas formulée aussi abruptement : que faire des femmes, quelle place leur revient ?

La dépendance féminine

L'intention de l'époque est d'éloigner le spectre de la dépendance. « Donner à tous les Français le moyen d'obtenir les premières nécessités de la vie sans dépendre d'autre chose que des lois et sans dépendance mutuelle dans l'État civil », écrit Saint-Just pendant la Révolution française¹³. Cet idéal d'autonomie que l'on cherche à promouvoir pose un problème épineux, celui des droits politiques et civiques. Les personnes dépendantes sont-elles capables de s'exprimer dans la sphère politique et civile ? Le problème est rapidement résolu. Tous ceux qui ne sont pas considérés comme maîtres de leur volonté en sont exclus d'avance : domestiques, femmes, enfants et pauvres sont ainsi privés du droit de suffrage. Le raisonnement a une dimension fortement tautologique puisqu'il cantonne les femmes à un statut d'infériorité. On considère que leurs responsabilités familiales les condamnent à la subjectivité.

Or au sein de la sphère civique, la volonté générale ne s'exprime que s'il y a renonciation aux liens personnels. À cet égard, Rousseau donne le ton : selon lui, les femmes sont incapables de prendre de la distance par rapport à leurs responsabilités quotidiennes ; préoccupées par la recherche de considération, elles seraient en outre dépourvues de tout sens de l'intérêt général. Une large partie des discussions de l'époque porte sur la question de « la raison des femmes » : dispersée, versatile, difficile à maîtriser, il faut à tout prix en éviter les débordements [Fraise, 1998a, p. 25]. L'utilitarisme offre un argument supplémentaire : les intérêts individuels y sont plus importants que les droits. Si une personne n'est pas consciente de ses propres intérêts, alors les intérêts de plusieurs peuvent être représentés par une seule personne, en particulier le « chef de famille ». La distinction entre vie publique et vie domestique, au nom de la

13. Cité par P. Rosanvallon [1992, p. 182].

dépendance féminine, s'impose alors avec force¹⁴. De multiples efforts vont être déployés pour séparer, partager les espaces et les fonctions, entre « l'intimité de la maison bourgeoise d'un côté, le travail salarié de l'autre » [*ibid.*, p. 168]. En France, les clubs de femmes sont fermés en 1793 : les femmes doivent s'en tenir à leur rôle de gardiennes des mœurs du foyer et à l'éducation des enfants.

Pourquoi cette hantise persistante à l'égard de la dépendance ? D'abord, le dépendant ne contribue pas au bien-être collectif. Ensuite, la dépendance est une sérieuse entrave à la dignité humaine. Vouloir se décharger sur un autre de sa responsabilité, n'est-ce pas abdiquer sa liberté et renoncer à sa qualité d'être humain [Ewald, 1986] ? Mais, concernant les femmes, la question ne se pose pas du tout en ces termes. La dépendance ne les empêche pas de contribuer à l'utilité collective, bien au contraire : c'est précisément leur devoir qui, en quelque sorte, les condamne à la dépendance. Pour elles, la dignité ne trouve pas sa source dans la liberté, mais dans le dévouement envers autrui.

Le devoir féminin

Selon les économistes, le devoir féminin porte sur leur contribution à la productivité ouvrière. L'*Homo œconomicus*, figure emblématique de la discipline, fait ses premiers pas. Il est rationnel, égoïste, et souverain dans ses choix ; mais il est aussi foncièrement masculin. La question de la motivation personnelle des femmes ne se pose pas. Ce qui importe, c'est de déterminer les conditions permettant aux femmes d'assumer au mieux leur rôle de mère et d'épouse.

Que les femmes soient payées pour leur travail n'est pourtant pas inédit. Le fait d'avoir des enfants en bas âge ne changeait rien, les mères préféraient envoyer leurs nouveau-nés chez des nourrices plutôt que de perdre leur emploi¹⁵. Quelque chose de neuf apparaît toutefois au cours du XIX^e siècle ; l'idée même du travail féminin devient un sujet de débat officiel : est-il légitime qu'une femme

14. Il serait abusif de dire que cette distinction est née à cette époque ; dans nos sociétés, elle a toujours plus ou moins existé. On note toutefois un certain consensus sur le fait que l'opposition est officialisée et renforcée [Fraisie, 1998a ; Lefaucheur et Schwartz, 1995 ; Théry, 1995].

15. Voir par exemple les travaux de J. Scott et L. Tilly [1987] et S. Schweitzer [2002] pour la France et l'Europe.

travaille pour de l'argent ? N'est-ce pas incompatible avec son rôle de mère de famille ? À partir des exemples français et britannique, Joan Scott [1991] montre comment la division sexuée du travail qui se dessine au cours du XIX^e siècle, opposant « foyer » et « activité salariée » n'est finalement qu'un produit du langage utilisé au quotidien par les employeurs comme par les syndicats et largement légitimé par les économistes. Trois arguments traversent les débats.

Le premier, partagé tant par les économistes libéraux que socialistes, en particulier en France, insiste sur la concurrence déloyale exercée par les femmes du fait de leurs faibles salaires [Alcouffe et Alcouffe, 2000]. Les salaires féminins échappent à la règle de la productivité marginale. Bon nombre d'observateurs de l'époque en conviennent : certains pour dénoncer une discrimination (liée à la spécialisation des femmes dans des professions mal reconnues et donc sous-payées et à l'absence d'organisations syndicales aptes à défendre les intérêts féminins), d'autres pour légitimer des salaires inférieurs à ceux des hommes, au nom de la responsabilité de « chef de famille » de ces derniers. Ici aussi, le raisonnement est tautologique. La détermination des salaires féminins en fonction d'une norme de subsistance renforce la dépendance financière des femmes, alors que c'est cette dépendance qui est précisément supposée justifier le mode de détermination des salaires. Les revenus féminins revêtent alors une connotation de « salaire d'appoint » qui va progressivement s'ériger en norme et dont on trouve encore de nombreuses traces aujourd'hui [Silvera, 1996].

Le deuxième argument attribue aux femmes un rôle central en termes de contribution au capital humain¹⁶, c'est la position défendue notamment par Alfred Marshall. Considéré comme l'un des fondateurs de l'économie néoclassique, chef de file du mouvement marginaliste et précurseur de l'économie du bien-être, Alfred Marshall est également celui qui pose les jalons du statut de la femme au sein de la théorie économique [Pujol, 1992]. La position qu'il adopte envers le travail féminin s'inscrit dans une réflexion plus générale sur les moyens d'améliorer la productivité de la classe ouvrière. L'auteur considère que le soin des enfants (*children care*) en est un des éléments déterminants. Or compétences, talents, savoir-faire, connaissance et intelligence se développent pendant la

16. Même si le terme « capital humain » n'existe pas encore à l'époque...

petite enfance. Une mère absente, ce sont autant de soins dont les enfants sont privés, c'est autant d'incitations pour les pères à fuir le foyer familial, à fréquenter les brasseries et à gaspiller leur paie. Exercer un travail salarié risque en outre de fragiliser leurs aptitudes naturelles à s'occuper d'autrui. La déchéance des classes ouvrières est directement liée, selon lui, au salariat féminin. Au nom de cette pluralité d'arguments, Marshall se prononce clairement contre l'emploi féminin : il propose de maintenir des bas salaires pour les décourager et de renforcer les *Factory Acts* (législation britannique limitant l'emploi féminin). Il se prononce également pour une intervention de l'État en matière d'éducation : non pas pour faciliter l'accès des femmes à l'emploi qualifié, mais pour leur permettre de mieux assumer leur mission d'éducatrices. Si les mères de famille étaient plus efficaces, les salaires de subsistance de leurs époux pourraient même être réduits sans diminution de productivité [Marshall, 1971, p. 721 sq.].

Le troisième argument évoqué pour décourager l'emploi salarié féminin, et développé en particulier par William Jevons¹⁷, porte sur la mortalité infantile. S'appuyant sur diverses statistiques, largement remises en question par des économistes féministes de l'époque [Groenewegen, 1994], William Jevons soutient que l'emploi féminin accroît fortement la mortalité infantile. Lorsque les enfants sont laissés à des nourrices, ils ne bénéficient pas d'une éducation adéquate : abandonnés à des « étrangers », leur chance de survie est amoindrie. Et si les enfants ainsi éduqués survivent, ils ne peuvent que devenir des travailleurs inefficaces, des adultes physiquement et moralement faibles, la plupart du temps sujets au paupérisme et au crime : en bref, une menace pour l'ordre social¹⁸

17. Ces deux auteurs (Jevons et Marshall) ne sont pas les seuls à avoir abordé la question féminine. Citons par exemple l'influence exercée par P.-J. Proudhon dans l'adoption par le syndicalisme français de l'idéal de la femme ménagère [Martin, 2000]. Les positions de Marshall et Jevons sont toutefois particulièrement représentatives de la manière dont les femmes sont considérées à l'époque, et elles anticipent très largement la place qui sera faite aux femmes au sein de la science économique.

18. Jevons évoque deux autres arguments : le travail féminin conduit à des mariages arbitraires et injustifiés ; certains hommes sont incités à se marier avec des femmes qui travaillent dans l'espoir de disposer de temps libre. Enfin, si le travail féminin menace le climat familial, c'est aussi qu'il autorise les femmes à avoir des amants [Jevons, 1883, p. 161].

[Jevons, 1883, p. 163]. De son analyse découle une conclusion sans appel : il suggère une législation qui aurait pour objectif ultime l'exclusion complète des mères de famille avec enfants de moins de trois ans du marché du travail [*ibid.*, p. 172]. Il admet que les familles verront dans un premier temps leurs revenus diminuer, mais il estime qu'après quelques années, elles retrouveront une vie harmonieuse et équilibrée, et que, de surcroît, les employeurs profiteront d'une force de travail plus vigoureuse. Il reconnaît que la réglementation est une atteinte à la liberté personnelle, chacun étant le meilleur juge pour la conduite de sa vie, à l'exception des femmes dont il suppose qu'elles en sont moins capables que les hommes [*ibid.*, p. 68].

Cette hostilité à l'égard de l'emploi féminin est loin de faire l'unanimité, y compris chez les économistes. C'est particulièrement le cas en Angleterre, où les voix dissidentes de John Stuart Mill et Harriet Taylor, Eleanor Rathbone, Ada Heather-Bigg, les époux Beatrice et Sidney Webb et bien d'autres encore s'élèvent fermement contre le sacrifice de la liberté féminine au nom d'une prétendue efficacité. Citons également la position moins radicale et singulièrement prémonitoire de Francis Edgeworth ; s'interrogeant sur les moyens de concilier équité et efficacité, il en conclut que cette conciliation ne peut être que le fruit d'une politique extrêmement volontariste [Alcouffe et Alcouffe, 2000]. Il reste qu'au final, l'emploi féminin est condamné parce qu'il représente une concurrence, qu'il est défavorable à la productivité ouvrière et qu'il est susceptible d'accélérer la mortalité infantile. Au nom du bien-être des familles et de celui de la nation, à la fois économique et démographique, il convient donc de le réglementer. Les femmes font ainsi l'objet d'une exception à l'idéal normatif du marché autorégulé. Par exemple en France, entre 1874 et 1910, diverses mesures sont prises pour réglementer et organiser le travail féminin. On ne peut que souligner l'ambiguïté de ces législations, oscillant entre « ségrégation » et « protection » [Sledziewski, 1991]. Les féministes, au nom de l'égalité, contestent ces mesures discriminatoires qui insistent sur la différence, favorisent le maintien de la femme dans son statut historique d'incapable et limitent les possibilités d'embauche, en confortant les ouvriers dans l'idée que les femmes sont des concurrentes à écarter du marché du travail. Mais ces mêmes lois répondent aussi à un souci de lutte contre la politique jugée

abusives des employeurs, qui exploitent le travail féminin en le sous-payant. Notons d'ailleurs que par la suite, sous l'influence de la doctrine solidariste, diverses mesures au départ spécifiquement féminines seront étendues aux hommes.

Moralisation des pauvres et prévoyance

Si les femmes sont considérées de fait comme subordonnées à leurs époux, elles ont en même temps une lourde charge dans la moralisation des pauvres pour les inciter à se sortir de la dépendance [Martin-Fugier, 1983 ; Perrot, 1991b]. Tout au long de la première moitié du XIX^e siècle, au nom de la responsabilité individuelle, l'idée de droit à l'assistance est exclue. Même si la notion de droits sociaux est évoquée dès les lendemains de la Révolution française, le « paradigme de la responsabilité individuelle » limite considérablement son champ d'application [Ewald, 1986]. Seuls ceux qui font valoir une créance clairement identifiable peuvent prétendre en bénéficier ; il en va ainsi des veuves de guerre et des invalides [Rosanvallon, 1990, 1995]. Pour les autres, on se préoccupe seulement d'éviter qu'ils ne deviennent trop dangereux, en essayant de les éduquer par la prévoyance et la bienfaisance dans l'espoir d'endiguer épidémies, alcoolisme, tuberculose et prostitution [Perrot, 1991b]. Dans l'esprit libéral, la sécurité n'est pas un droit, c'est un devoir qui se gagne individuellement. La prévoyance représente donc la vertu libérale par excellence, « celle par laquelle [l'homme] actualise la liberté et gagne sa dignité et sa respectabilité » [Ewald, 1986, p. 71]. C'est l'heure des premières caisses d'épargne. Leur vocation est d'ordre économique, mais aussi d'ordre moral : on espère par ce moyen sensibiliser les pauvres à l'intérêt de ne pas gaspiller. Simultanément, actions de bienfaisance et de philanthropie continuent de jouer leur rôle de filet protecteur contre la misère, avec une nuance pourtant par rapport aux époques précédentes : les aider à être prévoyants [Ewald, 1986, p. 73].

Ce plaidoyer en faveur d'un effort de moralisation s'adresse en priorité aux femmes. Dans les milieux ouvriers, nous l'avons vu plus haut, on attend des femmes qu'elles fassent régner l'ordre et la propreté dans le foyer, cela afin d'optimiser la productivité ouvrière. Dans les milieux aisés, on attend des femmes qu'elles pratiquent la philanthropie et la bienfaisance. Thorstein Veblen [1978] a

montré avec beaucoup d'ironie le rôle de la femme bourgeoise. Pour une femme, vivre bourgeoisement consiste à mener une existence de loisir. Par loisir, Veblen entend non pas le repos ou la paresse, mais une « consommation improductive du temps ». Le loisir est la marque de la noblesse, un noble n'a pas à être productif. Le bourgeois au contraire, quel que soit son rang, est obligé de travailler. Il délègue alors à son épouse le soin du loisir ; c'est elle qui est chargée de montrer qu'elle peut « gaspiller du temps » [*ibid.*, p. 54 *sq.*]. Est-ce pour autant son seul devoir ? Au même titre que ses consœurs ouvrières, la bourgeoise n'échappe pas à l'impératif moral qui veut que chacun produise quelque chose pour la société. C'est dans ce dévouement que la femme trouve sa légitimité. C'est ce que montre l'historienne Anne Martin-Fugier [1983], en épluchant avec minutie de multiples récits biographiques de l'époque. « Courbées vers le peuple », écrit-elle à leur sujet. S'occuper de la famille au quotidien, cela va de soi, mais aussi des autres, les déshérités et les miséreux. Toute femme de la bourgeoisie ou de l'aristocratie qui respecte son rang se doit d'occuper une responsabilité de premier plan dans les comités directeurs des œuvres, les congrès de bienfaisance ou encore les ventes de charité. Les œuvres caritatives ne sont finalement qu'un élargissement de leur rôle de protection du foyer. Alors que l'économie sociale fait ses premiers pas, impulsée par le mouvement philanthropique du « paternalisme social » dont le chef de file français est Frédéric Le Play, de leur côté les femmes bourgeoises plaident pour la liberté des femmes tout en se mobilisant en faveur du milieu ouvrier, leur offrant divers services juridiques et sociaux et préfigurant ainsi la fonction de travailleur social [Archambault, 1996, p. 34 ; Fayet-Scribe, 1990].

*L'institutionnalisation de la dépendance
et du devoir social féminin*

La notion de droit social ne prendra véritablement forme qu'à la fin du XIX^e siècle, avec le passage d'un système fondé sur la responsabilisation à un système fondé sur l'assurance et le risque. L'interdépendance des membres est reconnue, mais cette interdépendance a une dimension fortement sexuée, elle-même à l'origine de la dimension sexuée des États providence. À partir des années 1830, la pauvreté change lentement de visage. Ce n'est plus

l'indigence d'une minorité qui inquiète, mais la menace redoutable d'une figure jusqu'alors inconnue : le paupérisme, produit de l'industrialisation et de la précarisation ouvrière. Le principe de responsabilité, à la fois « mode de jugement et mode de reproduction », atteint alors ses limites [Ewald, 1986]. Il devient de plus en plus délicat « de discerner dans le champ de la responsabilité ce qui peut être attribué aux individus et ce qui peut l'être à d'autres causes » [Rosanvallon, 1995, p. 22]. Concevoir une nouvelle forme d'articulation entre l'individuel et le collectif s'impose : c'est cette voie qu'offre le solidarisme. La société n'est plus appréhendée en termes de « composition et d'agrégation », mais comme un « système d'interaction et d'interdépendance » [Rosanvallon, 1990, p. 158]. Le principe de solidarité implique que chacun soit garanti contre les risques de l'existence; en retour, tous sont tenus de participer au financement de cette protection. La notion de prévoyance individuelle volontaire ne suffit plus, elle devient obligatoire. Être membre de la société donne à chacun des droits (droit à la vie, droit de participer aux bénéfices, droit d'être protégé du mal). Réciproquement, la société se donne le droit d'assujettir chacun à des obligations positives : les droits sociaux recouvrent et cachent autant d'obligations.

Si l'interdépendance des sujets est désormais reconnue, il reste qu'elle se fonde sur deux dimensions bien précises : le travail et la famille; elle n'a donc pas les mêmes conséquences pour les deux sexes. Le statut salarial devient l'unique mode de financement du système et d'accès aux droits sociaux; c'est à travers le statut salarial que se noue le lien financier entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Un second type de lien financier est cependant nécessaire, même s'il est invisible puisque non monétarisé ni même comptabilisé : c'est celui du lien familial. Le lien financier entre les hommes repose sur le travail; le lien financier entre hommes et femmes repose sur le lien familial. Si la contribution des femmes est invisible, elle n'en est pas moins essentielle à l'équilibre du système ainsi instauré. Cette nouvelle conception du lien social, dit-on, permet d'écarter la question des jugements relatifs au comportement moral des individus. La notion traditionnelle de « responsabilité individuelle » se trouve ainsi transformée en « risque social », mais uniquement pour les aléas du travail. Qu'en est-il des aléas familiaux, c'est-à-dire des femmes seules n'étant pas en mesure de travailler? Compte tenu de ce que leur contribution à l'« utilité

sociale » est ignorée, rien n'est prévu pour elles dans de tels cas. Elles n'ont plus alors d'autres issues que la charité, la très grande précarité ou bien la prostitution.

La construction des États providence institutionnalise l'aspect sexué de l'interdépendance des sujets. Dans leur formulation initiale, qu'ils soient d'inspiration bismarkienne ou bévéridgienne, qu'ils s'inscrivent dans la mouvance libérale, social-démocrate ou corporatiste, les États providence reposent tous « sur un modèle sexué d'accès aux droits sociaux, qui définit et traite les femmes en tant qu'épouses et/ou mères » [Lewis, 1995, p. 407]. Historiquement, les droits sociaux des femmes dans la plupart des pays sont des droits *indirects*, découlant de leur dépendance présumée à l'égard de l'homme soutien de famille. D'une part, les « besoins » des femmes sont définis uniquement en référence à leurs responsabilités maternelles. D'autre part, droits et prestations sociales leur sont accordés uniquement par l'intermédiaire de l'époux. Émerge ainsi un modèle de l'homme « chef de famille, travailleur, cotisant, assuré », tandis que la femme est « mère, ménagère, ayant droit, assistée » [Lefaucheur et Schwartz, 1995, p. 164]. À cet égard, le système des retraites est probablement le plus symptomatique. En dépit des singularités nationales, les différents systèmes européens se rejoignent sur un point : le caractère tardif des systèmes de retraite individuels pour les femmes, même salariées, qui les condamnent à dépendre de la retraite de leur époux. Jusque dans les années quatre-vingt, mieux valait éviter le statut de divorcée, de séparée ou de célibataire [Folbre, 1997, p. 113 *sq.*].

Au cours du XX^e siècle et en dépit des revendications des féministes de l'époque, agents recenseurs et statisticiens se plient aux définitions proposées par les économistes : seules les activités susceptibles d'être échangées sur un marché acquièrent le statut d'activités « productives » ; les activités domestiques en sont évincées¹⁹. Les femmes sont reléguées dans la catégorie des dépendants. L'invisibilité de leur contribution au bien-être collectif est désormais officielle.

19. Pour un aperçu historique de la définition des activités « productives », voir N. Folbre [1997, p. 22 *sq.*]. L'auteur évoque le fait que, jusqu'en 1861 en Grande-Bretagne, le recensement classait les « femmes au foyer » dans la rubrique des activités productives.

Une nouvelle étape est franchie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les principes restent les mêmes, en revanche le changement d'échelle est considérable. Le système parcellisé des années trente est unifié et étendu ; ce double mouvement d'universalisation et d'amélioration quantitative représente en quelque sorte l'aboutissement du programme social-républicain amorcé de 1898 à 1930 [Rosanvallon, 1990]. On ne parle plus d'assurance sociale mais de *sécurité sociale*. Cette universalisation n'est possible qu'à une condition : un certain équilibre dans le fondement des droits et des devoirs entre la société et ses membres (travail et famille). C'est effectivement ce que l'on observe : au cours des Trente Glorieuses, le système assurantiel doit son apogée à la généralisation de la société salariale et à un emploi garanti pour tous, ainsi qu'à la stabilité, même relative, de l'institution familiale.

En définitive, les femmes dérogent aux hypothèses de la théorie économique standard sous deux aspects. À l'*Homo œconomicus* masculin, rationnel et intéressé, s'oppose l'altruisme familial, personnifié par la femme non pas en tant qu'individu mais en tant que mère, ménagère ou encore épouse. D'autre part, leur sort sur le marché de l'emploi salarié transgresse l'idéal normatif du marché autorégulé, au nom du bien-être familial et du bien-être de la nation. Simultanément, au nom de leur dépendance matérielle, les femmes sont évincées de l'accès aux droits civils et politiques. Se met alors en place un cercle vicieux difficile à enrayer. Défendus aussi bien par le sens commun que par les discours scientifiques, notamment ceux des économistes, dépendance et devoir social féminins finiront par être institutionnalisés en termes de droits sociaux. Aujourd'hui en Europe et notamment en France, les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Toutefois, quelles que soient les volontés d'évolution vers une plus grande égalité des deux sexes dans la sphère publique, celles-ci se heurtent à l'inertie d'un certain nombre d'institutions, en matière de droit ou de normes sociales. La division sexuée des rôles est autant un principe stabilisateur de l'ordre social qu'un mécanisme cognitif qui structure les modes de pensée des hommes mais aussi des femmes : pratiques et représentations se conjuguent pour donner naissance à une « hiérarchie enchevêtrée » dont on porte tout le poids aujourd'hui.

Le savoir économique contemporain face aux inégalités entre sexes

Doit-on pour autant abandonner tout recours au savoir économique pour penser la lutte contre les inégalités entre sexes? Affirmer que cette question n'a jamais été traitée par les économistes serait excessif. Ce serait oublier les vifs débats qui ont accompagné la naissance de l'économie politique, en particulier sur le thème de l'offre de travail féminin, dont le tableau trop rapidement brossé dans les pages qui précèdent n'a pas permis de rendre compte. Ce serait négliger également les multiples travaux d'économistes qualifié(e)s de « féministes », c'est-à-dire affichant explicitement une visée normative, celle de l'élimination de la subordination féminine. Présentes dès l'origine de la discipline, mais de manière dispersée et très isolée, les recherches féministes ont connu une forte extension à partir des années soixante-dix, probablement en réaction aux postulats simplistes et surtout aveugles aux inégalités intra-familiales de la microéconomie de la famille, à cette époque très en vogue [Ferber et Nelson, 1993]. Elles ont donné naissance à une infinité de courants théoriques, certains rattachés aux mouvances existantes (féminisme d'obédience marxiste, néoclassique, institutionnaliste ou encore néo-institutionnaliste), d'autres revendiquant leur autonomie. Plusieurs de ces recherches ont largement contribué au renouvellement de la discipline, en particulier pour la compréhension des phénomènes non marchands [Swedberg, 1994]. En dépit de leur caractère novateur, elles n'ont eu qu'une audience limitée au sein de la communauté scientifique, guère

encline à s'accommoder d'impératifs politiques soupçonnés d'entacher sa neutralité et son objectivité.

La nobélisation récente d'Amartya Sen offre peut-être l'occasion de reconnaître la nécessité et la pertinence d'une approche sexuée de l'économie. Agir sur le réel et mettre la théorie économique au service d'une société plus juste et plus « raisonnable » : cette préoccupation guide l'ensemble de sa réflexion et justifie l'attention qu'il accorde aux minorités. Un premier aspect de son travail a déjà été évoqué : une conception plurielle des comportements, tenant compte à la fois de l'inscription de chacun dans un enchevêtrement de droits et d'obligations et de leur caractère sexué. Trois autres aspects méritent d'être présentés : sa façon de penser la lutte contre les inégalités en conciliant liberté individuelle et efficacité collective ; son critère d'évaluation des inégalités en termes de liberté réelle et de *capabilités*, susceptible de rendre compte des inégalités intrafamiliales ; et enfin sa conception pluraliste de la justice comme *processus raisonnable*.

CONCILIER LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET EFFICACITÉ COLLECTIVE

Quels que soient les pays, et même si l'écart s'est fortement réduit au cours des dernières décennies, la liberté d'accès des femmes à une activité rémunérée est moindre que celle des hommes, et elle reste encore très inégale selon les pays. Mesurée en termes de taux d'activité, elle varie entre 15 % et 70 %. C'est au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que l'on observe les taux les plus bas. Dans ces pays, l'instruction comme le travail féminin hors du foyer restent fortement prohibés au nom d'une ségrégation sexuelle très stricte tenant à la religion et aux règles du mariage [Elder et Johnson, 1999]. Les taux d'activité les plus élevés se trouvent dans les pays scandinaves. Sans aucun doute, ce résultat a été amplement facilité par des politiques publiques volontaristes visant explicitement à promouvoir l'égalité entre les sexes et la liberté individuelle des femmes, celle-ci n'étant pas perçue comme incompatible avec l'efficacité collective, qu'il s'agisse de la protection de la maternité, de la famille ou de l'emploi masculin [Fouquet *et alii*, 1999].

Refusant l'opposition entre émancipation féminine et efficacité collective, et reprenant en cela le raisonnement pionnier de

John Stuart Mill et Harriet Taylor, Sen vise précisément à démontrer leur synergie. En bénéficiant de libertés économiques et politiques accrues et en exerçant pleinement leurs potentialités, les femmes participent au bien-être général. Dans les pays du Sud, cette contribution se mesure surtout en termes d'éducation des enfants, de diminution de la mortalité infantile, ainsi qu'en termes démographiques *via* la baisse de la fécondité. Diverses études empiriques montrent que l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi exerce une influence positive sur ces trois éléments [Sen, 2000b]. Dans les pays du Nord, la liberté économique des femmes est désormais reconnue, notamment l'accès à un emploi rémunéré. On n'en est plus, comme au siècle dernier, à accuser le salariat féminin de participer à la déchéance des classes ouvrières et à la surmortalité infantile. Toutefois, la question d'une éventuelle incompatibilité avec l'efficacité collective reste d'actualité. Par exemple, ne se demande-t-on pas régulièrement si les femmes actives ne seraient pas responsables du chômage et de la chute de la natalité? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que l'offre de travail féminin est facilement manipulable par les pouvoirs publics. En effet, pour les femmes, le retour à l'emploi est associé à des coûts fixes importants (coût de garde des enfants et des tâches domestiques, mais aussi de transport et d'habillement). Une aide financière peut donc jouer un rôle décisif, aussi bien pour inciter les femmes à retourner sur le marché de l'emploi (exemple des politiques menées récemment aux États-Unis et au Canada) qu'à en sortir (exemple de la politique menée en France récemment avec l'allocation parentale d'éducation) [Allain et Sédillot, 1999]. Le mode d'imposition et le régime fiscal jouent également un rôle incitatif non négligeable [Plantenga et Hansen, 1999]. L'emploi féminin peut ainsi être considéré comme une variable d'ajustement, susceptible d'être stimulée ou modérée au gré des exigences de la croissance économique, la liberté individuelle des femmes étant reléguée au second plan.

Les bénéfices collectifs de l'emploi féminin commencent pourtant à être reconnus. Un certain nombre de travaux économétriques, notamment ceux de l'OCDE, ont montré que l'activité féminine est créatrice d'emplois : elle génère de la valeur ajoutée ; elle crée des emplois induits de services domestiques et d'écoles maternelles, de restauration et d'hôtellerie ; enfin les femmes créent elles-mêmes des petites entreprises, souvent riches en emplois d'un type nouveau

[Conseil d'analyse économique, 1999b; Silvera, 2002]. En outre, la population en âge de travailler étant amenée à diminuer au cours des dix prochaines années, la croissance de l'emploi dépendra davantage de la participation accrue des femmes au marché du travail. Reste la délicate question du taux de fécondité. Concilier liberté individuelle des femmes et efficacité collective ne va pas de soi. Sans la mise en place de mesures collectives permettant aux femmes d'exercer une activité professionnelle qui ne pénalise pas leur vie familiale, on ne peut parler de libre choix.

ÉVALUER LES INÉGALITÉS EN TERMES DE LIBERTÉ RÉELLE

Si la progression de l'activité professionnelle des femmes participe de toute évidence à la réduction de certaines inégalités, elle se révèle tout à fait compatible avec le quasi-maintien des disparités dans le positionnement hiérarchique lorsqu'il s'agit de la vie professionnelle et dans la division des tâches pour ce qui concerne la vie domestique¹. Certes, dans bon nombre de pays, les femmes accèdent désormais plus facilement à l'emploi, mais celui-ci est plutôt non qualifié, précaire et à temps partiel. Elles peuvent avoir des enfants sans nécessairement être mariées et sans être reléguées au ban de la société, mais il leur faut dans ce cas justifier leur choix, et l'assumer aux yeux des autres et à leurs propres yeux. Si elles sont de plus en plus nombreuses à divorcer, elles prennent le risque de diminuer considérablement leur niveau de vie et leur espoir de se remarier est bien moindre que celui de leur ex-époux. Elles ont le droit de vote, mais elles restent minoritaires dans les instances de représentation. Ce sont là autant d'exemples qui montrent à quel point le passage d'une égalité proclamée à une égalité tangible s'avère ardu et malaisé. D'où la nécessité d'un critère d'évaluation des inégalités capable de saisir les difficultés que peuvent rencontrer les personnes – les femmes ne sont pas les seules concernées – pour transformer leurs droits formels en de réelles potentialités. C'est ce que propose Sen à travers le critère des « capacités »,

1. Selon le rapport réalisé par la France pour l'Union européenne sur le thème de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, les femmes assurent en moyenne 70 à 80 % des tâches domestiques [Silvera, 2002].

réhabilitant ainsi la notion de liberté substantive, dont Marx était déjà un fervent défenseur.

Le critère des capacités

Toute réflexion en termes de justice sociale se heurte inévitablement à la question suivante : quel critère choisir pour évaluer les inégalités et les injustices ? Sen rejette sans équivoque le critère de maximisation de l'utilité collective qui fonde l'éthique utilitariste. Selon cette dernière, institutions et politiques publiques sont justes si, et seulement si, elles maximisent l'utilité collective entendue comme l'agrégation des utilités individuelles. Au moment de son émergence, l'éthique utilitariste est extrêmement progressiste. En évaluant toute action en fonction de ses conséquences et non d'un quelconque jugement moral, le conséquentialisme – concept de base de l'utilitarisme – vise à évacuer tout préjugé et superstition et à rompre tout lien de dépendance à l'égard de l'existence de Dieu, de l'âme ou de toute autre entité métaphysique. Les développements ultérieurs de l'utilitarisme, en refusant de procéder à des comparaisons interpersonnelles d'utilité, vont encore plus loin dans ce détachement à l'égard de toute préoccupation d'ordre moral : porter un jugement sur les préférences de chacun conduirait à la subjectivité, et serait donc incompatible avec un raisonnement qui se veut scientifique. La théorie propose alors de comparer non pas des utilités personnelles, mais différents états de l'économie : la situation est considérée optimale s'il est impossible de modifier la répartition sans affecter l'utilité d'au moins l'un des sujets. Aussi novatrice et réformatrice qu'elle ait été à sa genèse, de nos jours, cette doctrine conduit dans ses principes à délaisser la question de la liberté et des droits, à négliger les préférences adaptatives, tout comme à ignorer les mobiles d'action autres que ceux susceptibles d'être évalués en termes d'utilité.

Au nom de la diversité des individus et des contextes, Sen refuse également le critère des revenus, tout comme celui des droits, propre aux libertariens, tout comme celui des « biens premiers » que propose John Rawls. Considérée comme l'une des critiques les plus fortes à l'égard de l'utilitarisme, la *théorie de la justice* développée par Rawls à partir des années soixante-dix propose une conception de la justice comme « égalité d'accès à des libertés de base ». Ces libertés de base sont elles-mêmes constituées par une série de

« biens premiers » (*primary goods*), lesquels désignent « tout ce que l'homme rationnel est supposé désirer » [Rawls, 1987, p. 93]. Ils incluent « les droits, les libertés et les possibilités offertes à l'individu, les revenus et la richesse [...] ainsi que les bases sociales du respect de soi » [*ibid.*]. L'évaluation de la liberté et des inégalités procède d'une comparaison interpersonnelle des dotations initiales en termes de ressources et de droits. Si Sen partage avec Rawls le même refus de l'utilitarisme, le même attachement aux questions de liberté et de répartition, et tout en reconnaissant une lourde dette intellectuelle à son égard, il lui reproche de s'en tenir aux *moyens* de la liberté et non pas à la liberté en tant que telle. Selon Sen, les biens premiers ne suffisent pas à garantir à chacun la liberté réelle de choisir sa vie. Ce qui importe, dit-il, c'est la relation établie par les personnes entre les ressources et les droits dont elles disposent, et l'usage qu'elles vont en faire, la manière dont elles vont les mettre en pratique, ce qu'il appelle encore la *conversion* des libertés formelles en libertés réelles. À quoi bon se focaliser sur l'attribution de droits si les personnes n'ont pas les moyens d'en prendre conscience ? À quoi bon accorder des ressources si les personnes ne sont pas en mesure de les valoriser ?

Sen part du principe que certaines fonctions – qu'il qualifie de « fonctions vitales » (*functionings*) – ont une valeur intrinsèque, c'est-à-dire que leur possession, indépendamment des préférences des personnes, est déterminante pour leur dignité et leur liberté. Les fonctions vitales renvoient à des besoins purement physiologiques tels que l'accès à la santé – physique et mentale – à l'éducation, à l'alimentation. Elles renvoient également à des besoins sociaux tels que le respect de soi, « se montrer en public sans honte » ou encore « participer à la vie de la communauté » [Sen, 1999a, p. 163 sq.]. Quels que soient les choix effectivement réalisés, qui dépendent des aspirations personnelles et des convictions de chacun, il est primordial que les personnes aient l'opportunité d'exercer leurs fonctions vitales : leur liberté réelle, que Sen qualifie de « capacités » (*capabilities*²), en dépend. Au sens large, la capacité reflète « la liberté de mener différents types de vie » [Sen, 1993a, p. 218]. Elle

2. Il introduit cette notion dans un article paru en 1980 (« Equality of What ? », in Amartya SEN, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Basil Blackwell, p. 353-369). Traduction française dans Sen [1993a, p. 189-214].

désigne l'ensemble des fonctions vitales qui sont potentiellement accessibles à chacun. Le terme est également employé de manière plus restreinte, pour chaque fonction vitale : capacité de se déplacer, de satisfaire ses besoins nutritionnels, de se procurer des vêtements et un toit, de se respecter soi-même, de participer à la vie sociale de la communauté, etc. La question n'est plus : dans quelle mesure une personne est-elle satisfaite, ni même quelle quantité de ressources peut-elle contrôler ? La question est plutôt : que peut-elle véritablement être et faire ?

Or cette aptitude à la conversion, nous dit Sen, est extrêmement variable d'une personne à l'autre. C'est finalement ici que l'idée est la plus novatrice : une répartition, même égale, des biens premiers ou des ressources ne peut pas permettre aux personnes d'atteindre le même niveau de vie ou de réaliser les mêmes actions. L'aptitude à la conversion des ressources et des droits en capacités dépend de plusieurs facteurs. Entrent en jeu les caractéristiques personnelles de chacun, ainsi que l'appartenance à tel ou tel groupe social. Les femmes, au même titre que certaines minorités ethniques ou les handicapés, sont particulièrement touchées par ce problème de conversion, tant du fait de la grossesse et de la maternité que de l'existence de nombreux stéréotypes et préjugés qui leur sont défavorables³. L'aptitude à la conversion provient aussi de la nature de l'environnement naturel, social et culturel (enseignement public, violence, normes en vigueur, etc.) : l'ensemble des biens nécessaires à une vie digne d'être vécue varie considérablement d'un contexte à l'autre. Cette aptitude à la conversion découle enfin des modes de distribution au sein de la famille : d'un contexte à l'autre, un même niveau de revenu familial n'a pas du tout les mêmes conséquences en termes de bien-être pour chaque membre de la famille. Évaluer les inégalités est donc indissociable de l'évaluation des inégalités intrafamiliales.

Prendre en compte les inégalités intrafamiliales

Dans les développements les plus récents des théories de la justice, l'égalité sexuée est désormais affirmée, mais elle s'applique essentiellement aux relations extérieures à la famille, comme

3. Sur ce point, voir par exemple Sen [2000a, p. 163].

dans la théorie libérale classique [Kymlicka, 1999, p. 266 *sq.*]. Au nom de la séparation entre sphère privée et sphère publique, les libéraux refusent d'intervenir dans la vie familiale, même pour y faire progresser les objectifs d'autonomie et d'égalité des chances auxquels ils sont tant attachés. Rawls, par exemple, accorde une grande importance à la famille. Il y voit une école de moralité, un facteur de socialisation décisif dans l'apprentissage des sentiments moraux, des règles de coopération et de réciprocité. Mais à aucun moment il n'envisage ne serait-ce que l'éventualité d'une injustice intrafamiliale. « Une fois admis que les institutions familiales sont justes [...] », écrit-il par exemple, avant de décrire le rôle de la famille dans le développement moral de chacun [Rawls, 1987, p. 490].

Prenant le contre-pied de cette approche, et reprenant en cela l'une des premières revendications féministes, Sen estime que les relations intrafamiliales sont le premier foyer d'inégalité et d'injustice. Refusant, à l'instar des théories micro-économiques, d'appréhender la famille comme une communauté d'intérêts, Sen propose une analyse en termes de *conflit coopératif* [Sen, 1984, 1990]. Les différents membres d'une famille, nous dit-il, sont confrontés à deux types de problèmes simultanément, l'un impliquant la *coopération* (additionner les ressources), l'autre impliquant le *conflit* (le partage des ressources entre les différents membres). Au sein de ce processus de négociation, les femmes occupent une position de faiblesse quasi systématique.

Tout d'abord, elles ne sont pas toujours conscientes de leur propre intérêt : celui-ci peut être masqué par leur sens de l'obligation, du souci d'autrui, du sacrifice. Il est tout à fait possible qu'elles prennent plaisir à s'occuper de leurs proches (notion d'*engagement* et de *compassion*), avec le risque qu'elles se sacrifient totalement au nom du bien-être commun, négligeant leur propre bien-être. La division sexuée des rôles a tendance à affaiblir leur perception de ce à quoi elles sont en droit d'aspirer. En fonction du contraste qu'il peut y avoir entre une harmonie familiale apparente et la persistance d'inégalités aiguës, il est indispensable de disposer d'une évaluation plus « objective » du bien-être, ce dont vise à rendre compte la notion de capacités. Cette distinction donne ainsi toute leur importance aux risques d'aliénation dénoncés par certaines approches féministes.

Se pose ensuite un problème de perception des contributions de chacun, qui nuit davantage aux femmes. Il provient principalement de la séparation entre activités rémunérées et non rémunérées et de leur hiérarchisation sur une base sexuée. Celle-ci introduit des « distorsions systématiques dans la perception de qui “produit quoi” et “gagne quoi” » [Sen, 1990, p. 130]. Sen ne s'aventure pas sur le terrain glissant de l'origine de la division des rôles entre sexes. Il évoque simplement le fait qu'elle finit par devenir « naturelle » aux yeux de tous, hommes et femmes, et il estime vain de chercher à démêler ce qui relève de l'une ou l'autre composante. Ce qui importe, dit-il, c'est que les femmes soient *réellement libres* dans leur choix. Évaluer la liberté à partir de critères visant à limiter les biais issus d'éventuels mécanismes d'oppression et d'adaptation est un premier pas, et c'est précisément le but du concept de capacités. Un contexte propice à l'expression des préférences ainsi qu'à leur évolution doit ensuite permettre de remédier à ces mêmes mécanismes. Le dialogue social revêt ici une importance décisive, ce qui suppose de redéfinir la notion de choix social.

REDÉFINIR LA NOTION DE CHOIX SOCIAL

Si la justification du critère des capacités prête peu à discussion, la question de sa mise en pratique est plus délicate : tout d'abord, comment évaluer les inégalités de capacités et, ensuite, quelles politiques publiques mettre en place afin de les corriger ? Si l'on reprend la terminologie du savoir économique, ce questionnement relève d'une procédure qualifiée de « choix social », à laquelle tout décideur politique est confronté : comment élaborer des décisions collectives à partir des préférences individuelles, quelles procédures employer pour obtenir un résultat cohérent, qui maximise l'efficacité collective – selon des critères à définir – tout en étant respectueux des libertés individuelles ? Quel poids accorder à ces différents principes et dans quelle mesure sont-ils compatibles entre eux ?

Entrer dans le détail technique de ce débat nous entraînerait trop loin⁴, prenons le risque d'en résumer les principaux termes en

4. Au cours des cinquante dernières années, ce thème a fait l'objet d'une vaste littérature très technique et formalisée, l'usage des outils mathématiques s'avérant particulièrement précieux pour tester la compatibilité entre différents principes.

les simplifiant, car l'un des principaux apports théoriques de Sen se trouve ici⁵. La difficulté majeure que doivent résoudre les théoriciens du choix social provient du phénomène d'intransitivité, selon lequel des préférences individuelles parfaitement transitives peuvent, lorsqu'on les agrège, engendrer des préférences collectives qui ne le sont pas⁶. Connue sous le nom de paradoxe de Condorcet, et reprise dans le fameux théorème d'impossibilité d'Arrow, ce résultat entre en contradiction avec le principe démocratique. Arrow montre que le décideur politique se trouve pris dans une impasse : il lui est impossible de prendre une décision publique qui d'une part, soit issue de l'agrégation volontaire des préférences individuelles quant aux états sociaux possibles, et qui d'autre part, maximise chacune de ces préférences. Le choix dictatorial est finalement la meilleure procédure du point de vue de la cohérence et de l'efficacité collective. Regrettant l'immobilisme et le pessimisme qui ont suivi les conclusions d'Arrow, Sen s'est efforcé d'en faire une interprétation constructive et d'en proposer des prolongements. Soulignant d'emblée qu'il ne saurait exister de théorie « pure » en matière de choix social – c'est selon lui le premier enseignement qu'il faut tirer du théorème d'Arrow –, il s'est tout d'abord attaché à passer en revue toutes les procédures de décision collective effectivement utilisées ou simplement possibles, procédures qu'il qualifie d'« impures », au sens où elles assouplissent les conditions imposées par Arrow tout en étant « acceptables » et « raisonnables ».

Un des résultats essentiels auquel il parvient consiste à montrer que les conflits entre principes résultent en dernier ressort des

5. Les premiers travaux de Sen en matière de choix social font l'objet d'un ouvrage paru en 1970 (*Collective Choice and Social Welfare*) et ont fait l'objet de nombreux développements par la suite. Sen a résumé sa position dans un discours prononcé lors de sa nobélisation, publié en 1999 dans *The American Economic Review* [Sen, 1999b].

6. Prenons le cas de trois options A, B et C et de trois personnes I, II, III ayant des préférences transitives sur ces trois options (si I préfère A à B et B à C, alors elle préfère A à C). Supposons que I préfère A à B et B à C, que II préfère B à C et C à A, et que III préfère C à A et A à B. Si l'on agrège les préférences individuelles, on aura une majorité pour préférer A à B, une autre majorité pour préférer B à C, mais aussi une majorité pour préférer C à A. La relation de préférence collective n'est donc pas transitive.

divergences de leur « base informationnelle ». Il en arrive à une diversité de procédures possibles, plus ou moins pertinentes selon le niveau collectif considéré (un État, une association, un parti politique, etc.), selon les informations disponibles et selon l'objectif poursuivi. Le vote et le marché (par le biais de l'offre et de la demande) – les deux procédures les plus couramment envisagées par les théoriciens du choix social – se justifient à condition de s'assurer d'une sphère de liberté personnelle minimale et uniquement dans certains domaines. Le vote se justifie pour des décisions exigeant anonymat et neutralité, le mécanisme de marché pour l'échange de services n'impliquant pas d'externalités. Pour des décisions de politique sociale visant à améliorer le bien-être collectif, l'usage de critères fondés sur des comparaisons interpersonnelles est selon lui indispensable (ce qu'Arrow s'était toujours refusé à faire), critères qu'il convient d'utiliser ensuite soit par agrégation (permettant d'apprécier, pour une mesure donnée, les pertes et les gains en termes de bien-être de l'ensemble de la population), soit par la règle du *maximin* (privilégier les personnes les plus défavorisées).

Face au dilemme équité/efficacité (que les utilitaristes ont résolu en proposant de maximiser la somme totale des utilités indépendamment de leur distribution, que Rawls propose de résoudre en posant le principe de différence qui consiste à maximiser l'avantage des plus défavorisés), Sen estime qu'il ne peut y avoir de solution exclusive, fournissant l'archétype unique de la « société juste ». Il prend comme exemple la diversité des modes de résolution des famines, premier domaine auquel il a appliqué ses hypothèses en matière de choix social. De la même manière, avancer une solution unique et définitive en matière de lutte contre les inégalités entre sexes serait à la fois prétentieux et irréaliste. Les disparités mondiales, régionales et parfois locales sont de toute façon telles que l'on ne peut éviter de procéder au cas par cas. Refuser l'existence d'une théorie « pure » n'exclut absolument pas le recours à la raison pratique. Cela revient simplement à accepter qu'aucun critère ne puisse être adopté de manière univoque. La combinaison entre les trois critères d'efficacité, d'équité et de liberté n'est jamais donnée une fois pour toutes. Ce qui importe, c'est que le dialogue entre ces trois critères ne s'arrête pas et s'enrichisse au cours du temps. L'élaboration des critères de la justice sociale ne peut donc être que

le fruit d'un *processus*⁷. Pour chaque problème posé, la seule méthode qu'il est possible d'avancer, selon Sen, est la suivante : identifier les injustices les plus manifestes, ce qui exige une « base d'information » suffisamment riche, et mener une discussion ouverte sur les moyens susceptibles d'y remédier. Avec cette méthode, il est alors possible de parvenir à un accord « raisonnable » [Sen, 2000b].

*Multiplier la collecte des données empiriques
et la construction d'indicateurs*

Considérations analytiques et pragmatiques sont indissociables, estime Sen : la théorie des choix collectifs ne peut progresser que si, simultanément, progressent les méthodes de collecte des données empiriques. Cette progression est amorcée : on assiste depuis quelques années à un foisonnement de travaux visant à construire des indicateurs sociaux qui rendent compte des notions de santé sociale, de développement durable, de qualité de la vie ou encore de capital social [Perret, 2002 ; Viveret, 2002]. Néanmoins, la plupart de ces démarches sont encore peu opérationnelles ; la plus réussie est probablement celle des indicateurs de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement, dont Sen a d'ailleurs été le principal instigateur⁸ [Perret, 2002]. Aussi réducent-ils par rapport au concept de capabilité, ils représentent néanmoins un premier pas dans ce sens. Par ailleurs, ils offrent la possibilité, inédite jusque-là, de procéder à des comparaisons internationales relativement fiables et de quantifier l'ampleur des inégalités entre hommes et femmes. Ce sont également de

7. Sen rejoint ici un certain nombre de travaux récents, aussi bien en philosophie politique qu'en économie, qui renouent avec la philosophie pragmatisme en plaidant pour une approche pluraliste de la justice sociale. Citons en particulier J. Affichard et J.-B. de Foucault [1995], S. Mesure et A. Renaut [1999], J.-M. Monnier [1999], S. Véca [1999].

8. L'indicateur de développement humain (IDH) tient compte de l'espérance de vie, du niveau d'instruction et du revenu. L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) reprend l'IDH en tenant compte des inégalités entre hommes et femmes. L'indicateur de participation des femmes (IPF) mesure le contrôle que les femmes exercent sur leur destinée dans les domaines politique et économique ; il prend en compte la proportion de femmes occupant des postes parlementaires, des postes d'encadrement supérieur et de direction, et enfin de la part des femmes dans le produit intérieur brut.

précieux outils d'aide à la décision : repérer les domaines où les inégalités sont les plus fortes permet d'en déduire des domaines prioritaires d'intervention. En Europe, le critère « d'exclusion sociale » défini en 1998 par Eurostat fait également écho au concept de capabilité. Il tient compte du lien entre les bas revenus, le statut socioprofessionnel et les handicaps concernant les aspects monétaires et non monétaires de la vie : problèmes concernant la satisfaction de besoins fondamentaux (manger de la viande ou du poisson, acheter de nouveaux vêtements, prendre une semaine de congés loin de chez soi), problèmes de logement (absence de salle de bain, manque d'espace, humidité des sols ou des murs), problèmes financiers (retards dans les remboursements) [Commission des Communautés européennes, 2000a, 2000b].

Si de nombreux progrès ont été fait au cours des dernières décennies, l'élaboration d'indicateurs adaptés reste pourtant un enjeu essentiel des années à venir, en particulier dans le domaine des inégalités entre sexes. Par exemple en ce qui concerne l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle au sein des pays de la Communauté européenne, il est difficile d'élaborer des politiques à la fois justes et efficaces faute de critères adéquats – et de données disponibles lorsque les critères existent – permettant de se prononcer tant sur les besoins que sur l'efficacité des mesures existantes [Silvera, 2002].

Promouvoir le dialogue social, mais comment ?

Toute société qui se veut démocratique cherche à respecter les préférences personnelles pour élaborer des décisions collectives. Si nul ne songe à contester ce point, ne faut-il pas aussi, comme le suggère Sen, tenir compte de l'influence des décisions collectives et des procédures de choix collectifs dans l'élaboration des préférences personnelles ? La liberté, nous dit Sen, en particulier la liberté d'expression, n'a pas seulement une fonction intrinsèque : elle comporte également une fonction *instrumentale*. Elle facilite l'expression et la revendication des préférences et besoins personnels. Bien souvent, les interventions publiques résultent de la capacité des populations à revendiquer leurs droits et à faire pression auprès des autorités. Sen en veut pour preuve le lien étroit entre famine et démocratie : les pays indépendants dotés de structures

démocratiques et d'une liberté, même relative, de la presse connaissent parfois la disette, mais jamais la famine. Entre autres exemples, Sen cite celui de l'Inde, menacée par la famine à de multiples reprises entre les années 1960 et 1970, mais épargnée grâce au rôle central des médias et de divers partis politiques [Sen, 1984, p. 503 *sq.*]. Plus en amont, la liberté d'expression favorise l'émergence et la définition des besoins et des valeurs dans un contexte social et par ce biais, elle autorise la transformation des préférences personnelles [Sen, 2000b]. Lorsque la résistance au progrès social provient surtout de l'inertie des normes et des traditions, la seule issue possible consiste à exposer le problème et à en débattre sur la scène publique [Sen, 2000b, p. 268 *sq.*].

Concernant les inégalités entre sexes, la discussion publique s'avère plus que souhaitable : elle est incontournable. Dans ce domaine, écrit-il, « [...] aucun progrès notable n'est enregistré sans une mobilisation conséquente permettant de formuler des critiques et d'élaborer des réformes » [Sen, 2000b, p. 161]. Sen donne plusieurs exemples. Faciliter l'accès des femmes à un emploi rémunéré est souhaitable dans la mesure où cela leur confère une certaine indépendance ainsi qu'un pouvoir de négociation accru au sein de la famille, et produit donc, à terme, une évolution des règles de la répartition intrafamiliale. Ce cercle vertueux est toutefois difficile à mettre en œuvre en présence de normes patriarcales trop fortes : seule une « libre discussion » peut permettre d'introduire des changements sociaux, par l'intermédiaire de groupes organisés et autorisés à s'exprimer. Sen cite l'exemple du rôle actif de mouvements féminins en Inde et au Bangladesh ; c'est leur mobilisation qui a donné à la question de l'égalité une réelle portée, les mesures législatives, pourtant en vigueur depuis plusieurs décennies, n'ayant guère été concluantes [Sen, 2000b, p. 123 *sq.* ; Nussbaum et Glover, 1995]. Pour cette raison, Sen refuse d'accorder la priorité à l'une ou l'autre des deux libertés, la liberté économique et la liberté politique. C'est précisément leur synergie qui est source de progrès dans la mesure où elles se nourrissent mutuellement.

Un raisonnement similaire peut être mené sur le thème de la natalité. De forts taux de fécondité non seulement posent des problèmes de surpopulation, mais plus encore limitent la liberté individuelle des femmes. On sait que les grossesses à répétition sont

à l'origine d'une surmortalité féminine et leur investissement quasi exclusif dans le soin aux enfants les empêche d'exercer des activités hors du foyer. Dans bon nombre de pays, plaider en faveur d'un ralentissement de la natalité semble donc souhaitable. Faut-il pour autant l'imposer ? Au nom du respect de la liberté individuelle, Sen répond par la négative. La réduction du taux de fécondité n'est légitime que si elle provient d'un choix librement consenti. D'où l'importance, ici encore, du dialogue social. L'exemple d'un État du Sud de l'Inde, le Kerala, dont l'indicateur de développement humain est particulièrement exemplaire compte tenu de son développement économique, en est une illustration. La perception et la compréhension des besoins, tant par les hommes que par les femmes, passe par la participation à des discussions publiques.

En définitive, les deux principaux apports des travaux de Sen par rapport au sujet qui nous préoccupe peuvent être résumés ainsi. Le premier consiste à avoir démontré, en respectant la rigueur formelle dont doit faire preuve tout raisonnement scientifique, que la démocratisation des pratiques économiques est vraisemblablement le seul moyen de parvenir à une plus grande liberté pour tous. Face à la suprématie, en économie comme en philosophie politique, d'approches positivistes revendiquant le statut de science libérée de toute valeur – et donc de toute perspective éthique –, ce résultat doit être considéré comme remarquable. Le second résultat, également primordial face à la suprématie d'une conception universaliste de la justice sociale, porte sur les inégalités d'aptitude à la conversion des droits formels en liberté réelle. Même s'il ne le formule pas ainsi, Sen démontre que l'universalité des droits, en dépit de l'idée d'égalité qui lui est attachée, peut s'avérer foncièrement inégalitaire.

Sen reste toutefois muet sur plusieurs points. Il n'aborde pas véritablement le problème de la prise en charge des obligations familiales. Il ne s'interroge pas vraiment sur les moyens de faciliter la conversion et de lutter contre les inégalités de conversion. Très méfiant à l'égard de toute dérive communautariste, il n'est guère favorable à des mesures de discrimination positive qui viseraient à compenser le désavantage de certains groupes, mais ne va pas plus loin dans les propositions. Enfin, il ne se prononce pas, ou peu, sur les moyens de susciter un dialogue social efficace. Il est conscient des difficultés, mais se contente d'évoquer l'importance de l'action

collective, le rôle du multipartisme et la nécessité d'une opposition organisée [Sen, 2000b, p. 160 *sq.*].

Concernant les inégalités d'aptitude à la conversion, une première piste, suggérée par Robert Salais [1998] lorsqu'il cherche à prolonger la théorie des capacités de Sen ainsi que par d'autres travaux qui reconnaissent les limites d'une justice universaliste⁹, consiste à faire appel à la décentralisation et à la déconcentration de l'offre publique de justice. Déjà à l'œuvre dans plusieurs domaines, de manière inégale selon les pays en fonction du degré de décentralisation, ce mode d'allocation des biens et des droits, qualifiée par Jon Elster de « justice locale », ne peut être que partiel et conditionné à sa capacité à pallier les incomplétudes d'une justice redistributive globale, celle-ci étant chargée de veiller à d'éventuelles inégalités entre les niveaux locaux et de limiter une trop forte souveraineté locale [Elster, 1992]. Une seconde piste, complémentaire de la première et plus ambitieuse, consiste à penser conjointement la démocratisation de l'économie que Sen appelle de ses vœux avec une démultiplication des formes de protection sociale. Cela revient à parier simultanément sur une *protection sociale plurielle* et sur une *économie plurielle*, en misant sur une répartition des responsabilités entre marché, autorités publiques et société civile. L'idée n'est en fait pas complètement nouvelle : elle ne fait que renouer avec la pensée associationniste de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, développée aussi bien par la philosophie pragmatiste, en particulier celle de John Dewey [Bazzoli, 1994 ; Chaniel, 2001], que par des socialistes comme Marcel Mauss ou des libéraux comme Alexis de Tocqueville [Ferraton, 2002]. Si elle apparaît en filigrane dans les travaux de Sen, elle est beaucoup plus explicite chez les théoriciens de la justice qui se réclament d'un « libéralisme communautaire » et dont Michaël Walzer est le chef de file [Chaniel, 2001]. Cette idée de pluralisme et de démocratisation de l'économie par la société civile est également au cœur d'une socio-économie se réclamant de *l'économie solidaire*.

9. Voir, par exemple, J. Affichard et J.-B. de Foucault [1995] ou J.-M. Monnier [1999].

LA RÉPONSE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Le concept d'économie solidaire est précisément né afin de désigner les pratiques qui contribuent à réarticuler l'économie aux autres sphères de la société, dans la perspective d'une société plus démocratique et plus égalitaire. Ces pratiques représentent un mouvement multiforme, en émergence depuis une trentaine d'années, et présent dans différents domaines d'action : la création ou le maintien d'emplois (entreprises d'insertion, associations intermédiaires), la production et la commercialisation collective (groupements de producteurs, de commerçants, d'artisans, commerce équitable), l'habitat collectif (associations et coopératives d'autoconstruction), l'épargne et le crédit solidaires (coopératives financières, micro-finance ou finance solidaire), l'échange non monétaire (systèmes d'échange local, réseaux d'échanges réciproques de savoirs), les services collectifs de santé (mutuelles ou coopératives de santé), la protection collective de l'environnement (entreprises sociales de récupération et de recyclage), la sécurité alimentaire (cuisines collectives, jardins communautaires), le soutien à la création d'activités individuelles ou collectives (services d'accompagnement à l'entrepreneuriat, coopératives d'activité), la création de nouveaux services ou l'adaptation de services existants (services de la vie quotidienne, notamment garde d'enfants ou de personnes âgées, services d'amélioration du cadre de vie, culturels et de loisirs). Les pratiques d'économie solidaire émergent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Certaines sont d'ampleur internationale et cherchent à établir de nouvelles solidarités entre producteurs du Sud et producteurs du Nord, à travers notamment le commerce équitable. La plupart toutefois restent ancrées dans le territoire local. Leurs activités concernent l'ensemble d'un village, d'un quartier ou seulement un groupe spécifique, comme les femmes, les jeunes, les agriculteurs, etc.

Au-delà de cette forte hétérogénéité, qui peut surprendre et déconcerter, les pratiques d'économie solidaire partagent deux caractéristiques communes, mises en évidence par Bernard Eme et Jean-Louis Laville [1994], et c'est précisément par ces deux caractéristiques qu'elles parviennent à démocratiser l'économie.

La première consiste à reconnaître l'importance des pratiques réciprocitaires, considérées non comme un résidu de la tradition, ou comme une vertu féminine, mais comme une forme d'agir économique à part entière. L'économie solidaire a pour spécificité de combiner des dynamiques d'initiative et de gestion privées avec des finalités non centrées sur le profit mais plutôt sur l'intérêt collectif. La finalité économique (qu'il s'agisse de production ou d'échange) se double d'une finalité sociale : produire du lien social et de la solidarité, non pas une solidarité abstraite et institutionnalisée, mais une solidarité de proximité ; l'entraide mutuelle et la réciprocité sont au cœur de l'action économique.

La seconde réside dans l'élaboration de formes de coordination et d'allocation des ressources alternatives à la mise en concurrence (coordination marchande) ou à la réglementation administrative (coordination étatique) à travers des « espaces publics de proximité » qui conduisent à une « coconstruction » de l'offre et de la demande.

*Revaloriser les pratiques réciprocitaires
en misant sur une hybridation des ressources*

S'en tenir à une conception strictement égocentrique des comportements individuels n'est pas réaliste, nous avons longuement insisté sur ce point. Plus encore, cette conception n'est pas *souhaitable*. Si l'on revient à Sen, il ne se contente pas d'observer l'existence de comportements de compassion et d'engagement. Au nom de l'efficacité collective, il plaide en faveur de leur *réhabilitation* au sein des décisions privées. Il insiste sur le fait que l'existence et le respect des règles facilitent l'échange, la production ainsi que l'élaboration de biens publics. Selon lui, l'insuffisance de « codes moraux » justifie en partie les difficultés rencontrées par bon nombre de pays en développement ou en transition [Sen, 1993b].

Son raisonnement mérite d'être étendu à la famille afin de penser la prise en charge des tâches familiales. Pour que les hommes puissent s'impliquer, il faudrait qu'ils en aient la volonté et la disponibilité. Certes, il importe de compenser le désavantage des femmes en ce qui concerne les conditions d'accès au marché du travail. Mais ne faut-il pas aussi, comme le suggère Dominique Méda, compenser le désavantage des hommes pour ce qui est des conditions de participation à la vie familiale et leur permettre de participer de

manière plus active au sein de l'espace domestique [Méda, 2001] ? L'imaginaire collectif, lorsqu'il ne reconnaît comme rationnelles ou efficaces que les activités dites utilitaires, c'est-à-dire orientées vers la recherche de l'intérêt personnel, est une sérieuse entrave à cette évolution. Or cet imaginaire est partagé aussi bien par les individus – hommes et femmes –, les entreprises, les décideurs politiques que par les scientifiques. C'est aussi un reproche que l'on peut faire à certains courants féministes, en particulier ceux inspirés du marxisme : avoir assimilé l'ensemble des activités familiales à de pures *obligations*, en se polarisant uniquement sur leur caractère aliénant et en revendiquant leur monétarisation. Reconnaître que les actions non utilitaires participent au bien-être individuel et social et qu'elles sont facteur d'épanouissement personnel, pour les hommes comme pour les femmes, semble le seul moyen de parvenir à un partage plus égalitaire [Ferber et Nelson, 1993 ; Folbre, 1997 ; Méda, 2001]. La liberté des femmes n'est pas le seul argument. Par rapport au ralentissement préoccupant de la natalité, observé dans bon nombre de pays du Nord, c'est aussi une question d'efficacité collective. S'il est possible d'externaliser une partie des tâches familiales, que ce soit par des infrastructures publiques ou des services privés, il est peu concevable d'en externaliser la totalité, tant pour des raisons d'ordre pratique qu'éthique.

Par-delà la question de l'égalité entre sexes, reconnaître la pluralité des formes d'agir économique – échange marchand, action publique *via* la redistribution et échange réciproitaire – revêt un autre enjeu : faire face à l'épuisement des modes de régulation que l'on connaît aujourd'hui, au Nord comme au Sud. Au Nord, l'épuisement du mode d'accumulation caractéristique de la croissance de l'après-guerre, l'essoufflement du modèle salarial et des États providence et la crise de l'institution familiale obligent à repenser radicalement le rapport entre l'économie et le social. Au Sud, l'introuvable mode d'accumulation, l'échec patent des programmes d'ajustement structurel, les déconvenues de gouvernance d'une démocratie inachevée voire inexistante coexistent désormais non seulement avec la persistance de la pauvreté, mais également avec l'affaissement des modes de solidarité communautaires.

Dans les deux cas, l'accès aux droits économiques et sociaux ne peut être résolu ni par le tout-marché ni par le tout-État : l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non

monétaires est une manière d'y parvenir. Le droit à l'emploi est le premier concerné, mais c'est également le cas des droits à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la santé ou encore aux services d'assurance et de crédit, en particulier dans les pays du Sud. C'est tout d'abord une question de moyens. Face à l'insuffisance des ressources publiques – leur affaiblissement au Nord et leur vulnérabilité, parfois leur inexistence, au Sud –, diversifier les ressources est une façon de solvabiliser la demande et d'assurer une offre équitable et accessible à tous.

S'en tenir à une approche strictement fonctionnelle serait toutefois excessivement réducteur : l'hybridation des ressources et des formes d'agir économique offre aussi l'opportunité de restaurer ou de maintenir l'identité et la dignité des personnes. Au Nord, si la reconnaissance des droits sociaux individuels a constitué une avancée indéniable par rapport aux formes de dépendance issues des solidarités communautaires, force est d'admettre aujourd'hui leur incapacité à répondre aux problèmes de marginalisation sociale. Dans un contexte de « désaffiliation » et de crise aiguë du « lien social » [Castel, 1995], on peut en toute légitimité se demander si les principes libéraux de promotion de l'autonomie n'ont pas fait preuve « d'une abstraction excessive » [Mesure et Renaut, 1999]. Au Sud, les appartenances communautaires – appartenances de sexe, de caste, appartenances religieuses, ethniques – continuent de jouer un rôle décisif d'intégration et de protection. Il n'est pas pensable et encore moins souhaitable de vouloir les supprimer. En revanche, il est nécessaire de reconnaître leurs limites et de ne pas idéaliser le développement « par le bas ». Les initiatives populaires, aussi dynamiques et créatives soient-elles, ne peuvent à elles seules être la solution à l'insuffisance de la demande et aux problèmes d'insolvabilité [Sanyal, 1999].

Un autre risque consiste à s'en tenir à une vision « romantique » de la communauté et à sous-estimer ses aspects potentiellement hiérarchiques. On suppose souvent que les relations horizontales sont nécessairement mues par un idéal d'affection et de confiance mutuelles. Or l'asymétrie des positions sociales et l'ambivalence des mécanismes locaux de solidarité, y compris au sein des communautés féminines, montrent que c'est loin d'être le cas. Dans ces conditions, c'est un partenariat public/privé qui doit garantir le développement des actions collectives et garantir l'intérêt général

[Defourny *et alii*, 1999]. L'articulation entre pratiques citoyennes et pouvoirs publics permet de dépasser les insuffisances des initiatives originelles : le particularisme (préférence pour certains groupes), le paternalisme (lié à ce que l'aide ne relève pas d'un droit) et enfin l'amateurisme et l'absence de continuité liés à la volatilité du bénévolat [Laville et Nyssens, 2001, p. 237-238]. En définitive, l'enjeu est de

« cumuler les avantages de l'économie monétaire, source de liberté individuelle par le marché et d'égalité par la redistribution, avec ceux de l'économie non monétaire qui contextualise les échanges et les sort de l'anonymat synonyme d'indifférence » [Laville, 1994, p. 143].

Les espaces publics de proximité

Sen, nous l'avons vu, propose de revoir la question du choix social à deux niveaux. Tout d'abord, les « bases d'information » employées pour élaborer les critères de justice doivent donner la priorité à la liberté réelle : une institution publique juste doit être en mesure d'émettre un jugement sur les moyens effectifs dont dispose chacun pour mener la vie qu'il entend. Mais la possibilité pour chacun de prendre part au processus de décision fait également partie de la liberté individuelle et de la responsabilité sociale. Participation et discussion démocratiques, dit-il, doivent être parties prenantes de l'élaboration des politiques publiques. Celles-ci ne peuvent être que le fruit d'un consensus entre différents groupes aux intérêts divergents [Sen, 1999a, p. 96]. Reste à savoir comment favoriser l'exercice de ce pluralisme.

Face à l'emprise croissante et dangereuse de l'économique sur la vie quotidienne comme sur le politique, plusieurs auteurs plaident en faveur d'une démocratisation du politique qui prendrait la forme d'espaces publics « autonomes ». Autonomes, au sens où ils se développeraient à l'abri de l'échange monétaire et du salariat [Gorz, 1988], au sens où ils se situeraient hors de la mainmise du travail, détachés de toute préoccupation économique et de toute « rationalité instrumentale », ce détachement étant considéré comme le seul moyen de « libérer un espace véritablement public » [Méda, 1995, p. 301]. On retrouve la notion d'espace public propre à la pensée politique grecque, reprise par Hannah Arendt puis par Jürgen Habermas : le débat public ne serait possible qu'en s'émancipant

des intérêts privés, que ceux-ci relèvent de la sphère domestique ou de la sphère marchande. Pour résumer d'une formule le fil de la pensée d'Habermas : l'espace public est salvateur pour la liberté personnelle comme pour la paix sociale [Habermas, 1992]. Concernant la liberté personnelle, l'« usage public de la raison » autorise la prise de distance à l'égard d'appartenances héritées tout en limitant les risques de tyrannie et de paternalisme de la part des pouvoirs publics ainsi que l'emprise, voire l'aliénation, exercée par le monde de la consommation. Le débat et la discussion sont les seuls moyens de résister à cette « colonisation » des mondes vécus. Concernant la paix sociale, c'est en étant le fruit d'une discussion collective émanant des intéressés eux-mêmes que les institutions publiques acquièrent une certaine légitimité, garantie de leur efficacité.

Mais les personnes sont-elles réellement capables de faire fi de leurs intérêts privés ? Si l'on admet, comme on l'a fait jusqu'à présent, que l'opposition entre comportements intéressés et désintéressés n'est qu'une construction analytique, alors il faut admettre en même temps que la participation à des espaces publics autonomes ne pourra jamais concerner qu'une minorité¹⁰. Et cela quelle que soit l'ampleur de « l'immense besoin de parole, d'expression et de participation aux décisions et au débat qui se manifeste aujourd'hui » [Méda, 1995, p. 159]. En France, l'analyse des formes contemporaines d'action collective montre d'ailleurs bien l'effritement des formes traditionnelles d'engagement : les personnes éprouvent de plus en plus le besoin de s'impliquer dans des actions qui les concernent directement dans leur vie quotidienne [Ion, 1997]. Plutôt que d'évoquer l'idée d'une transcendance permettant d'échapper aux désirs individuels, n'est-il pas plus réaliste de parler d'intérêt *collectif* et non d'intérêt *général* ? Cette exigence de réalisme semble d'autant plus nécessaire si l'on souhaite la participation au débat de personnes qui y sont peu habituées, en particulier les femmes et les populations pauvres.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'économie solidaire, dont les propos, tant descriptifs que normatifs, ne font que traduire des

10. En France, les travaux de B. Bihl et A. Pfefferkon [1999] montrent combien l'accès à l'espace public sous toutes ses formes (syndicale, politique associative, etc.) est inégalitaire, en particulier pour les catégories sociales modestes et pour les femmes.

constats de terrain. L'observation de diverses pratiques qualifiées d'économie solidaire montre que la discussion et le dialogue précèdent et accompagnent l'action économique, ce qui permet de structurer l'offre et la demande en fonction des attentes des différentes parties prenantes du projet. Au lieu de partir d'une offre institutionnelle ou privée, on assiste à un processus de « construction conjointe », pensée « dans une logique de projet par rapport au vécu quotidien des gens, lui-même référé au contexte spatio-temporel mais aussi socio-culturel de l'espace local » et qui prend place au sein de « micro-espaces publics de proximité » [Eme, 1994, p. 182]. Ces espaces sont ainsi des lieux « permettant aux personnes de prendre la parole, de décider, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets économiques adaptés aux contextes dans lesquels ils émergent » [Laville, 2001, p. 100]. La participation des usagers, considérés non pas comme de simples consommateurs mais comme de « véritables citoyens » [*ibid.*], autorise l'expression et la formulation de besoins. Ni les autorités publiques ni le marché ne les avaient identifiés, soit en raison de leur non-solvabilité, soit parce qu'ils restaient dissimulés, inavoués et parfois même inconnus des personnes elles-mêmes. Comme les problèmes touchent au quotidien, il n'est pas nécessaire d'être expert, ce qui garantit l'accessibilité des discussions par lesquelles les demandes sociales peuvent être formulées et satisfaites [Berger et Michel, 1998].

II.

***Le caractère multidimensionnel de la pauvreté
féminine : entre gestion de l'incertitude
au quotidien et obligations sociales***

Introduction

Comment prétendre lutter contre la pauvreté si l'on ne s'attache pas à en comprendre les fondements par ceux-là mêmes qui la vivent ? Cette seconde partie est consacrée au vécu quotidien des femmes en situation de pauvreté : les contradictions auxquelles elles sont confrontées, la manière dont problèmes économiques et sociaux se conjuguent, la difficulté qu'elles ont à transformer leurs droits en de réelles potentialités, mais aussi l'hétérogénéité des trajectoires et des stratégies déployées. Au-delà de la disparité des deux terrains étudiés (France et Sénégal), au-delà de la singularité des trajectoires personnelles et du caractère multidimensionnel et dynamique de la pauvreté, les femmes sont confrontées à une tension récurrente entre d'une part, la gestion de l'incertitude quotidienne, et d'autre part, le respect de leurs obligations sociales. Cette grille de lecture (gestion de l'incertitude/obligations sociales) facilite la compréhension des trajectoires et permet de mieux saisir des comportements qui semblent anormaux, irrationnels ou encore pathologiques. *A priori*, ces deux dimensions ne sont aucunement liées à une quelconque spécificité féminine. Néanmoins, à partir du moment où il y a division des tâches, ces deux dimensions prennent alors une connotation sexuée. L'analyse du vécu des femmes met également en lumière les paradoxes et les contradictions de l'assistance (qu'elle soit liée à un mode de solidarité « communautaire » ou institutionnalisé de type État providence) ainsi que leur dimension fortement sexuée.

Précisions de méthode

Les pratiques décrites ici proviennent d'enquêtes de terrain approfondies, menées dans le cadre d'une méthode qualitative. Celle-ci a été le plus souvent négligée au profit de méthodes formalistes et du raisonnement hypothético-déductif, considérés comme les vecteurs exclusifs de la production du savoir scientifique. Par rapport au sujet étudié ici, elle représente pourtant la voie la plus indiquée, d'une part pour saisir les *pratiques* des personnes, d'autre part pour décomposer les processus de décision, saisir leur dimension à la fois intéressée et affective et appréhender les contraintes, objectives ou subjectives, qui président à leur élaboration. Toute la difficulté consiste à saisir simultanément les contraintes collectives et les actions personnelles ainsi que la dialectique permanente entre ces deux dimensions.

L'enquête de type *récit de vie* choisie dans le cadre de ce travail est une méthode adaptée dans la mesure où elle permet de restituer la dimension à la fois dynamique et sociale des pratiques¹. Le récit de vie ne s'apparente en aucun cas à un récit complet, où l'enquêteur nous plongerait dans sa plus tendre enfance pour nous livrer l'intégralité de son parcours personnel. Il y a récit de vie à partir du moment où un sujet raconte un épisode quelconque de son expérience vécue. Contrairement à des entretiens à questions fermées, qui ne saisissent que des fragments de réalité, le récit a l'avantage appréciable de disséquer dans une dimension *temporelle* l'articulation concrète entre les différents domaines de l'existence – l'emploi, la famille, les relations extrafamiliales. Une autre qualité de ce type de démarche réside dans le caractère *dynamique* des informations recueillies. Logiques d'action et rapports sociaux ne prennent sens que par rapport à leur histoire, d'où la nécessité de prendre acte, même très partiellement, des étapes marquantes des parcours personnels.

Réinscrire les pratiques à la fois dans leurs contextes et dans la durée est un moyen de rendre compte du jugement moral des femmes enquêtées, de reconstituer les sentiments de responsabilité, les

1. Le principe des récits de vie a été introduit en France au cours des années soixante-dix, en large partie sous l'influence de D. Bertaux [1997]. Pour l'usage de ces récits en économie, voir A. Dieng [2000].

engagements émotionnels, la pression des normes sociales et la manière dont celles-ci sont vécues. Rappelons notre postulat de départ : chacun est pris dans un ensemble de droits et d'obligations qui structurent son comportement au même titre que la poursuite de son intérêt personnel. Chaque prise de décision, loin de se limiter à une rationalité instrumentale, obéit à un jugement de sens et à un jugement moral (qu'est-ce qui est légitime ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Qu'ai-je le droit de faire et de ne pas faire ?). Pour autant, chaque action ne se réduit pas à sa singularité. Le sens commun est historiquement construit et reste soumis à des normes de jugement elles-mêmes historiques. Engagements et jugements moraux résultent d'un jeu infini de miroirs, où chacun imagine ce que l'autre imagine, qui lui-même imagine, etc. Si chaque action ne se justifie qu'à l'aune du jugement de son auteur, exprimant ainsi sa singularité, ce jugement exprime en même temps l'universalité d'une règle d'action. Saisir les jugements de chacun, c'est donc comprendre sa propre logique d'action, mais c'est aussi saisir une part d'universel : celle de la norme, de la règle. En décortiquant le vécu de chaque femme, en recherchant les logiques de production du sens de leurs discours, c'est bien plus que leur trajectoire personnelle qui transparait. On saisit la persistance et la reproduction des mécanismes de division sexuée des rôles, les modes de construction identitaire, et plus généralement encore, les systèmes de valeurs et de représentations sociales. La recherche repose sur un effort constant qui consiste à pousser chaque cas hors de sa particularité vers de plus vastes problèmes. On est en présence d'une dialectique permanente entre un « tout social » et les parties de ce tout : chaque trajectoire et chaque vécu n'existent qu'à travers un tout, qu'ils contribuent à actualiser mais aussi à faire évoluer. C'est cette dialectique permanente qui donne toute sa signification aux expériences personnelles.

Vivre de l'assistance communautaire

Pauvreté monétaire chronique, sous-nutrition, stagnation voire contraction du pouvoir d'achat : ce sont là trois aspects constants du quotidien sénégalais. Même si d'un point de vue macroéconomique on note depuis quelques années une certaine reprise de la croissance, il semble difficile de nier la persistance d'une « crise » sénégalaise, au sens où le pays, faute de reconversion, n'a toujours pas su donner suite à l'ère arachidière, et sacrifie en quelque sorte les indicateurs sociaux afin de respecter les exigences des plans d'ajustement structurel. Au cours des dernières décennies, la situation matérielle des Sénégalais n'a cessé de se détériorer. Gilles Duruflé [1994] notait une diminution du pouvoir d'achat de l'ordre de 30 à 40% entre les années 1960 et 1990. Cette détérioration s'est poursuivie au cours de la dernière décennie [Sénégal, 2002]. Les indicateurs de développement humain restent inférieurs à ceux des pays à niveau de revenu comparable. Qu'elle soit mesurée en termes de ration calorique journalière ou de niveau de revenu, la pauvreté touche près d'un Sénégalais sur deux [Sénégal, 2002]. Concernant la précarité quotidienne, nul ne sait l'ampleur qu'elle atteindrait en l'absence d'organismes divers, ayant le plus souvent le statut d'organisations non gouvernementales, et qui se donnent pour but de pallier, tant bien que mal, les déficits étatiques dans des domaines variés tels que ceux de la santé, de l'éducation ou encore de l'accès au crédit.

Qu'en est-il des femmes ? Elles souffrent des mêmes maux que sur le reste du continent : analphabétisme, état de santé peu satisfaisant, taux de mortalité élevé, faible accès à la propriété et aux terres (aux terres irriguées, en particulier) ainsi qu'au crédit. En théorie, la Constitution garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, notamment en matière d'héritage. Dans les faits, la prédominance des lois coutumières les défavorise, particulièrement dans l'accès aux terres. Concernant la crise, les femmes sont, au premier abord, moins frappées que les hommes. En effet, les secteurs directement touchés sont le salariat et les cultures d'exportation, or les femmes en sont exclues. En revanche, elles sont les premières à subir la contraction des dépenses publiques. En outre, lorsque les hommes ont de plus en plus de mal à assumer leurs responsabilités, c'est à elles qu'incombe, en dernier ressort, la survie de la famille.

Dans cette situation de très forte précarité, plusieurs facettes du quotidien des femmes sénégalaises méritent d'être évoquées : une implication croissante dans des activités génératrices de revenus, une certaine prise de distance à l'égard de la « communauté » et un renforcement de leurs activités collectives. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à manifester une volonté de distanciation à l'égard de leurs obligations communautaires et conjugales. Il n'y a pas rupture : c'est impensable dans un cadre où la communauté continue de jouer un rôle central de protection et d'identification. Il ne peut y avoir que des *compromis*. C'est dans ce contexte de survie d'ordre tant matériel que moral, de tension permanente entre les aspirations personnelles et le poids du collectif qu'il faut comprendre les trajectoires féminines.

SURVIVRE AU QUOTIDIEN

Elles sont vendeuses de beignets, d'arachides grillées, de piments, de poissons et de tomates, de légumes et de Calebasses, de tissus et de produits cosmétiques, de noix de kola, de plats préparés, de jus de fruits ou de lait caillé. Les mieux « assises » disposent d'une cantine (un stand) sur une place de marché ; la plupart cependant sont installées au coin d'une rue, devant une table bancale ou simplement avec un plateau posé à même le sol. D'autres se déplacent

de quartier en quartier, au gré de la concurrence et de la demande. Elles sont aussi teinturières, couturières, tenancières de gargote ou de calèche, vendeuses de glace. Certaines s'en vont chercher des tissus et de la noix de kola au Mali, de l'huile de palme et du poisson en Casamance, des céréales dans la région de Kaolack ou en Gambie. D'autres s'en vont même jusqu'en Europe, à La Mecque ou à Las Palmas. Pour le plus grand nombre cependant, l'horizon des opérations se limite au marché local.

Sur la côte, elles sont spécialisées dans l'achat et la revente du poisson, qu'elles ont parfois salé et séché. Les plus fortunées possèdent une « part » dans une pirogue, et sont assurées ainsi d'un approvisionnement régulier et de qualité; mais la majorité des femmes se contentent de guetter les arrivages, dans l'espoir d'être les premières servies, et sont condamnées à marchander âprement et chaque jour avec des mareyeurs souvent intraitables. À l'intérieur du pays, elles ramassent du bois, du persil et divers produits locaux (*bissap*, *bouye*, pain de singe, *sexan* ou *quinqueliba*¹); elles cultivent des céréales, de l'arachide et des légumes; elles élèvent des poulets, des chèvres, parfois des porcs; elles pressent l'arachide pour en faire de l'huile, elles pilent le mil pour en faire du couscous, elles font macérer le *bissap*, écrasent le *bouye* et le pain de singe pour en faire des boissons sucrées. Une partie de cette production est destinée à la consommation familiale, le surplus sera vendu sur les marchés. Les plus chanceuses iront jusqu'à Dakar, l'endroit le plus approprié pour trouver une clientèle aisée susceptible d'acheter jus de fruits et autres biens dits de luxe; mais la plupart s'en tiennent au marché voisin. Le jour venu, ce sont donc des files interminables de femmes, un panier en équilibre sur le sommet du crâne, qui s'en vont vendre quelques produits; l'objectif est de vider le panier, d'en tirer quelques billets et de ne pas tout « gaspiller » le jour même afin de réinvestir dans une autre opération de vente.

Cette implication des femmes dans des activités génératrices de revenus ne date pas d'aujourd'hui: de tout temps, les femmes d'Afrique de l'Ouest se sont adonnées à des activités commerciales [Coquery-Vidrovitch, 1994]. Force est de constater toutefois une féminisation croissante de l'espace informel, dernier espace de repli

1. Le *bissap* et le *bouye* sont utilisés dans la fabrication de boissons sucrées, le *quinqueliba* pour des infusions et le *sexan* comme « éponge de corps ».

sécuritaire face aux multiples responsabilités qui leur incombent. L'évolution de l'emploi sénégalais suit une tendance partagée par bon nombre de pays du Sud dits en crise : une contraction du salariat couplée à l'essor des activités indépendantes, souvent non déclarées, ces dernières jouant ainsi un rôle « anti-cyclique » [Baumann, 1999b, p. 20]. La part de l'emploi salarié est évaluée à 5% du total de la population active, et cette proportion est en repli (5,6% en 1988). En revanche, le taux d'activité ne cesse d'augmenter et cette progression résulte en partie de la forte croissance de l'activité féminine. En proportion, elles sont trois fois plus nombreuses à se déclarer actives en 1991 qu'en 1976². On estime approximativement que les femmes représentent les deux tiers des effectifs du secteur informel [Sénégal, 2002]. La fiabilité très relative des statistiques oblige à rester prudent dans les interprétations³. Ces réserves étant faites, il semble possible, comme le suggère Eveline Baumann, d'interpréter ce constat en termes « d'attitude plus pragmatique par rapport au travail » [Baumann, 1999b, p. 13].

Cette hypothèse confirme nos propres observations, d'ordre qualitatif : les femmes sont nombreuses à souhaiter stabiliser une activité menée jusque-là de manière ponctuelle, « pour régler des problèmes ». Elles évoquent le « gaspillage » des tontines, et manifestent la volonté d'un usage davantage « productif » de leurs revenus. Certes, leurs propos reflètent en partie le discours ambiant, véhiculé aussi bien par les représentants des services publics que par ceux des ONG ; les uns et les autres cherchent à « professionnaliser » les populations, spécialement les femmes, et à leur inculquer des méthodes « rationnelles » de gestion. L'évolution des pratiques féminines témoigne toutefois de ce que ces propos vont au-delà d'un discours de façade.

Le poids des obligations...

Quelle que soit l'activité exercée, quel que soit le capital dont elles disposent, on note une préoccupation permanente, récurrente, obsessionnelle : « L'argent manque ». Si les femmes sont tant

2. Cf. Sénégal [1997] cité par Baumann [1999b].

3. On sait combien les statistiques liées aux questions d'emploi sont empreintes de subjectivité, *a fortiori* dans un pays notablement sous-équipé dans ce domaine et où l'emploi informel prédomine.

« fatiguées », comme elles disent elles-mêmes, c'est parce que leur vie quotidienne est rythmée par une quête persistante et incessante de liquidités. Pourquoi une telle obsession ? D'abord, il faut bien manger et se soigner, puisque les hommes « ne font plus rien ». Le programme de recherche « Famille, genre et développement » mené par le bureau régional du Population Council à Dakar a mis en évidence les charges croissantes supportées par les femmes du fait du désengagement des pères [Bop, 1996]. Au début des années quatre-vingt-dix, le nombre de femmes africaines « chefs de famille » était évalué au tiers des cellules familiales, voire à la moitié dans les grandes villes. Au Sénégal, on estime aujourd'hui que cette proportion atteint 20 % [Bop, 1996]. Quant aux femmes « soutiens de famille », c'est-à-dire assumant une bonne part des charges matérielles familiales, leur nombre est bien plus important. Et lorsque l'homme tient encore le rôle de chef de famille, il a de plus en plus de mal à assumer la « DQ » (dépense quotidienne), se déroband ainsi à son rôle de « créancier » de la famille. Une étude, réalisée en 1988 dans un quartier de Dakar, montrait que les femmes assuraient en moyenne 50 % des dépenses familiales [Sarr, 1998] ; et 50 % des demandes adressées par les femmes aux tribunaux départementaux ont pour motif le non-paiement de la pension alimentaire [Sénégal, 1993⁴].

Si l'argent « manque », c'est aussi parce qu'il faut « être respectable », ou encore « soigner la honte ». « Soigner la honte », c'est d'abord ne pas avoir « d'histoires » et être « en paix » avec autrui, c'est-à-dire honorer ses engagements. Celle qui oublie ses dettes, celle qui oublie qu'elle a été aidée, disent-elles, « n'a pas de vergogne et ne soignera jamais la honte ». Au quotidien, cela signifie être capable de satisfaire les sollicitations de quelqu'un qui vous a aidé dans le passé, quel qu'en soit le prix, même s'il faut vendre une partie de son stock de marchandises, un poulet ou, lorsque c'est plus grave, un pagne. « Se lever », « ne pas rester couchée », « faire des démarches » (*dugg-dugg*), l'essentiel est de ne pas rester inactive et de trouver, coûte que coûte, une solution. « Soigner la honte » veut également dire honorer ses dettes. Si vivre sans dettes n'est pas pensable, ne pas les rembourser l'est encore moins.

4. C. Bop fait remarquer que cette proportion serait probablement nettement plus importante si toutes les femmes connaissaient leurs droits [Bop, 1996, p. 135].

Cela reviendrait tout bonnement à déchoir socialement. Celle qui s'y risque est « irrécupérable » (*ay nit yu sanku*), et de toute façon, elle ne pourra plus réemprunter. Il est possible de se « cacher » quelque temps, de « tricher » un peu, mais toute tentative de fraude ne peut être que provisoire. « L'hyène a beau faire des détours, elle finira par repasser », disent-elles à ce sujet. Autrement dit, celle qui tente de se soustraire à ses créanciers finira tôt ou tard par l'expier : c'est autant une question d'honneur que de survie ; les deux éléments sont inextricables et il serait vain de tenter de les démêler.

Sur le long terme, soigner la honte implique de respecter ses obligations : obligations à l'égard de la famille et des ancêtres, dont il faut maintenir le rang et la mémoire ; obligations à l'égard de l'au-delà, du prophète et de celui qui le représente, le marabout, à qui il faut prouver sa fidélité ; obligations à l'égard de ses enfants, à qui il faut assurer un avenir ; obligations à l'égard de son époux, dont il faut assurer la renommée ; obligations, enfin, à l'égard de ses pairs, tant les femmes de sa classe d'âge (*moroom*) que celles de même rang (*nwale*). Cela signifie cultiver et entretenir son allure, sa conduite, sa tenue. De ce point de vue, une femme seule n'a pas les mêmes obligations qu'une femme mariée. Non seulement elle a davantage de contraintes matérielles, mais plus encore elle doit montrer qu'elle est capable de s'assumer, qu'elle est une femme « respectable », c'est-à-dire soignée, élégante et distinguée. Une femme de mariage monogame n'a pas les mêmes obligations qu'une femme de mariage polygame. Si les coépouses partagent parfois leurs activités commerciales, il est plus fréquent que leurs relations obéissent à une rivalité perpétuelle ; de là une quête permanente, parfois obsessionnelle de l'apparence, et il n'est pas rare que leurs activités commerciales soient rythmées par cette concurrence effrénée. Il n'est pas rare non plus que certaines femmes se mettent à exercer une activité commerciale le jour où leur époux décide de prendre une seconde épouse. De plus, entre en jeu, de manière toutefois beaucoup moins prononcée, le fait d'avoir poursuivi des études. Une jeune fille instruite n'a pas les mêmes obligations que celle qui n'a jamais fréquenté l'école. Quel que soit le diplôme obtenu et quels que soient les débouchés professionnels possibles, elle « se doit », même si c'est implicite, d'honorer l'engagement de ceux qui l'ont aidée dans sa scolarité – parents, frère, parrain ou marraine, oncle

ou tante⁵. Quel que soit leur horizon temporel, toutes ces obligations suscitent une infinité de « besoins » qu'il faut sans cesse satisfaire et dont la plupart sont incompressibles. Face à cette réalité, autant que possible il faut faire preuve de prévoyance (*fegg*, « mettre de côté ») et « faire des moyens » (*def ay moyens*) et, avant tout, se « bouger » (*dangay dem puur yengatuji*). « Travailler » est un terme rarement employé. Les femmes préfèrent parler de « débrouille » et se lancer dans une activité commerciale est finalement une stratégie comme une autre de « débrouille⁶ ».

...Mais une certaine volonté de distanciation

Si le poids du collectif rythme en large partie le quotidien, on constate aujourd'hui, tant de la part des hommes que des femmes, une certaine volonté de distanciation vis-à-vis des obligations communautaires. Entre autres lamentations sur la « crise », le manque récurrent d'argent et de moyens, l'État qui ne fait rien – lamentations occupant une bonne part des palabres et discussions de la vie ordinaire –, il n'est pas rare d'entendre aussi, en particulier de la part des jeunes, des récriminations dénonçant le « poids de la famille », les « parents qui te submergent et t'envahissent », qui « t'écrasent », « t'empêchent de respirer ». Ce discours quotidien se traduit de manière tout à fait objective par une diminution des personnes à charge. En 1976, le travailleur dakarois avait deux personnes en âge de travailler à sa charge ; en 1995, ce taux est de 1,4 [Sénégal, 1997]. Concernant les femmes, le divorce, le choix du célibat et la migration vers la ville sont autant de décisions prises de plus en plus à leur initiative, en Afrique de l'Ouest en général [sous la dir. de Bisilliat, 1996 ; Coquery-Vidrovitch, 1994], et au

5. Notons toutefois que la pression exercée est probablement beaucoup moins forte que pour les garçons, dont on a souligné à plusieurs reprises, comme pour les salariés, à quel point le fait d'être diplômé pouvait devenir un poids parfois impossible à supporter. Alain Marie évoque le cas quelque peu inquiétant des jeunes chômeurs diplômés de Bamako (Mali) ; menacés par leur milieu d'origine et tourmentés eux-mêmes intérieurement par leur incapacité à assumer leur devoir d'« avances-restitutions », ils sont, écrit l'auteur, condamnés à une « mort symbolique » [Marie, 1995].

6. Nos propres observations ont été complétées par les travaux d'H. Mottin-Sylla [1993].

Sénégal en particulier [Bop, 1996]. L'âge, au moment du premier mariage, a relativement augmenté entre 1978 et 1997. À Dakar, parmi les femmes de 30 à 35 ans, une sur cinq est célibataire et on remarque une augmentation sensible du concubinage et du nombre de grossesses hors union. L'instabilité des mariages, observée dès le début des années quatre-vingt [Diop, 1985] est apparemment en progression, sans qu'il soit possible de la chiffrer précisément [Sénégal, 2002].

Comment justifier cette volonté de distanciation ? En l'absence d'un dispositif étatique de protection sociale, l'appartenance communautaire reste une garantie contre l'incertitude du quotidien (maladie, décès, chômage, accident, etc.). Respecter ses obligations reste, *a priori*, le seul moyen de se prémunir contre les aléas de la vie et d'accéder aux richesses. Une condition essentielle est toutefois nécessaire pour que le système fonctionne : les ressources doivent être suffisamment abondantes pour qu'il y ait une réelle redistribution [Marie, 1995]. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas d'opter pour une logique strictement comptable des échanges ; il s'agit simplement de constater que la dignité de chacun passe par l'alternance, au cours du temps, des positions de créancier et de débiteur. Que se passe-t-il lorsque la communauté n'assume plus son rôle de protection, lorsque les hommes n'assument plus l'assistance matérielle de la famille, alors que les femmes sont de plus en plus nombreuses à développer des activités génératrices de revenus ? Refuser toute obligation n'est pas pensable. Les autorités publiques ne sont pas en mesure d'offrir une protection équivalente⁷. En outre, la force du contrôle social, qui s'exprime notamment par le biais de la sorcellerie, déjoue toute esquisse de rupture. En revanche, une remise en question partielle est envisageable : des formes d'individualisme « relatif » sont susceptibles d'émerger [Marie, 1995]. Simultanément, l'intervention massive d'ONG de toutes sortes, chargées de soulager les « coûts sociaux » de l'ajustement structurel, offre de nouvelles formes de protection. Dès lors que l'on admet que les personnes, quel que soit leur statut, ne sont pas seulement les membres d'une communauté, mais des acteurs capables d'élaborer des projets qui leur sont propres et animés par des desseins personnels, alors

7. Au cours de la période 1989-1994, on estime qu'environ 40% de la population sénégalaise a eu accès aux soins de santé [Banque mondiale, 1998a, annexe B5].

les obligations communautaires doivent être comprises comme des *conventions*. Par conséquent, les obligations comportent une dimension à la fois *interprétative* et *évolutive* [Orléan, 1994].

CONCILIER ACTIVITÉS MARCHANDES ET OBLIGATIONS
COMMUNAUTAIRES : L'ÉMERGENCE DE COMPROMIS

« On ne peut plus avoir confiance en personne » (*gaani keen mēnu leena woolu*) s'exclament régulièrement les femmes. « Compter d'abord sur soi » est le seul moyen de s'en sortir, disent-elles encore. Cela ne les empêche pas de « garder l'esprit de famille » (*bëgg mbokk*); il est impensable d'y contrevenir (*lu muy jomb*), à moins de tomber dans la « déchéance sociale ». En revanche, rien n'interdit de « sélectionner » les relations, d'éviter celles « qui ne rapportent rien », l'interprétation du terme « rapporter » étant laissée à la discrétion de l'interlocuteur. Ainsi, les femmes n'hésitent pas à distendre et à assouplir les liens qu'elles estiment trop contraignants en imaginant des techniques de contournement; elles n'hésitent pas non plus à les manipuler ou à les reformuler pour mener à bien leurs activités ou tout simplement pour « s'en sortir ». On assiste, en quelque sorte, à un processus d'individualisation qui se nourrit de la recomposition des obligations communautaires, tant familiales que religieuses.

Une première forme de compromis :
l'instrumentalisation des cérémonies familiales

On observe que les cérémonies familiales deviennent une occasion privilégiée de démarrage ou de renforcement d'une dynamique entrepreneuriale. Les cérémonies sont source de renommée – on mesure la « largesse » d'une femme aux cérémonies qu'elle est capable d'organiser –, mais aussi source de pouvoir économique, puisque certaines femmes s'en servent désormais comme mode d'accumulation d'un capital. Devenues maîtresses des opérations, les femmes profitent de l'événement et de la fameuse règle de multiplication des dons/contre-dons pour accumuler un capital à investir⁸. Dans le cas d'un mariage ou d'un baptême, les organisatrices

8. Voir également F. Sarr [1998].

redistribuent à l'avance la *warugar* (la dot) ou le *ruy* (argent donné par le père du nouveau-né pour organiser les festivités) aux femmes de leur classe d'âge ou à leur *mbotay* (groupe féminin). Toutes celles qui ont reçu sont dans l'obligation de faire acte de réciprocité le jour de la cérémonie. Redonner la même chose ne se fait pas; restituer « le même volume, le même contenu, la même odeur » est considéré comme un « appauvrissement » [Ndione, 1992], voire une « insulte », disent les femmes. En termes de montant, rendre l'équivalent est le minimum requis pour ne pas déchoir; donner davantage conforte son statut, tout en incitant l'autre à surenchérir. Certaines cérémonies s'apparentent ainsi à de véritables *potlatch* dignes de ceux décrits par Marcel Mauss [1993]. Dénoncée régulièrement par les pouvoirs publics⁹ et par les hommes, cette rivalité ostentatoire semble en voie d'apaisement, en particulier dans les milieux modestes. Soucieuses de limiter les « gaspillages », les femmes s'entendent pour fixer des règles. Elles délimitent ainsi le cercle des « invitées », ce qui exclut les opportunistes, permet de mieux comptabiliser et de ne pas donner « pour rien »; elles ne veulent pas prendre de risques en « investissant à fonds perdus ». Elles définissent également la surenchère : celle-ci est la même pour toutes (c'est-à-dire que la valeur du contre-don est fixé, par exemple, à cinq, sept ou dix fois le montant du don initial). Enfin, la somme ainsi collectée est destinée en partie à financer les festivités, mais aussi leurs activités commerciales, soit pour en démarrer une, soit pour la renflouer.

Toutes les sommes reçues seront un jour ou l'autre remboursées : les participantes s'engagent ainsi dans un cycle ininterrompu d'échanges. Citons l'exemple de Sagar, lors du mariage de sa fille. Le jour où elle reçoit la *warugar* (dot), d'un montant de 25 000 F CFA, elle morcelle la somme et la distribue à une dizaine de parentes et amies. Les montants donnés à chacune sont étroitement liés à leur « sérieux » (2 000 F CFA à celle-ci, 3 000 F CFA à celle-là, etc.), puisque le jour de la cérémonie, il leur faudra rendre cinq fois la somme reçue. Chacune de son côté, elles vont procéder de même, en « semant » leur propre part auprès de leur entourage, les sommes étant cette fois comprises entre 200 et 1 000 F CFA. Le jour de la cérémonie, Sagar récupère 75 000 F CFA; 50 000 F CFA

9. La loi 67-04 de mars 1967 régleme les cérémonies familiales.

sont consacrés au financement de la cérémonie, et elle réserve le reste pour son activité commerciale. Elle s'acquittera de sa dette très progressivement, lors des propres cérémonies de ses parentes et amies, le remboursement pouvant ainsi s'échelonner sur plusieurs années. Participer à une cérémonie s'apparente donc à une forme d'épargne. Les femmes parlent du *leble bor*, qui consiste à « prêter des dettes et à rendre autrui créancier ». Toute femme « sème des dettes » tout au long de sa vie, à travers les cadeaux offerts à l'occasion des cérémonies d'autrui [Mottin-Sylla, 1993, p. 8].

*Une seconde forme de compromis :
l'instrumentalisation des relations religieuses*

On observe, en outre, que l'alliance avec les confréries islamiques renforce les trajectoires entrepreneuriales¹⁰. Dans leur majorité, les grandes commerçantes sont d'appartenance mouride – la confrérie la plus répandue au Sénégal – et c'est au travers de l'islam que ces femmes ont découvert le marché international [Reveyrand-Coulon, 1993 ; Sarr, 1998]. Elles ont su profiter du pèlerinage à La Mecque pour faire escale dans les capitales européennes, pour nouer leurs premières relations avec l'Europe et, surtout, pour... légitimer leur voyage à l'étranger. Il leur serait difficile de voyager sans l'accord de leur époux ; or, dans ce cas, la religion musulmane les y autorise sans contestation possible de celui-ci.

Toutes ne font pas du commerce international, bien sûr. Mais même pour les autres, le marabout joue un rôle de protecteur qui va bien au-delà des aléas quotidiens. C'est une protection contre les imprévus de la vie courante – maladies, accidents de la route, mauvais sorts ; c'est aussi une étape préalable pour toute trajectoire entrepreneuriale d'une certaine ambition, qu'il faudra renouveler régulièrement pour conforter la bonne marche des affaires et éviter qu'elles ne dépérissent. Le marabout s'engage d'abord à prier pour ses disciples ; il leur donne ensuite des « gris-gris » destinés à garantir une protection quotidienne. Le *baïre* est celui qui favorise argent et reconnaissance. Pour une commerçante, le *baïre* attire

10. La population sénégalaise est musulmane à près de 90 % et pratique un islam confrérique. Celui-ci repose sur différents échelons d'une relation interpersonnelle et hiérarchisée entre le fidèle (*taalibe*) et la figure de Dieu.

la clientèle, permet de vendre rapidement, plus vite et mieux que les autres. Bracelets, bagues, colliers à la taille ou encore liquide magique, versé sur les tissus destinés à être commercialisés, sont autant de supports possibles.

Si les femmes manifestent une telle ferveur et une telle dévotion, c'est qu'elles sont, elles aussi, gagnantes dans cette alliance. Le marabout n'est pas seulement un intercesseur avec l'Éternel; il est pareillement un intermédiaire privilégié avec l'administration, le système bancaire ou encore les douaniers. Les marabouts assurent une protection qui emprunte à la fois au registre symbolique (protection morale), économique (accès à des crédits) et politique (à travers des facilités ou « arrangements » divers dans les domaines de la douane et autres « tracasseries » administratives¹¹).

Tout cela n'est cependant pas gratuit. Le *hadiya* (don au marabout) ainsi que l'*asaka* (aumône versée au pauvre) sont une contrepartie des protections. Le principe est imposé par l'islam; chacun dispose ensuite d'une liberté absolue quant au montant qu'il accorde, ce qui laisse la voie ouverte à toutes les largesses possibles. Les femmes évoquent des sommes de 1 000 à 15 000 F CFA pour une protection contre les maladies, de 500 à 2 000 F CFA contre les accidents de la route, de 1 000 à 5 000 F CFA contre les sorciers et les mauvais sorts. Pour des appuis plus importants, les montants sont plus difficiles à évaluer; les femmes restent dans le vague, certaines ont simplement confié qu'elles dépensaient régulièrement, environ tous les deux ou trois mois, des sommes de 5 000 à 15 000 F CFA¹².

UN RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Cette recomposition des obligations est largement facilitée et soutenue par une dynamique collective. Historiquement, c'est précisément pour assumer ces deux types d'obligations (cérémonies

11. Dès la fin du XVIII^e siècle, les populations converties à l'islam se mettaient sous la protection de marabouts pour échapper aux exactions des rois, des guerriers prédateurs et des colonisateurs européens [Diop, 1981]. Sur les alliances entre le monde religieux et le monde entrepreneurial sénégalais aujourd'hui, voir également V. Ebin [1993], J. Egg et A. Lambert [1994], F. Sarr [1998].

12. Dans le cas du commerce de riz de la zone sénégalienne, J. Egg et A. Lambert [1994] évaluent le *hadiya* à 10% du chiffre d'affaires.

familiales et allégeance religieuse) que la plupart des groupes féminins se sont constitués. L'enracinement social et religieux des groupements subsiste, tout en s'élargissant de plus en plus vers des activités génératrices de revenus. Il n'y a pas substitution, mais plutôt complémentarité et compromis, et c'est au sein de ce compromis que se déploient les trajectoires entrepreneuriales féminines.

Les groupes féminins

L'appartenance au groupe facilite la prise de distance à l'égard des obligations et participe à l'appropriation féminine de l'univers marchand. En milieu rural, le brassage interethnique reste rare; les groupements féminins ruraux ne sont, le plus souvent, qu'une émanation des groupements mixtes villageois décrits par Claude Dupuy [1990]. Ils portent d'ailleurs souvent le nom de leur village. Au contraire, en milieu urbain et périurbain, la mixité interethnique est beaucoup plus fréquente et elle facilite de toute évidence l'assouplissement des liens avec le milieu d'origine¹³. Donnons quelques exemples. Dans la commune de Thiès, le groupe Gouttes de lait regroupe des jeunes filles qui ont mené leurs études ensemble. Une fois leur scolarité finie, elles ont choisi de rester solidaires et de s'entraider tant pour leur avenir conjugal que professionnel, car elles sont toutes fermement décidées à ne pas se cantonner à une vie familiale. Toujours à Thiès, les Femmes du marché Mali se sont regroupées pour faire du commerce de tissu, et spécialement de l'import/export avec le Mali. Comptées parmi les « grandes » commerçantes du marché de la ville, la plupart d'entre elles sont célibataires. Certaines sont divorcées. D'autres, plus jeunes, ne savent pas si elles vont franchir le pas du mariage. « C'est moins de liberté », et « beaucoup de soucis », disent-elles, étant donné que les hommes « ne s'occupent plus de rien ». En revanche, une célibataire doit « assumer ses responsabilités » (*am faayda*), montrer qu'elle a des « moyens économiques » (*am barke*) et surtout ne pas paraître démunie (*am sutura*). C'est bien plus qu'un simple problème matériel (certaines pourraient envisager de compter sur la

13. La mixité varie en fonction de l'ancienneté des quartiers et de la dynamique migratoire. Lors d'enquêtes menées au cours des années soixante dans la ville de Dakar, C. Lecour Grandmaison [1970] constatait déjà ce phénomène.

famille élargie); c'est, avant tout, une question d'honneur. Faire preuve d'une activité régulière est le meilleur moyen de conjurer quolibets et railleries de toutes sortes et de se prémunir contre les éventuelles accusations de prostitution qui guettent toutes les femmes dites « libres ». Le soutien du groupe est manifeste : à la fois pour réunir un capital de départ, effectuer des achats groupés et limiter les déplacements. Dans le même temps, les femmes partagent au sein de leur groupe la même identité, celle de célibataire. Les femmes racontent comment elles ont progressivement investi toute une partie du marché central de Thiès; aujourd'hui personne ne se risque à les accuser de « maquisardes ».

La plupart des groupes mènent des activités commerciales, le plus souvent dans les filières du poisson, de l'huile de palme, des céréales ou encore des produits alimentaires manufacturés. Le groupe joue d'une certaine façon un rôle d'intermédiaire entre ses membres et les fournisseurs. Une ou deux femmes se déplacent pour faire des achats en gros. Les marchandises sont ensuite vendues à crédit aux femmes du groupe qui se chargent de revendre individuellement les produits. Ces opérations sont à la fois génératrices de revenus pour les femmes et pour le groupe, puisqu'une certaine marge est prélevée sur le prix facturé aux membres. Pour quelques-unes, le commerce *via* le groupe est la seule activité menée. Pour d'autres, c'est un moyen de conforter leur propre négoce; nombreuses sont celles qui s'appuient sur le groupe pour écouler leurs marchandises. Certaines font office de grossistes pour les plus débutantes. Le tableau suivant donne quelques exemples de revenus générés par les activités collectives. Les montants évoqués ne sont qu'approximatifs. Ils visent simplement à donner un ordre de grandeur des niveaux d'activité. En milieu urbain et périurbain, les bénéfices annuels varient entre 10 000 et 90 000 F CFA par membre¹⁴; un groupe atteint le montant exceptionnel de 200 000 F CFA par membre. En milieu rural, les montants sont bien sûr plus limités.

14. À titre de comparaison, le seuil de pauvreté monétaire était évalué en 1996-1997 (date de l'enquête) à 100 000 F CFA par an et par personne (1 000 FF, soit environ 115 euros) [Banque mondiale, 1998].

**TABLEAU 1. REVENUS COLLECTIFS ANNUELS
DES GROUPES FÉMININS EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN**

Nom du groupe Localisation Effectifs	Principales activités génératrices de revenus	Revenu total annuel (F CFA)	Total par membre
Femmes en élevage (Pikine/Yembeul) 40 membres	Aviculture	1 100 000	27 500
Bok Diom (Pikine/Malika) 20 membres	Commerce de mil, d'arachide, de produits aromatiques, de poisson Maraîchage	420 000	12 000
UFAES (Pikine) 40 membres	Commerce d'huile de palme, de nattes, de riz, de poisson	2 116 000	84 640
Diamolaye (Pikine/Malika) 37 membres	Aviculture Commerce de poisson Maraîchage	3 115 000	84 189
Ngenei (Pikine/Fith Mithie) 10 membres	Commerce de poisson, d'ustensiles de cuisine, de savon, de riz, d'arachide, de friperie Maraîchage Opérations <i>Tabaski</i> et <i>Karhité</i> ¹⁵	2 000 000	200 000
Séby Ponty (Rufisque/SébyPonty) 86 membres	Moulin à mil Banque de céréales ¹⁶ Commerce d'ustensiles de cuisine	1 620 000	18 837
Khombol Deggo (Thiès/Khombol) 20 membres	Commerce de poisson, de savon Banque de céréales Embouche	603 000	30 150

15. Il s'agit d'opérations commerciales réalisées spécifiquement en vue des fêtes islamiques de la Tabaski et de la Karhité.

16. Il s'agit de stocker collectivement des céréales en vue de la période de « soudure ».

Les pratiques financières collectives

Seul un cloisonnement des formes d'épargne permet de combiner la pluralité d'exigences et de temporalités auxquelles les femmes sont confrontées [Servet, 1990], et les pratiques financières collectives facilitent ce principe de cloisonnement.

Rares sont les femmes qui disposent d'épargne en espèces. Éviter la thésaurisation sous forme d'argent liquide permet de se soustraire en partie aux requêtes de l'entourage, tout en disposant de marchandises facilement convertibles pour affronter d'éventuels imprévus. Ainsi, l'épargne en nature reste la forme d'épargne privilégiée : bétail, céréales, marchandises, bijoux, semences, maison et terrain pour les plus aisées sont les formes d'épargne les plus répandues. Le petit bétail est ce qui se vend le plus facilement : il est fréquent de se déposséder d'une partie du cheptel à la veille des fêtes ou de la rentrée scolaire. Intervient ensuite la dimension ostentatoire du bien : maison, terrain, bijoux ou encore tissus sont, bien évidemment, davantage des signes de « distinction » que le petit bétail dont la fonction reste essentiellement utilitaire. À chaque type de bien correspond un « problème » d'ampleur différente : vendre quelques poulets pour acheter des médicaments, un pagne pour le baptême d'une parente éloignée, un collier pour un mariage ou des funérailles, etc.

Au sein de cette pluralité de formes d'épargne, à dimension économique autant que sociale, il en est une particulièrement appréciée et répandue : l'épargne tontinière. Dans la tontine simple, formule la plus pratiquée par les Sénégalaises, les membres de la tontine cotisent régulièrement et chaque membre récupère à tour de rôle l'ensemble des cotisations, qualifié de « lot¹⁷ ». Considérées pendant longtemps comme une « diversion ethnologique inutile » [Servet, 1995, p. 32], les tontines ont suscité depuis une vingtaine d'années de nombreux travaux d'orientation économique et financière. L'accent a été mis tour à tour sur la création, la circulation et la distribution de liquidités [Bekolo-Ebe, 1989], la conversion du risque [Bloy, 1995; Mayoukou, 1994], l'entretien des solidarités

17. Donnons un exemple : soit une tontine de 10 membres décidant de cotiser un montant de 10 euros. À chaque tour (par exemple, chaque semaine), l'un des membres récupère un montant de 100 euros ; la tontine dure 10 semaines.

sociales [Servet, 1995], la prévoyance et l'épargne [Lelart, 1990]. Attardons-nous sur ce dernier point : cotiser à une tontine c'est, d'une certaine manière, s'obliger à épargner régulièrement¹⁸. Contrairement à d'autres formes d'épargne collective où l'usage des fonds est lui aussi collectif (financement d'un puits, d'une banque de céréales, etc.), la tontine autorise leur usage *personnel*. Les femmes n'hésitent pas à dire qu'ainsi, elles peuvent refuser plus aisément d'aider un proche dans le besoin : la culpabilité est moins lourde si elles peuvent invoquer une cotisation tontinière, dont tout le monde sait qu'il est impossible de s'y soustraire. Dans la perspective de se protéger contre les sollicitations de l'entourage, la cotisation tontinière représente ainsi une forme « d'épargne-projet » [Servet, 1995].

C'est encore un moyen de se prémunir contre ses propres tentations. Les femmes disent elles-mêmes qu'elles ont parfois tendance à « bouffer l'argent ». Lorsqu'elles disposent d'un excédent de trésorerie, il leur est plus facile de résister à l'envie de quelque dépense personnelle si elles se sont donné la contrainte de la tontine. Conscientes de leur préférence pour l'immédiateté, qu'elles jugent elles-mêmes excessive, elles n'en sont pas moins capables, si l'on reprend l'expression de Jon Elster, de s'imposer des contraintes afin de « remédier à la faiblesse de leur volonté » [Elster, 1986, p. 102]. La tontine peut ainsi être considérée comme un « engagement préalable » (*pre-commitment*) [*ibid.*], orienté par un objectif à plus longue échéance : modifier son comportement et s'assurer du respect de ses obligations. Si les femmes préfèrent passer en dernier dans la rotation tontinière, c'est aussi pour prendre le temps de réfléchir à un usage des fonds « raisonné ». En passant en premier, elles craignent de se laisser aller à des dépenses inconsidérées qu'elles regretteront par la suite.

On observe d'ailleurs qu'il existe autant de variantes possibles de tontines que les femmes ont d'obligations. Le terme *natt* fait référence au principe général de la tontine. Les *mhotay* désignent les tontines destinées à financer les cérémonies familiales. Les tontines de mères d'enfants « qui têtent encore au sein de leur mère »

18. L'épargne confiée au boutiquier en est un autre exemple. Elle correspond le plus souvent à la somme mise de côté pour couvrir progressivement les dépenses de consommation ; le budget des achats du marché est en quelque sorte confié au boutiquier.

sont destinées à acheter les vêtements des nourrissons. Les tontines religieuses (qui se greffent sur les *dahiras*, associations musulmanes confrériques) assurent le respect des obligations religieuses (*hadiya* : dons au marabout, et *asaka* : dons aux pauvres). Les tontines en nature (savons, boîtes de lait, et encore marmites, pagnes, parfois réfrigérateurs, etc.) permettent aux femmes d'équiper leur cuisine. Les tontines de commerçantes, qui ont lieu sur le marché, sont souvent le seul moyen de réunir un capital de départ pour se lancer dans le petit commerce ou le relancer. En outre, selon leur statut et leur âge, les femmes n'ont pas les mêmes obligations. Cette hétérogénéité est une autre source de diversité tontinière : certaines regroupent spécifiquement des femmes de même classe d'âge (les *yendu*), d'autres regroupent les épouses de même rang. Les *sanni diamra*, en revanche, autorisent la diversité, puisque c'est « à chacune selon ses moyens ». Notons enfin que bon nombre de tontines jouent en même temps un rôle de mutualisation des risques. En plus du versement tontinier, les femmes alimentent régulièrement une caisse de solidarité, destinée à soutenir les unes et les autres en cas d'imprévu (une maladie, un décès, etc.).

On a souvent avancé que les tontines ne pouvaient guère contribuer au développement d'activités commerciales. Marie-Hélène Mottin-Sylla, étudiant les tontines des femmes de Dakar au cours des années quatre-vingt, observe que, dans le cas de tontines commerciales, s'il arrive que le lot soit destiné à un usage commercial, l'activité financée n'est souvent qu'éphémère [Mottin-Sylla, 1993]. L'auteur note toutefois que le contrôle du groupe a tendance à s'effacer : pour certaines tontines, il était en effet d'usage qu'une personne soit chargée d'accompagner la bénéficiaire lors de ses achats pour s'assurer qu'ils se fassent dans le respect des normes fixées par le groupe ; or cette habitude est en passe d'être abandonnée. Quelque dix ans plus tard, les pratiques que nous avons observées montrent que le processus d'individualisation se poursuit.

Se met en place un système de médiation financière que l'on peut qualifier comme une tontine d'« épargne-crédit permanent », en ce qu'elle permet aux femmes de disposer constamment d'une somme destinée à être réinjectée régulièrement dans leur activité, ce qui confère à celle-ci une certaine continuité. Expliquons le processus. Les femmes du groupe commencent par épargner régulièrement ; lorsque le montant est jugé suffisant, chaque femme

reçoit sa part, par exemple 10 000 F CFA ; elle la remboursera au tour suivant avec un intérêt, par exemple 11 000 F CFA, et le même jour, elle se verra réattribuer exactement la même somme. À partir de là, le processus se poursuit et n'a plus aucune raison de s'arrêter. *A priori*, le principe est plutôt surprenant puisque les participantes ne font que récupérer leur propre mise. Il l'est moins si l'on tient compte des difficultés rencontrées par les femmes pour mener une activité régulière : leur objectif, c'est d'être « obligées de travailler ». C'est moins le crédit qui les intéresse que le fait de devoir rembourser régulièrement : elles n'ont alors pas d'autre choix que celui de développer des activités créatrices de revenus et de les stabiliser. Certaines femmes expliquent qu'avec ce système, elles ont réussi à organiser une activité menée jusque-là de manière ponctuelle et à augmenter progressivement leur fonds de roulement. La différence avec la tontine classique réside dans la *régularité* de l'octroi de liquidités. Avec la tontine, chaque femme n'est bénéficiaire qu'une seule fois par cycle, celui-ci pouvant être très variable. Le montant du lot croît avec la taille du groupe, mais la durée du cycle en est d'autant plus élevée. En revanche, avec ce système d'épargne-crédit permanent, toutes les femmes bénéficient d'une somme à chaque tour (l'échéance est généralement mensuelle) ; seulement, elle est d'un montant moindre. L'objectif est différent : il s'agit moins de financer un projet précis (cérémonie, appareil ménager, etc.) que d'être incitée à assurer la constance d'une activité génératrice de revenus. Les deux formules (tontine classique et tontine « épargne-crédit permanent ») ne sont pas incompatibles et il est fréquent que les groupes mènent les deux simultanément.

Récapitulons : l'entrepreneuriat féminin est donc confronté à deux exigences peu compatibles, à savoir incertitude quotidienne et obligations communautaires. D'où une absence de thésaurisation sous forme liquide et une mutualisation des risques à travers l'entretien d'un réseau de soutien et de protection qui se traduit par un enchevêtrement de liens de dette dans lequel toutes les femmes sont à la fois créancières et débitrices. D'où encore une tension permanente entre le souci d'actualiser les appartenances communautaires et celui de s'en démarquer en partie afin de pouvoir mener des projets personnels. Ce cadre général étant brossé, il convient de saisir l'hétérogénéité des trajectoires, hétérogénéité qui découle en partie de l'ambiguïté que porte en lui tout lien de dette.

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TRAJECTOIRES

Lorsqu'elles décrivent leurs pratiques, les femmes emploient les expressions *sab bukki*, *sulli bushidô* (prendre une hyène, enterrer une hyène) ou *sab-sul* (creuser, enterrer), pratique qui consiste à s'endetter quelque part pour régler une dette. Elles parlent encore de « tiroirs » : toutes les personnes, ou groupes de personnes, à qui elles prêtent des fonds ou rendent un service représentent un « tiroir » dans lequel elles peuvent à tout moment puiser [Ndione, 1992]. On assiste ainsi à une circulation ininterrompue de billets (entre 50 et 1 000 F CFA), de biens (deux kilos de riz, un litre d'huile, quelques morceaux de savon) et de menus services (se faire remplacer sur un marché, se faire coiffer, se faire tresser, etc.). Toutes ces créances sont autant de formes d'épargne, une épargne quelque peu spécifique qui consiste finalement à « se faire rembourser une dette » [Servet, 1990]. Ce qui importe avant toute chose, c'est donc la *vitesse de circulation* des flux monétaires. « L'argent immobile ne sert à rien », disent les femmes. Serge Latouche, lorsqu'il décrit le quotidien des femmes de Grand-Yoff, un quartier de la banlieue de Dakar, parle de « monnaie brûlante » [Latouche, 1998]. Par conséquent, à tout moment, chacun est inséré dans un gigantesque entrelacs de dettes et de créances qui sont autant de garanties sur l'avenir, qu'il s'agisse du sien propre ou celui de l'activité commerciale. Lorsque l'on cherche à comprendre les trajectoires entrepreneuriales, le montant des créances et de dettes devient donc un critère essentiel, tandis que le montant des revenus, indépendamment de son caractère plus qu'approximatif, n'a guère de signification¹⁹. Ces dettes et ces créances concernent les fournisseurs et

19. Interroger les femmes sur le montant de leurs revenus ne peut pas être concluant. En raison de la discrétion de rigueur, mais plus encore parce que la *notion* de « revenu » est très relative, les recettes fluctuant au gré de l'état du marché, de la demande ou encore de leurs propres besoins. Le seul moyen de les apprécier consiste à s'armer de patience et à reconstituer les comptes d'exploitation : lister avec la commerçante sur son étal les biens dont elle dispose et reconstituer ainsi son fonds de roulement, évaluer la vitesse de rotation du fonds de roulement, comparer prix d'achat et prix de vente et en déduire un taux de rentabilité, pour enfin évaluer un revenu. Pour davantage de précisions sur ces données chiffrées, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à d'autres travaux : Guérin [2000] et Guérin [2003, à paraître].

les clients, tout aussi bien que l'ensemble de l'entourage communautaire puisque aucune distinction n'est faite. Un jour, alors que nous admirions l'étalage copieusement garni d'une commerçante du marché de Rufisque, celle-ci nous rétorqua qu'il n'y avait rien à admirer : les deux tiers des marchandises ne lui appartenaient pas vu qu'elle s'était lourdement endettée pour les obtenir ; de plus son fils était malade et elle avait trois cérémonies à financer donc, au total, elle avait bien « des difficultés à travailler ».

Dans ce jeu permanent de dons et de contre-dons, où s'échange, comme l'avait observé Marcel Mauss en d'autres lieux, aussi bien de la monnaie que des objets, des paroles, des coups, de l'honneur ou encore du prestige [Mauss, 1993], l'étendue des réseaux de relations détermine en partie la position de chacune. Afin de saisir toute l'ambiguïté de ce manège incessant, il convient également de souligner, toujours à la suite de Mauss, l'ambivalence des relations nouées. Être endetté, c'est manifester et exprimer son appartenance à un groupe. Dans un contexte où l'accès au crédit est tributaire des relations d'interconnaissance, s'endetter témoigne de la confiance d'autrui ; multiplier les dettes est donc un signe incontestable de solvabilité et de crédibilité. Pourtant et paradoxalement, à tout moment le créancier peut se retourner contre son débiteur ; à tout moment, il peut décider d'« étouffer » l'emprunteur, qui devient son obligé. C'est en tenant compte de cette ambivalence qu'il est possible de repérer certaines trajectoires *types*. De manière très schématique, trois catégories se dégagent. Insistons bien sur la fonction heuristique de la typologie proposée, ce qui justifie son caractère quelque peu caricatural. La simplification est une façon de mettre en relief les traits les plus saillants et les plus significatifs et de rendre ainsi le réel plus intelligible.

*Salariées et épouses de salariés :
une certaine rente de situation*

Salariées et épouses de salariés occupent de toute évidence une position privilégiée par rapport à celles qui ne comptent que sur le commerce pour assurer leur survie. Il leur est beaucoup plus facile d'exercer une activité nécessitant un capital fixe important (restauration, taxi-calèche, etc.) ou des charges régulières (payer un local pour une gargote, embaucher une stagiaire ou un apprenti pour

le ménage, le service, l'entretien, etc.). C'est parmi elles que l'on trouve les commerçantes spécialisées dans les produits dits de luxe (bijoux, cosmétiques, chaussures, vêtements importés) : elles peuvent vendre à crédit et se permettre d'attendre les paiements, ce qui dans ce domaine est la règle. Elles ont l'avantage, par surcroît, de compter sur un réseau de clients aisés. Et l'« idéal » est atteint lorsque, grâce à leur réseau de relations, elles réussissent à s'arranger avec l'employeur du client ou de la cliente pour qu'il retienne sur le salaire le montant de la marchandise achetée.

Tout privilège se paie en termes d'obligations à l'égard de l'entourage. Bénéficiaire de revenus réguliers, directement ou par personne interposée (pour une femme, transfert de la part de son époux, de son père, d'un frère, etc.), expose quiconque à de multiples sollicitations de la part de l'entourage²⁰. Il est certain que cette pression s'exerce de manière beaucoup plus forte sur les hommes : selon la coutume, la protection matérielle de la famille est de leur ressort, tandis que les femmes, elles, sont normalement libres d'employer leurs revenus comme bon leur semble. Avec la crise, il semble toutefois que les femmes n'échappent plus à cette pression. Celles que nous avons rencontrées ne sont pas « écrasées » ; simplement, elles s'adaptent afin de tenir leur rang, notamment en développant d'autres activités rémunérées (*voir encadré ci-contre*).

Les « dépendantes » : la dette comme épée de Damoclès

À l'opposé, il y a la catégorie de celles que l'on peut qualifier de « dépendantes ». En effet, ces femmes le sont de leurs fournisseurs, en raison de l'irrégularité des approvisionnements et de leurs achats effectués à crédit, souvent assortis de conditions contraignantes. Dépendantes, elles le sont aussi de leurs clients, notamment lorsqu'elles vendent à crédit, les défauts de paiement étant l'une des premières causes d'échec. Elles sont encore dépendantes de leur entourage, seul à même de les aider à « se relever » lorsqu'elles

20. Certains chercheurs sont allés jusqu'à chiffrer ce phénomène. Ainsi F.-R. Mahieu, en s'appuyant sur des données statistiques (notamment des enquêtes sur les conditions de vie des ménages), calcule le ratio entre revenu déclaré et transferts communautaires, en déduit un « taux de pression communautaire », et montre à quel point les fonctionnaires d'Abidjan ont tendance à être « écrasés » par les obligations qui découlent de leur statut [Mahieu, 1995].

**ÉLARGIR SES ACTIVITÉS POUR ASSUMER
DAVANTAGE D'OBLIGATIONS. ILLUSTRATIONS**

Meïmor, 42 ans, est institutrice à Mbour et mène parallèlement une petite activité de couture et de teinture. Entre son salaire (25 000 F CFA mensuels) et les ventes de vêtements et de tissus, son revenu mensuel oscille entre 25 000 et 35 000 F CFA, ce qui, théoriquement, la met à l'abri de toute privation. Mais elle a cinq personnes à charge, ses trois enfants et deux neveux dont la charge lui a été attribuée compte tenu de ses « moyens ». Son mari travaille sur des chantiers du port de Dakar ; il n'est là que de manière épisodique et sa participation aux dépenses familiales l'est tout autant. Elle reçoit régulièrement de la famille en visite et passe une partie de sa journée à régler et « débrouiller » des « problèmes » de toutes sortes. Elle ne s'en plaint pas. Elle sait qu'elle est « privilégiée » parce qu'elle a « un travail », ce dernier terme étant réservé précisément à toute activité susceptible de fournir des revenus réguliers, soit une activité salariée.

Citons encore le cas de Ndioro. Elle a 58 ans ; dactylographe depuis vingt ans au tribunal de Thiès, elle a décidé il y a quelques années de compléter son salaire en vendant des vêtements qu'elle confectionne elle-même. Elle trouve son salaire bien maigre (25 000 F CFA par mois) et surtout très largement insuffisant compte tenu des multiples charges qui lui incombent. Elle vit seule avec ses cinq enfants. Son époux a émigré en France et lui envoie régulièrement une pension d'environ 45 000 F CFA par trimestre. Avec ces deux sources de revenus relativement fixes, elle est considérée comme l'un des « piliers » de la famille élargie. Cette position lui assure une certaine autorité ; « aucune décision n'est prise sans son avis », dit-elle. Cependant cela a un prix : elle a de lourdes responsabilités financières, notamment celles d'assurer la scolarité d'une « ribambelle » de neveux, et d'être sollicitée en permanence pour héberger quelque frère, sœur, cousin ou cousine. Elle parle en plaisantant de « tous ces parents qui te submergent de babord à tribord ». C'est pour être encore plus « large » qu'elle s'est lancée dans la couture. Elle a acheté sa première machine à coudre en économisant sur son salaire. Ses collègues de bureau, clientèle de base lors du lancement et de la promotion de sa toute première affaire, l'ont beaucoup soutenue. Aujourd'hui sa clientèle s'est élargie ; les marges sont très variables car la demande est saisonnière. En récapitulant les ventes de l'année passée, elle estime avoir gagné environ 30 000 F CFA. Dès que « les temps sont difficiles », en particulier pendant l'hivernage, les clients ont du mal à payer. Il faut donc être patient.->

→ « Savoir attendre » est son premier atout, parce que dans ce domaine, la vente à crédit est une règle. Jouir d'une certaine influence locale en est un second, car « même si ça traîne, les gens sont obligés de te payer ». Elle s'occupe par ailleurs d'une garderie d'enfants, qu'elle a montée avec l'aide du chef de quartier, ancien collègue de travail de son époux. Résolvant ainsi le problème épineux auquel le plus grand nombre des femmes sont confrontées, elle bénéficie aujourd'hui d'une réputation sans équivoque qui facilite largement « ses affaires ».

« chutent ». À défaut de pouvoir investir dans du capital fixe, elles se limitent au petit commerce vivrier de proximité, avec des fonds de roulement très faibles et à forte vitesse de rotation (entre un jour et une semaine), car immobiliser du capital sur une plus longue durée n'est guère envisageable. De ce fait, le taux de rentabilité de l'activité est relativement élevé, mais l'activité est souvent instable puisque le moindre aléa les oblige à décapitaliser. De plus, ces petites commerçantes souffrent d'un manque de « connaissances ». Faute d'expérience – de notoriété également –, elles ont souvent du mal à disposer d'un emplacement fixe et sont astreintes à se déplacer au gré de la demande et de la concurrence. Il leur est donc difficile de fidéliser la clientèle, d'autant plus que leurs produits ne sont pas toujours de très bonne qualité puisqu'elles entretiennent rarement des relations privilégiées avec leurs fournisseurs.

Pour bon nombre d'entre elles, prévaut une véritable « hantise » du crédit. D'un côté, l'endettement représente indéniablement un filet de survie ; de l'autre, c'est en même temps un assujettissement qu'elles tentent en permanence de limiter. « La vente à crédit, nous, les femmes, c'est ce qui nous ruine », nous disait l'une d'entre elles. Elles n'ont guère le choix : c'est, en effet, souvent le seul moyen de faire face à la concurrence ou d'écouler les produits périssables. Or vendre à crédit bloque leur capital et, face aux risques de non-remboursement, elles ont peu de moyens de pression sur leurs clients. S'il règne une discipline, parfois intangible, au sein des réseaux d'échange féminins, assurant ainsi un certain équilibre des dettes, dès que l'on pénètre l'espace anonyme des marchés, la règle n'est plus la même car la concurrence acharnée profite aux plus opportunistes. Les créances insolvables sont une source

d'embarras permanente, à tel point qu'une bonne commerçante se distingue par son charisme mais aussi par son intransigeance à l'égard des « mauvais payeurs ».

De la même manière, elles préfèrent le plus possible s'approvisionner comptant, attendu qu'elles ne sont jamais sûres de récupérer la « mise » et qu'elles ne travaillent pas « à l'aise ». Payer comptant permet de gagner la confiance du fournisseur. Contrairement aux grandes commerçantes qui ont déjà un nom et une réputation, elles doivent « faire leur place » et montrer « qu'elles sont capables ». Lorsqu'elles tardent à les payer, certains fournisseurs viennent se servir sur leur étalage : ils n'exigent rien, ils souhaitent simplement leur montrer qu'ils n'ont pas oublié. « Il m'oblige », disent-elles à leur sujet. Il n'empêche qu'elles sont souvent contraintes de s'approvisionner à crédit, lorsqu'un événement imprévu les a obligées à décapitaliser ou que la vente a été mauvaise. S'adresser au *bukki* est une autre solution, à peine plus confortable. Les *bukki* sont les commerçant(e)s spécialisé(e)s dans l'octroi de crédit. Réputés pour leur air sournois (d'où leur surnom : *bukki* signifie hyène), on les décrit rôdant autour des étals à la recherche d'une victime dans le besoin, prêts à bondir au moindre signe de nécessité. Le montant des prêts est généralement faible, entre 500 et 10 000 F CFA, exceptionnellement 100 000 F CFA. Les taux d'intérêt varient entre 5 et 20 % par jour²¹. Pour les femmes qui empruntent au *bukki*, une journée de marché se résume de la manière suivante : emprunter 1 000 ou 2 000 F CFA le matin, espérer récupérer une marge de 300 à 500 F CFA, sachant qu'il faudra rendre 150 à 250 F CFA d'intérêt au créancier. Les femmes disent que c'est « très cher » ; elles n'ont pourtant pas le choix, les quelques billets gagnés valant de toute façon mieux que pas de billet du tout. Les femmes ne s'adressent au *bukki* que contraintes et forcées, du fait du coût, bien sûr, mais aussi parce que s'adresser au *bukki* dévoile que l'on n'a plus personne sur qui compter. Cela est d'autant plus humiliant que souvent, le *bukki* ne respecte pas la *sutura* (discretion) à laquelle les femmes sont très attachées. Lorsque les remboursements tardent, il ne se gêne pas pour « empoigner les femmes » et « confisquer la marchandise » ; c'est « pénible », disent-elles, quelquefois « douloureux ».

21. Le *bukki* propose une multitude de formes de prêt. Sur ce point, voir E. Baumann [1998a, p. 36].

LA « DÉPENDANCE ». ILLUSTRATIONS

Gumour a 42 ans, elle ne cesse de répéter qu'elle est « fatiguée ». Elle se sent délaissée par son époux depuis qu'il a épousé une seconde femme. Il s'occupe beaucoup plus de la « nouvelle », il est beaucoup moins généreux avec elle, même pour la « dépense quotidienne » (somme destinée à l'alimentation quotidienne). La restriction est d'autant plus difficile à supporter qu'elle a des obligations supplémentaires : il lui faut être à la hauteur de sa coépouse. C'est pour cela qu'elle a entrepris de gagner « ses propres revenus ». Elle a débuté, comme beaucoup, par la vente de produits de beauté auprès de ses amies. L'expérience a été très décevante ; elle a fini par arrêter, lassée d'avoir à relancer éternellement ses amies qui la payaient au compte-gouttes. Plus tard seulement, et trop tard, elle a su que pour ce genre d'activité, il faut savoir être patient, parce que pour les produits dits de luxe, il est d'usage que les clients « traînent ». Il n'empêche qu'elle y a englouti toutes ses économies, qu'elle s'est brouillée avec une partie de ses amies, et qu'elle en garde un très mauvais souvenir. Depuis cette seconde déception, nous dit-elle, « je ne fais confiance à personne ». Depuis quelque temps, elle tient un petit commerce de légumes au coin de sa rue. Elle gagne peu, juste de quoi « compléter la sauce » (c'est-à-dire agrémenter la nourriture quotidienne) et de quoi s'acheter de temps en temps un pagnon ou des cahiers pour les enfants. Surtout, l'activité est très fragile. Trois dangers la guettent en permanence. Le premier provient des clients. Elle s'est arrêtée plusieurs fois de travailler, car les clients ne payaient pas. Le deuxième provient des fournisseurs, qui peuvent décider à tout moment de stopper l'approvisionnement. Il faut en permanence gagner leur confiance, leur montrer « qu'on est une cliente sérieuse ». Le troisième danger, ce sont les « besoins » : un enfant malade, une cérémonie imprévue pour laquelle il faudra acheter une robe, se faire tresser et apporter un cadeau, et enfin les rivalités permanentes avec la coépouse qui finissent régulièrement en surenchère. Pour ces différentes raisons, elle s'est vue à plusieurs reprises contrainte de stopper son activité. Jusqu'à l'an passé, elle redémarrait soit en empruntant de l'argent à son époux – ne choisissant cette option qu'en dernier recours – soit avec le lot de la tontine. Depuis que les femmes du mbotay auquel elle participe ont décidé de coupler la tontine avec une avance permanente, son activité s'est stabilisée. « C'est très fatigant », puisque chaque mois il lui faut rembourser une somme fixe et donc « travailler » pour l'obtenir. C'est en même temps encourageant puisque les sommes augmentent régulièrement. Comme dans bon

nombre d'autres groupes, les femmes s'obligent à pratiquer une épargne forcée pour s'inciter mutuellement à renforcer leur fonds de roulement. Ici en l'occurrence, les femmes ont bénéficié d'une première avance de 5 000 F CFA, elles ont remboursé le mois suivant 6 000 F CFA, et depuis elles augmentent de 500 F CFA à chaque fois. Le jour de l'enquête, la somme était de 10 000 F CFA. Gumour en réserve la moitié pour son petit commerce et le reste pour des dépenses diverses, sachant qu'elle a un mois pour reconstituer la somme, ce qui « l'oblige à se bouger ».

Fatou a 34 ans. Cédant aux pressions de sa famille, elle s'est mariée à l'âge de 18 ans avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle. Elle qui rêvait d'un « vrai mariage », et non pas d'un mariage « arrangé », elle a très mal vécu l'événement. Très vite, elle quitte le domicile conjugal. S'étant brouillée avec ses parents, auxquels elle n'avait jamais pardonné ce malheureux mariage, elle se réfugie chez une tante éloignée qui accepte gentiment de l'héberger. Elle est embauchée pour quelques semaines comme femme de ménage au port de Dakar, mais les salaires n'en finissent pas d'arriver et elle supporte mal d'être traitée comme une « esclave » ; après quelques mois, elle en vient à claquer la porte. Elle s'essaye alors à de multiples activités commerciales. Sur les conseils de sa tante, dont l'époux était autrefois mareyeur, elle commence par le commerce de poisson. Elle va être rapidement échaudée par la très forte concurrence ; elle récupère la marchandise dont personne ne veut, elle a du mal à fixer les prix, et surtout elle est très mal acceptée par les autres vendeuses installées depuis déjà fort longtemps. Elle opte alors pour le commerce ambulancier, moins risqué pour une débutante. Mais les recettes sont trop maigres, elle s'estime satisfaite lorsqu'elle a récupéré l'investissement du matin, alors à quoi bon ? Au moment où nous l'interrogeons, elle vient de revenir chez ses parents. Elle compte bien recommencer une activité de petit commerce, elle ne peut pas « rester sans rien faire » et elle a déjà des dettes auprès de son père. Elle aussi participe à un mbotay (groupe féminin) qui pratique le système d'épargne-crédit permanent. Elle n'y a pas encore droit, étant donné qu'elle n'est pas adhérente depuis suffisamment longtemps, mais elle espère prochainement être acceptée. Elle sait déjà qu'elle sera probablement amenée à « tricher », au sens où elle sera obligée de temps en temps de s'endetter ailleurs pour rembourser sa part ; néanmoins elle compte sur ce système pour être « un peu plus stable ». Elle compte également beaucoup sur les échanges d'expériences qui ont lieu au sein du groupe, l'entraide, et la stimulation collective. En appartenant à un groupe comme celui-là, il est difficile de « rester assise ».

Se créer une clientèle d'obligé(e)s

Si certaines sont traquées par leurs dettes, d'autres femmes au contraire pratiquent délibérément la vente à crédit. C'est le meilleur moyen de fidéliser durablement leur clientèle. De plus, « chacun y trouve son compte », disent-elles : le client « a le temps de voir venir » et, pour elles, c'est « comme de l'épargne ». Certaines organisent d'ailleurs consciencieusement les échéances, de telle sorte que le remboursement de leur client coïncide avec leurs propres remboursements. Du fait de la difficulté incessante à dégager des liquidités, cette technique leur évite d'avoir à jongler pour respecter leurs échéances.

Ce n'est pas tout : vendre à crédit est incontestablement un moyen d'élargir leur pouvoir et leur « surface » sociale. Les créancières contrôlent ainsi un réseau de débiteurs (la plupart sont elles-mêmes des débitrices), dont les dettes se régleront d'une manière ou d'une autre. Services, prestations, travaux divers et variés : les débitrices les plus régulières sont condamnées à un véritable état de dépendance à leur égard. Obliger les débiteurs à payer coûte que coûte n'est pas pensable ; en revanche, il est toujours possible d'imaginer des « arrangements », et plus le remboursement traîne, plus les obligations s'alourdissent avec le temps. Ainsi cette grande commerçante de tissus qui a aidé l'une de ses clientes à se lancer dans la couture en finançant le matériel de départ. Désormais, la cliente n'a guère d'autre choix que de s'approvisionner chez celle qui est devenue sa « marraine » ; et surtout elle s'engage à la remplacer sur sa place de marché lorsqu'elle s'absente. Citons encore l'exemple de cette commerçante d'import-export avec le Mali : lors de l'un de ses nombreux voyages en train au Mali, il lui est arrivé de « débrouiller » une « débutante », en s'arrangeant avec un douanier qui la menaçait du retrait total de sa marchandise. Depuis, la « débutante » a fait ses preuves ; c'est elle qui se charge régulièrement de l'approvisionnement et lui évite de se déplacer.

Dans la même perspective, le crédit fournisseur est rarement perçu comme un problème : il est souvent octroyé sans condition et permet ainsi de pouvoir vendre soi-même à crédit, stratégie indispensable pour lutter contre la concurrence. Ces femmes entretiennent généralement des relations privilégiées avec leurs

ÊTRE À L'AFFÛT DE TOUTES LES OPPORTUNITÉS. ILLUSTRATIONS

Oulimata a 36 ans. Elle est divorcée et vit seule avec son fils de 15 ans. Elle fait partie des commerçantes du marché central de Thiès dont on dit qu'elles sont « larges » et bien « assises ». Elle a débuté le petit commerce à l'âge de 20 ans, le jour où elle a raté son diplôme de secrétaire. Il fallait « soigner la honte », principalement à l'égard de ses parents, qui s'étaient « saignés » pour lui payer ses études. Elle vendait des produits cosmétiques à ses amies et faisait du porte-à-porte. Les bénéfiques étaient maigres, car elle était obligée de vendre à crédit, sans jamais être certaine de récupérer sa mise. Son activité a pris un peu plus d'ampleur lorsqu'elle s'est mariée – son époux fonctionnaire l'aidant régulièrement en lui octroyant des « avances » – puis à la naissance de son fils. Son époux, qui a arrêté de l'aider, lui a malgré tout laissé le contrôle des allocations familiales, 3 000 F CFA par trimestre qu'elle investissait systématiquement dans son activité commerciale. Lorsqu'elle a décidé de divorcer, il a fallu « s'activer » (tèstèsi) pour éviter de se faire « saboter ». « C'est toi qui as fait la bouillie de riz, c'est toi qui devras la boire », dit-on à ce sujet (Yaa ko sombi, yaa ko wara naan) ; autrement dit, c'est à celui qui s'est mis dans cette situation de s'assumer. Pas à pas, jour après jour, ses activités se sont élargies. Sa première « grosse opération », elle l'a faite grâce à un lot tontinier, le jour où elle « gagné les 100 000 » (tontine mensuelle de 20 femmes, avec une « main » de 5 000 F CFA). Aujourd'hui, si elle est « bien assise », c'est qu'elle possède une cantine de marché (montant de 650 000 F CFA) au cœur du marché central de Thiès, et cette position stratégique lui assure des revenus relativement réguliers. C'est aussi une tontine qui lui a permis d'épargner en vue de cet investissement (tontine regroupant 40 femmes, avec une cotisation mensuelle de 10 000 F CFA, soit un lot de 400 000 F CFA). Elle n'a pas complètement fini de la payer, elle « s'arrange » avec un « grand frère » commerçant qui en a financé une partie ; mais la cantine sera bientôt à elle. Ses activités sont difficiles à reconstituer, dans la mesure où elle change en permanence, au gré de la conjoncture, de la demande, parfois de ses humeurs. Elle dispose d'un fonds de roulement relativement fixe d'environ 100 000 F CFA (légumes, Calebasses) ; elle investit ensuite des montants très variables selon les périodes, les opportunités. Cette semaine, ce sera du savon, la semaine suivante du bissap, de l'huile de palme ou encore des produits cosmétiques. « Quand tu fais du commerce, dit-elle, il faut tout essayer. » Diversifier les risques est essentiel, et « chaque marchandise a sa période », et enfin, il faut s'adapter à la demande. Dans un contexte où l'approvisionnement est souvent aléatoire, « dès qu'un produit manque,»

→ les gens se plaignent, je me débrouille pour trouver ». Elle précise d'emblée que son principal atout, ce sont ses « connaissances ». À force de « faire des va-et-vient, de chercher partout » (këreb-këre), elle bénéficie d'un accès privilégié à l'information. Lorsque sont prévus de gros arrivages de Calebasses (en provenance de Tivaouane, environ 50 km au nord de Thiès) ou d'huile de palme (en provenance de Casamance), elle est la première avertie. Elle a donc le temps de « s'organiser », notamment pour chercher des fonds; elle sait qu'elle peut compter sur ce « grand frère », à qui elle emprunte régulièrement entre 50 000 et 200 000 F CFA; elle profite ainsi « des meilleures marchandises » et elle est servie tout de suite. Quatre ou cinq fois par an, elle se déplace au Mali pour acheter du tissu, de l'encens et des produits cosmétiques. Elle a de la famille sur place, ce qui lui évite les frais d'hébergement et de nourriture. Elle s'arrange avec sa sœur qui lui tient sa boutique à Thiès. Elle investit à chaque opération entre 500 000 et 800 000 F CFA. Les marges varient entre 75 000 et 100 000 F CFA; elles dépendent essentiellement des droits de douane et de l'humeur des douaniers, « des fois on s'arrange, ils sont de bonne humeur, des fois ils sont très sévères ». Pendant les fêtes de la Tabaski et de la Kharité, ce type d'opération est particulièrement lucratif, car la demande explose. En revanche, il faut pouvoir se permettre de vendre tout à crédit; les sommes ainsi « placées » seront récupérées sur plusieurs mois. Ce principe l'arrange; elle peut se le permettre, et ses clients, même s'ils ne remboursent que très lentement, viennent lui acheter d'autres produits pour lui montrer qu'ils n'ont pas « oublié ». Elle doit également tenir compte de certains frais qu'elle n'a pas quand elle reste à Thiès : les « cadeaux » pour la famille (lorsque l'on reconstitue son compte d'exploitation, elle en intègre le montant) et les bijoux qu'elle ramène pour elle : « Sinon, on dit : celle-là, elle ne travaille pas; si tu as des bijoux, on voit que tu travailles ». Elle va régulièrement (généralement tous les deux mois) à Touba, ville sainte de la confrérie musulmane tidjane où elle rencontre un cheikh avec lequel elle dit avoir des relations privilégiées; il lui donne beaucoup de conseils pour ses « affaires ». Entre les frais de transport et les dons versés sur place, ce type d'opération lui coûte à chaque fois au moins 10 000 F CFA. Si elle est « reconnue » au marché, c'est parce que des personnes, « même grandes », savent qu'elle « travaille » et viennent lui demander de l'aide. Il lui arrive régulièrement de prêter 1 000, 2 000 et jusqu'à 10 000 F CFA. Elle estime que tout ce qu'elle a aujourd'hui, elle l'a obtenu « dans la sueur » (futteku), et que rien n'est jamais acquis. Les clients qui s'arrêtent de payer, les marchandises qui n'arrivent plus : l'avenir est toujours incertain, il faut donc en permanence « faire l'effort » (jéema) et « avoir du courage ».

fournisseurs : ceux-ci assurent l'approvisionnement tandis que leurs clientes les assurent d'une fidélité, allant parfois jusqu'à l'obligation d'acheter certaines marchandises (les fournisseurs ayant du mal à les écouler).

Notons enfin que, dans leur plus grand nombre, ces commerçantes participent à un ou à plusieurs groupements féminins. Soit elles sont présidentes ou « mères » du groupe, jouant alors un rôle protecteur à l'égard des commerçantes débutantes auxquelles elles prêtent régulièrement des fonds ou de la marchandise, ce qui leur assure une certaine emprise. Soit elles appartiennent à des groupes homogènes ne regroupant que des « grandes » commerçantes.

De cette analyse du commerce féminin, on peut tirer divers enseignements. On peut d'abord souligner la tension permanente entre le pôle du collectif, de la communauté, et celui de l'individuel, des trajectoires personnelles. La pluralité des pratiques monétaires et financières est la traduction même de cette tension. Elles sont au cœur d'une dialectique incessante entre l'horizon du court terme et celui du long terme, entre les exigences de survie quotidienne et celle de la solidarité communautaire, entre les aspirations personnelles et les contraintes collectives. Pour y faire face, les femmes multiplient et cloisonnent les formes d'épargne, ce qui leur permet de respecter leurs obligations; elles prennent également des engagements qui les obligent à épargner et qui les protègent autant des sollicitations d'autrui que de leurs propres tentations de dépense. Aucune commerçante n'échappe à cette tension au quotidien. Pour le reste, leur situation varie beaucoup. Le caractère très relatif des revenus est mis en évidence, et on retrouve ici les arguments de Sen. Tout dépend des *droits* dont les femmes disposent et se sentent investies sur ces revenus : à quelles dépenses, à quels remboursements et à quelles obligations se sentent-elles acculées? En définitive, si toutes les femmes se plaignent que « l'argent manque » – toutes ont, effectivement, un besoin permanent de liquidités –, entre celles qui jouissent d'une certaine rente de situation liée à des revenus réguliers – mais qui, de ce fait, sont fortement sollicitées –, celles qui se sentent pourchassées et harcelées par leurs créanciers et, enfin, celles qui délibérément s'entendent et prêtent tour à tour afin d'élargir leur réseau social, on ne

peut que constater la disparité des situations. Les contrastes observés sont révélateurs des limites de l'auto-organisation. Quel que soit l'esprit de créativité, de débrouillardise et d'ingéniosité dont font preuve les femmes, on voit bien que toutes ne s'en sortent pas aussi bien. De la même manière, si les liens de dette offrent un rempart pour la survie, ce sont aussi des sources d'oppression, et parfois d'aliénation.

Vivre de l'assistance publique

En France, les droits sociaux ont remplacé la protection communautaire et l'égalité entre hommes et femmes est désormais affirmée. Ces différents acquis n'empêchent pas qu'une partie de la population soit exclue de l'accès à une réelle liberté. Si la pauvreté a toujours existé, celle des dernières décennies a pris de nouvelles formes. Milieux ouvriers et familles nombreuses, on le sait, ne sont plus les seules catégories concernées ; le risque menace dorénavant tous les milieux sociaux. On sait également que la pauvreté n'est plus seulement d'ordre matériel : elle est tout autant d'ordre social, culturel et symbolique. On a parlé à cet égard d'individualisme « négatif », de trajectoires de « désaffiliation » [Castel, 1995] ou encore de « disqualification sociale » [Paugam, 1993]. Un point sur lequel curieusement on insiste moins concerne le caractère féminin de cette nouvelle pauvreté. Or, depuis déjà quelques années, on sait que les femmes sont davantage exposées au chômage et à la précarité de l'emploi, à la pauvreté monétaire et au surendettement¹. La recrudescence du nombre de familles monoparentales explique en large partie cette féminisation de la

1. Pour le chômage et la précarité de l'emploi, voir par exemple D. Zohor [2002], M. Maruani [1998] ; pour la pauvreté monétaire, voir INSEE [2001] ; pour le surendettement, voir P. Le Quéau et D. Salon [2000]. L'augmentation du nombre de familles monoparentales et la précarisation de leurs conditions de vie est un phénomène observé à l'échelle européenne [Whippen, 1998].

pauvreté². Pour elles aussi, la pauvreté n'est pas seulement d'ordre matériel. Incompréhension à l'égard d'un environnement institutionnel considéré dès lors comme arbitraire, sentiment d'incapacité à assumer correctement leur rôle de mère, absence de conscience de soi et de projets personnels, repli sur soi, appréhension d'autrui et de la confrontation avec lui : ce sont là autant de facettes d'une réalité vécue qui montrent à quel point l'existence de droits sociaux ne garantit en rien l'accès à une dignité personnelle.

FAIRE VALOIR SES DROITS

Un environnement institutionnel complexe

Le récent rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale insiste sur l'ampleur des difficultés rencontrées par les personnes pour faire valoir leurs droits [ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2002]. Déficit d'information, multiplicité et complexité de la réglementation et des procédures, dispersion des guichets sociaux, longueur et imprévisibilité des délais de versement des aides et de leurs montants : la liste est longue des obstacles qui compromettent l'accès aux droits.

Amartya Sen, lorsqu'il décrit le mécanisme de conversion des droits en capacités (liberté réelle) et la dimension subjective des droits, souligne le rôle capital de l'accès à l'information [Sen, 2000, p. 211]. Il est certain qu'aujourd'hui, l'ensemble des démarches de la vie de tous les jours exige des capacités cognitives, c'est-à-dire de recherche et de traitement de l'information, de plus en plus sophistiquées. En s'infiltrant dans les activités les plus quotidiennes, le processus d'intellectualisation, caractéristique de la modernité, exige une confiance de plus en plus « abstraite » vis-à-vis d'« experts » ou encore de « systèmes experts » [Giddens, 1994]. S'opère une véritable « disjonction » entre le monde institutionnel et les mondes « vécus » des personnes [Habermas, 1992]. Un décalage culturel entraîne une vision tronquée et schématique de l'univers administratif.

2. Le nombre de familles monoparentales concernait 9% des foyers en 1968, 16% en 1998. Les femmes représentent 85% des familles monoparentales [INSEE, 2001]. En 1995, 17% des familles monoparentales françaises vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 11,8% en 1985 [INSEE, 1999].

Déroutées par un vocabulaire qui leur est étranger, les femmes ont du mal à exprimer leurs préoccupations et leurs revendications. Leurs propres logiques se heurtent aux logiques bureaucratiques dont le fonctionnement rigide et rationnel exige calcul et prévision³. L'absence de souplesse est dans une large mesure incompatible avec des raisonnements fondés sur l'urgence. Les termes utilisés par les femmes à propos des différents services administratifs illustrent bien la manière dont elles se représentent l'écheveau des aides et l'opacité du système : « Cette grosse truc » pour parler de la caisse d'allocations familiales, « le machin » pour désigner le centre communal d'action sociale ou encore le « bazar » à propos des procédures de surendettement de la Banque de France.

L'obligation quasi systématique de remplir des formulaires est une barrière supplémentaire. On imagine mal à quel point la « pape-rasse » peut être source d'appréhension et d'anxiété. Certaines femmes se sont toujours reposées sur leur conjoint, elles se trouvent particulièrement désarmées lorsque celui-ci décède ou vient à les quitter. Le moindre papier devient angoissant, ce qui les incite à repousser l'échéance. D'autres remplissent automatiquement les documents sans comprendre ce que signifient les différentes lignes. Non seulement cela accroît l'incertitude liée aux documents administratifs, mais le sentiment d'arbitraire en est d'autant plus renforcé. Au-delà d'éventuels problèmes de lecture et d'écriture, les blocages sont pour beaucoup d'ordre psychologique. Dans un système considéré comme aléatoire, discrétionnaire voire injuste, les personnes ont le sentiment que remplir correctement les formulaires conditionne la réussite dans l'obtention des aides. Dans ces conditions, l'affectif, « la peur de ne pas y arriver », est susceptible de bloquer tout raisonnement.

Comment expliquer, chez certaines femmes, l'ampleur ou la récurrence des retards de paiement des factures (eau, EDF, téléphone, etc.)? Outre les défauts d'anticipation, c'est l'absence de sentiment de maîtrise du processus qui provoque les retards de paiement. La non-compréhension du contenu des factures, en particulier des différents tarifs, suscite un sentiment d'injustice qui incite à repousser l'échéance. Si le système est arbitraire, pourquoi le paiement ne le serait-il pas tout autant? Ne pas savoir qu'il est

3. A. Pitrou [1992], lorsqu'elle analyse les relations entre les familles en situation précaire et les services administratifs, insiste longuement sur ce point.

possible de mensualiser, ou encore d'échelonner les paiements en cas de problème est un facteur de difficulté supplémentaire.

Cette disjonction se manifeste également au niveau des relations avec les banques. L'analyse des processus d'exclusion bancaire (en particulier ceux qui conduisent à l'interdiction bancaire et au surendettement) montre à quel point les problèmes rencontrés proviennent de malentendus et d'incompréhensions⁴. On observe des problèmes de langage vis-à-vis des personnes d'origine étrangère, mais ce sont aussi des termes techniques qui sont sources de confusion (débit, crédit, découvert, compte chèques, compte courant, etc.). La réglementation bancaire et plus précisément la complexité du vocabulaire administratif et juridique suscitent de nombreuses complications. La non-connaissance des règlements et des procédures en cas de problème aggrave fortement les situations de litige. Comme pour les factures, les découverts bancaires sont autant liés à des déficiences d'anticipation qu'à des défauts de compréhension des procédures (par exemple, tout ce qui concerne le taux d'intérêt) ou encore à une incapacité à négocier en cas de problème.

Au total, on constate une véritable distance entre les femmes et leur environnement institutionnel. Cette distance se traduit par un sentiment d'arbitraire, de vulnérabilité et de sujétion. Se met alors en place un cercle vicieux puisque, du fait de ces ressentis négatifs, les femmes tendent à prendre encore davantage de distance. Le problème, dans ce cas, va bien au-delà de la simple dimension cognitive. À travers le rapport à l'institution, c'est le mode d'appartenance sociale des femmes qui est en jeu, la manière dont elles vivent et se représentent leur situation d'assistée.

*Une femme pauvre peut-elle être assistée
au nom de sa fonction de mère ?*

N'y a-t-il pas un réel paradoxe entre l'idée de société créancière, qui donne à chacun un droit à l'assistance, et l'idéal d'autonomie individuelle que nous a enseigné la pensée moderne ? Aujourd'hui

4. Sur ce point, voir les travaux de G. Gloukoviezzoff [2001, 2002], menés dans le cadre d'une thèse de doctorat en cours, ainsi qu'une étude menée récemment pour la Caisse des dépôts et consignations [Guérin et Gloukoviezzoff, 2002]. Concernant plus précisément La Poste, voir également l'étude menée par J. Gadrey *et alii* [1996].

reviennent en force les contradictions et l'ambiguïté auxquelles la dette sociale s'est trouvée confrontée dès sa proclamation. Si l'assistance est bel et bien un droit, participer au bien-être collectif et faire preuve d'utilité sociale et d'autonomie ne reste-t-il pas le meilleur moyen de conserver son amour-propre? Tous les droits-créances sont, dans une certaine mesure et à des degrés divers, des « droits-limites », c'est-à-dire liés à un comportement [Rosanvallon, 1995]. Cette ambiguïté laisse à chacun le soin d'interpréter sa situation. Le revenu minimum d'insertion, instauré à la fin des années quatre-vingt, a ravivé le perpétuel débat entre les tenants de la responsabilité morale individuelle et ceux de la dette sociale. Les premiers, partisans d'une logique de devoirs et d'obligations rappelant la morale libérale de l'effort et de la responsabilité, estiment que l'insertion doit être une contrepartie au revenu versé. Les seconds, au contraire, revendiquent le « droit à l'insertion », estimant que la société est en dette à l'égard de ses membres et non l'inverse [Astier, 1997; Paugam, 1993]. Le revenu minimum d'insertion représente en quelque sorte une forme « hybride » [Rosanvallon, 1995]. Il est un droit, en ce qu'il est accessible à tous et qu'il traduit la reconnaissance du fait que les exclus sont autorisés à obtenir un minimum de ressources leur permettant de retrouver une place dans la société. Il est en même temps un contrat, dans la mesure où il est lié, en principe, à une contrepartie : l'engagement personnel du bénéficiaire dans une démarche d'insertion. Dès lors que les allocations ne procèdent plus d'une contrepartie assurantielle, la question de la responsabilité individuelle revient au galop et, avec elle, le contrôle social des allocataires ainsi que l'idée d'une classification des pauvres en fonction de leurs mérites. Ces deux risques sont d'autant plus marqués que la notion d'engagement est plutôt floue : action de formation, activités d'intérêt général dans des administrations ou des associations, ou simples efforts personnels de réadaptation (cure de désintoxication, par exemple⁵). Même si la France n'a pas opté, du moins jusqu'à présent, pour les programmes de « mise au travail » et d'éducation (*workfare* et *learnfare*) propres aux pays anglo-saxons, cette question de la responsabilité ne peut être évacuée. Régulièrement remise à l'ordre du jour lors des débats

5. C. Le Clainche et J.-L. Outin [1999] ont montré combien ces critères étaient appliqués de manière hétérogène selon les commissions locales d'insertion.

parlementaires, elle se manifeste également avec force chez les praticiens de l'insertion et chez les assistés eux-mêmes.

Au sein des commissions locales d'insertion ou des bureaux de l'aide sociale, on retrouve cet éternel dilemme entre responsabilités individuelle et collective. Les praticiens de l'aide sociale sont constamment confrontés à ce paradoxe de la dette qu'ils doivent finalement résoudre pour chaque cas particulier en se posant la question « de quel droit le pauvre aurait-il un droit ? » [Astier, 1997, p. 27]. Le dilemme concerne autant la question du travail que celle de la famille, les deux formes d'utilité sociale. Pour les femmes, c'est d'autant plus équivoque qu'elles ont désormais accès au marché du travail au même titre que les hommes. Une mère de famille est-elle autorisée à ne pas travailler, peut-elle vivre toute sa vie du revenu minimum d'insertion ? Éduquer ses enfants, est-ce aujourd'hui suffisant comme preuve d'utilité sociale, ou bien doit-elle les faire garder et travailler ? Est-elle responsable de sa condition de mère isolée ?

Les débats ne se réduisent pas à cette question de l'utilité. C'est aussi la dignité des allocataires qui suscite des questionnements. Si, d'un côté, revient régulièrement le spectre de l'assistanat, de l'oisiveté et de l'imprévoyance, de l'autre ne faut-il pas exiger une contrepartie pour éviter que l'assistance ne soit trop dégradante et maintenir ainsi l'amour-propre du bénéficiaire ? Faut-il obliger cette mère de famille à une action d'insertion alors qu'elle a déjà la charge de quatre enfants ? Est-il légitime de lui demander des « comptes » sur la situation de ses enfants ou doit-on lui faire confiance ? Lui faire confiance, ne serait-ce pas un moyen de restaurer sa dignité ?

C'est probablement pour les assistés eux-mêmes que le paradoxe atteint son paroxysme, qu'il s'agisse d'utilité sociale ou du sentiment d'autonomie. Aujourd'hui en France, l'utilité sociale des femmes n'est plus cantonnée à leur rôle de mère de famille. On n'en est plus à les accuser de freiner le « bonheur pour le plus grand nombre » en choisissant de travailler. Officiellement, elles bénéficient aujourd'hui d'une égalité d'accès à toutes les professions, et plusieurs études montrent que le sentiment d'utilité sociale lié au travail n'est plus uniquement masculin [Commaille, 1993], les femmes vivant tout aussi difficilement que les hommes une situation de chômage [Schnapper, 1981]. Mais le rôle d'utilité sociale des femmes en tant que mères de famille ne s'est pas pour autant évanoui. Certes, l'utilité sociale des hommes en tant que pères de

famille est reconnue et eux aussi peuvent prétendre aux prestations sociales liées à l'éducation des enfants (par exemple l'allocation parent isolé, le congé parental) ; ils sont toutefois très peu nombreux à en profiter⁶. Lorsque les femmes adoptent délibérément le célibat, avec ou sans enfant, ce choix reste très délicat à assumer [Commaïlle, 1993]. Aujourd'hui, si la famille dite traditionnelle a perdu son caractère de normalité et que familles monoparentales, familles dissociées, familles recomposées et autres formes hybrides de vie en commun sont de plus en plus fréquentes, il reste que les femmes qui font ce choix sont confrontées à la délicate question de leur identité : celle-ci n'est pas donnée, elle est à construire et surtout à légitimer aux yeux des autres. N'est-ce pas l'épouvantail de l'utilité sociale au nom de « gardienne de la famille » qui revient avec force ? Le statut de mère de famille monoparentale est particulièrement difficile à endosser. Les femmes elles-mêmes n'aiment pas ce terme qu'elles jugent péjoratif. Elles se sentent victimes d'un discours misérabiliste associant monoparentalité, misère, échec social et échec scolaire des enfants ou encore violence juvénile. Déjà conscientes d'être en marge, leur anxiété est souvent renforcée par les nombreux débats publics reliant délinquance des enfants et dissociation familiale. Si les discours sur les effets dislocateurs du divorce, en vigueur dans les années soixante, se sont aujourd'hui atténués, en revanche les enfants de famille monoparentale inquiètent : on parle de parents « démissionnaires », d'« enfants à risque », mettant implicitement en doute leurs capacités éducatives de mères. Les femmes sont confrontées aux mêmes questionnements que les praticiens de l'insertion : qu'est-ce qui est légitime, qu'est-ce qui ne l'est pas ? À quoi ai-je droit ? Suis-je responsable de ma situation de célibataire ? Lorsque le flou règne, c'est finalement à chacun d'interpréter sa propre situation.

C'est également à propos des droits et des obligations familiales que s'est installée une confusion des plus totales. La crise et la persistance du chômage ainsi que les modes d'attribution des prestations sociales conduisent à un brouillage voire à une inversion des rôles et des positions de créancier/débiteur. Le père, lorsqu'il est

6. Au cours des années quatre-vingt-dix, les hommes représentent en moyenne 5 % des bénéficiaires de l'allocation parent isolé et 1 % des congés d'éducation parentale [Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, 1997].

encore présent, assume rarement son rôle de « créancier » de la famille, ou bien de manière aléatoire. Les mères de famille préfèrent quelquefois le voir quitter le foyer afin de bénéficier de l'allocation de parent isolé.

Les allocations familiales provoquent, elles aussi, de nombreuses tensions. À qui appartiennent-elles : aux parents ou aux enfants ? Est-ce que le père, lorsqu'il ne travaille pas, peut prétendre à un droit de regard ? Peuvent-elles être utilisées pour autre chose que le bien-être des enfants ? Certains jeunes, lorsqu'ils approchent de la majorité et aspirent à prendre leur indépendance, les revendiquent comme un dû. Il est d'ailleurs fréquent que cette étape brouille les relations. Les allocations familiales « coupées », les enfants sont alors fortement incités à se lancer sur le marché du travail. Lorsqu'ils touchent leur première paie, les parents sont-ils en droit d'en exiger une partie ? Est-ce légitime, si eux-mêmes n'ont pas été en mesure de leur assurer une éducation ? Les difficultés de débouchés que connaissent leurs enfants diplômés exacerbent le sentiment d'injustice : à quoi bon avoir « investi » dans les études ? Tout en se sentant gênés d'afficher un tel raisonnement, des parents avouent qu'ils hésitent désormais à payer des études à leurs enfants.

L'inversion des rôles se produit pareillement pour les générations antérieures. Nombreuses sont les femmes d'un certain âge qui, après une rupture conjugale, et alors qu'elles sont « incasables » sur le marché de l'emploi, se tournent vers leurs parents qui, eux, disposent d'une retraite confortable. Mais est-il légitime d'aller vivre chez ses parents – ou de se faire entretenir par ses parents – quand on a dépassé la quarantaine ? Lorsque les grands-parents bénéficient d'une retraite, est-ce leur devoir d'entretenir leurs enfants, même adultes, ainsi que leurs petits-enfants ? Le statut d'assistée, combiné à une situation conjugale atypique, provoque souvent des conflits. Les parents, qui eux avaient réussi à s'en sortir, acceptent difficilement la « descente sociale » de leurs filles⁷. Ce poids de la

7. A. Pitrou [1992] et R. Castel [1995] font également ce constat, selon lequel les conflits familiaux résultent souvent d'un sentiment de déshonneur des parents à l'égard de la situation sociale de leurs enfants. Au risque de nous répéter, mais afin d'éviter tout malentendu, insistons à nouveau sur le fait que de tels propos ne reviennent pas à opter pour une vision strictement comptable des échanges, mais simplement à affirmer que l'alternance des positions de créancier et de débiteur est essentielle pour fonder des relations sociales sur une confiance partagée.

pression familiale est souvent évoqué par les femmes ; elles racontent la délicate épreuve des repas familiaux, où elles ont le sentiment de subir regards inquisiteurs, jugements malveillants ou remarques désobligeantes.

Finalement, les femmes ne savent plus si elles sont créancières ou si elles sont débitrices, et auprès de qui. Même si elle n'est pas formulée en ces termes, cette perte de repères complexifie fortement les relations familiales, introduisant méfiance et suspicion là où, d'ordinaire, prévalaient confiance et réciprocité. En fin de compte, le vécu du statut d'assistée est le produit d'une dialectique permanente entre définition de soi – ce que représente un idéal de vie – et jugements d'autrui, où se combinent les jugements de l'entourage familial et ceux du milieu de l'aide sociale.

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TRAJECTOIRES

Selon la manière dont les femmes interprètent leurs droits, le vécu de l'assistance est radicalement différent. À niveau de revenus similaire, entre celles qui acceptent leur situation et la vivent au mieux, celles qui se replient sur elles-mêmes et se réfugient dans l'ascétisme où elles espèrent retrouver leur dignité – croulant de ce fait sous le poids d'obligations et niant toute espèce de droit – et, enfin, celles qui se sentent brimées, car flouées par une société incapable de leur assurer une vie décente, on ne peut que constater la disparité des vécus.

Contraintes d'accomplir un acte (recevoir des prestations sociales) qui ne cadre pas avec leur vision du monde ou leurs convictions (l'idéal d'autonomie et de maîtrise de soi ainsi que le sentiment d'utilité sociale), les femmes sont confrontées à un conflit interne, à un décalage entre leurs pratiques et leurs représentations. Nous avons vu qu'au Sénégal, le poids des normes sociales s'exerce en grande partie à travers des sanctions effectives matérielles. Comment se manifeste cette pression sociale dès lors que les mécanismes de coercition ont été abolis ? Prolongeant l'idée du « spectateur impartial » chère à Adam Smith, Jon Elster suggère que le poids du jugement d'autrui s'exprime à travers les *émotions* [Elster, 1998]. Contrairement à l'analyse fonctionnaliste de certains économistes⁸,

8. Notamment G. Becker.

Elster estime que les émotions n'émergent pas à la suite d'un choix délibéré, mais plutôt à l'issue d'un décalage entre pratiques et représentations, ce que les psychologues, après Léon Festinger, appellent une *dissonance cognitive* [Elster, 1998, p. 65]. Pour dire les choses autrement, les émotions sont le fruit d'une contradiction entre une croyance, une opinion et la réalité telle qu'elle se révèle être. Culpabilité, honte, indignation, revendication sont autant d'émotions suscitées par ce décalage. Plus encore, les émotions interfèrent dans le processus de décision comme mode de *réduction* de la dissonance à l'origine de leur émergence [*ibid.*, p. 66].

Dans ce processus d'adaptation des pratiques aux représentations, l'histoire de chacun est déterminante. Est-ce possible de dépasser la singularité des expériences particulières ? Les travaux de psychologie sociale montrent que, quelle que soit l'origine du décalage entre pratiques et représentations, on retrouve les trois types de scénario qu'Elster reprend dans son argumentation et qu'il est possible d'appliquer ici.

Dans le premier scénario, la personne parvient à adapter ses représentations, modifiant ainsi sa propre structure de préférence. Elle est amenée à présenter la réalité, à soi-même ou aux autres, d'une manière qui réduise la dissonance cognitive ; elle va « arranger » la réalité afin que celle-ci soit plus conforme à ses souhaits et à ce qu'elle vit. Dans le contexte présent, cela signifie que l'assistance est acceptée – les femmes parviennent à lui donner une explication. Au départ « honteuses » de leur situation, elles élaborent progressivement des « rationalisations » ou des « autojustifications » de l'assistance. Certaines femmes évoquent une maladie ou une invalidité⁹. Nombreuses sont celles qui s'appuient sur leur statut de mère, notamment quand elles bénéficient de l'allocation de parent isolé. Celle-ci est considérée comme une juste contrepartie, parfois comme un moyen de pallier l'incapacité du père à assumer ses responsabilités. Lorsqu'en outre, ce dernier ne verse aucune pension car personne ne l'y oblige, n'est-il pas légitime que l'État prenne le relais ? On constate d'ailleurs souvent que cette allocation est mieux vécue que le revenu minimum d'insertion. Le fait de bénéficier du RMI consacre une installation durable dans la

9. C'est également ce qu'avait constaté S. Paugam [1993], pour des hommes ou pour des femmes.

précarité. Justifier son statut d'assistée est plus problématique, à moins d'estimer qu'il ne s'agit que d'une période transitoire. L'assistance n'est-elle pas moins condamnable si elle n'est que provisoire ?

Le cercle vicieux de la honte

En revanche, lorsque ce processus d'acclimatation n'intervient pas, à ce moment-là les femmes vivent un profond déséquilibre interne. Humiliation, sentiment de honte et de culpabilité, repli sur soi sont autant d'émotions *négatives*, pour reprendre le terme d'Elster, qui caractérisent cette situation. Le seul moyen de réduire le décalage consiste à adapter ses pratiques, et donc à revendiquer l'autonomie et l'indépendance : refuser tout ou partie des aides sociales, ne pas solliciter son entourage ou encore limiter considérablement sa consommation sont autant d'exemples des comportements adoptés.

Certaines femmes ont le sentiment de « vivre pour rien », ou même de « n'être rien ». De leurs témoignages, ressort une absence de projets, d'idéaux, de rêves, un sentiment de « vide » où se mêlent l'angoisse du quotidien et l'absence de valeurs auxquelles se raccrocher. L'exigence de survie quotidienne supprime toute capacité, voire tout désir de projection. Les femmes n'en ont ni les moyens ni la volonté : elles s'interdisent toute envie propre, elles ne s'en sentent pas le droit. Honteuses de leur situation, cette auto-interdiction vise justement à maintenir leur dignité, à préserver le peu de respect d'elles-mêmes qui leur reste.

Certaines ont le sentiment d'être en rupture avec les normes de leur groupe d'appartenance (le milieu familial) ou encore de se raccrocher à des valeurs qu'elles considèrent elles-mêmes comme superficielles, celles de la société de consommation. Le sentiment de ne pas assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants est particulièrement prégnant. Outre les difficultés matérielles et l'impression d'être incapables de leur assurer une enfance confortable, certaines femmes ont perdu confiance en leur propre aptitude à être mère. Les relations familiales, dont on suppose *a priori* qu'elles relèvent davantage du domaine de l'affectif que de la technique, n'échappent pas à la disjonction entre environnement et *monde vécu* décrite plus haut. Sida, drogue, suicide des adolescents, violence

scolaire sont autant de maux auxquels les mères sont les premières confrontées tout en se sentant complètement démunies. Paradoxalement, l'avalanche d'émissions télévisées et d'ouvrages spécialisés sur ces thèmes particuliers et sur la famille en général inquiètent plus qu'elles ne rassurent. Pourtant destinées au grand public, la plupart des informations véhiculées par les médias n'en sont pas moins inaccessibles. Les renseignements transmis soulèvent quelquefois davantage de questions qu'ils n'en résolvent. Déroutées par le jargon des spécialistes – un langage spécialisé dans lequel elles ne se retrouvent pas –, nombreuses sont les mères de famille qui se culpabilisent. Faut-il faire des études aujourd'hui pour être mère de famille, nous demandait l'une d'entre elles ? Ce sentiment de culpabilité est particulièrement tenace chez les mères de familles monoparentales. Touchées au plus profond de leur identité de mère, ce qu'elles ont de plus cher, souvent leur dernière raison d'être, elles souffrent d'un sentiment d'impuissance, dans certains cas dramatique. Ainsi cette mère de cinq enfants, bénéficiaire du revenu minimum d'insertion, qui a acheté dernièrement, à crédit, un atlas médical familial auprès d'un démarcheur à domicile. Soudain prise d'un sentiment de culpabilité, elle s'est laissée tenter – bien qu'elle ne comprenne pas la moitié du contenu, nous dit-elle – et en vient à se demander si, finalement, elle est une « bonne mère ».

Non seulement ce sentiment de honte et de culpabilité est difficile à vivre, mais il a tendance à inhiber les capacités cognitives des femmes, au sens où il interdit toute projection dans l'avenir, parfois toute prise de décision, provoquant alors souvent des attitudes contradictoires. C'est précisément ce que bon nombre de femmes reconnaissent. Elles sont incapables de prendre la moindre initiative, accaparées par le quotidien, angoissées par l'incertitude permanente et par l'appréhension de la sanction : celle du banquier, de l'huissier, de la famille et du conjoint même s'il est parti, celle plus implicite mais non moins menaçante des enfants lorsqu'elles n'ont pas les moyens de répondre à leurs exigences matérielles. L'absence de projection dans le futur – lorsque l'avenir s'annonce trop incertain et morose, quelle projection peut-il y avoir ? – rend d'autant plus compliquée la capacité à budgétiser, à épargner et donc la maîtrise de ses comptes. L'absence de confiance en soi rend difficile les négociations avec les administrations (faire valoir ses droits, demander des rééchelonnements de dettes auprès des

créanciers). Elle rend les femmes d'autant plus vulnérables aux sollicitations de la consommation. Ainsi, certaines d'entre elles sont terrorisées par le démarchage à domicile car elles n'« osent » pas refuser. Se met alors en place un cercle vicieux : ne pas maîtriser ses comptes renforce la honte et l'absence de confiance en soi, qui inhibent d'autant les capacités de prise de décision et donc la maîtrise de ses comptes, etc.

Les femmes considèrent leur statut d'assistées comme illégitime et ce sentiment peut être le point de départ de toute une série d'effets cumulatifs : la perte de confiance en soi, la honte du regard des autres (ne plus oser demander l'heure dans la rue), la honte d'aller voir les services sociaux (repartir lorsqu'il y a trop de monde), la honte d'aller à la banque (envoyer sa belle-mère consulter son compte, acheter un minitel pour pouvoir rester chez soi et éviter ainsi la confrontation avec le banquier). Se restreindre est déjà un moyen de légitimer en partie cet argent qu'elles ont du mal à accepter. Honorer leurs dettes est une des dernières choses qui leur restent pour préserver leur dignité.

Lorsque les allocations sont perçues, payer les factures est prioritaire ; on constate souvent que c'est pour les plus démunies que le paiement des dettes devient une question d'honneur. Lorsque les femmes ne savent pas qu'elles peuvent mensualiser ou encore rééchelonner leurs factures, les conséquences sur le budget quotidien sont alors catastrophiques. Il leur a été impossible d'épargner et les montants « bouffent » la quasi-totalité des revenus mensuels. C'est d'ailleurs parfois le déclenchement d'une fuite en avant dans un crédit, souvent mal vécue puisque cette pratique entre en contradiction avec leur système de valeurs. Chaque jour, chaque repas est une épreuve supplémentaire. Tout superflu est condamné, l'objectif prioritaire étant de ne pas « être dans le rouge » à la fin du mois. De multiples stratégies sont mises en œuvre pour inciter à ne pas dépenser et à équilibrer les comptes. Le liquide est, en général, le seul outil de paiement que l'on s'autorise. La réduction, au minimum, des sorties permet également de ne pas être tenté. Ainsi, certaines femmes font le plein de courses en début de mois et ne retournent quasiment plus au supermarché. C'est peut-être ici que les comportements contradictoires sont les plus manifestes. Par exemple, s'endetter auprès d'une société de crédit afin de combler un découvert bancaire : les femmes concernées éprouvent une

hantise non dissimulée à l'égard de l'endettement, mais se retrouvent coincées sans autre choix possible ; la « peur » du banquier accentue ce type de contradiction. Certaines n'ont plus la force d'affronter le monde extérieur, d'aller faire leurs courses, et tout spécialement de se confronter au banquier à qui elles n'osent plus exposer leur situation. Combien de femmes nous ont décrit leur humiliation lorsqu'elles s'en vont demander timidement l'état de leur compte et que le guichetier leur annonce un découvert en précisant qu'« il faudrait songer à arranger ça ». L'une d'entre elles nous disait qu'un jour de forte affluence, elle s'était sentie comme une « pestiférée ». Un conseil un peu déplacé (« faites donc attention »), une remarque désobligeante (« mais qu'est-ce que vous achetez ? »), un simple regard, inquisiteur ou compatissant, alourdissent fortement un vécu déjà mal commode à supporter¹⁰.

La confrontation de différentes formes de culpabilité est une source de malaise, ou de discorde, supplémentaire : dans un sens, refuser de consommer serait un moyen d'atténuer leur culpabilité ; mais consommer est en même temps un moyen de se « racheter » auprès des enfants. À défaut de leur offrir un avenir convenable, nombre de femmes ont tendance à céder à toutes leurs sollicitations. L'une d'entre elles nous disait que le supermarché était devenu « le seul endroit où elle existe avec ses enfants ».

La revendication : une certaine forme de prise de parole ?

Une troisième forme de réaction observée consiste à refuser la réalité et à adopter un comportement de revendication, ce qu'Albert Hirschman qualifierait de *prise de parole* [Hirschman, 1995]. Soucieux de réconcilier économie et politique, Hirschman s'est interrogé sur les différentes options qui s'offraient à un agent insatisfait, que celui-ci soit consommateur (insatisfait par un produit) ou citoyen (insatisfait par une décision politique). Selon lui, deux options sont possibles. Soit la personne, déçue par son choix, ne le répète pas et substitue de nouveaux biens à ceux précédemment consommés : la déception entraîne la *défection*. Soit la personne

10. Nous rejoignons ici le constat du Secours catholique [Guéneau, 2000], ainsi que ceux d'une enquête réalisée par le CREDOC auprès des personnes en interdit bancaire [Le Quéau et Salon, 2000].

LA HONTE DE L'ASSISTANCE. ILLUSTRATIONS

« Ce qui pose problème dans les services publics, c'est la personne qui est en face de nous. Ils vous prennent de haut, il faut toujours retourner, on n'a jamais les bons papiers, ils font durer des lustres et des lustres. On revient, il manque encore un papier. Ils aident pas souvent, ils sont pas serviables. À la mairie aussi, à chaque fois c'est : "Repassez quand il y aura moins de monde", même pour un petit renseignement, c'est dans tous les services comme ça, c'est la lenteur des dossiers. À la CAF [caisse d'allocations familiales], elle me dit : "Vous êtes pas contente du montant qu'on vous donne." Ils jugent, ils ont pas à juger, l'argent ne sort pas de leur poche. Ils ont le dossier, ils parlent fort, tout le monde écoute. "Vous êtes dans un foyer, et où il est, et pourquoi vous y êtes", c'est gênant de s'expliquer sur ma situation, déjà c'est gênant de dire qu'on est dans un foyer, et puis tant qu'ils ont pas vécu, ils peuvent pas comprendre cette situation ». De ce fait, dès qu'il y a du monde, Naïma repart. Elle préfère se terrer chez elle plutôt que de devoir répéter et s'entendre dire qu'elle est dans un foyer; elle imagine les réactions des autres personnes, leur jugement lui est insupportable. Alors, elle revient quelques heures après; quand elle en a assez de revenir, elle fait un courrier. C'est bien plus long mais « je préfère ça plutôt que d'être humiliée ». Du coup, elle refuse aussi de demander certaines aides. Ne pas profiter de l'ensemble de ses droits lui permet de garder une certaine dignité. Ainsi, elle aurait peut-être droit à une aide spécifique pour les vacances des enfants, seulement elle ne veut pas : « Je ne suis pas à l'aise d'être payée à la CAF, vivre aux crochets de l'État, même si j'ai cotisé, ça me gêne, ce sera pas mon argent » (Naïma, 28 ans, divorcée, 3 enfants, allocataire du RMI, vit en foyer, BEP non terminé).

Fousia ne veut surtout pas « quémander » ni auprès de sa famille ni auprès des services sociaux. Quand elle n'a plus rien, elle préfère vendre des objets; parfois des bricoles suffisent, par exemple une robe ou un livre, mais elle a déjà été obligée de se dessaisir de quelques-uns de ses meubles (F., 30 ans, vie maritale, 3 enfants, allocataire du RMI, titulaire d'un CAP couture).

Chantal ne veut plus entendre parler de sa banque. Elle refuse d'y aller, tout en restant hantée par ses problèmes de découvert qu'elle surveille jour après jour à partir de son minitel. Elle dépense donc énormément en frais de téléphone, alors que par ailleurs elle ->

→ fait de gros efforts pour maîtriser ses dépenses; mais le minitel lui évite la honte d'affronter la banque¹¹ (Ch., 57 ans, divorcée, allocataire du RMI, CAP de couture).

Monique et son époux sont actuellement en plan de surendettement; ils se sont endettés auprès de 7 sociétés de crédit pour un montant total de 84 000 FF (12 824 euros) à une époque où ils étaient tous les deux salariés; elle a dû s'arrêter de travailler suite à un accident de travail, elle bénéficie actuellement d'une allocation maladie d'un montant de 3 000 FF mensuel (460 euros) et attend un accord pour une allocation handicapé; son époux a changé d'emploi; leurs revenus sont passés à ce moment-là de 16 000 FF à 9 500 FF mensuel (2 440 à 1 450 euros), ils sont donc incapables de faire face à la totalité de leurs échéances de remboursement. Elle savait que « c'était dangereux », mais elle « avait besoin d'argent »; ils ne sont jamais allés voir leur banquier, car ils « n'osaient pas » depuis qu'il leur avait enlevé leur carnet de chèques (M., 38 ans, vie maritale, chômage, mari salarié, 1 enfant à charge, titulaire d'un CAP comptabilité).

11. M. Salmona [1999], lors d'enquêtes menées dans le Nord-Pas-de-Calais, avait aussi rencontré ce type de comportement.

décide de manifester pour exprimer son mécontentement : la déception entraîne la *prise de parole*. Face à un problème de dissonance cognitive, Hirschman suggère que la prise de parole est une option possible [Hirschman, 1995, p. 148].

Dans les situations étudiées ici, excluons d'emblée l'éventualité de la défection. Les femmes n'ont guère la possibilité de s'adresser ailleurs, elles sont « captives » [*ibid.*, p. 113]. Dans quelle mesure la prise de parole est-elle envisageable? Hirschman souligne que la prise de parole admet des degrés très variables, « du ronchonnement à peine perceptible à la récrimination violente » [*ibid.*, p. 33]. L'« élasticité qualitative de la prise de parole », autrement dit la propension à prendre la parole, est subordonnée au fait que les personnes aient la possibilité et la volonté de faire entendre leur voix, en particulier auprès d'organes d'expression susceptibles de transmettre le message efficacement et au moindre coût [*ibid.*, p. 89]. On sait bien que c'est précisément l'absence ou, pour le moins, l'insuffisance d'actions collectives et organisées qui condamne les

pauvres à l'impuissance et à l'incapacité de revendiquer leurs droits. Hirschman souligne d'ailleurs que la prise de parole est l'apanage des milieux favorisés, ce qui ne fait qu'accroître l'écart entre les milieux sociaux. Chez les pauvres, la prise de parole, lorsqu'elle existe, est avant tout individuelle. Pour un certain nombre, cela va se traduire par un comportement agressif, provocant, brutal de temps en temps. C'est notamment le cas à l'égard des travailleurs sociaux ou des banquiers, avec lesquels chaque rencontre est l'occasion de rappeler et d'actualiser les difficultés budgétaires. Pour d'autres, la prise de parole va consister à contourner le système, à le détourner, à l'utiliser à leur manière. Refuser de compter, aller à l'encontre des recommandations des travailleurs sociaux, refuser leurs conseils en matière de gestion rationnelle et parcimonieuse sont autant de comportements qui peuvent s'interpréter ainsi. L'absence de gestion, la fuite en avant dans la consommation, voire l'endettement traduisent une sorte de revendication contre une société que l'on juge responsable de tous ses maux. Certaines femmes refusent délibérément de faire des comptes, comme s'il s'agissait d'une sorte de « vengeance » : on n'a pas d'argent donc on ne compte pas, et on comptera le jour où on en aura assez.

D'autres travaux ont mis en évidence un « refus manifeste de renoncer à consommer » [Schwartz, 1990, p. 119], même si ce n'est pas verbalisé de manière explicite. La consommation est considérée comme une « légitime revanche sur des frustrations ou des contraintes acceptées » [*ibid.*]. Face à une restriction permanente, le seul remède consiste à « faire de l'argent ce que l'on veut, de le dépenser dans un geste de puissance et de liberté » [Pétonnet, 1985, p. 179]. Chaque rentrée d'argent exceptionnelle (période d'intérim, travail au noir, pension du mari lorsqu'elle est irrégulière) donne lieu à des dépenses festives, les périodes de privation continuelles finissant par provoquer un rejet violent. Consommer coûte que coûte devient une urgence, en réparation de frustrations accumulées. Face au refus de l'échec et de la « descente » dans l'échelle sociale, la consommation permet de se rattacher, au moins symboliquement, au groupe d'appartenance d'origine [Vallat, 1999].

Le contexte décrit ici est radicalement différent de celui exposé au chapitre précédent et portant sur le parcours des commerçantes sénégalaises. L'existence d'un État de droit et les droits sociaux qui,

LA REVENDICATION. ILLUSTRATIONS

Nicole, régulièrement endettée, justifie son laxisme budgétaire de la manière suivante : « Ce qu'on a, c'est pour vivoter, pour survivre. Avec plus d'argent je ferais plus attention. » Si, par exemple, elle avait les moyens de se payer une voiture, elle serait incitée à mieux gérer : « Il faut planifier les dépenses, savoir combien on dépense chaque mois, prévoir le budget pour la voiture » (N., 36 ans, célibataire, allocataire du RMI).

Monique, actuellement en plan de surendettement à la Banque de France, cumule six cartes de paiement et estime qu'elle est dans une situation trop compliquée pour pouvoir mieux gérer : « Déjà ma situation n'a pas été très brillante, j'ai, comment dire le mot, j'ai le surendettement dans la main [...] Tout est basé sur le bazar de la Banque de France [...] Comment voulez-vous que je gère ? J'ai rien [...] il [son budget] ne bouge pas pour moi du fait que j'ai des crédits à payer [...] je] touche le RMI le 6 du mois. Une partie est prise directement sur le compte, trois crédits qui s'en vont, 300 francs sur le RMI. Quand Martine [sa fille] n'était pas enceinte, j'avais 1 200 francs de RMI. Maintenant moins. Reste sur les 3 000 francs [son revenu total mensuel], 1 200 francs de surendettement par mois. Ce qui fait un total de 1 500 francs par mois pour le surendettement. Restent 1 500 pour payer vos factures. Rien de changé dans la gestion du compte car il ne reste rien à gérer » (M., 50 ans, mariée, 5 enfants dont 3 à charge, allocataire du fonds de solidarité, sans diplôme).

Citons également l'exemple de Sophie, qui refuse de se priver sous le prétexte que ses revenus sont limités : « Apprendre à gérer un budget moi ça me fait sourire, de toute façon on n'a pas d'argent. Être sérieux et tout, il faut se priver de plaisirs pour payer des factures... ? Dans le quartier y a des gens qui doivent des sommes énormes, d'autres payent l'eau mais ils se privent de nourriture, ils privent les enfants, vous trouvez que c'est normal ? [...] Quand on donne aux gens la possibilité de s'acheter ce qu'ils ont envie sans leur faire palper l'argent, sans leur faire palper ce que ça représente... dès qu'on franchit le pas, ça semble un jeu d'enfant, ça m'étonne pas que les gens renouvellent l'opération [elle parle « des gens » mais elle est la première concernée]. Je vois pas pourquoi avec 2 000 francs par mois on devrait pas aller au restau de temps en temps et même inviter des amis à manger » (S., vie maritale, la trentaine, 4 enfants au foyer, contrat CES, mari chômeur).

en l'espèce, y sont attachés, le primat accordé à l'individu et à la liberté personnelle, la complexité de l'environnement institutionnel sont ensuite autant d'éléments distinctifs. Cependant, s'il n'y a guère de sanctions matérielles qui garantissent le respect des normes et des obligations, le poids de ces dernières n'en est pas moins pesant. En dépit de multiples dissemblances, bon nombre de conclusions sont finalement les mêmes : les femmes sont partagées en permanence entre la poursuite de leur propre projet et la préoccupation d'autrui, entre la recherche d'un bien-être de court terme et une prévoyance de long terme, entre leur identité de mère, d'épouse, de célibataire, d'« assistée », de commerçante, d'habitante de tel ou tel quartier, de Française ou de Sénégalaise. Si l'on reprend les termes employés par Jon Elster, elles sont sujettes tantôt à une « faiblesse » de la volonté, lorsqu'elles penchent pour une satisfaction éphémère, tantôt à des « excès » de volonté, lorsqu'elles sacrifient leur propre bien-être à celui de leur entourage ou tout simplement pour susciter l'approbation d'autrui. Des comportements en apparence contradictoires et incohérents ne font qu'exprimer des conflits et des arbitrages entre des aspirations plurielles et divergentes.

« Se débrouiller », « ne rien demander à personne », « arrêter de chigner », « ne plus aller pleurer », « arrêter de quémander » : sur ce thème, les expressions des femmes du Sud et des femmes du Nord se rejoignent. Si elles aspirent toutes profondément à l'autonomie, celle-ci n'a toutefois de sens que reconnue et approuvée par autrui. La reconstitution des trajectoires personnelles souligne la délicate conciliation entre autonomie et appartenance, conciliation non seulement malaisée mais sans cesse à confirmer et à reconstruire.

Enfin, dans les deux cas, on assiste à un déficit de liberté réelle qui provient soit d'une insuffisance de droits, nous l'avons vu avec les Sénégalaises, soit d'un problème de conversion de droits formels en droits réels. C'est particulièrement le cas pour ces femmes du Nord de la France : les différences d'aptitude à la conversion proviennent à la fois de difficultés cognitives – l'accès à l'information et le traitement de cette information – et de la manière dont les femmes interprètent leurs droits. Certaines femmes les considèrent comme illégitimes, elles vivent très mal leur situation d'assistées et souffrent d'un sentiment de culpabilité parfois très pesant. D'autres femmes, au contraire, considèrent ces droits comme un

dû; si elles vivent probablement moins péniblement leur situation d'assistées, encore souffrent-elles d'un sentiment d'iniquité qui est tout aussi lourd à porter. Dans les deux cas, on assiste à un décalage entre droits et obligations, empêchant les femmes de profiter pleinement de leurs droits.

Au terme de ces deux études de cas, deux questions se posent : comment favoriser la conversion de droits formels en droits réels et comment concilier la promotion de l'autonomie et le respect des appartenances ? Sur ces deux questions, la dernière partie propose de donner non pas des réponses, mais tout au moins quelques éclairages.

III.

***Un exemple d'économie solidaire:
les espaces de médiation***

Introduction

Face aux multiples défis auxquels elles sont confrontées, les femmes s'auto-organisent. Premières concernées par la tertiarisation des économies et les nouveaux besoins que cela suscite (alimentation, garde des enfants, soins aux personnes âgées), les femmes sont souvent à l'origine du développement des services de proximité. Directement touchées par le chômage et le sous-emploi, elles sont également au cœur des initiatives de développement local ou communautaire, observées en Europe, en Amérique du Nord ainsi que dans bon nombre de pays du Sud. Dans un cas comme dans l'autre, ces expériences se présentent souvent comme des espaces intermédiaires entre la vie privée-domestique et la vie publique. C'est sur cette dimension que l'on se penchera ici. À partir de deux exemples, l'un dans la région Nord-Pas-de-Calais en France, l'autre dans la région de Thiès au Sénégal, nous souhaitons montrer comment ce type d'expériences est un moyen non pas de résoudre toutes les difficultés, mais tout au moins d'en aplanir certaines. En participant à ces espaces, les femmes acquièrent un respect d'elles-mêmes et construisent leur autonomie personnelle à partir de la définition d'un projet de vie. Elles se détachent d'appartenances familiales ou communautaires parfois oppressantes. Enfin, elles prennent conscience de leurs droits et parviennent à les faire valoir grâce à l'apprentissage ou le réapprentissage des relations de coopération et de solidarité et grâce à une participation à la société civile jusque-là inaccessible.

*Une interprétation en termes de justice
de proximité et de médiation*

Interpréter ces expériences en termes de *justice de proximité* et de *médiation* permet à la fois de mesurer la portée de ces expériences et de s'interroger sur leur légitimité. Elles jouent un rôle de justice de proximité au sens où elles atténuent les insuffisances d'une justice centralisée, standardisée et asexuée. De par leur connaissance fine des réalités locales, de par les relations de confiance et de proximité qu'elles entretiennent avec les habitants, qui sont avant tout leurs voisins, les femmes sont finalement les mieux placées pour identifier les problèmes les plus criants, repérer des familles quelquefois inconnues des services publics locaux. Parler le même langage, partager les mêmes préoccupations et intervenir dans un temps non officiel font d'elles des interlocutrices privilégiées. Repérer les difficultés leur permet ensuite de se mobiliser pour pallier les inégalités constatées, tant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé, de la justice, du logement ou encore de l'accès au crédit. Lorsque les droits existent, elles facilitent leur mise en application en diffusant l'information et en jouant le rôle d'intermédiaire entre populations et représentants institutionnels. Lorsque les droits sont insuffisants, elles les complètent en offrant certains biens ou services (cours d'alphabétisation, soutien scolaire, traduction, consultation juridique, consultation médicale, prêts de très court terme pour la consommation quotidienne, médicaments, garanties pour le logement, etc.). Enfin lorsque les droits sont inexistantes, elles militent en faveur d'une évolution de la législation et de la réglementation, l'action en termes de justice de proximité se transformant alors, avec plus ou moins de succès, en démarche de changement institutionnel.

Cette justice de proximité n'est toutefois légitime qu'à plusieurs conditions, que nous proposons d'étudier en nous aidant du concept de *médiation*. Celui-ci est défini non pas de manière statique en réduisant la médiation à une simple fonction d'arbitrage et d'intermédiaire, mais de manière dynamique, la médiation étant alors conçue comme une *dialectique* : elle met en relation deux éléments, et de cette médiation résulte « l'engendrement réciproque des trois termes impliqués dans un processus de création continu » [Briant et Palau, 1999, p. 42]. Dans le cas étudié ici, la médiation renvoie

à une double dialectique : une médiation entre les pôles de l'individuel et du collectif, capable d'assurer le lien entre les particularités personnelles et l'appartenance à un collectif; une médiation entre les pôles du collectif et du général, entre le groupe et la société dans son ensemble. Cette médiation est indispensable afin d'éviter deux risques : celui de la collusion et de la fermeture à l'égard de l'extérieur, avec des espaces exclusifs et clos sur eux-mêmes; celui de la récupération et de l'instrumentation par l'environnement extérieur, les groupes n'étant alors rien d'autre que des « faux-nez » de l'administration, ou même – pire encore – un faux-fuyant au retrait pur et simple de l'action publique. En aucun cas, il ne s'agit d'encourager le regroupement de femmes pauvres et de les inciter à se prendre en charge. Alléguer du dynamisme de l'action collective féminine dans le but de lui déléguer certaines missions d'intérêt général est fort séduisant, tant pour les États que pour les organismes internationaux. Et dans un contexte généralisé de pénurie de financements publics, ce risque est patent, sinon déjà en train de se concrétiser dans certains domaines [Eme, 2001; Latouche, 2001]. Si la prudence est donc de mise, soutenir ce type d'actions est en même temps primordial si l'on souhaite parvenir à élaborer des choix collectifs qui ne soient pas dictatoriaux mais respectueux des préférences personnelles. En tant que support de l'expression et de la revendication des besoins des femmes, c'est ce type d'action collective qui peut permettre à la justice sociale non seulement de s'exercer, mais aussi de se construire dans une perspective plus démocratique et plus égalitaire.

Espaces de médiation féminine en France

Fidèle à une tradition républicaine universaliste, l'État français s'est toujours méfié de la reconstitution potentielle de communautés, au sens de tout groupe intermédiaire entre l'État et les citoyens pris individuellement, perçu comme susceptible de menacer sa propre légitimité. La vie publique ne reconnaît donc que des individus dépouillés de leur appartenance sexuelle, religieuse ou ethnique. À la sphère privée de cultiver cette diversité; à chacun de développer dans sa sphère intime et domestique ce qu'il estime être sa propre conception du bien. Afin de respecter l'individualité de chacun, la sphère publique se doit d'être neutre et c'est au nom de la préservation et de la protection de l'autonomie individuelle qu'est postulée la séparation entre sphère privée et sphère publique. Cette séparation est avant tout un idéal normatif; de nombreux travaux se sont attachés à montrer le glissement des frontières et la manière dont les femmes, de tout temps, ont investi l'espace public¹. Depuis déjà plusieurs décennies, il semblerait que ce glissement soit de plus en plus ressenti comme une nécessité, comme en témoignent les multiples initiatives qui vont dans ce sens, observées ici et là depuis une vingtaine d'années.

1. Voir par exemple M. Perrot [1991b].

L'ÉMERGENCE D'ESPACES INTERMÉDIAIRES ENTRE VIE PRIVÉE-DOMESTIQUE ET VIE PUBLIQUE

En France, plusieurs travaux ont mis en évidence l'émergence d'espaces intermédiaires : ils visent la prise en charge des services de la vie quotidienne [Eme et Laville, 1994], la résolution de problèmes de logement, en particulier sous la forme de régies de quartier [Eme, 1997], l'autoproduction [Cérézuelle et Roustang, 1998] ou encore l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes des banlieues [Roulleau-Berger, 1997]. Certaines de ces expériences sont spécifiquement féminines. Face à la pénurie d'infrastructures de soins aux personnes dépendantes (jeunes enfants et personnes âgées), les femmes créent des crèches parentales [Laville, 1992]. En milieu rural, les femmes d'agriculteurs se regroupent pour lutter contre l'isolement et obtenir un statut, diversifier les activités agricoles familiales ou en développer de nouvelles, en particulier dans le domaine des services de proximité et de l'agrotourisme, participant ainsi à la préservation et à la valorisation de leur territoire [Semblat, 1998]. Dans les banlieues, les femmes, souvent d'origine étrangère, décident d'entreprendre collectivement, par exemple en créant des restaurants de quartier. Face à un marché de l'emploi salarié peu accessible, c'est pour elles la meilleure façon de mener une activité rémunérée, de surcroît compatible avec les exigences familiales grâce à sa souplesse [Hersant, 2002]. D'autres initiatives, qui s'inscrivent dans le mouvement des Femmes-relais, visent simplement à résoudre des problèmes de vie quotidienne et à améliorer les relations avec les administrations. Cherchant à pallier l'énorme fossé qui sépare certaines catégories de population de leur environnement institutionnel, elles facilitent l'accès à l'information et aident les habitants à prendre conscience de leurs droits et à les faire valoir, cela aussi bien dans le domaine scolaire que dans celui de la santé ou de la justice. Se positionnant comme intermédiaires entre parents d'élèves et milieux scolaires, elles facilitent un dialogue souvent difficile. Ravivant la fonction d'écrivain public, elles assument des missions de traduction, d'interprétariat, d'aide à la rédaction du courrier et des formulaires administratifs. Parfois elles mettent en place des cagnottes locales, destinées à aider les familles confrontées à des dépenses imprévues.

Toutes ces initiatives ont pour point commun de répondre à des besoins non couverts, en créant des espaces intermédiaires entre le privé-domestique et la vie publique. Pour les plus démunies, c'est un moyen d'accéder aux droits fondamentaux, et pour d'autres, de concilier vie familiale et vie professionnelle et donc de concrétiser le droit à l'emploi. C'est en ce sens que ces espaces peuvent être définis *a priori* en termes de *justice de proximité*. Il reste à savoir comment concrètement s'exerce cette forme de justice et surtout comment elle est vécue par les femmes. Nous nous appuyons ici sur l'analyse de l'une de ces expériences, celle des écoles de consommateurs, présente dans la région Nord-Pas-de-Calais. Décrivons brièvement son fonctionnement.

L'association propose aux populations un lieu d'information, de formation et d'expression autour des problèmes de la vie quotidienne. Née à la fin des années quatre-vingt dans une banlieue de Lille, à l'initiative de quelques femmes soucieuses des problèmes de surendettement des familles, cette expérience a rapidement été relayée et soutenue par les collectivités locales. On compte aujourd'hui 25 écoles, regroupant chacune entre 8 et 30 personnes, principalement des femmes (90 %), âgées en moyenne de 35 à 50 ans. Plus des deux tiers d'entre elles vivent uniquement de prestations sociales. Elles se retrouvent une fois par semaine autour d'un thème précis qu'elles ont elles-mêmes choisi; il s'agit aussi bien de questionnements très concrets (le fonctionnement d'un compte bancaire, les impôts, les assurances, le logement, la justice familiale, etc.) que de sujets de société, souvent en lien avec leur rôle de mère (la drogue, la prostitution, etc.). Une animatrice est chargée d'encadrer et de guider les discussions et les activités, et de faire le lien avec l'environnement extérieur. Pour chaque thème, les femmes commencent par faire le point sur leurs connaissances, en s'appuyant sur les expériences de chacune. Face aux questions non résolues, un spécialiste est sollicité pour une intervention. Quelquefois le groupe se déplace (visite du conseil général, d'un supermarché, d'une banque, etc.). Les femmes discutent et réfléchissent plusieurs semaines sur chaque thème jusqu'à ce qu'elles aient le sentiment de le maîtriser. Cela se termine par l'élaboration collective d'un outil de communication, destiné à être diffusé dans un lieu public, par exemple un établissement scolaire, une bibliothèque, un centre social.

L'analyse du vécu des femmes participant à cette expérience met en évidence un processus indéniable d'autonomisation. Celui-ci repose sur plusieurs dynamiques étroitement complémentaires que la grille de lecture en termes de médiation, proposée en introduction, rend plus perceptibles². Une première forme de médiation se joue entre les femmes, prises isolément et reconnues dans leur individualité, et le collectif qu'elles constituent. Cette médiation autorise l'élaboration d'une certaine conception du « bien », compris ici comme ensemble de valeurs et d'idéaux, ainsi qu'une forme de détachement à l'égard des normes du milieu d'appartenance parfois oppressantes. Ce lien entre l'individuel et le collectif se déploie à travers des relations de réciprocité et de coopération; le réapprentissage de la réciprocité facilite l'acquisition d'un sens du juste et la prise de conscience pour les uns de leurs droits, pour d'autres de leurs devoirs. Une seconde forme de médiation se joue entre les femmes et leur environnement institutionnel. Les « écoles » assurent en quelque sorte un rôle de « traduction » d'un langage et de logiques administratives et institutionnelles souvent incompréhensibles, qu'elles contribuent aussi à transformer afin de les rendre plus accessibles.

REPRENDRE CONFIANCE EN SOI ET ACQUÉRIR UNE CAPACITÉ DE JUGEMENT PRATIQUE

Qu'est-ce qui est légitime, qu'est-ce qui ne l'est pas? Ce questionnement et la manière dont chacun y répond déterminent fortement le vécu de l'assistance – le problème central, nous l'avons vu plus haut, étant le décalage entre le quotidien des femmes (vivre de l'assistance) et leur idéal de vie. Que constate-t-on ici? À travers la participation à des activités et des discussions collectives, les femmes découvrent un nouveau sens du « bien », désormais compatible avec leur vie de tous les jours. Donnons quelques exemples : le souci de la survie quotidienne n'est pas incompatible

2. Nous nous appuyons ici sur deux types d'enquête : une série d'enquêtes quantitatives, réalisées chaque année auprès de l'ensemble des bénéficiaires, et des enquêtes qualitatives, de type *récits de vie*, menées auprès d'une trentaine de femmes en juillet 1998.

avec l'idée de plaisir, le niveau matériel de vie n'est pas la seule source de bonheur. Habiller ses enfants à la dernière mode n'est pas nécessairement le critère d'une éducation réussie ; ne pas assurer le meilleur confort matériel à ses enfants ne condamne pas nécessairement à être une « mauvaise mère ». Être mère de famille, épouse ou salariée ne sont pas les seuls facteurs de reconnaissance sociale. Solliciter l'aide d'autrui ou des services sociaux n'est pas forcément synonyme de déchéance sociale.

La participation au groupe est déterminante dans ce processus de hiérarchisation des besoins et des valeurs. Si les femmes parviennent à s'identifier à un nouveau sens du bien, c'est parce que celui-ci est socialement reconnu, ne serait-ce qu'à travers le groupe restreint des « écoles ». Certaines femmes prennent conscience que leur cas est loin d'être unique – élever seule ses enfants, avoir quitté le foyer familial très tôt, avoir coupé les liens avec sa famille ou au contraire vivre encore « aux crochets des parents ». Les mères de familles monoparentales se rendent compte que les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants sont également partagées par des mères de famille qui vivent en couple.

Selon les thèmes abordés et la mémoire que chaque groupe se constitue au fil des séances, l'accent est mis sur tel ou tel aspect : ici c'est le refus de la société de consommation ; là ce sont la qualité de la vie familiale et l'autonomie vis-à-vis du conjoint ou l'organisation de fêtes et d'événements locaux ou encore la mobilisation pour un droit au logement. Il n'est pas question ici de porter un jugement sur ces valeurs : ce qui importe, à notre sens, c'est que chaque personne puisse faire correspondre son projet avec un système de valeurs qu'elle aura fait sien. Quel que soit ce dernier, l'effet est fondamental dès lors que diminue l'écart entre sa vie quotidienne et la vie qu'elle imagine digne d'être vécue.

Ce qui importe tout autant, c'est que les femmes aient désormais le sentiment de maîtriser davantage leurs choix. « Oser s'exprimer », « avoir ses propres pensées », « être capable de dire non », « ne plus être toujours d'accord », « donner son avis » : bon nombre d'entre elles reconnaissent avoir pris de la distance avec les exigences de leurs enfants, de leurs conjoints, parfois de leur famille élargie. Si ce recul est possible, c'est parce que désormais, elles s'y sentent autorisées ; c'est aussi parce qu'elles disposent d'une alternative : l'appartenance au groupe. Ne plus céder au moindre

caprice des enfants ne remet pas en question leur identité de mère, elles savent qu'elles ont d'autres choses à leur offrir. Ne plus se plier aux exigences du conjoint est envisageable : les connaissances acquises leur permettent d'élaborer leur propre point de vue. Enfin, ne plus s'obliger aux réunions hebdomadaires « en famille » est également concevable. Pour certaines, ces visites étaient un véritable calvaire puisqu'il leur fallait à chaque fois essuyer les critiques familiales.

Les femmes insistent aussi sur leur capacité d'action. Leurs discours sont fortement marqués par des verbes d'action à la forme pronominale : « s'adapter », « se prendre en charge », « se débrouiller », « s'organiser », « s'assumer », « se tirer d'affaire », « se suffire », « se situer », « s'affirmer ». Les femmes soulignent l'importance du « soi-même » dans leurs comportements : « faire soi-même », « décider soi-même », « agir soi-même », « savoir par soi-même », « trouver soi-même des solutions », « penser par soi-même », « s'organiser soi-même ». Elles admettent en même temps qu'elles n'auraient pu y parvenir sans la confiance puisée dans le groupe, et sans le bagage de connaissances transmis par ce dernier.

L'adoption de valeurs que les femmes sont capables de mettre en pratique les autorise à élaborer des projets. Les projets sont d'abord collectifs. Chaque thème abordé donne lieu à des productions communes destinées à être diffusées dans un lieu public du quartier (par exemple une exposition sur l'environnement ou l'alimentation, un guide sur les moyens de paiement ou les mutuelles de santé). Les femmes apprécient beaucoup cet aspect de la dynamique collective : elles se sentent désormais capables de « faire quelque chose » et de « prendre des initiatives », ce qui les incite ensuite à construire leurs propres projets. Ceux-ci peuvent paraître dérisoires (cuisiner, retapisser sa cuisine, perdre quelques kilos, partir en vacances) ; ils le sont beaucoup moins quand on considère leur situation initiale. Certaines femmes avaient perdu toute notion de leur apparence et ne s'habillaient plus que pour sortir faire leurs courses. Dans certaines familles, plus aucun repas n'était pris en commun, faute d'espaces de vie adaptés, faute de moments de vie partagés, faute également de courage pour préparer un repas. Les projets prennent beaucoup plus de signification quand on prend

en compte les valeurs qui les sous-tendent : offrir à ses enfants non seulement des choses matérielles mais aussi, et surtout, une ambiance familiale à travers un confort intérieur (cuisine retapissée) et à travers des repas où tout le monde se retrouve ; s'autoriser à prendre des moments de détente et accepter que les vacances ne soient pas un bien réservé aux « riches » ; manifester le désir de soigner son apparence et donc sa dignité.

L'élaboration de projets collectifs, quels qu'ils soient, et l'intériorisation de normes communes se font à travers le médium du langage. C'est le mécanisme décrit par George Mead, repris par Jürgen Habermas [1987] dans le concept d'« agir communicationnel » : le sujet n'accède au soi que par le truchement de la communication. La socialisation, l'intégration dans un groupe et la constitution de la personnalité s'opèrent par le langage et la narration. Chacun se construit un monde intérieur grâce au mécanisme d'ajustement aux dispositions d'autrui ; or celui-ci passe par le langage. L'expérience personnelle de réalisation de soi est conditionnée à la possibilité de fournir une représentation narrative de sa propre vie. « Discuter », « parler », « raconter », « s'exprimer », « bavarder » ou encore « parler de soi », « se confier » : nombreuses sont les femmes qui ont retrouvé le goût de la parole et de la discussion, et qui apprécient le fait de « se » raconter. Jusqu'ici, la honte interdisait toute confiance, car entendre sa propre histoire n'aurait fait qu'accentuer le mépris de soi. Ici, le climat de confiance et de réciprocité dénoue les appréhensions. Les premières prises de parole sont bien souvent hésitantes. Passés les balbutiements et les bredouillements initiaux, se rendre compte que d'autres affrontent les mêmes difficultés, « vivent la même galère », facilite l'extériorisation. Contrairement aux scènes de la vie quotidienne, aucune justification n'est nécessaire. Comme le suggère Habermas,

« la pratique du récit ne sert pas seulement aux besoins d'intercompréhension des membres ayant à coordonner leur travail ensemble ; elle a aussi une fonction de compréhension de soi pour des personnes qui ont à objectiver leur appartenance au monde vécu dont elles font partie, en leur qualité actuelle de participants. En particulier, elles ne peuvent forger une identité personnelle qu'à condition de reconnaître que la succession de leurs propres actions constitue une histoire vécue susceptible d'être mise en récit » [Habermas, 1987, p. 150].

FAIRE VALOIR SES DROITS

« Faire valoir ses droits », « oser demander », mais aussi « comprendre ses devoirs » : les récits des femmes attestent d'une réelle amélioration du sentiment de justice et de leurs relations institutionnelles. Ce processus naît vraisemblablement du cumul de trois éléments qui se complètent et se renforcent mutuellement : retrouver le sens de la réciprocité, comprendre les règles du jeu social et le fonctionnement des institutions, et s'entraider en socialisant certaines difficultés.

Le réapprentissage de la réciprocité

Même si elle l'est souvent de manière implicite, la notion de réciprocité se trouve au cœur des témoignages des unes et des autres. Les motivations de départ sont plurielles. Pour beaucoup, c'est avant tout un désir de socialisation (sortir de chez elles, rencontrer d'autres personnes, voir des personnes qui ont les mêmes problèmes qu'elles). Pour d'autres, c'est un désir de connaissance, notamment vis-à-vis de leurs droits. Pour d'autres encore, c'est une démarche qu'elles estiment purement « altruiste » (« aider les autres dans leurs démarches »). Pour d'autres enfin, l'idée initiale est plutôt floue (« avoir d'autres occupations », « faire quelque chose ») ou bien imposée (activité associative prévue dans le contrat du revenu minimum d'insertion). Quelle que soit leur motivation première, les femmes sont toutes frappées par une chose à laquelle elles ne s'attendaient pas : avoir « donné » et avoir « reçu ». Pour certaines, c'est comme si la perte de repères avait eu pour effet d'anéantir la notion même de réciprocité. Elles ne se sentaient plus capables de donner : elles n'ont rien, que pourraient-elles offrir ? Elles ne se sentaient pas capables non plus de recevoir : prendre sans pouvoir rendre aurait été une atteinte supplémentaire à leur propre dignité. Certaines femmes en étaient venues à ne plus accepter quoi que ce soit de leurs voisins, ni même de leurs propres enfants : nourriture, conseils, voire une simple parole. À travers un réapprentissage de la réciprocité, ces mêmes femmes reconnaissent qu'il est possible de recevoir et donc de demander sans

perdre leur honneur³. L'essentiel de la réciprocité se déploie à travers les échanges verbaux : tout simplement être capable de participer à une discussion, de donner son avis et en retour de recevoir des conseils. Parfois la dynamique réciprocaire se poursuit au-delà des rencontres dans le cadre des écoles ; on assiste dans certains quartiers à l'émergence de véritables réseaux d'entraide.

Se familiariser avec l'environnement institutionnel

Prendre conscience de ses droits, c'est aussi comprendre les règles du jeu. Face à la disjonction entre les « mondes vécus » des femmes et leur environnement institutionnel (services publics, administrations diverses, institutions financières), « traduire » l'information et familiariser les femmes avec cet environnement s'avère primordial. La personnalisation de la relation avec les institutions est un premier facteur de rapprochement. Pour chaque thème abordé, intervient un professionnel chargé de répondre aux questions préparées par les personnes. Donner des conseils techniques, employer un langage adapté, simplifié et accessible, répondre aux questions et faire preuve de disponibilité : autant d'attitudes qui brisent les réflexes de défense. Ainsi le représentant de la compagnie de distribution de l'eau vient expliquer le contenu des factures, les techniques permettant de bénéficier de tarifs réduits, les procédures en cas de problème de paiement, les recours possibles en cas d'erreur de facturation. Ainsi, un banquier vient décrire le fonctionnement général de l'institution et détailler, par exemple, la situation d'interdit bancaire ou encore le système des découverts avec ses

3. Le réapprentissage de la réciprocité (tant le fait de donner que celui de recevoir) comme élément central d'un processus de reprise de confiance en soi pour des personnes marginalisées a été mis en évidence dans les systèmes d'échange local, lors d'enquêtes réalisées en 1997 auprès des membres d'un des premiers SEL ruraux, le SEL de la Garrigue à Viols-le-Fort, dans l'Hérault [Guérin, 1997]. Les résultats de ces enquêtes sont repris dans J.-M. Servet *et alii* [1999]. Citons également l'expérience, à Montréal, de dispositifs de crédit spécifiquement féminins. Pour des femmes qui ont perdu toute estime d'elles-mêmes, l'accès à un crédit d'une centaine d'euros est envisagé comme un moyen de retrouver une certaine confiance en elles, de faire des projets. Le gain de confiance provient autant de celle qu'on leur accorde à travers l'octroi du crédit que d'une prise de conscience de leurs propres capacités à travers l'usage et la gestion du crédit.

conséquences : le coût et les éventuelles pénalités que beaucoup ignorent ; il explique les procédures à suivre en cas de perte ou de vol de carte bancaire ou de chéquier. Les personnes ont préparé des questions ; le dialogue s'établit. La discussion est bien plus facile qu'en situation de face-à-face, et surtout il n'y a pas d'obligation de « faire comme si ».

Les relations entre usagers et services publics, entre clients et banquiers, sont des relations d'échange et de pouvoir. Si l'on reprend les termes d'Albert Hirschman [1995], la possibilité de faire *défection* constitue une variable centrale de la nature de la relation. Certes, la relation de dépendance n'a pas disparue, et la *prise de parole* reste difficile. Toutefois, l'instauration d'une meilleure transparence et la construction de relations de proximité, en diminuant la marge d'incertitude qui jusque-là conduisait à un véritable sentiment de sujétion, autorisent désormais une relation plus équilibrée. Les femmes apprennent à négocier, à défendre leur point de vue, à se confronter à des logiques et à un vocabulaire qui leur étaient hier encore étrangers. Elles apprennent aussi à ajuster leur discours à celui de l'interlocuteur. Par la suite, elles profitent de cette aptitude au dialogue et à la contestation pour améliorer la gestion de leurs factures, obtenir des rééchelonnements et des dégrèvements.

Le déficit de sentiment de justice, nous l'avons vu précédemment, se manifeste de deux manières⁴. Certaines femmes (l'assistance « honteuse ») se focalisent sur les obligations et ont du mal à accepter leurs droits tandis que d'autres estiment que l'aide est un dû et revendiquent davantage de droits (l'assistance « de revendication »). Dans les deux cas, le réapprentissage de la réciprocité et une meilleure compréhension de l'environnement favorisent un certain rééquilibrage. Les premières « osent » davantage. Les secondes comprennent pourquoi certaines aides sont refusées ; ce n'est pas pour autant qu'elles cessent de chercher à obtenir satisfaction : au contraire, établir des relations moins conflictuelles avec le personnel des services sociaux leur permet d'utiliser le « système » à meilleur escient. Jusque-là, elles avaient tendance à être obnubilées par l'employé qu'elles avaient en face d'elles, à s'énerver – parfois de manière violente – ou à croire qu'elles étaient des

4. Voir le chapitre 4.

laissées-pour-compte. L'incompréhension mutuelle était source de malentendus et de frustrations. Dès lors qu'elles comprennent le fonctionnement de l'administration – ou tout au moins la répartition des responsabilités –, il leur est plus facile d'une part, de ne pas se centrer sur leur interlocuteur, d'autre part de ne pas se sentir victime, tout en parvenant à mieux faire valoir leurs droits.

Les femmes ont aussi le sentiment de mieux contourner certaines contraintes. Composer avec les services sociaux exige avant tout des connaissances empiriques. Il s'agit d'effectuer les bonnes démarches, de frapper à la bonne porte, mais aussi d'utiliser les « bonnes définitions » [Messu, 1987]. Or ces espaces de rencontre et de discussion sont un lieu d'apprentissage privilégié de ce savoir empirique. À travers les échanges d'expériences, les femmes parviennent à mieux comprendre la logique du système et se donnent les « bons tuyaux ». Le savoir-faire relationnel nécessaire pour « amadouer » les assistantes sociales s'apprend aussi en groupe. Être patiente, ne pas les affoler, prétexter que les enfants sont malades si, pressées par le temps, elles vous proposaient un nouveau rendez-vous, y aller progressivement dans l'énoncé des différents problèmes, reconnaître le rôle central des travailleurs sociaux, tout justifier à partir d'un souci d'économie et du bien-être des enfants, surtout ne pas s'énerver, ne pas insulter, se persuader que ça ne sert à rien même si l'autre y met vraiment de la mauvaise volonté : ce sont là autant de « combines » échangées et discutées.

L'autogestion collective des problèmes particuliers

Émerge localement un espace où se règlent les affaires de la vie courante. Découvert bancaire, situation de surendettement, interdiction de chéquier, problème de factures à payer, sommation d'huisier, menace d'expulsion, violence scolaire, violence intrafamiliale : tous les problèmes rencontrés quotidiennement par les unes et par les autres sont débattus et analysés collectivement. Quelle issue possible, à qui s'adresser et, surtout, quels sont les droits de chacun et comment les faire valoir ? Quels arguments utiliser pour que le sens de la justice ne soit pas outragé ? Comment s'exprimer pour être considéré et entendu ? Dans certaines situations, une action collective est envisagée (par exemple pour des logements défectueux) ;

dans d'autres circonstances, le groupe conseille de recourir à un médiateur (par exemple, pour un problème de violence conjugale) ou à quelque autre personne spécialisée dans le respect des droits individuels. Se met ainsi en place un espace de discussion où sont examinés, expliqués et argumentés les droits des personnes⁵.

Il ne s'agit pas pour autant d'*espaces publics*, au sens entendu habituellement à la suite des travaux de Hannah Arendt et de Jürgen Habermas. Dans l'idéal habermassien, rappelons-le⁶, l'espace public est un lieu où règne la « raison » et où les personnes abandonnent leurs intérêts privés pour se consacrer au bien commun. Or ici, les femmes viennent précisément dans le but d'exposer leurs problèmes personnels et dans l'espoir de les régler. En revanche, on retrouve l'idée d'Habermas selon laquelle la communication et la discussion facilitent la prise d'autonomie, à l'égard des appartenances comme à l'égard des règles publiques.

QUELLE LÉGITIMITÉ ?

Chaque École a son histoire, son parcours, et surtout, elle n'existe qu'à travers ce que ses membres en font. Le processus observé n'est rien d'autre que le produit d'une appropriation par les différents acteurs qui en sont parties prenantes : les animatrices, le public bénéficiaire et enfin les bailleurs de fonds du dispositif.

Individualiser sans moraliser

La plupart de ces expériences reposent sur le rôle prépondérant de quelques femmes chargées d'animer les réunions collectives ; certaines sont des militantes bénévoles, d'autres le font dans le cadre de leur fonction de travailleur social. Leur présence est décisive. Mais elle porte en elle les pièges inhérents à toute relation de proximité. Si émettre un jugement « situé » permet d'apprécier correctement les difficultés de chacun(e) [Salais, 1998], il est tentant pour celui qui émet le jugement de responsabiliser ou de mettre en cause

5. On retrouve un fonctionnement similaire à celui des régies de quartier analysées par B. Eme [1997].

6. Ce point a déjà été développé au chapitre 2.

la personne concernée⁷. De la même manière, tout transfert de connaissances est difficilement neutre et exempt de jugement de valeur : entre transmettre des informations destinées à améliorer l'aptitude des femmes à maîtriser leur environnement et les infantiliser sous prétexte que leurs connaissances sont erronées ou médiocres – les dépossédant ainsi des seuls savoir-faire qu'elles détiennent –, la marge est étroite. Entre accompagner les femmes dans la gestion de leur budget et les inciter à moins dépenser, parfois même à se contenter de satisfaire leurs seuls besoins primaires, le seuil est également vite franchi. On ne serait pas loin alors des tentatives de moralisation et de prévoyance destinées aux pauvres des siècles passés, et dont les femmes d'ailleurs avaient principalement la charge. Citons encore ces propos d'animateurs d'ATD Quart-Monde et également d'animatrices, dont certaines agissent au sein de groupes de femmes. Selon la manière dont cet accompagnement s'exerce, tous y voient « la meilleure ou la pire des choses » [ATD Quart-Monde, 1990, p. 63]. Indispensable pour « sortir du cercle vicieux de la misère », pour aider les plus démunis à reprendre confiance en eux et à faire valoir leurs droits, l'accompagnement peut rapidement se transformer en « contrôle social » [*ibid.*].

*Susciter des dynamiques collectives féminines
sans enfermer dans un ghetto*

Le parcours accompli par les femmes témoigne bel et bien d'une marche vers l'autonomie, au sens de la capacité à se gouverner soi-même, au sens de la capacité à choisir entre des valeurs et courants d'opinions divers. Toutefois l'adoption de valeurs et de fins qui orientent leurs actions n'est pas uniquement le fruit d'un choix délibéré et abstrait; c'est la possibilité de bénéficier de l'adhésion d'autrui qui autorise leur émergence. Si les femmes insistent sur leur capacité à « être soi-même » et à « faire soi-même », cette capacité est elle-même indissociable d'une aptitude à faire jouer leurs différences et leurs ressemblances.

7. L'ambivalence du jugement « situé » a été mise en évidence pour certains droits sociaux répondant à une procédure individualisée – c'est le cas en France du revenu minimum d'insertion [Le Clainche et Outin, 1999] – ainsi que pour le rôle joué par les animateurs de quartier [Thévenot, 1995] et les bénévoles du milieu associatif [Raveaud, 2000].

Pour que le groupe devienne un lieu de communication et d'apprentissage de la réciprocité, pour que le groupe remplisse un rôle de médiation entre la spécificité de chacune tout en assurant une certaine cohésion, une relation de confiance mutuelle est incontournable. La diversité des membres tient une place décisive dans la mise en place d'un climat propice à l'échange. Beaucoup relativisent leurs problèmes. Certaines ont le sentiment de sortir de leur milieu d'origine et sont désormais moins « complexées » à l'égard de milieux sociaux qu'elles avaient tendance à juger « supérieurs ». À l'inverse, un groupe trop homogène n'incite guère à la communication et à l'extériorisation. Les femmes ont le sentiment de voir leurs propres problèmes se démultiplier et d'être « enfermées » entre « pauvres ». La mise en commun des souffrances se transforme en un statut collectif stigmatisant qui bloque tout espoir de dynamique commune. Les femmes se sentent « tirées vers le bas » ; en conséquence, elles adoptent une attitude de distanciation à l'égard de celles auxquelles elles refusent de s'identifier, ou bien même manifestent une véritable volonté de se différencier⁸. Même lorsqu'un climat de confiance émerge, il est fragile. Il est régulièrement remis en question par des déceptions et des rancœurs, lorsqu'un projet n'a pas marché ou que les femmes en attendaient trop. Il est également menacé par des rivalités, des désaccords, parfois des conflits d'origine diverse. En particulier, l'hétérogénéité des formes et des degrés d'engagement est une source de tension permanente ; tandis que certaines militent avec force et détermination, d'autres s'en tiennent à un engagement minimal, distancié et souvent discontinu ou encore « perlé », pour reprendre l'expression de Laurence Rouleau-Berger [1997].

Venons-en maintenant à l'épineuse question du caractère quasi exclusivement féminin du dispositif. N'est-ce pas le meilleur moyen

8. L'importance de la mixité sociale pour les dispositifs collectifs de lutte contre l'exclusion a amplement été soulignée. Citons par exemple, les travaux de L. Fréchette sur les cuisines collectives québécoises [Fréchette, 2000], M. Boulianne sur les jardins communautaires péruviens et québécois [Boulianne, 1999] ou encore ceux de D. Bondu au sujet des projets de médiation sociale avec des jeunes [Bondu, 2000]. Les travaux de L. Rouleau-Berger [1997] sur les initiatives collectives de jeunes en banlieue ont bien mis en évidence les risques de ghettoïsation : ces initiatives peuvent tout aussi bien faciliter l'intégration professionnelle qu'accélérer un processus de désaffiliation sociale qui conduit à l'isolement ou à l'entrée dans le monde parallèle, en particulier lorsque les savoirs – individuels et collectifs – construits à travers ces espaces ne sont pas reconnus socialement.

de renforcer les responsabilités féminines en matière de budget familial et plus largement en matière d'obligations familiales, puisque la question des enfants est, elle aussi, très abondamment évoquée? Au risque de décevoir le lecteur, nous estimons qu'il ne saurait y avoir de justification unique et définitive. Dans certaines circonstances, la spécificité féminine se justifie dans la mesure où elle répond à une demande. Si certaines femmes ont retrouvé l'estime d'elles-mêmes, c'est précisément parce qu'elles se sont regroupées entre femmes. Elles n'hésitent pas à le reconnaître : c'est ainsi qu'elles peuvent s'exprimer en toute liberté sur leur vie affective et familiale, sur le poids des tâches matérielles, la gestion du stress, etc⁹.

Il ne s'agit pas pour autant d'énoncer des droits collectifs et de plaider pour un droit spécifiquement féminin, encore moins un droit pour les femmes pauvres à suivre des cours d'économie ménagère. S'en tenir à des groupes locaux de réflexion et d'échange féminins ne ferait que les cantonner dans leurs particularités. Pour que la démarche soit plausible, il faudrait que ces groupes soient une ouverture et un tremplin vers la société civile, un moyen d'exprimer publiquement leurs difficultés. Au-delà d'actions ponctuelles permettant d'alléger le poids des obligations dont les femmes se sentent investies, que peut-on en attendre en matière de changement institutionnel? À l'instar du mouvement de l'économie solidaire dans son ensemble, la question clef est bien celle-ci : s'agit-il uniquement d'espaces communs de gestion ou bien peut-on y voir de véritables modes d'interpellation des politiques publiques [Fraisie, 2002]?

Trouver des partenaires sans se faire instrumentaliser

Toute action collective est non seulement contrainte par son environnement, mais souvent amenée à déléguer une partie de son mode de fonctionnement à des entités extérieures. La question est

9. Le même constat a été fait concernant les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise spécifiquement féminins que l'on trouve aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. La mise en réseau et les échanges entre femmes entrepreneurs apparaissent comme un point clef : discuter de *business plan*, obtenir de l'information sur des clients ou des fournisseurs potentiels, mais aussi partager des problèmes communs concernant la garde des enfants, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, la gestion du temps, etc. [Guérin, 2002].

de savoir jusqu'à quel point : les trajectoires collectives correspondent-elles réellement à des logiques internes (c'est-à-dire aux intérêts et aux attentes des membres) et dans quelle mesure sont-elles déterminées par des logiques externes? Ici en l'occurrence, à l'instar de toute action associative, les relations avec les autorités publiques, principaux bailleurs de fonds, reposent sur un équilibre toujours instable : comment parvenir à l'institutionnalisation sans subir une instrumentation? Chaque École fonctionne en partenariat avec de multiples organisations publiques et parapubliques, l'objectif étant d'améliorer les services offerts aux publics défavorisés et de mieux les coordonner. Chaque partenaire essaie d'imposer ses propres objectifs. Lorsque c'est la caisse d'allocations familiales, l'attention se porte sur les familles avec enfants et sur les mères de famille monoparentale ; limiter le surendettement et la dépendance à l'égard des prestations sociales est le principal objectif. Lorsqu'il s'agit d'une municipalité dans le cadre des contrats de ville, l'accent est mis sur la dynamique de quartier et sur l'essaimage associatif. Lorsque c'est le conseil général qui finance, maximiser le nombre de bénéficiaires du Rmi participe du cahier des charges, ce qui oblige de temps à autre les animatrices à orienter le « recrutement » et à faire de la prospection. Cette rigidité tend à limiter la souplesse et la spontanéité du dispositif. Elle va également à l'encontre d'un facteur pourtant décisif dans la dynamique collective : l'hétérogénéité du public.

Inversement, l'action des femmes interroge les pratiques et les dysfonctionnements des institutions. Ici, les élus locaux reconnaissent désormais que les femmes immigrées n'ont pas seulement besoin d'alphabétisation, mais qu'elles ont un réel potentiel entrepreneurial. Les responsables des caisses d'allocations familiales ont pris conscience qu'il était vain de lutter contre le surendettement par des cours de budgétisation et qu'il valait mieux aider les familles à se (re)construire un projet de vie. Là, les représentants de la politique de la ville ne considèrent plus les mères de famille monoparentale comme des « mères défaillantes » ; ils ont appris à mesurer les contraintes auxquelles elles avaient à faire face et à évaluer leur potentiel de résistance et de dynamisme. Ailleurs encore, les femmes sont sollicitées par le personnel administratif pour l'aider à renouveler et adapter les relations établies avec le public. Par exemple à Saint-Denis, les femmes de l'association des

femmes-relais de Clichy-sous-Bois interviennent dans la formation du personnel de la préfecture pour le préaccueil des demandeurs de titre de séjour. À Marseille, les femmes de l'association Les amies de l'espoir participent à la formation du personnel de la police pour la prévention de la toxicomanie. À un niveau territorial, on observe donc que l'action des groupes de femmes n'est pas sans effet sur l'action publique.

QUEL RÔLE SOCIÉTAL ?

Dès que l'on dépasse l'échelle territoriale, l'aptitude des femmes à s'immiscer dans le débat public et à peser sur les modes de régulation est plus délicate. Encore faudrait-il déjà que les femmes elles-mêmes, au-delà du désir de se retrouver ensemble pour répondre à des besoins concrets et pratiques, aient la volonté de promouvoir un changement tant institutionnel qu'organisationnel et d'interroger la répartition des rôles comme des pouvoirs. Or ce n'est pas toujours le cas¹⁰.

Un rôle sociétal balbutiant et fragile

Quelques expériences, en France et ailleurs, montrent pourtant que l'action locale, dès lors qu'elle est structurée en réseau et relayée à un niveau régional ou national, est tout à fait capable de provoquer des changements institutionnels. Au Québec, les actions communautaires menées par des groupes de femmes (en particulier dans les domaines de la santé, des soins aux personnes dépendantes et de la sécurité alimentaire) ont donné lieu au printemps 1995 à la Marche des femmes contre la pauvreté. Leur première revendication portait sur l'augmentation des infrastructures sociales. Non seulement elle a été entendue, mais c'est suite à cette marche que le gouvernement québécois s'est engagé officiellement à soutenir l'économie solidaire (plus communément qualifiée au Québec

10. C'est également le constat d'E. Buccolo au sujet des groupes de femmes de Palerme en Sicile : localement, ces groupes représentent de véritables lieux d'expression des besoins ; mais ils se transforment rarement en instances de revendication [Buccolo, 2002].

de « nouvelle économie sociale »). L'initiative québécoise s'est ensuite élargie, donnant naissance à un mouvement mondial de défense des droits des femmes (la Marche mondiale des femmes).

En Italie, ce sont des groupes de femmes qui sont à l'origine du vaste mouvement d'harmonisation des temps de la ville. Les femmes ont commencé à répondre au problème des inégalités sexuées face au temps en créant des « banques du temps » [Belloni *et alii*, 1998]. Après une première reconnaissance officielle en 1990 dans la loi sur l'autonomie locale, cette question a véritablement été institutionnalisée en 2000 au sein d'un article de loi intitulé « Rythme des villes¹¹ ». Cette loi oblige les municipalités de plus de trente mille habitants à adopter un plan territorial de coordination des différentes formes de temps. Notons enfin que le « modèle » italien s'est aujourd'hui diffusé dans la plupart des pays européens, donnant naissance à de multiples expérimentations.

En France, la mobilisation des Femmes-relais tout au long des années quatre-vingt-dix, en liaison avec l'association Profession banlieue et l'Institut régional de travail social de Paris, a fini par donner naissance au programme gouvernemental des « adultes-relais ». Ce programme, qui reconnaît le travail de médiation assuré par les femmes et par d'autres médiateurs de quartier – tant en termes d'amélioration de la qualité des services publics que de cohésion sociale locale –, vise à leur professionnalisation. Adopté en décembre 1999 par le Comité interministériel des villes et réellement opérationnel depuis fin 2000, le programme prévoit le recrutement de 10 000 adultes-relais sur 3 ans ainsi que la mise en place de plans de formation adaptés. En janvier 2002, 1 418 postes avaient été créés, occupés à 70 % par des femmes¹².

11. L'article VII de la loi n° 13 du 8 mars 2000 oblige les municipalités italiennes de plus de 30 000 habitants à mettre en place un plan territorial de coordination des temps, propose d'en financer une partie, incite les municipalités à créer des banques du temps et, enfin, prévoit une évaluation annuelle des résultats.

12. Les conditions de mise en œuvre sont fixées par une circulaire du 26 avril 2000. L'État verse 80 % du montant du salaire (au moins égal au salaire minimum). L'embauche ne peut pas être inférieure à un mi-temps et doit s'inscrire dans un projet de médiation qui participe à l'amélioration de la vie du quartier et de ses habitants, dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou un autre territoire prioritaire des contrats de ville. Notons également l'existence d'une réforme engagée en 2001 visant à inscrire les missions de médiation dans le cadre de certains emplois de la fonction publique.

Quels que soient les cas évoqués, et à l'instar de tout mouvement social, l'équilibre avec les pouvoirs institués est toujours précaire et sans cesse mis à l'épreuve. Au Québec, les mouvements féministes sont très attentifs à ce risque de dérive et ont déjà le sentiment d'avoir progressivement perdu leur *leadership* sur le mouvement de la nouvelle économie sociale [Duval et Sabourin, 1998, p. 19]. Est également évoqué le risque d'une coupure entre les « expertes » et la « base » [*ibid.*, p. 20]. En Italie, près des trois quarts des banques du temps qui existent aujourd'hui ont été impulsées par les autorités publiques locales. Certains y voient un facteur de rigidité incompatible avec la construction de relations de confiance et de proximité, garantes de l'efficacité du dispositif; toutefois, sans le relais public, le mouvement n'aurait jamais pu atteindre une telle ampleur [Moraleva, 2002]. En France, le processus en cours de professionnalisation des femmes-relais suscite également des polémiques : ne vont-elles pas perdre une partie de leur fonction contestataire et civique? Fallait-il pour autant refuser de leur reconnaître un statut à part entière et accepter la précarité de leurs conditions [Madelin, 2000]? Cette question rejoint le dilemme permanent auquel les médiateurs sociaux sont exposés : faut-il professionnaliser les médiateurs ou, au contraire, privilégier la capacité de créer un espace de discussion plutôt que la détention d'un savoir spécialisé [Bastard, 2001]?

Le moindre partenariat implique discussion, négociation, voire affrontement entre des langages qui peuvent être incompatibles, des contraintes, des temporalités et des objectifs souvent divergents, parfois contradictoires et donc conflictuels. L'issue de cette délibération est nécessairement un « compromis négocié » qui suppose souvent que les différentes parties prenantes renoncent à certaines de leurs priorités [Elster, 1992]. Ici encore, la question est de savoir jusqu'à quel point. Pour les porteurs de projet, toute la difficulté consiste à faire entendre des revendications sans qu'elles soient déviées de leur objectif initial, voire complètement détournées et instrumentalisées au profit d'objectifs nouveaux.

L'histoire des restaurants de quartier illustre les dangers de récupération qui guettent toute expérience innovante. Considérées au départ avec suspicion par les travailleurs sociaux, guère convaincus du potentiel entrepreneurial des femmes immigrées, ces initiatives sont aujourd'hui fortement médiatisées, présentées comme le

symbole de la vitalité et de la force de créativité de femmes qui cumulent pourtant les handicaps. À tel point que la concurrence est parfois vive entre ces femmes, désireuses d'entreprendre mais demandeuses de conseils et de moyens, et les travailleurs sociaux, de plus en plus incités à stimuler l'esprit d'entreprise du public dont ils ont la charge. Ils ont du mal à l'accompagner sans s'y substituer, si bien qu'en définitive, les restaurants de quartier ont toujours autant de mal à voir le jour [Hersant, 2002]. On peut espérer que le réseau Ré-actives, créé en 1998 et opérationnel depuis début 2002, parviendra à peser sur les politiques publiques en faveur d'une meilleure reconnaissance de cette forme d'entrepreneuriat et des conditions de sa pérennité. Le réseau des Actrices sociales des territoires européens ruraux (ASTER) poursuit le même type de projet. Il regroupe des entreprises individuelles et collectives créées principalement par des femmes dans le domaine des services de proximité, et son but est explicitement politique : se constituer en force collective afin d'éviter toute forme de récupération et doter les femmes des compétences nécessaires à la revendication auprès des autorités publiques nationales mais aussi européennes. Ses instigatrices le définissent comme un laboratoire d'expérimentation, de formation et d'exercice du politique [Semblat, 1998]. L'évolution des services de proximité au cours des dernières décennies en France est encore plus symptomatique des dérives de l'instrumentation : c'est leur objectif même qui a été détourné, alors que l'enjeu est pourtant décisif concernant les inégalités de sexe sur le marché de l'emploi.

*Les enjeux actuels : un accès à l'emploi
qui ne soit pas source d'inégalités supplémentaires*

Le partage du travail et le développement des services de proximité sont au cœur des politiques d'emploi des dernières décennies en France. Or l'une comme l'autre de ces mesures peuvent tout autant exacerber les inégalités entre sexes qu'offrir l'opportunité de les atténuer. Penser leur développement en termes d'économie solidaire est précisément un moyen de choisir la seconde option. Ce point a déjà été exposé, en particulier par Jean-Louis Laville [1999] ; contentons-nous d'en résumer les principaux arguments.

Le partage du travail. Jusqu'à présent, le partage du travail a surtout été impulsé par le rétrécissement de l'emploi aux dépens de certaines catégories sociales, par le biais de l'inactivité et l'essor du temps partiel. Par exemple en France, ces dernières années, les plus de cinquante ans et les femmes (avec l'extension de l'allocation parentale d'éducation aux mères de deux enfants) ont été incités à se retirer du marché [Conseil d'analyse économique, 2000¹³]. Or toutes les données convergent sur ce point : le temps partiel subi – ce qui est majoritairement le cas en France – comme les congés parentaux de longue durée pénalisent la carrière des femmes tout en renforçant la division sexuée des tâches, ce qui explique d'ailleurs que seules les plus démunies s'en saisissent [Silvera, 2002].

Concernant la réduction du temps de travail, on observe qu'en France, la loi sur les 35 heures s'est déjà traduite par un accroissement des inégalités entre sexes, entre catégories socio-professionnelles et entre générations. Les conclusions du premier bilan établi en 2001, quatre ans après la mise en œuvre de la loi, sont sans ambiguïtés [Brunhes *et alii*, 2001 ; Commissariat général du Plan, 2001]. Le temps libéré n'améliore les conditions de vie que si les salariés sont réellement libres d'employer comme ils l'entendent les différents temps de vie et de repos. Pour certains, notamment les cadres de sexe masculin, la réduction du temps de travail préfigure bel et bien une société du temps libre dans la mesure où le choix des périodes de congé leur appartient et qu'ils ont les moyens de les consacrer à de véritables loisirs. Il en va tout autrement lorsque l'articulation des différents temps sociaux n'est pas maîtrisée. Les femmes non qualifiées sont les plus mal loties. D'une part, leurs conditions de travail ont tendance à se dégrader; cette dégradation concerne en premier lieu les salariés, hommes ou femmes, dont les niveaux de qualification et d'autonomie au travail

13. On note une croissance significative du temps partiel en France au cours des dix dernières années. La France se situe désormais dans la moyenne européenne avec une proportion de 15% des actifs occupés travaillant moins de 30 heures par semaine; en revanche, la singularité du cas français se mesure par la forte proportion de temps partiel subi, notamment pour les femmes : en 1995, ce taux était de 40% contre 10% par exemple pour les Pays-Bas [Commissariat général du Plan, 2001, p. 33].

sont les plus faibles : pour eux, les exigences de gains de productivité se traduisent par une intensification du travail¹⁴. D'autre part, le renforcement des horaires atypiques et peu prévisibles (horaires décalés, travail de nuit ou durant le week-end) limite la participation à des loisirs collectifs ou la prise de véritables périodes de congé et accentuent les difficultés d'articulation des différents temps sociaux (temps de l'école, temps du travail, temps des services administratifs, temps d'ouverture des magasins). Enfin, concernant l'impact de la réduction du temps de travail sur la répartition des tâches domestiques au sein de la famille, non seulement cette répartition ne change guère, mais les femmes ont tendance à les effectuer pendant la semaine et à libérer le week-end, « au risque de les rendre invisibles et de renforcer ainsi la division sexuée des tâches domestiques » [Commissariat général du Plan, 2001, p. 223]. Au total, alors que trois femmes cadres sur quatre évoquent une amélioration de leur vie quotidienne, ce n'est le cas que pour 40% des employées et des ouvrières non qualifiées [Commissariat général du Plan, 2001, p. 214].

Ce premier bilan confirme les inquiétudes de Daniel Mothé [1997] concernant la dimension foncièrement inégalitaire de la réduction du temps de travail entre classes sociales et celles de Dominique Méda [1999] concernant les inégalités entre sexes. Ce n'est pas le partage du travail qui est en cause mais la manière de partager. Penser le partage sans discriminer davantage suppose d'élargir la question en lui associant celle de l'accès au temps et celle de l'accès aux activités hors travail. Plusieurs pistes peuvent permettre d'avancer dans cette voie : redistribuer simultanément le temps de travail et les temps familiaux ainsi que l'ensemble des temps sociaux en encourageant la pluriactivité tout au long de la vie ; faciliter l'articulation et la maîtrise des temporalités quotidiennes par des mesures territoriales d'harmonisation et de coordination des services publics et privés ; développer l'offre de services collectifs plutôt que des congés longs uniquement réservés aux femmes ; et enfin faciliter la participation à des activités non salariées, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales ou politiques [Laville, 1999 ; Méda, 2001 ; Silvera, 2002].

14. 35% des femmes non qualifiées considèrent avoir connu une dégradation de leurs conditions de travail [Commissariat général du Plan, 2001, p. 361].

Certaines de ces mesures sont en cours d'expérimentation. L'exemple italien des « temps de la cité » a fait des émules, nous l'évoquons à l'instant. En France, plusieurs collectivités locales se sont lancées dans cette voie en adoptant, à juste titre, une démarche concertée et participative¹⁵. Si, de toute évidence, une certaine prise de conscience émerge¹⁶, il reste que les expériences françaises sont pour l'instant « embryonnaires » [Commissariat au Plan, 2001, p. 227]. La loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail (dite loi Aubry II) invite les municipalités à s'engager dans cette voie, mais contrairement à la législation italienne, elle n'a qu'une fonction de sensibilisation et de suggestion méthodologique. Quant aux autres mesures, indépendamment de considérations d'ordre budgétaire, elles supposent avant tout un débat public sur un thème dont nous avons déjà largement débattu : le fait de reconnaître que d'autres activités que le travail rémunéré méritent d'être valorisées socialement et qu'inversement, le travail rémunéré n'est pas forcément incompatible avec des relations personnalisées et affectives.

Les services de proximité. Encensés par certains, qui pressentent là une source de « gisements d'emplois », vivement dénoncés par d'autres qui n'y voient que des travaux serviles et aliénants, un facteur supplémentaire de colonisation des mondes vécus et de fragilisation des solidarités familiales, les services de proximité suscitent bien des polémiques. Doit-on y voir l'émergence de « nouvelles servitudes » ou la mise en place de « vrais emplois » [Fraisie, 1998b]? Ces services recouvrent en large partie, même s'ils ne s'y réduisent pas¹⁷, les obligations familiales assumées traditionnellement

15. En juin 2002, c'était le cas des municipalités de Saint-Denis, Poitiers, Charleville-Mézières, Strasbourg, du Territoire de Belfort et du conseil général de Gironde.

16. En témoignent par exemple, la conférence gouvernementale qui a eu lieu en 2000, le rapport Hervé intitulé « Le temps des villes », remis au Premier ministre en 2001 [Hervé, 2001], le programme de recherche de la RATP ou encore le soutien de la DATAR et de la Délégation interministérielle de la ville (DIV) à diverses expérimentations.

17. Les services de proximité désignent avant tout des activités qui impliquent une co-présence physique des protagonistes de la relation. Quatre principaux secteurs peuvent être distingués : les services de la vie quotidienne, les services d'amélioration du cadre de vie, les services culturels et de loisirs, les services d'environnement.

par les femmes (tâches ménagères, aide aux personnes âgées et dépendantes, garde d'enfants, assistance à l'enseignement et à l'éducation, accompagnement de jeunes en difficulté, etc.). L'enjeu est donc capital au regard des inégalités entre sexes. C'est tout d'abord un moyen de faciliter l'accès des femmes à l'emploi, soit en tant que salariées, soit en tant qu'utilisatrices de ces services. C'est ensuite l'occasion – à condition toutefois de s'en saisir – de revaloriser les activités de soin à autrui ; or cette revalorisation, nous l'avons vu, est vraisemblablement le seul moyen de parvenir à un partage intrafamilial plus égalitaire.

L'émergence d'une certaine forme de néo-domesticité n'est pas à exclure. On sait par exemple qu'en France, les conditions de travail dans le secteur de l'aide à domicile et des employé(e)s de maison sont particulièrement difficiles [ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1999, p. 162 *sq.*]. Ce sont souvent des emplois mal payés, faiblement qualifiés et mal valorisés. Au-delà de conditions physiques souvent difficiles (avoir à lever et déplacer plusieurs fois par jour une personne grabataire), les salariées sont exposées à deux risques permanents : celui de l'isolement, le domicile des personnes aidées étant souvent l'unique lieu de travail ; celui de l'enfermement, du fait des relations parfois difficiles avec les personnes âgées et les familles. Enfin en dépit de différentes mesures visant à solvabiliser la demande, ce type de services reste encore un luxe réservé aux milieux sociaux les plus favorisés. Le développement des services de proximité se nourrirait donc d'une démultiplication des inégalités entre sexes et entre milieux sociaux [*ibid.*].

Pour autant, y renoncer n'est pas pensable. C'est autant une question d'équité – équité entre les sexes et entre les générations – que d'efficacité collective. Le nombre croissant de familles monoparentales, l'importance grandissante de l'emploi salarié féminin, le poids démographique du troisième âge et enfin la transformation des modes de vie sont autant d'éléments qui continuent de susciter de nouveaux besoins¹⁸. Au vu des évolutions socio-démographiques, la légitimité de ce nouveau secteur de services semble donc

18. En France, citons par exemple le succès de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Dès les premiers mois, l'afflux de dossiers a été beaucoup plus important que prévu, mettant en évidence l'existence d'une réelle demande.

difficilement contestable. La question porte plutôt sur les moyens qu'il conviendrait de déployer pour accompagner leur développement, afin qu'ils soient porteurs à la fois de bien-être individuel, d'égalité entre les sexes et d'épanouissement collectif [Lallement, 1998 ; Laville et Nyssens, 2001] ?

Professionnaliser l'offre de services est une première priorité, tant pour garantir la qualité du service rendu que celle des emplois créés. Cette professionnalisation passe par la revalorisation des salaires, mais aussi par la création de formations adaptées et de procédures de certification. Cela suppose d'admettre que les activités de soins à autrui ne se limitent pas à un savoir présumé naturel, mais sont bel et bien un savoir *construit* qui met en jeu une multiplicité de compétences d'ordre relationnel, émotionnel et pédagogique [Codello, 2002]. Simultanément, organiser les services de proximité en termes d'économie solidaire doit permettre de penser leur extension dans une perspective de nivellement des inégalités, aussi bien entre sexes qu'entre milieux sociaux [Lipietz, 2001 ; Nyssens et Laville, 2001]. Par définition, les services de proximité comportent une composante relationnelle forte ; ils dégagent donc peu de gains de productivité, ce qui les rend nécessairement coûteux. D'où la nécessité de compléter la facturation des services par un financement public, seul moyen de garantir une universalité d'accès. On sait par ailleurs que la mise en place de ce type de services, outre des contraintes d'ordre budgétaire, soulève de véritables freins culturels. Les personnes réticentes à l'emploi d'une tierce personne font référence à une situation de servilité, c'est un luxe ou encore une pratique qui est contraire à leurs principes [ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1999, p. 106 *sq.*]. Les handicapés et les personnes âgées craignent une perte d'autonomie. Les familles, et plus particulièrement les femmes, éprouvent un sentiment de culpabilité à se décharger d'une partie de leurs devoirs. D'où la nécessité d'encadrer ce type de services par des débats collectifs qui permettent d'aider les personnes, jusque-là condamnées à résoudre leurs problèmes dans la sphère privée, à en discuter collectivement et à socialiser les solutions. Associer les familles à la définition d'un projet d'aide, les impliquer dans l'offre de services afin de définir la complémentarité entre la famille et l'intervention salariée, les amener à confronter leurs expériences et leurs vécus avec ceux d'autres familles sont autant de moyens de soulager

les tensions [Berger et Michel, 1998] et d'impliquer les hommes [Codello, 2002]. La relation triangulaire entre l'association, les usagers et les salariés « confère un rôle actif aux familles tout en facilitant une prise de recul par la réflexion collective » [Laville, 1994, p. 157]. Pour les salariés, le cadre collectif limite les risques d'isolement et d'enfermement évoqués plus haut, stimule les solidarités d'équipe et les sentiments d'appartenance à un groupe professionnel, et fait émerger des besoins en formation qualifiante. Une « co-construction de l'offre et de la demande à travers des espaces publics de proximité », pour reprendre l'expression de Bernard Eme et Jean-Louis Laville [1994], apparaît donc comme un moyen de garantir la qualité du service comme celle des emplois.

En France et en Europe, depuis déjà plusieurs décennies, diverses expériences vont dans ce sens, et certaines sont constituées en réseaux régionaux ou nationaux. Elles montrent que les services de proximité, bien loin de se réduire à des « petits boulots » dévalorisés, sources de précarité et de subordination, se présentent comme des lieux de prise en charge collective et de débat public sur l'éducation, les relations parents-enfants, les aspirations sociales, etc., et sont ainsi des occasions de rencontre et d'apprentissage de la démocratie. Néanmoins, ces expériences représentent encore une faible part du secteur. Si le soutien public s'avère incontournable pour solvabiliser la demande, garantir l'universalité d'accès ainsi que la protection des salariés, toute la difficulté consiste à négocier des formes d'institutionnalisation et de pérennisation compatibles avec l'objectif d'apprentissage de la démocratie. En France, le relais public a bel et bien eu lieu, mais surtout au nom du « gisement d'emplois » que ce secteur était supposé représenter, le développement des services à domicile ayant rapidement été associé à la remise au travail de chômeurs peu qualifiés. Aussi louable soit-il, l'objectif de lutte contre le chômage est peu compatible avec celui de professionnalisation du secteur, encore moins avec celui d'apprentissage de la démocratie, alors que l'un comme l'autre conditionnent la qualité des services offerts ainsi que celle des emplois créés [Eme, 2001].

La médiation féminine au Sénégal.

L'exemple de la microfinance

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, des espaces intermédiaires, souvent spécifiquement féminins, ont toujours existé. Pour faire face à leurs multiples tâches domestiques et agricoles ainsi qu'à leurs obligations rituelles et religieuses, les femmes n'ont pas eu d'autre choix que celui de s'organiser. Le mouvement collectif féminin ne date donc pas d'aujourd'hui. En revanche, il évolue dans un contexte qui, lui, a changé. Encouragés et soutenus à la fois par les autorités publiques – qui n'hésitent pas à « responsabiliser » les populations pour pallier leur propre inefficacité –, par des pouvoirs politiques et religieux constamment en quête de clientèle et, enfin, par les politiques d'aide au développement attentives aux plus pauvres – donc aux femmes –, les groupes féminins vivent aujourd'hui une réalité inédite et bénéficient de *moyens* sans précédent.

Si ces partenariats offrent aux femmes de nouvelles opportunités, leur légitimité interroge. La déliquescence, parfois l'inexistence des États de droit, ainsi que la dimension foncièrement hiérarchique des solidarités locales rendent ce questionnement d'autant plus incontournable. Entre aider les femmes à résoudre collectivement leurs problèmes et les responsabiliser davantage, et alourdir ainsi le poids de leurs obligations, le seuil est vite franchi. Entre profiter des solidarités locales, seul moyen finalement de résoudre la question des coûts, et renforcer le pouvoir des plus aisées et la dépendance des plus démunies, la marge est également étroite; la question est d'autant plus délicate que cette hiérarchie

est en même temps une source de protection. Si la modération s'impose, c'est surtout face aux argumentations d'inspiration néo-institutionnaliste, qui voient dans les groupes de villageois(es) une occasion inespérée de pallier les carences du marché ainsi que les défauts de gouvernance des pouvoirs publics. Les effets attendus sont multiples : favoriser la coordination, diminuer l'opportunisme, faciliter la réciprocité et la confiance sociale considérées comme « lubrifiants » des transactions politiques et économiques, ou encore encourager la circulation de l'information et diminuer ainsi les coûts de transaction.

Le cas de la *microfinance*, présentée comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine, est particulièrement symptomatique des potentialités et des limites de l'action collective féminine. À travers l'offre de services financiers de faible montant (l'accent est mis sur l'offre de crédit¹), les objectifs visés sont multiples : augmenter les revenus des femmes et faciliter leur indépendance financière (en particulier par rapport au crédit dit usurier), stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale, mais aussi, et peut-être surtout, améliorer leur statut au sein de la famille, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes ou encore favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'expression et de revendication.

Dans l'histoire du crédit aux pauvres², s'adresser aux femmes est plutôt inédit. Alors qu'elles étaient délibérément exclues des premières expériences, qu'il s'agisse des banques de développement ou du mouvement coopératif [Fournier et Ouedraogo, 1996], elles représentent aujourd'hui une clientèle privilégiée. D'après les statistiques de l'IFPRI (International Food Policy Research Institute³)

1. Trois critères définissent la microfinance : faible montant, courte durée et clientèle – en premier lieu des exclus des banques commerciales. Le seuil maximal généralement retenu est de 15 000 euros dans les pays du Nord, de 1 000 euros dans les pays du Sud, mais les montants peuvent être beaucoup plus faibles, en particulier pour les femmes. D'après les statistiques de l'IFPRI, le montant moyen est de 268 dollars et représente en moyenne 62 % du PNB par habitant [Lapenu et Zeller, 2001]. Dans le programme féminin sur lequel nous avons travaillé au Sénégal, le montant des prêts varie entre 7 et 90 euros.

2. Sur ce point, voir D. Vallat [1999].

3. À l'heure actuelle, cette base de donnée est, semble-t-il, la plus complète. Elle vise à recenser l'ensemble des organismes de microfinance existant en Afrique, en Amérique latine et en Asie, en retenant comme critère celui d'organismes délivrant des prêts inférieurs en moyenne à 1 000 dollars [Lapenu et Zeller, 2001].

portant sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, les femmes représentent 45 % de la clientèle [Lapenu et Zeller, 2001]. Concernant l'Afrique de l'Ouest, la dernière base de données réalisée par le BIT donne des résultats similaires (44 %), et sur les 174 dispositifs inventoriés, 46 (soit 26 %) sont destinés exclusivement à des femmes [BIT/BCEAO, 1999]. On reconnaît qu'elles sont les premières victimes des plans d'ajustement structurel. On constate également qu'elles affectent leurs revenus davantage au bien-être familial, et on en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles⁴. Enfin, on reconnaît que les programmes mixtes ont tendance à être détournés et monopolisés par les hommes. D'un autre côté, les femmes ont tendance à cumuler les handicaps lorsqu'il s'agit d'accéder à un financement : faiblesse des revenus, insuffisance ou bien absence d'épargne et de garanties du fait d'un accès très limité à la propriété, analphabétisation et contraintes de disponibilité sont autant d'obstacles que l'on retrouve plus prononcés chez les femmes et qui justifient une adaptation de l'offre⁵. Celle-ci passe par l'octroi de crédits en préalable à l'épargne, par une offre de services complémentaires (notamment en termes de formation ou du moins de diffusion de l'information) ainsi que par un fonctionnement suffisamment souple et capable de s'adapter à leurs emplois du temps et, pour finir, par une sensibilisation des agents de crédit aux contraintes qui pèsent sur les femmes.

Enfin, prendre acte de l'exclusion bancaire féminine est fort louable; proposer des services financiers spécifiques et adaptés l'est tout autant. Cette focalisation – qui tourne parfois à l'obsession – sur une clientèle féminine soulève toutefois plusieurs questions. Tout d'abord, de quelle clientèle féminine s'agit-il? Quoi de commun entre une paysanne sahélienne dont l'unique activité rémunérée consiste à vendre quelques rameaux de bois mort et les *mamabenz* du Togo, les matrones ghanéennes ou yoruba grossistes en tissu, les négociantes wolof en or liées aux réseaux de pèlerinage à La Mecque, ou encore les affairistes en diamant de contrebande en provenance

4. Ce constat a été fait notamment en Inde, au Mexique, au Guatemala, en République dominicaine, au Brésil, au Maroc, en Égypte, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso, au Ghana, au Niger [Guérin, 2000].

5. Un autre argument consiste à dire que les femmes présentent l'incontestable avantage d'être un « bon risque », c'est-à-dire qu'elles remboursent bien. Voir par exemple la déclaration du plan d'action du Sommet du microcrédit.

de la Sierra Leone et du Zaïre ? Certes, ces quelques exemples sont provocateurs ; le commerce international continue à être le privilège de quelques-unes et, pour la plupart, l'horizon des affaires reste très modeste. Toujours est-il que la catégorie « femme » est très disparate. Se vanter d'attirer une clientèle en majorité féminine – critère auquel bon nombre de dispositifs de microfinance se limitent – ne saurait suffire à démontrer un quelconque effet en termes de lutte contre la pauvreté ou les inégalités. Vient ensuite l'épineuse question de l'impact, encore trop souvent négligée alors qu'elle est finalement décisive. À quoi cela sert-il d'encourager la mise en place de dispositifs et de s'évertuer à rendre pérennes ceux qui existent déjà – c'est ce point qui cristallise toutes les énergies – si l'on ne sait même pas quelle en est la portée pour les bénéficiaires ? Les effets observés incitent également à la prudence : la microfinance peut tout autant affranchir les femmes de certains liens de dépendance qu'en forger de nouveaux, renforçant ainsi les inégalités entre hommes et femmes mais aussi entre les femmes elles-mêmes.

LES EFFETS CONTRASTÉS DE LA MICROFINANCE

Commençons par un premier constat : en dehors de nos propres travaux, réalisés à partir d'une étude d'impact menée au Sénégal auprès d'un dispositif strictement féminin mis en place par le Crédit mutuel, diverses recherches ont mis en évidence les effets très positifs de la microfinance, même s'ils sont contrastés. Ce contraste tient autant à la diversité du contexte socioéconomique local, au profil des emprunteurs, qu'à l'offre de crédit, et probablement aussi, aux méthodes de collecte des données. Ces différents constats sont partagés tant par des centres de recherche universitaires ou spécialisés que par des organismes de recherche-action spécialisés dans la microfinance⁶.

6. Voir sur ce point la revue de la littérature de G. Schrieder et M. Sharma [1999] et celle de F. Doligez et A. Le Bissonnais [1996]. Pour des études proprement dites, voir par exemple la thèse de C. Lapenu, dont un aperçu est donné dans Lapenu [1999], celles en cours de S. Djeflal, doctorante au centre Walras, et de F. Doligez, chargé de mission à l'IRAM, dont un résumé est donné dans Doligez [2002]. Voir également les travaux de l'IFPRI, en particulier M. Zeller [1998], et ceux de J. Morduch [1999].

Améliorer le quotidien

Du fait de taux de rentabilité élevés (en moyenne entre 50 et 100%), le microcrédit génère des excédents qui peuvent être importants. Une part élevée de ces excédents – près de 50% en moyenne –, et souvent une part du crédit lui-même, est affectée à des dépenses qui améliorent sensiblement le quotidien, même si elles peuvent être qualifiées de « non productives ». Ce constat ne fait qu'illustrer les priorités des emprunteurs. Par exemple, parmi la clientèle du programme féminin du Crédit mutuel du Sénégal, les plus pauvres sont davantage préoccupées par les dépenses d'alimentation, d'habillement, de santé, de scolarité et de cérémonies, tandis que les plus aisées investissent pour développer leur activité, construire leur maison, envoyer leurs enfants à l'étranger.

De plusieurs études longitudinales, il ressort que les effets sont parfois de long terme. Ce constat a été fait dans le domaine de la sécurité alimentaire au Ghana, celui de l'éducation au Cameroun [Schrieder et Sharma, 1999], ceux de la santé, de l'habillement et de la construction au Bangladesh [Doligez et Le Bissonais, 1996] et en Guinée [Doligez, 2002]. Au Niger, les femmes investissent en priorité dans la dot de leurs filles, ce qui, normalement, leur assure un mariage plus respectable et donc un avenir meilleur [Schrieder et Sharma, 1999]. On observe aussi que dans certaines circonstances, les effets dépassent l'échelle familiale et se mesurent en termes de développement local. En Guinée par exemple, 30% des revenus induits par le crédit sont alloués à la rénovation de l'habitat, ce qui dynamise fortement le marché local du logement [Doligez, 2002]. Au Sénégal, l'accès au crédit permet aux femmes de mieux maîtriser certaines filières en contournant un ou plusieurs intermédiaires, en particulier dans les filières du poisson et du tissu.

Limiter la dépendance...

À l'issue d'une étude relativement exhaustive menée auprès de treize dispositifs implantés dans différents continents, Paul Mosley et David Hulme [1998] attirent l'attention sur la fragilité des emprunteurs les plus pauvres. Leurs travaux mettent en évidence une nette corrélation entre le niveau de revenus initial des emprunteurs et l'augmentation de revenu induite par le crédit : plus ils se situent

en dessous du seuil de pauvreté et plus les revenus induits sont faibles – quand ils ne sont pas négatifs –, les emprunteurs ayant été contraints de s'endetter pour rembourser à la suite d'un aléa quelconque qui les a conduits à décapitaliser⁷. Par conséquent, les deux chercheurs se montrent plutôt sceptiques à l'égard d'une généralisation massive de l'outil, qui ne tiendrait pas compte de l'instabilité financière des plus démunis. Ils se prononcent non pas en faveur de l'abandon de la clientèle fragile, mais plutôt d'une adaptation de l'offre par un couplage systématique des produits de crédit, d'épargne et d'assurance permettant à la clientèle en question d'être moins exposée au risque. Nos observations au Sénégal vont dans le même sens. Les femmes les plus pauvres⁸ sont sur-représentées dans les situations de perte, c'est-à-dire lorsque les bénéfices de l'activité ne suffisent pas à rembourser. Inversement, c'est pour les plus aisées que les marges sont les plus importantes. Le résultat n'est pourtant pas dramatique dès lors que les femmes adhèrent, de manière formelle ou non, à un système d'assurance. Ici en l'occurrence, rien de tel n'est prévu par le programme, probablement à tort ; mais les femmes s'auto-assurent mutuellement dans une forme proche de la tontine.

Par ailleurs, si l'on raisonne en termes de bien-être et de sentiment d'indépendance et non strictement en termes de revenus, c'est pour les plus vulnérables que l'impact est réellement significatif et devient tout à fait convaincant. En Inde et au Sri-Lanka, la SEWA Bank (la banque de la Self-Employed Women's Association) permet surtout aux femmes les plus démunies, issues des plus basses castes, de solder d'anciennes dettes, mettant ainsi fin à une relation de quasi-exploitation [Schrieder et Sharma, 1999⁹]. Pour les

7. Les projets étudiés se trouvent en Bolivie (Bancosol), en Indonésie (*Unit Desa System* de la Bank Rakyat Indonesia, Badan Kredit Kecamatan, Kredit Usaha Rakyat Kecil), au Bangladesh (Grameen Bank, Bangladesh Rural Advancement Committee, Thana Resource Development and Employment Programme), Sri Lanka (Primary Thrift and Co-operative Society), Kenya (Kenya Rural Enterprise Programme Juhudi, Kenya Industrial Estates- Informal Sector Programme), Inde (Regional Rural Bank), Malawi (Malawi Mudzi Fund, Smallholder Agricultural Credit Administration).

8. Celles que nous avons qualifiées au chapitre 4 de « dépendantes ».

9. Face à l'existence de relations de ce type, très répandues dans certains pays et qui s'apparentent à un néo-esclavage en impliquant parfois des familles entières, le Bureau international du travail a lancé plusieurs programmes de microfinance ayant précisément pour but de lutter contre cette « servitude par la dette », en particulier dans le sous-continent indien et en Mauritanie [Balkenhol, 2001].

clientes de la Grameen Bank au Bangladesh, celles des caisses auto-gérées du pays dogon et de Kafo Jiginew au Mali ou encore celles des caisses villageoises de la plaine des Joncs au Vietnam, le crédit permet avant tout d'éviter la décapitalisation ou le recours au crédit usurier [Doligez et Le Bissonnais, 1996]. Nous avons fait le même constat au Sénégal. Le sentiment d'autonomie qui en résulte ressort avec force des témoignages : les femmes se sentent « plus à l'aise », « moins liées », « moins obligées ». Elles disent aussi qu'elles se « débrouillent » mieux, et qu'elles ont moins à « quémander ». Or une femme qui ne « quémande » pas est davantage respectée. C'est donc en termes d'économies réalisées et non de revenus générés qu'il faut raisonner, spécialement en milieu rural. Avant l'accès au microcrédit, soit l'activité n'avait pas d'existence, soit elle était financée à partir d'un crédit fort onéreux ou encore de la vente de produits agricoles normalement destinés à la consommation familiale, et bien souvent les bénéficiaires sont dédiés en partie au remboursement de dettes¹⁰.

Il arrive aussi que certaines femmes profitent du microcrédit pour tenter de se soustraire aux sollicitations de l'entourage, dont on a vu à quel point elles étaient multiples, incessantes et surtout ambivalentes – sources de protection et en même temps déstabilisantes puisque imprévues. Autrefois, les femmes avaient l'habitude de prétexter la cotisation tontinière, mais cet argument tend à perdre quelque peu de sa crédibilité, tant pour les femmes elles-mêmes que pour leur entourage, notamment les hommes qui les accusent de « gaspiller ». L'argument du crédit à rembourser, en revanche, a toutes les chances d'être plus recevable, au sens où il est davantage un gage de « sérieux ». Toutes ne partagent pas cette attitude : c'est davantage une échappatoire pour celles qui cherchent à limiter la pression de l'entourage qu'une contrainte réelle. Ce sont d'ailleurs surtout les plus pauvres qui l'évoquent, plus soucieuses de limiter leur sentiment d'assujettissement. En milieu rural, invoquer le microcrédit est aussi un prétexte pour justifier le fait de se déplacer sur les marchés : elles ont eu accès à un prêt, il faut bien qu'elles aillent au marché afin d'en faire un bon usage.

10. Nous ne reprendrons pas ici les données chiffrées (taux de rentabilité du crédit, marges mensuelles, etc.). Pour plus de détails, voir Guérin [2000] et pour un résumé, voir Guérin [2001].

... *Et stabiliser les activités commerciales*

Toujours au Sénégal, l'effet le plus marquant porte sur la stabilisation de l'activité de celles qui, jusque-là, étaient justement exposées à une anxiété permanente quant à la probabilité de continuité de leur commerce. Ce résultat va à l'encontre de bon nombre d'études d'impact qui concluent à la portée limitée de la microfinance en termes d'accumulation. Non seulement les besoins de consommation absorbent une bonne part des excédents, mais plus encore, les emprunteurs préfèrent souvent la diversification plutôt que de se hasarder dans des économies d'échelle en misant sur une seule activité. On comprend aisément que dans un contexte de forte incertitude, il soit bien plus sécurisant d'opter pour une répartition des risques. Pour d'autres, s'il n'y a pas accumulation, c'est tout simplement qu'ils n'ont absolument pas l'ambition d'élargir leur commerce, ni même de le stabiliser. Par exemple au Sénégal, pour certaines femmes, l'activité commerciale reste une réponse ponctuelle et provisoire à un besoin bien déterminé (une cérémonie, la rentrée scolaire, etc.). Un processus évolutionniste – en vertu duquel les entrepreneurs passeraient naturellement d'une gestion « domestique » à une gestion « professionnelle » – n'est donc nullement automatique ni spontané. Ce point étant admis, il est quand même possible d'assister à certaines formes d'accumulation par capitalisation des fonds de roulement commerciaux, ou tout au moins à une *stabilisation* de l'activité. La volonté de se détacher d'obligations communautaires jugées oppressantes en fait partie. Ce processus s'observe en particulier lorsque les emprunteurs ont un accès répété au crédit de court terme [Doligez, 2002], et à condition qu'il ne se transforme pas en relation de dépendance à l'égard de l'organisme de microfinance [Diarra Doka, 1998]. Lorsque le crédit est destiné à des groupes d'emprunteurs, il arrive aussi que le groupe se saisisse de cette opportunité pour développer une activité régulière de crédit à l'égard de ses membres. C'est ce que nous avons constaté au Sénégal : la microfinance participe pour une très large part à l'émergence de tontines de type « épargne-crédit permanent », décrites plus en amont de cet ouvrage¹¹. Rappelons-en

11. Voir le chapitre 3.

brèvement le principe, qui illustre à merveille les tensions et les contradictions qui divisent les femmes, dont les penchants individualistes sont en permanence refrénés par le poids du collectif : au lieu de bénéficier à tour de rôle du lot tontinier, les femmes préfèrent profiter toutes en même temps – et donc de manière régulière – d'une somme moindre, celle-ci pouvant néanmoins atteindre des montants conséquents grâce à la microfinance. En s'imposant un remboursement régulier (l'échéance généralement retenue est mensuelle), les femmes s'astreignent à stabiliser leur activité commerciale. Tous les groupes qui pratiquent ce système ont bénéficié d'une ligne de crédit extérieure. Celle-ci, à travers l'effet de levier qu'elle suscite, accélère considérablement les capacités de médiation financière des groupes.

... Mais aussi alourdir le poids des obligations

Concernant les femmes, se pose avec acuité la question du *contrôle* du crédit, que les conjoints ou d'autres membres masculins de la famille peuvent être incités à s'approprier. Par exemple, d'après une étude réalisée auprès de quatre programmes de microfinance au Bangladesh, 10 % des emprunteuses de la Grameen Bank ont peu, voire aucun contrôle sur l'usage de leur crédit, cette proportion allant de 40 à 60 % pour les trois autres programmes [Goetz et Gupta, 1996]. Concernant les clientes de la Grameen Bank et la manière dont elles se sont décidées à postuler pour un microcrédit, d'autres enquêtes révèlent l'influence souvent déterminante du mari. Cette influence est probablement précieuse lorsqu'elle incite les femmes à défier la tradition ; il arrive néanmoins qu'elle s'apparente à une véritable manipulation, la femme n'étant finalement qu'un prête-nom [Rahman, 1999]. Les difficultés rencontrées par le Petit projet de crédit rural au Burkina Faso illustrent une autre forme de dérive liée au ciblage sur une clientèle féminine. Dans un contexte sahélien où les opportunités d'activités génératrices de revenus sont limitées, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, l'autonomisation de ces dernières et l'émergence d'une relative concurrence féminine à l'égard de l'entrepreneuriat masculin se sont heurtées à la résistance masculine, celle-ci se traduisant par une montée croissante des détournements, à tel point que l'on peut se demander si le ciblage sur les femmes était réellement

pertinent¹². Dans des contextes de patriarcat très marqué où les femmes sont quasiment interdites de sortie hors du foyer, par exemple certaines régions du Niger, plusieurs expériences excluant les hommes n'ont guère été plus concluantes, l'absence de concertation avec le milieu masculin ayant provoqué une forte déstabilisation des rapports sociaux locaux [Schrieder et Sharma, 1999]. Enfin, un dernier risque mérite d'être évoqué : le fait que l'offre de crédit féminine puisse aboutir, dans certaines situations, à alourdir encore davantage leurs responsabilités, les hommes arguant de ce « privilège féminin » pour se désengager de leurs propres obligations¹³.

L'AMBIVALENCE DE L'APPROCHE COLLECTIVE

Si l'engouement pour la microfinance laisse entrevoir l'idée d'un droit au crédit pour les femmes, ce droit a ceci de spécifique qu'il s'apparente à un droit collectif, même si ce n'est pas énoncé en ces termes. Les femmes du Sud sont de plus en plus nombreuses à avoir droit au crédit, à condition qu'elles se regroupent et qu'elles se portent mutuellement caution. Les statistiques de l'IFPRI montrent que le principe de la caution solidaire est adopté principalement en direction des femmes, qui représentent 80% de la clientèle, alors qu'elles représentent moins d'un tiers de la clientèle du prêt individuel [Lapenu et Zeller, 2001]. C'est une question d'efficacité, puisque à travers la réduction des coûts de transaction et des asymétries d'information, le prêt collectif est supposé assurer l'efficacité de l'intermédiation financière et autorise ainsi l'espoir d'une viabilité des dispositifs. C'est également une question de soutien à la mobilisation et à l'émancipation des communautés féminines, puisque à travers la gestion collective du crédit,

12. Présenté comme la réplique archétypale du modèle Grameen Bank en contexte sahélien, l'expérience n'a vécu qu'une dizaine d'années (1988-1999). La difficulté mentionnée ici a participé à l'effondrement du dispositif, mais il ne s'agit que d'un problème parmi d'autres. Sur ce point, voir E. Baumann [2001].

13. Ce point est évoqué par M. Diarra Doka [1998], F. Doligez [2002] et L. Mayoux [1999], mais sans que, à notre connaissance, des études précises aient été menées. Dans les ménages polygames, le crédit peut également conduire à exacerber les conflits entre co-épouses lorsqu'elles n'ont pas toutes le même accès.

on espère renforcer leurs capacités d'auto-organisation. En réconciliant les partisans du néolibéralisme, préoccupés avant tout par les problèmes de rationnement du crédit et l'inefficience des marchés financiers, avec les tenants du développement dit participatif, plus soucieux de revaloriser le pouvoir des communautés locales, le prêt collectif suscite ainsi des attentes et des espoirs multiples et très ambitieux, sinon démesurés.

Certes, la capacité d'auto-organisation des sociétés locales, notamment en ce qui concerne les femmes, est remarquable. Toutefois, se limiter à une approche fonctionnaliste ou romantique des groupes occulte la complexité des relations sociales et l'ambivalence de l'action collective à laquelle les groupes féminins n'échappent pas. Le prêt collectif peut tout aussi bien favoriser l'autonomie personnelle que la nier en confortant les liens de dépendance existant, voire en forgeant de nouveaux ; il peut consolider les réseaux sociaux comme les déstabiliser, appuyer les compétences collectives d'organisation et de gestion comme susciter et encourager la création de groupes fictifs ou monopolistiques.

*L'hétérogénéité des groupements féminins :
des « assistés » aux « courtiers du développement »*

S'intéresser aux capacités d'organisation collective des femmes des pays du Sud n'est pas nouveau. Certains travaux mettent l'accent sur la fonction d'émancipation individuelle des groupements, les considérant comme des espaces privilégiés d'intimité et de sociabilité et donc d'existence féminine [Lecour Grandmaison, 1970 ; Reveyrand-Coulon, 1993], voire comme de véritables modes d'accumulation économique et d'accès au pouvoir [Sarr, 1998]. D'autres travaux insistent sur leur instrumentalisation par les partis politiques ou les mouvements religieux, notamment les confréries islamiques, qui savent remarquablement tirer profit des capacités de mobilisation féminines pour élargir leur clientèle [Lecarme, 1993]. L'hétérogénéité des groupements interdit toute généralisation. Celle-ci tient tout d'abord au contexte, urbain ou rural, et à la taille des groupes. Par exemple au Sénégal, certains sont très restreints et se limitent à une dizaine de femmes, tandis que d'autres en rassemblent plusieurs centaines, en particulier en milieu rural. Cette diversité tient ensuite aux activités menées, depuis l'import/export jusqu'à

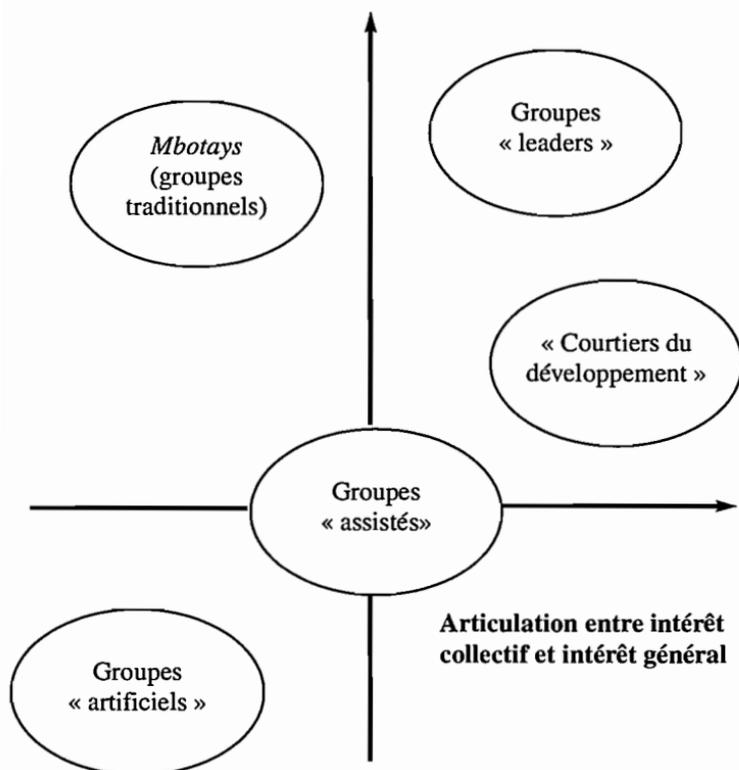
l'organisation de manifestations religieuses ou politiques en passant par les « causeries », moments d'échange et de discussion sur des sujets extrêmement variés. Au cours de la même rencontre, tout en brochant leurs costumes en vue de la prochaine fête et entre deux plaisanteries souvent guère complaisantes à l'égard des hommes « qui ne font rien », les femmes peuvent aborder tour à tour la question de la contraception, les problèmes de sécurité dans le village ou encore la place de la femme dans la religion musulmane.

De cette diversité découlent différents degrés d'autonomie intellectuelle et financière, de cohésion sociale et de dynamisme économique. Si certains groupes reposent sur des réseaux d'entraide traditionnels, il est certain que d'autres ne se sont créés que pour capter des financements extérieurs ou asseoir l'autorité politique de quelques-unes. À ce premier risque, on peut ajouter celui d'une forte hiérarchie susceptible de bloquer toute aspiration personnelle. Tout dépend donc de la manière dont le groupe articule intérêts individuels et collectifs, intérêt collectif et intérêt général. La grille de lecture proposée quelques pages en arrière, lorsque nous cherchions à décrypter le fonctionnement des groupes français en nous interrogeant sur leur légitimité, permet, ici aussi, de mettre en lumière les principales tendances.

La figure de la page 187 rend compte des différents cas rencontrés.

L'axe vertical exprime l'*articulation entre intérêts individuels et intérêt collectif*. Cette articulation repose à la fois sur le degré de cohésion interne du groupe et sur la manière dont le groupe répond aux attentes des femmes. Elle tient compte des activités menées : mutualisation des risques (caisse de secours et d'entraide), médiation financière, activités génératrices de revenus (commerce, maraîchage, transformation, agriculture variée); dans certains groupes, ces activités assurent aux femmes des revenus réguliers. Il est fréquent que les groupes mènent simultanément des activités éducatives (formation) et festives (organisations de cérémonies) qui sont autant d'occasions de resserrer les liens. L'axe horizontal exprime l'*articulation entre intérêt collectif et intérêt général*. Celle-ci tient compte des relations établies avec l'environnement (collaborations ou partenariats avec des organismes d'appui, des entreprises commerciales, des institutions bancaires, des personnalités religieuses et politiques), de l'aptitude du groupe à mobiliser des ressources extérieures sans inhiber toute dynamique interne et sans se

**Articulation entre intérêts
individuels et intérêt collectif**



faire instrumentaliser par les partenaires, et enfin de l'influence que le groupe parvient à exercer sur son environnement (implication dans des instances de réflexion et de décision, quel qu'en soit le niveau). En combinant ces deux axes, on obtient la typologie suivante, fort schématique et probablement très réductrice, mais sa visée, insistons bien sur ce point, n'est autre que pédagogique.

Le quart nord-ouest de la figure combine une forte cohésion interne avec l'absence de partenaires. L'activité principale tourne autour de la tontine traditionnelle (*mbotay*), l'organisation de cérémonies et d'activités religieuses. En termes d'utilisation du crédit, deux cas de figure ont été observés. Dans le premier, le plus fréquent, le crédit permet d'impulser des dynamiques nouvelles,

limitées jusque-là faute de partenaires. La reconnaissance acquise à travers l'accès au crédit suscite une véritable émulation collective. Le risque toutefois, et c'est le second cas de figure, c'est que l'accès à des sources de financement suscite la convoitise de certaines personnes, souvent extérieures au groupe. Prétextant l'analphabétisme des femmes, elles proposent leurs conseils et en profitent pour s'immiscer dans les activités internes du groupe.

Le quart nord-est combine une forte cohésion interne avec la présence de partenaires qui permettent de stimuler les activités collectives. Certains ne font que de la médiation financière. D'autres font du commerce, du maraîchage, de l'agriculture ou encore de l'artisanat (teinture et couture). Nous les avons qualifiés de groupes « leaders ». Par l'intermédiaire de leur présidente, devenue une interlocutrice incontournable, certains de ces groupes sont fortement impliqués dans les instances de décision locales, parfois régionales. Plutôt pessimistes à l'égard du gouvernement sénégalais et de son aptitude à répondre aux problèmes de la population, quels qu'ils soient, elles ont rarement le projet de faire entendre leur voix à un niveau plus élevé. Celles qui ont de l'ambition se tournent plutôt du côté des bailleurs de fonds, avec l'objectif de participer à des réseaux internationaux. Il semblerait néanmoins que le plus souvent, leurs revendications soient plus axées sur leur propre groupe que mises au service d'une cause d'ordre plus général. Concernant l'impact du crédit, on constate qu'il renforce les dynamiques enclenchées et parfois, il en est à l'origine. Autant par les moyens matériels procurés que par la reconnaissance qu'il suscite, le crédit peut être le point de départ d'une forte mobilisation, jusque-là hésitante, balbutiante ou même inexistante.

À l'extrême est de la figure 1, on trouve les « courtiers du développement¹⁴ », qui cherchent essentiellement à cumuler partenaires et bailleurs de fonds à travers leur présidente. Au Sénégal, l'affluence d'ONG de toutes sortes au cours des dernières décennies a largement contribué à modifier les critères de choix des élites locales, hommes ou femmes. Les critères traditionnels n'ont pas disparu, puisque la plupart du temps les présidentes sont des femmes des classes sociales supérieures (les *géer*), et non pas des castes inférieures

14. Nous utilisons ici l'expression de J.-P. Olivier de Sardan [1995], reprise et prolongée dans T. Bierschenk *et alii* [2000].

(les *neeno*) ou celles d'origine captive (les *jaam*). Néanmoins intervient un critère nouveau : la capacité à mobiliser des réseaux extérieurs – réseaux de l'aide au développement mais aussi réseaux politiques, religieux et commerciaux – tout en étant associé aux structures locales de pouvoir. Certains groupes se sont constitués sans aucun projet précis si ce n'est celui d'accéder à des ressources extérieures. Les fondatrices ont compris le discours du développement et cherchent surtout à développer les contacts stratégiques. Ici aussi, nous avons observé deux cas de figures. Dans le premier cas, il est certain que l'accès au crédit renforce la position stratégique de la présidente, mais cela n'est pas incompatible avec la mise en place ou le renforcement d'activités collectives. Dans le second cas en revanche, l'activité de recherche de partenaires l'emporte sur les activités internes, le groupe perd progressivement toute activité et finit par devenir complètement « artificiel ».

Les « assistés » se sont mis en place « parce que c'était la mode ». Ils ont été aidés au départ par le chef du village, l'instituteur, la monitrice rurale, ou encore une femme influente politiquement. Ils ont alors chacun leur « parrain » (ONG, mission religieuse, politicien(ne), dont l'influence conditionne l'insertion du groupe dans le paysage institutionnel et son accès aux ressources extérieures. Peu d'initiatives sont prises de manière endogène, ils vivent au rythme des aides extérieures. À l'instar de toute prise de décision, la répartition du crédit se fait conjointement avec le « parrain ».

Enfin les groupes « artificiels » (quart sud-ouest de la figure 1) ne sont que des coquilles vides, créés de toutes pièces par une personne ou un groupe très restreint dans le seul but d'obtenir des fonds et de les utiliser de manière personnelle. L'usage du crédit n'échappe pas à cette règle.

Les coûts sociaux de la pression sociale

Les personnes influentes sont généralement des personnes âgées qui ne mènent plus d'activité économique, mais à qui il est difficile de refuser l'adhésion au groupe. En son sein, elles occupent une position dominante et il sera difficile de faire pression sur elles lors du remboursement. Personne n'ira faire pression sur une présidente de groupe qui utilise le crédit pour financer le mariage de sa fille. Pour cette raison, nombreuses sont les femmes qui manifestent

UN PROFIL DE PRÉSIDENTE DE GROUPE

Sagar N. est présidente du groupement And Liggey, dans un village voisin de la ville de Thiès. Elle a entendu parler des groupes de femmes à la radio et à la télévision, alors elle a voulu monter le sien. Elle a commencé par rassembler 108 femmes du quartier en leur demandant de cotiser, mais « ça ne marchait pas très bien ». Il a fallu faire « des réunions, des réunions ». Finalement, 24 femmes seulement ont accepté de se regrouper. Le directeur du centre social l'a beaucoup aidée. Il l'accompagnait dans toutes les réunions de quartier. Elles ont commencé par un projet de reboisement, mais les femmes « n'étaient pas très motivées ». Elles se sont alors lancées dans le commerce de poisson fumé et de poisson sec. Les bénéfices n'étaient guère élevés mais l'approvisionnement était assuré, ce qui était déjà appréciable dans un lieu relativement éloigné de la côte. Elles ont également mis en place un système de crédit interne, ce qui permettait aux femmes de « faire autre chose que du ménage ». Après quatre ans d'activité, elles ont réuni un capital de 250 000 F CFA, et ont obtenu leur premier crédit bancaire auprès de la Caisse nationale de crédit agricole. D'après la présidente, ses relations personnelles avec le directeur de la caisse ont beaucoup facilité les choses. Le démarrage a donc été progressif, mais elle est aujourd'hui très fière des résultats : grâce à la mise en place d'une centrale d'achats, et surtout de plusieurs crédits bancaires, le groupe est capable d'octroyer un crédit permanent d'un montant de 90 000 F CFA à l'ensemble des membres. L'accès au groupe est désormais très sélectif.

Sa vie personnelle a de fait beaucoup changé. Autrefois elle faisait du commerce, mais aujourd'hui elle n'a plus le temps, sa fille aînée a pris le relais. Elle reconnaît également que sa famille l'a beaucoup aidée. Ses filles s'occupent des tâches domestiques, son mari la soutient financièrement, il bénéficie d'une pension de retraite. Par ses contacts politiques, il lui a également facilité la rencontre de « personnalités importantes ». Elle a aussi créé d'autres groupes dans le quartier et même les villages avoisinants, « pour leur faire profiter de mon expérience ». Elle va régulièrement les voir, les conseille et les met en contact avec des ONG. Elle joue en quelque sorte un rôle de « marraine ».

Elle a des responsabilités au niveau de la fédération communale des groupements de promotion féminine, mais elle a aussi créé sa propre fédération de groupements – l'UGAN (Union des groupements et associations villageoises) –, car, dit-elle, les conditions exigées par la fédération sont inaccessibles aux groupes qui débutent ->

→ (52 000 F CFA de cotisation). Enfin, elle est présidente de l'Union locale pour le développement de la femme (union de groupements fédérés et non fédérés). Bien plus qu'une simple présidente de groupement, elle devient dès lors pour la fédération un interlocuteur privilégié dans la mesure où elle contrôle un certain nombre de groupements auxquels la fédération n'a pas accès. Elle s'entend très bien avec le directeur du centre d'action sociale avec qui elle a fait toutes les démarches auprès des groupements. Toutes les ONG qui souhaitent s'adresser aux groupements féminins sont tenues de s'adresser en premier lieu aux centres d'action sociale. Sagar est donc informée en avant-garde de tous les nouveaux projets.

Par ailleurs, depuis qu'elle est membre du comité de crédit de la caisse locale de Crédit mutuel, les groupes de femmes accèdent plus facilement au crédit. Le Crédit mutuel est la seule institution financière implantée localement : faire partie du comité de crédit est une position stratégique absolument essentielle. Au-delà de ses responsabilités locales, elle participe au Réseau d'information des terres arides (RITA) ; elle est régulièrement en contact avec les ONG Paysannes africaines et Afrique 2000, et elle a ainsi obtenu un financement de 4 millions de francs CFA pour un projet de maraîchage de l'un des groupes qu'elle a créés. Son époux est très impliqué politiquement et l'a beaucoup aidée à élargir son cercle de relations. Elle déclare en revanche ne pas faire de politique. « Les bailleurs n'aiment pas la politique », dit-elle. Elle a également un « cousin » à l'Assemblée nationale qui lui donne des conseils et lui permet de téléphoner à l'étranger. Elle a aussi un ami qui est directeur de l'OXFAM, une des grandes ONG présentes au Sénégal. C'est par le biais de cet ami qu'elle a rencontré plusieurs ONG internationales. Aujourd'hui, elle a encore davantage d'ambition : rencontrer directement les bailleurs de fonds dans leur pays d'origine sans passer par des intermédiaires. C'est pourquoi l'aide de son « cousin » n'est pas négligeable. Toutefois, si elle veut atteindre son objectif, elle doit continuer à être « très active ». Les « discours » ne suffisent pas, elle doit faire preuve de dynamisme et montrer que « ses » groupes sont très actifs.

une préférence pour le prêt individuel. Inversement, des femmes en situation de dominées peuvent être poussées à adhérer et à bénéficier d'un crédit alors qu'elles n'en ont pas besoin. Pour le choix de l'activité financée, elles ont tendance à imiter celles qui réussissent, mais sans disposer nécessairement des mêmes avantages (transport gratuit, avantages préférentiels chez les fournisseurs, clientèle

déjà bien établie¹⁵, etc.). Lorsque la défaillance équivaut à une exclusion sociale, les emprunteuses sont contraintes, pour éviter l'opprobre général et l'humiliation, de trouver une solution coûte que coûte : la pression sociale se transforme ainsi en de véritables « coûts sociaux ». Ces coûts sont d'ordre individuel : l'humiliation et le déshonneur de la « mauvaise payeuse ». Ils sont également d'ordre collectif : faire pression sur les emprunteuses insolvables peut susciter des sentiments d'injustice et de méfiance, provoquant alors à l'échelle locale diverses sortes de dysfonctionnements, de conflits, et parfois de désorganisations. C'est le constat d'Aminur Rahman à propos de certaines agences de la Grameen Bank, où il arrive que le principe de la caution solidaire confronte les emprunteuses à de véritables escalades de violence [Rahman, 1999, p. 72]. L'auteur décrit des groupes de coemprunteuses séquestrées dans une pièce de l'agence de crédit jusqu'à ce que la défaillante vienne rembourser [*ibid.*, p. 72]; ou encore le cas de cette femme, si humiliée par l'agent de crédit l'empêchant de sortir avant qu'elle n'ait trouvé une solution, et qui finit par donner son sari [*ibid.*, p. 70].

L'ambivalence du leadership et de la hiérarchie

Les groupements les plus dynamiques reposent sur le charisme et la personnalité de leur présidente. Dans le programme du Crédit mutuel du Sénégal, le mode de gestion du crédit par les groupes est complètement dépendant du profil des présidentes de groupements et des relations qu'elles nouent avec leur environnement extérieur : décider d'une répartition égalitaire ou réservée à une minorité, faire preuve de charisme et d'autorité incitant au remboursement, rembourser à la place des défaillantes pour préserver son propre honneur ou bien au contraire bloquer les remboursements afin de manifester son désaccord avec le dispositif ou régler un conflit personnel avec un des représentants de l'institution financière. Lorsque les groupes bénéficiaires du crédit reposent sur une

15. À travers ces différents exemples, on voit à quel point le processus de décision est éloigné des modèles théoriques d'inspiration néo-institutionnaliste qui cherchent à rendre compte des avantages et des inconvénients du prêt collectif. En réduisant le processus de décision à un arbitrage coût/avantage, ils évacuent bon nombre d'options possibles et s'avèrent incapables de saisir les différents effets pervers évoqués. Pour plus de précisions, voir I. Guérin [2000b].

structuration hiérarchique, le risque de monopolisation de l'information par une minorité est patent. Et réciproquement, la gestion de l'information renforce le pouvoir de ceux qui la détiennent.

Cependant, là où l'observateur occidental a tendance à voir une stricte relation de domination entre supérieurs et inférieurs, l'observation fine des pratiques dévoile une réalité plus subtile. Derrière cette relation verticale, se dissimulent toutes sortes d'accommodements plus ou moins implicites. Dans certains cas, le groupe est bel et bien devenu un prétexte pour la présidente, qui l'utilise seulement pour développer ses réseaux et asseoir son autorité. Plus généralement cependant, prévaut un compromis d'intérêts, entre l'individuel et le collectif, qui est fondé sur l'exercice d'un pouvoir alliant centralisation et redistribution. La réussite et l'accumulation individuelles ne sont considérées comme légitimes dans l'imaginaire collectif que si les bénéfices, au moins en partie, sont redistribués, quelle qu'en soit la forme. La réussite de ces femmes « leaders » repose, la plupart du temps, sur la combinaison d'activités commerciales et politiques. Si elles veulent être reconnues, elles doivent faire profiter leur(s) groupe(s) des réseaux commerciaux qu'elles connaissent ou dont elles disposent, par exemple en fournissant un accès privilégié à certaines filières de vente ou en accordant une avance pour acheter des produits en gros. Munificence et générosité permettent ainsi de raffermir régulièrement l'autorité ; car un « leader » qui n'assume pas ses devoirs de protection et de redistribution suscite la méfiance. Le recours possible à la sorcellerie, le rôle encore prégnant des griots dans la diffusion de l'information sont autant de moyens permettant de faire respecter la règle de redistribution¹⁶. Le cas suivant,

16. Sur la sorcellerie comme mode d'action des « petits », voir par exemple les travaux de J.-F. Bayart [1989], P. Geshiere [1995], A. Marie [1995]. Citons l'exemple du groupe féminin sénégalais Ouf Sa Njaboot. Ce groupe existe depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui un certain équilibre a été trouvé, mais au terme d'un parcours particulièrement chaotique ; il aura fallu la succession de plusieurs présidentes qui ont tour à tour tenté de monopoliser le pouvoir sans « redistribuer » suffisamment. Fort de cinquante femmes au départ, le groupe s'est progressivement délité, jusqu'à ce que finalement la présidente se sente « envoûtée » et finisse par partir de son propre chef. Sur cette histoire, nous n'en savons guère plus ; les femmes restent bien sûr très discrètes sur ces pratiques, parties prenantes du quotidien et dont la réussite est justement conditionnée par leur opacité. On aura compris toutefois que, dans certaines situations, le recours à la sorcellerie représente un véritable mode d'action politique des « petites » pour protester contre les abus de pouvoir des « grandes » et les rappeler à l'ordre dans leur fonction redistributrice.

fréquemment rencontré, est un exemple d'arrangements tacites. La plupart des groupements ne tiennent aucune comptabilité. Si cette absence de transparence laisse la voie ouverte à toutes sortes de détournements, on s'aperçoit que tous les membres du groupe profitent d'une telle confusion. En effet, outre les prêts « officiels » octroyés par le collectif, il est fréquent que la présidente seule accorde un prêt à une femme de son groupe pour ses besoins immédiats... en toute discrétion. Les femmes viennent la voir chez elle, à l'abri des regards importuns. Est-ce son propre argent, est-ce la caisse du groupe ? Les femmes elles-mêmes ne le savent pas, elles n'en parlent pas entre elles, mais on voit bien comment elles peuvent être gagnantes dans cette gestion « souterraine » des fonds.

En fin de compte, les dispositifs de microfinance sont confrontés à un dilemme permanent : utiliser les réseaux préexistants est le meilleur moyen de parvenir à une insertion naturelle dans le tissu social local, mais on court alors le risque de reproduire les hiérarchies préexistantes [Servet, 1997].

LA QUESTION DE LA PÉRENNITÉ : UNE APPROCHE EN TERMES D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Ces différents constats ne doivent pas conduire à abandonner l'idée d'une offre spécifiquement féminine ; ils incitent simplement à être vigilant sur les différents dangers et dérives possibles. Le premier enseignement porte sur les limites du développement « par le bas ». Pour les groupes qui ont su trouver un équilibre entre leurs propres activités et leurs relations extérieures, l'accès au crédit participe à l'autonomisation des femmes. Mais la délégation de responsabilités ne doit pas pour autant conduire à considérer les groupes comme des « boîtes noires ». La complexité des relations sociales montre qu'une approche solidaire ne s'improvise pas. Une approche pragmatique, progressive est incontournable. Une connaissance fine des logiques sociales et culturelles est essentielle, ainsi que la prise en compte des jeux de pouvoir et de contre-pouvoir. Lorsque les intérêts collectifs l'emportent sur les intérêts individuels, bénéficiaire d'un crédit peut être plus nuisible que bénéfique : accéder à un crédit sans en avoir besoin, rembourser à tout prix quitte à s'endetter ailleurs, se lancer dans une activité non rentable, etc. Par

ailleurs, reconnaître le rôle des organisations « à la base » telles que les groupes féminins ne doit pas conduire à sous-estimer la responsabilité des autorités publiques et des organisations internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. S'il semble tout à fait légitime et justifié de soutenir l'émergence et le renforcement de ces initiatives, leur attribuer la responsabilité de pallier les défaillances de gouvernance des États et d'éponger les coûts sociaux des plans d'ajustement structurel semble pour le moins contestable. D'une part, les acteurs d'une société civile (groupes locaux tels que les groupes féminins, ONG) ne peuvent agir sans un cadre institutionnel minimal, et d'autre part, ils ne peuvent suffire à eux seuls à restaurer à la fois l'efficacité des gouvernements et celle des marchés.

Pour une hybridation des ressources et un partage des responsabilités entre autorité publique, marché et société civile

Plaider en faveur d'une répartition des responsabilités est d'autant plus nécessaire afin de contrecarrer les effets pervers de l'idéologie de la « viabilité financière », largement dominante aujourd'hui. Miser sur l'autonomisation financière des dispositifs de microfinance et leur pleine intégration aux mécanismes de marché est une autre spécificité de cette nouvelle vague du crédit aux pauvres. La plupart des expériences précédentes, impulsées et encadrées par un État qui se voulait planificateur et développeur, ont fait faillite. Remboursements catastrophiques, coûts exorbitants, détournements et généralisation des « crédits dons » : l'échec est patent, qu'il s'agisse des expériences de crédit subventionné ou des banques publiques. Taxés de laxisme en matière de gestion bancaire, de prédation et de recherche de rente, les États sont en première ligne sur le banc des accusés, et toute ingérence de leur part est désormais suspecte. Aujourd'hui, on mise à la fois sur les vertus des mécanismes de marché et sur les principes de *good governance*. Économies d'échelle et viabilité des institutions, tels sont les maîtres mots des politiques menées par les grands opérateurs : Banque mondiale bien sûr, mais aussi USAID (coopération américaine), CGAP (Multi-donor Consultative Group to Assist the Poor) – l'organisateur du Sommet du microcrédit – ou encore des ONG de grande envergure telles qu'Accion. L'internalisation d'une grande partie des coûts

par les groupes d'emprunteurs autorise l'espoir d'une viabilité financière des programmes. L'outil microfinance peut alors être considéré non seulement comme un moyen de lutter contre la pauvreté mais comme un véritable moyen de rendre l'économie de marché accessible à tous et d'optimiser l'affectation des ressources rares. Sous la pression des bailleurs de fonds qui exigent de plus en plus des programmes viables, sinon rentables, force est de constater la dominance de cette approche; les opérateurs, aussi réfractaires soient-ils, sont alors obligés de s'y plier.

On connaît aujourd'hui tous les risques d'une focalisation excessive sur l'objectif de viabilité financière, une croissance rapide et mal maîtrisée étant bien souvent à l'origine de la fragilisation des dispositifs [Gentil, 2002; Labie, 2002]. Cet objectif semble réaliste dans certains contextes (forte densité démographique qui autorise des économies d'échelle, contexte économique et politique stable), ou encore lorsque les dispositifs sont ciblés sur une clientèle considérée comme « rentable », même si elle reste exclue des circuits bancaires classiques. Pour le reste, il est inconcevable, en particulier lorsque les promoteurs prétendent lutter contre la pauvreté. Il est probable que cette insistance sur l'équilibre financier conduise à délaissier les clients les plus pauvres, comme en témoignent l'évolution historique des systèmes mutualistes et coopératifs occidentaux, mais également le tournant déjà effectué par certains dispositifs des pays du Sud [Bennett et Cuevas, 1996]. S'adresser aux plus pauvres coûte cher. Il faut être capable d'établir des relations de proximité, tant sur le plan relationnel (remboursements fréquents), culturel (avec des procédures extrêmement simplifiées destinées à des analphabètes) que spatial (limiter les déplacements des emprunteurs grâce à des guichets mobiles, ou même en se rendant à leur domicile). Mais cette exigence de proximité s'avère difficilement compatible avec des gains de productivité. Les dispositifs sont donc confrontés à un dilemme récurrent : comment concilier une taille économiquement viable avec une exigence de proximité à l'égard des usagers ?

Lorsque les clients sont prêts à s'impliquer bénévolement dans la gestion et l'organisation, l'internalisation d'une partie des coûts est envisageable. Les caisses autogérées de Kafo Jiginew au Mali en sont une illustration; cette expérience montre que solidarité et viabilité financière peuvent être compatibles, même dans des zones particulièrement enclavées [Chao Beroff, 1997]. Mais dans bon

nombre de cas, les clients, hommes ou femmes, ne sont absolument pas prêts à « participer », pour reprendre le jargon des développeurs. C'est autant une question de volonté que de disponibilité, en particulier pour les femmes. La plupart ne maîtrisent pas leur temps, ce qui a d'ailleurs largement contribué à les exclure du mouvement coopératif [Bisilliat, 1985]. Cette réticence à la participation est d'autant plus forte que les opportunités d'accès au crédit se diversifient et que les revenus augmentent; c'est ce qui a été observé par exemple pour la Grameen Bank et certaines banques villageoises de la fondation FINCA (Foundation for International Community Assistance), en particulier en Ouganda [Mayoux, 1999].

En définitive, la pérennisation des organismes de microfinance ne peut être pensée ni en termes strictement marchands ni en termes d'autogestion. Elle ne peut pas non plus être envisagée sous la forme de simples relais des instances publiques. Face aux différents écueils évoqués, il semble plus réaliste de concevoir la pérennisation en termes d'économie *plurielle* et *solidaire*, au sens d'un partage des compétences et des responsabilités entre société civile, marché et pouvoirs publics, et de miser sur la complémentarité entre ressources marchandes, non marchandes et non monétaires.

Le plus délicat consiste à convaincre les bailleurs de fonds de la légitimité d'un soutien public de long terme. Pourtant l'intervention publique se justifie pleinement, aussi bien au nom de la justice sociale, à travers la lutte contre diverses formes d'inégalité, que de l'efficacité économique. En proposant des méthodes innovantes de lutte contre les risques, la microfinance permet de remédier aux « imperfections » du marché, de pallier les problèmes de « rationnement » du crédit comme les difficultés de mobilisation de l'épargne [Doligez, 2002; Stiglitz, 1990]. Dans certains pays, le montant des crédits représente environ 10% du total des crédits bancaires à l'économie. Cette proportion est beaucoup plus forte dans certaines régions (zones rurales) ou sur certains secteurs (financement de l'agriculture). L'importance quantitative de la microfinance n'est donc pas négligeable, et elle est loin d'avoir atteint son potentiel de développement.

Certains universitaires¹⁷ et certains opérateurs de terrain¹⁸ ont fait des suggestions en ce sens, en proposant des subventions

17. Voir, par exemple, J. Morduch [1999].

18. Voir, par exemple, F. Doligez et D. Gentil [2001].

structurelles de long terme ou des aménagements fiscaux ; mais l'idée a encore beaucoup de mal à faire son chemin. Jusqu'à présent, seuls certains pays du sud-est asiatique semblent s'engager dans cette voie. Au cours des années quatre-vingt-dix, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines ont mis en place des programmes gouvernementaux visant à impulser une dynamique partenariale entre banques commerciales, ONG et groupes d'entraide locaux [Mac Guire et Conroy, 1997 ; Lapenu, 1999]. L'exemple de l'Inde est particulièrement instructif. Si la microfinance a réussi à se développer à grande échelle, c'est grâce à des partenariats publics/privés solidement ancrés [Palier, 2002]. Le programme national Self-Help Groups-Banks Linkage, impulsé par la Banque nationale de l'agriculture et du développement rural en 1992, est présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire ; en 1997, il concernait 4 000 Self-Help Groups (groupes d'épargnants et d'emprunteurs de moins de vingt personnes), plus de 80 000 en 1999-2000. Depuis le démarrage du programme, 1,8 millions de familles ont accédé au crédit, et l'objectif 2008 est de répondre aux besoins d'un tiers de la population rurale pauvre. Outre l'accès au crédit individuel, on observe une forte synergie entre banques commerciales, action publique *via* l'État ou les collectivités locales et groupes locaux pour des projets de développement local, en particulier dans les *slums* (bidonvilles). Dans ces quartiers, l'hybridation des ressources et le partage des compétences entre ces trois types d'acteurs est l'unique moyen de permettre aux populations locales d'avoir accès à un logement et aux infrastructures sanitaires [Palier, 2002]. Quant aux Self-Help Groups spécifiquement féminins, ils se présentent comme des lieux de parole et d'échange sur des problèmes de vie quotidienne (la violence domestique, l'alcoolisme des conjoints, les problèmes liés à la dot, etc.) avec parfois une véritable ouverture sur l'espace public. Au cours des dernières années, on note une forte augmentation de la participation féminine aux *panchayats* (conseils de sage, ce qui correspond en fait aux conseils municipaux) ; or la plupart de ces femmes sont issues de Self-Help Groups, où elles ont appris à s'exprimer, à confronter leurs idées et à les faire valoir [Hofmann et Marius-Gnanou, 2001].

Coupler l'action économique avec une action politique

L'idéologie de l'autonomie financière de la microfinance est porteuse d'un autre danger : les programmes affichant cet objectif s'inscrivent généralement dans une politique plus globale visant à restreindre l'accès à d'autres services sociaux [Mayoux, 1999]. Les propos récents de la Banque mondiale peuvent aisément s'interpréter de cette manière. La microfinance est présentée non seulement comme un outil au service de la lutte contre la pauvreté, en particulier la pauvreté féminine, mais aussi comme un élément à part entière de la protection sociale, conçue désormais comme « mode de management du risque » et sous-tendue par les deux principales hypothèses suivantes [Banque mondiale, 2000].

Premièrement, l'assistance coûterait trop cher. Moins d'un quart de la population mondiale a accès à une protection sociale institutionnalisée, et moins de 5 % peut compter sur une forme privée. Éliminer la pauvreté à travers des transferts publics dépasse considérablement la capacité fiscale de la plupart des pays. D'où la nécessité d'aller au-delà d'une redistribution passive de revenus et d'appréhender la protection sociale comme un « investissement » plutôt que comme un « coût ». D'où la nécessité également d'inciter les populations à se prendre en charge : leur assurer un filet de sécurité ne suffit plus, il convient dorénavant de leur offrir un « tremplin » vers des activités génératrices de revenus [Banque mondiale, 2000, p. 12].

Deuxièmement, la pauvreté résulterait en partie d'une incapacité à gérer le risque. Les pauvres y sont davantage exposés (qu'il s'agisse de risques naturels tels que tremblements de terre, inondations, maladies, ou de risques humains tels que chômage, dégradation de l'environnement, guerre, etc.). Par conséquent, les pauvres auraient du mal à se lancer dans des activités génératrices de revenus car trop risquées. Cette surexposition au risque les inciterait également à développer des techniques de protection spécifiques, incontournables à court terme, mais souvent contre-productives à long terme : décapitaliser, diversifier les sources de revenus, recourir à des formes informelles d'épargne et de crédit, faire travailler les enfants (ce qui non seulement contribue à sacrifier leur éducation mais implique une pression à la baisse sur les salaires) ou encore « investir » dans le réseau communautaire (par exemple, au

travers des alliances matrimoniales). D'où la nécessité de leur permettre d'accéder à des instruments « efficaces » de gestion du risque [Banque mondiale, 2000, p. 10 et p. 15].

Afin d'éviter des dispositifs coûteux et non pérennes, la Banque mondiale propose d'encourager la combinaison entre mécanismes « marchands » et « communautaires ». Non seulement le recours à la « communauté » autorise l'internalisation d'un certain nombre de coûts, mais il fait écho au concept de *community-driven development*, défini comme un processus « qui donne aux organisations l'autorité et le contrôle sur leurs décisions et leurs ressources », et considéré comme un « facteur clef » de la protection sociale [Banque mondiale, 2000, p. 22].

Les inégalités face à la prise de risque existent bel et bien, nous avons nous-même longuement insisté sur ce point. Mais n'y a-t-il pas un paradoxe entre d'une part, la volonté de supprimer les mécanismes informels de gestion des risques, supposés contre-productifs à long terme, et de l'autre, le fait de s'appuyer sur ces mêmes mécanismes dans le but de réaliser des économies d'échelle et de coûts de transaction¹⁹? Plus encore, ce raisonnement sert à justifier un désengagement encore plus prononcé des États pour donner la priorité à l'intégration des pauvres aux mécanismes de marché – et cela aux dépens de leur accès aux droits économiques et sociaux de base – tout en misant sur l'aptitude des ONG et de l'auto-organisation des populations à faire face aux problèmes de pauvreté les plus dramatiques, la microfinance n'étant finalement qu'une mascarade derrière laquelle se dissimulerait une vaste entreprise de dérégulation et de retrait de l'action publique²⁰.

19. Cela ne fait que traduire la contradiction sur laquelle reposent bon nombre de modèles théoriques néo-institutionnalistes, en particulier ceux qui analysent le prêt collectif.

20. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), accord multilatéral adopté en 2001, en est une illustration. La prise en compte de la pauvreté féminine se limite à accorder aux femmes la priorité dans des projets de développement (qu'il s'agisse de santé, d'éducation, de formation ou de microfinance), alors que le NPDA demeure silencieux sur les origines structurelles des inégalités entre sexes (lois discriminatoires, normes culturelles, etc.) et sur les transformations à opérer au niveau macroéconomique (politiques fiscales, dépenses publiques, priorités d'investissement, réforme agraire, etc.). Voir sur ce point les critiques de la Marche mondiale des femmes, sur laquelle nous revenons plus loin.

Les mouvements féministes ont été les premiers à dénoncer les dangers de cette approche. Ils ne remettent pas en question la légitimité de l'outil mais plaident en faveur de son ancrage politique : les projets de microfinance ne se justifient que s'ils établissent des liens stratégiques avec d'autres forces de changement, dont les réseaux et les mouvements de femmes, ainsi que les organisations de défense et de *lobbying* des femmes [Mayoux, 1999; Hofmann et Marius-Gnanou, 2001]. Le Bureau international du travail a adopté la même position en reconnaissant que la microfinance n'a absolument pas vocation à éliminer les problèmes de pauvreté, y compris la pauvreté féminine, et qu'elle n'est légitime que si elle est intégrée dans une réflexion plus globale sur la *valorisation des droits fondamentaux*, en particulier pour les femmes [BIT, 1999b].

On observe par ailleurs que la microfinance, dans la mesure où elle répond à un réel besoin, peut servir de support à la mobilisation féminine. Ici encore, l'exemple le plus probant semble être celui de l'Inde. Depuis les années soixante-dix, la Self Employment Women Association (SEWA) lutte pour « servir²¹ » la condition des travailleuses indépendantes du secteur informel (petites commerçantes, colporteuses, travailleuses à domicile et ouvrières). Au fil du temps, la SEWA a considérablement élargi ses activités, tout en poursuivant le même objectif – améliorer l'autonomie des femmes – et avec la même méthode, largement inspirée de la philosophie gandhienne : agir simultanément sur le plan politique, économique, social et culturel en misant sur l'articulation entre action à la base et changement institutionnel [Hofmann et Marius-Gnanou, 2001; Palier, 2001].

Un premier volet d'action consiste à répondre de manière très pragmatique aux exigences des femmes : satisfaire des besoins de première nécessité (sécurité alimentaire, soins de santé, logement, crèches et garderies d'enfants, etc.) et les aider à exercer des activités génératrices de revenus (accès au crédit, coopératives de production). La SEWA Bank est reconnue par les autorités bancaires indiennes depuis 1974. Elle propose des prêts pour l'entrepreneuriat, mais également pour le financement du logement, l'eau, le drainage et les branchements sanitaires. Un second volet porte sur des actions d'éducation populaire, avec l'Académie de la SEWA, dont

21. En français, le mot hindi *sewa* signifie « servir ».

l'objectif explicite est de renforcer les capacités des femmes en matière de gestion collective et d'action politique.

Concernant ce dernier volet, la SEWA intervient à différents niveaux. Elle collabore à des plans de développement local, par exemple en matière de programmes de santé, d'adduction d'eau et d'assainissement [Marius-Gnanou, 1998]. En ce qui concerne l'amélioration des situations de travail, elle traite directement avec les employeurs et les entrepreneurs (accords de négociation collective, accords internes d'usines, contrats salariaux, demandes pour des permis commerciaux, etc.). Elle participe également aux décisions gouvernementales, à travers la Commission nationale des femmes travailleuses indépendantes et des femmes travailleuses du secteur informel (commission Shramshakti, créée en 1986). Outre les revendications en faveur des droits des femmes, la SEWA intervient sur des problèmes ponctuels ; elle s'est par exemple fortement mobilisée lors de la sécheresse de 1995. Enfin, elle participe à l'élaboration de conventions internationales, en particulier celles de l'Organisation internationale du travail avec laquelle elle collabore étroitement depuis plusieurs décennies. L'une de ses plus grandes victoires a été l'adoption en 1996 par l'OIT d'une convention sur le travail à domicile [Krauss et Osner, 1999].

Un autre exemple, emprunté à l'Amérique latine, montre comment des initiatives locales, ancrées dans le quotidien des femmes, peuvent servir de relais à une action politique féminine. L'expérience de Villa El Salvador, dans la banlieue de Lima au Pérou, est désormais présentée comme l'une des références en matière de communauté urbaine autogérée. Appuyées par de multiples ONG, en particulier des militants chrétiens inspirés par la théologie de la libération, les mouvements communautaires ont réussi à être partenaires à part entière de la gestion de la ville. Depuis déjà deux décennies, ils partagent le pouvoir avec la municipalité ; et cette expérience montre comment des microprojets peuvent participer à l'aménagement de l'espace urbain à l'échelle d'une région entière. Les groupes de femmes ont joué un rôle particulièrement actif, sinon déterminant, dans ce processus. Elles ont fortement participé aux revendications auprès des autorités publiques pour l'obtention de plusieurs services essentiels tels que les égouts, l'électricité ou l'eau courante. Si elles ont su mobiliser une forte partie de la population, les femmes mais aussi leurs familles, c'est d'abord par le biais

des cuisines collectives, en répondant à un besoin de première nécessité comme celui de la sécurité alimentaire²². La Federación popular de las mujeres, créée par les groupes de cuisine collective, fait partie des acteurs représentés dans la gestion de la ville. Bien au-delà de la ville et du pays, l'expérience des cuisines collectives est à l'origine d'un important mouvement de femmes en milieu populaire, probablement l'un des plus avancés d'Amérique latine [Favreau et Fréchette, 1999].

Toujours en Amérique latine, évoquons les initiatives récentes dans le domaine syndical. Avec la montée de la sous-traitance (les *maquilodaras*) issue des accords successifs de libre-échange adoptés au cours des dernières décennies, les conditions de travail des ouvriers et des ouvrières se sont considérablement dégradées. Face à l'incapacité des syndicats classiques à répondre aux problèmes rencontrés spécifiquement par les femmes (en particulier les problèmes de garde d'enfants et de harcèlement sexuel), elles imaginent de nouvelles formes d'organisation et de revendication, dont la spécificité consiste à dépasser la distinction public/privé [Membreño et Guerrero, 2001]. Au Mexique par exemple, le mouvement syndical repose sur deux dynamiques : une action à la base, avec des groupes locaux de soutien proposant aux femmes accompagnement, conseils et formation en matière de droits humains, de santé, de protection contre le harcèlement sexuel et la violence domestique, doublée d'un fonctionnement en réseau fortement articulé avec les mouvements nord-américains [Valadez, 1998].

En Afrique, il semblerait que le rôle politique des groupements de femmes soit encore balbutiant, particulièrement en Afrique francophone. D'autres travaux semblent confirmer nos propres observations. À l'exception de certaines associations professionnelles, les mouvements féminins se contentent de répondre aux besoins concrets et pratiques des femmes, sans guère interroger la répartition des rôles et des pouvoirs. Lorsqu'il y a mobilisation en faveur de certains droits, la revendication se limite souvent à l'accès aux soins de santé. Même la levée des obstacles juridiques qui maintiennent la femme dans un statut de dépendante (en particulier les codes de la famille) fait rarement l'objet de revendications [Ryckmas, 2001].

22. À la fin des années quatre-vingt-dix, on estimait que les cuisines collectives concernaient environ 30 % de la population [Favreau et Fréchette, 1999].

Les initiatives féminines souffrent des mêmes faiblesses que celles de l'économie solidaire des pays du Sud dans son ensemble : privilégier des enjeux locaux au détriment d'enjeux globaux (pollution, migration, termes de l'échange, etc.) [Favreau et Fréchette, 2000]. À cet égard, la mise en réseau à une échelle internationale revêt un rôle décisif.

Alors que l'on assiste aux balbutiements d'une société civile internationale [Favreau et Tremblay, 2001], deux initiatives récentes, visant explicitement à promouvoir l'égalité entre les sexes, méritent d'être mentionnées. La première, inspirée de l'expérience québécoise, est la Marche mondiale des femmes ; initiée en 2000, elle se déroule chaque année. Les objectifs sont les suivants : renforcer et maintenir un mouvement de solidarité des groupes de femmes « de la base », encourager un processus d'éducation populaire permettant aux femmes de tous les milieux d'être impliquées et de donner leur avis, construire des revendications communes, en particulier dans les domaines de la violence et de l'accès aux droits économiques et sociaux de base et, enfin, faire pression sur les autorités publiques – les gouvernements mais aussi, et surtout, les organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations unies. Concernant ce dernier point, il s'agit autant de négocier de nouvelles mesures que de surveiller le contenu des différents accords multilatéraux. L'impasse à laquelle ont abouti les premières négociations avec la Banque mondiale et le FMI montre que le chemin à parcourir risque d'être fort long²³. En revanche, concernant la lutte contre la violence, une victoire qualifiée d'« historique » est d'ores et déjà remportée avec la reconnaissance – en octobre 2000, par l'ONU – de la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour les femmes dans la mise en place des accords de paix (concernant par exemple, le rapatriement et la réinstallation des personnes et de leurs familles).

La seconde initiative a été mise en œuvre sur le modèle de la SEWA indienne. Il s'agit de l'organisation Women in Informal Employment Globalising and Organising (WIEGO) dont le but est d'améliorer le statut des femmes dans le domaine des activités dites informelles. Créée en 1997, WIEGO repose sur un partenariat entre

23. Voir les différents comptes rendus sur le site de la Marche mondiale (www.marche.mondiale.org).

acteurs de terrain, chercheurs (notamment l'Institut de développement international de Harvard) et organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations unies pour les femmes et les enfants (l'UNIFEM). Combinant recherche, action et *lobbying*, cette organisation s'est fixé cinq priorités : l'amélioration de la prise en compte de l'informel par les politiques urbaines ; la mesure de l'impact de la libéralisation sur ce secteur ; une réflexion sur la mise en place de dispositifs de protection sociale – en particulier la micro-finance – en collaboration avec le programme STEP du BIT (Strategies and Tools Against Social Exclusion and Poverty) ; le soutien à l'organisation et à la mise en réseaux ; l'analyse statistique du secteur informel, en lien étroit avec les services statistiques des Nations unies et du Bureau international du travail.

Nous revenons en conclusion sur l'articulation de ce type d'initiatives avec d'autres mouvements, car l'un des enjeux actuels se joue précisément ici, dans l'aptitude des multiples acteurs de l'économie solidaire à dépasser les frontières mais aussi les particularismes de leur action, et à se constituer en force de proposition à un niveau mondial.

Conclusion

En optant pour une évaluation strictement marchande de la richesse et en refusant de s'immiscer dans les relations intrafamiliales sous prétexte de respecter la vie privée, le savoir économique a fortement contribué à exacerber les inégalités entre sexes. Non seulement la contribution des femmes au bien-être collectif a été dévalorisée, pour ne pas dire niée, mais plus encore leur liberté individuelle a été sacrifiée au nom d'arguments supposés scientifiques et d'un objectif d'efficacité collective – le bonheur pour le plus grand nombre. Si l'histoire de la discipline révèle, de toute évidence, sinon une hostilité du moins une indifférence à l'égard de la condition féminine, ses renouvellements récents laissent entrevoir un scénario plus optimiste. La réconciliation entre éthique et économie, et la notion de justice comme « processus raisonnable », empruntée à Amartya Sen, montrent que la discipline est tout à fait capable d'apporter des éléments de réponse à la question des inégalités entre sexes. S'inspirant tour à tour de Smith, de J. S. Mill ou encore de Marx, Sen ne fait que renouer avec les origines de l'économie politique et réhabilite certains de ses fondements : une approche plurielle des comportements individuels qui tienne compte de l'inscription sociale des processus de décision ; une évaluation des inégalités non pas en termes de ressources ou de droits, mais de capacité réelle à agir, être et penser, y compris au sein de l'espace familial ; et enfin une reconnaissance de la synergie entre liberté économique et liberté

politique. Ce cadre conceptuel global n'offre pas de réponse universelle ou définitive. Ce n'est d'ailleurs pas son but ; de manière beaucoup plus pragmatique, il s'agit de créer des outils permettant d'aboutir à un « progrès raisonné » [Sen, 2000b].

Mettre la théorie au service de la compréhension du réel et de la résolution – une résolution toujours provisoire – de problèmes concrets : tel est ce que nous avons tenté de faire ici, en nous appuyant sur deux études de cas de pauvreté féminine, l'une au Sénégal, l'autre en France. Résumons nos principales observations et les questions qu'elles ont soulevées, avant d'en revenir aux esquisses de réponse proposées.

On note tout d'abord la complexité des comportements personnels, la multiplicité des mobiles d'action et leur caractère évolutif, parfois contradictoire et conflictuel. L'analyse du vécu des femmes révèle également combien l'articulation entre autonomie et appartenance sociale est subtile et souvent malaisée. Si le soi abstrait et émancipé, désincarné et a-historique n'a aucune existence réelle, il en est de même d'un soi emprisonné dans sa communauté d'appartenance. La problématique de l'autonomie, indissociable de celle de l'identité, tient à cette étrange tension entre deux pôles, celui du « je », de la singularité, qui sépare chacun et chacune des autres, et celui du « nous », un « nous » qui peut d'ailleurs être multiple et renvoyer à diverses formes d'appartenance plus ou moins étendues. Si cette tension entre l'individuel et le collectif ne s'exprime pas de la même manière selon les contextes – les deux études de cas décrites ici en sont une illustration –, elle n'en demeure pas moins irréductible. Comment, dès lors, promouvoir une autonomie qui ne soit pas facteur d'individualisme et d'isolement ? Comment concevoir des formes d'appartenance qui permettent simultanément de se forger une capacité de jugement pratique, de se libérer de normes conjugales, familiales, communautaires qui inhibent toute prise de décision autonome, sans pour autant conduire à la rupture de tout lien d'appartenance ?

On observe que le lien entre les droits formels, tels qu'ils sont définis par la loi, et l'autonomie réelle – ce que chacun(e) est réellement en mesure de faire – est non seulement délicat, mais surtout source d'inégalité. Le poids des obligations familiales, dont les femmes ont principalement la charge quels que soient les contextes, est un premier obstacle, sans pour autant être le seul. Entrent en jeu

également la capacité des femmes à prendre conscience de leurs droits et à les faire valoir. Or cette capacité s'exerce de manière très disparate. Elle fait appel à des aptitudes cognitives, de plus en plus nécessaires du fait d'un environnement institutionnel toujours plus complexe. Elle fait appel aussi au jugement moral de chacune (« à quoi ai-je droit ? », « dans quelle mesure suis-je responsable de ma situation ? »). Du fait de cette disparité, comment faire en sorte que les personnes – hommes ou femmes – soient en mesure de *convertir* leurs droits, pour reprendre l'expression de Sen, et comment compenser le caractère inégalitaire d'une justice universaliste, et donc aveugle aux difficultés éprouvées par certaines personnes, en raison de particularités individuelles ou sociales, pour transformer leurs ressources et leurs droits en de réelles potentialités ?

Face à ces différentes questions, un premier élément de réponse consiste à admettre qu'il n'existe pas de critères objectifs de validité en matière de justice sociale. La définition du juste et de l'injuste et plus globalement celle de l'intérêt général ne peuvent relever uniquement d'une harmonisation spontanée entre intérêts individuels et collectifs ou d'une solution unique imposée par une autorité supérieure. Ces définitions sont nécessairement le fruit d'un *processus pluraliste*. Un pluralisme moral, au sens où il existe une diversité de conceptions du « bien », y compris au sein de la communauté scientifique dont l'objectivité absolue est un leurre. Un pluralisme politique, au sens où c'est l'action collective, représentative des intérêts des différents groupes sociaux, qui permet de respecter la diversité des valeurs. Ce pluralisme n'est pas seulement une garantie de liberté individuelle : il conditionne l'efficacité économique puisqu'il permet l'expression et la formulation des besoins économiques, leur revendication et parfois leur résolution. Processus démocratique et croissance économique sont donc indissociables puisque les deux processus se nourrissent mutuellement. Amorcée par la philosophie pragmatiste, longtemps évincée par une approche positiviste préoccupée par la recherche d'une solution ultime et objective – dont la théorie du bien-être représente l'apogée –, cette conception pluraliste de la justice sociale tend aujourd'hui à être réhabilitée.

La nécessité d'une démocratisation des pratiques économiques étant admise, une question centrale demeure : celle de sa mise en pratique. Une piste possible – c'est du moins l'hypothèse

défendue dans cet ouvrage – consiste à dépasser les frontières usuelles entre le privé-domestique et le public, entre le monétaire et le non-monétaire, et à encourager la création d'espaces *inter-médiaires*. C'est la voie de l'économie solidaire. Nul ne songe à contester la pertinence d'une liberté exprimée en termes de droits formels. Si celle-ci est indispensable et qu'il reste encore de nombreux efforts à faire pour l'étendre, notamment au Sud, elle n'en reste pas moins insuffisante. Si conquérir des droits reste un préliminaire incontournable, les faire vivre doit être l'objectif à atteindre. À ne pas s'interroger sur leur mise en pratique, on court le risque d'aboutir à une autonomie inachevée, voire sans consistance. L'économie solidaire répond à plusieurs enjeux décisifs pour l'égalité entre les sexes.

Tout d'abord, elle participe à la revalorisation des comportements de soin à autrui et de réciprocité; reconnaître que ces comportements participent au bien-être individuel et social et qu'ils sont facteurs d'épanouissement personnel est vraisemblablement le seul moyen de parvenir à un partage plus égalitaire des obligations familiales. Réduire le don à une prétendue vertu féminine revient à leur assigner l'essentiel des obligations familiales; or on sait bien que c'est dans la division sexuée du travail domestique que réside le nœud des inégalités, l'épicentre de la domination masculine. En outre, reconnaître la nécessité des pratiques réciprocitaires est aujourd'hui le seul moyen de sortir du dualisme État/marché, dont on est bien obligé d'admettre qu'il n'est plus à même de fournir des réponses à la montée des inégalités et aux difficultés d'intégration sociale. Au Nord, le cercle vertueux de l'époque fordiste reposant sur la synergie État/marché n'est plus qu'une parenthèse de l'histoire. Au Sud, cette synergie n'a jamais réellement fonctionné. Pallier l'épuisement ou l'inexistence des ressources publiques n'est pas le seul enjeu. Le don/contre-don – Marcel Mauss l'a remarquablement montré – est à la base du fonctionnement de toute société, quelle qu'elle soit. Tout simplement parce que l'existence et la dignité de chacun d'entre nous passent par cette triple capacité à donner, à recevoir et à rendre et que la cohésion sociale repose sur l'aptitude des personnes à échanger sur la base de la réciprocité.

Ensuite, les pratiques d'économie solidaire reposent sur la synergie entre liberté économique et liberté politique, et se présentent comme des lieux de dialogue social. C'est en dépassant les frontières

usuelles entre espaces privés-domestiques et espaces publics que ce dialogue social est possible. Hier, dans les sociétés dites modernes, l'espace public était le lieu par excellence de la liberté, de l'égalité et du progrès. Il n'était donc pas concerné par ce qui se jouait dans l'espace privé – par ses égoïsmes, ses injustices, ou même ses violences, négatrices de l'autonomie individuelle. On assiste aujourd'hui à un brouillage des frontières. Que l'État de droit se préoccupe des injustices intrafamiliales est déjà un premier pas. Mais les personnes elles-mêmes ont besoin d'espaces intermédiaires, propices à une forme d'autogestion collective des problèmes particuliers de chacun ainsi qu'à l'expression et à la revendication des besoins. En facilitant la lisibilité des inégalités et la reconnaissance de leur caractère multidimensionnel, ces espaces jouent en quelque sorte une *justice de proximité*, au sens où ils adaptent les droits formels aux exigences locales, en répondant à une triple finalité : évaluer l'autonomie réelle des personnes, les aider à prendre conscience de leurs droits et à convertir ces droits en réelles potentialités, et enfin concilier la promotion de l'idéal d'autonomie avec celle d'appartenance.

Cette justice de proximité peut difficilement être proclamée ; elle est souvent le fruit d'un cheminement progressif, de compromis entre différents acteurs dont résulte un équilibre fragile sans cesse remis en question entre trois pôles : celui de l'individuel, celui du collectif et celui du général. C'est d'ailleurs plus qu'un simple équilibre, puisque les trois pôles se construisent en s'influençant mutuellement : d'où le concept de *médiation* qui cherche à rendre compte de ce processus continu d'engendrement réciproque, ce terme ayant à la fois une visée positive (décrire les mécanismes à l'œuvre) et normative (poser des garde-fous contre les risques de dérive).

On assiste tout d'abord à une médiation entre les pôles du singulier et du personnel, ce qui fait la singularité et l'unicité de chacun(e), et le pôle du collectif autorisant le partage d'une certaine communauté de valeurs. En se présentant comme un mode d'interconnaissance et de reconnaissance mutuelle qui aide à formuler les choix de chacun et à les valider, ces espaces autorisent la critique, voire le détachement à l'égard du milieu d'appartenance d'origine tout en offrant l'opportunité d'une appartenance alternative. Cette dynamique n'est possible qu'à travers la préservation

permanente d'un équilibre entre les aspirations personnelles et la finalité collective. Au Nord, l'épanouissement personnel au sein des groupes n'a lieu que dans un climat de confiance incitant chacun(e) à s'exprimer et à sortir d'un repli sur soi. Au Sud, il est parfois menacé par un renforcement des relations hiérarchiques, voire l'émergence de nouvelles formes de hiérarchie qui ne font que raffermir les liens de dépendance auxquels certaines femmes sont assujetties.

On assiste ensuite à une médiation entre le groupe et son environnement extérieur, entre l'intérêt collectif et l'intérêt général. Toute action collective contient dans son principe même deux risques. Le premier est celui d'espaces clos sur eux-mêmes, d'entités séparées, qui reconstitueraient une certaine forme de ségrégation spatiale, voire une sorte de ghetto excluant tout sentiment d'appartenance à la communauté globale. Or le but est précisément de relier les femmes au reste de la société. Le second risque est celui d'espaces organisés et régulés de l'extérieur, qui verraient leur finalité échapper à leur maîtrise ou, pire encore, qui verraient leur objectif détourné. Se contenter de concilier intérêt collectif et intérêt général ne suffit pas : c'est la question de leur aptitude à peser sur *l'élaboration de l'intérêt général* qui est décisive.

Le risque permanent, sur lequel nous nous sommes arrêtée à plusieurs reprises, serait que l'économie solidaire ne soit finalement qu'un subterfuge néolibéral se traduisant par un désengagement public encore plus prononcé. Si ce risque a de quoi inquiéter dans les pays qui ont su se doter d'un État de droit, il devient effrayant dans ceux qui peinent à en construire un. Concernant les femmes, ce danger est d'autant plus prononcé. Bon nombre d'expériences d'économie solidaire visent la prise en charge d'activités de proximité traditionnellement dévolues aux femmes ; ces expériences sont donc pour l'instant animées en grande partie par des femmes et pour des femmes. S'en tenir à des actions localisées et disséminées sans interroger les fondements structurels de l'inégalité aurait alors pour effet de renforcer encore davantage le caractère féminin de ces activités de proximité. Or si l'économie solidaire doit avoir un sens et mérite que l'on s'y intéresse, ce n'est pas seulement pour les actions qu'elle mène au quotidien ; c'est aussi, et peut-être surtout, par sa capacité à contribuer à des changements institutionnels plus favorables aux femmes, contribution

qui passe tant par leur participation à l'élaboration des politiques publiques que par leur aptitude à faire évoluer les systèmes de représentations.

Ce rôle sociétal, nous l'avons vu, est balbutiant. Son avenir dépend d'abord de la manière dont l'économie solidaire, en son sein, reconnaîtra l'enjeu des inégalités entre sexes à sa juste valeur, ce qui n'est pas encore systématiquement le cas. Elle dépend ensuite de la capacité de contribution de l'économie solidaire dans son ensemble à la définition de l'intérêt général. La mise en œuvre d'une justice sociale réellement pluraliste ne s'est probablement jamais révélée aussi nécessaire et complexe à la fois. Face à l'internationalisation des économies, force est d'admettre, aujourd'hui bien plus qu'hier, la perte de souveraineté des États, quels qu'ils soient, et leur difficulté à s'imposer, dans le domaine du marché comme dans celui de la protection sociale. Les interlocuteurs ne sont plus les mêmes : dans bon nombre de domaines, ce ne sont pas les États qu'il faut convaincre, mais des formes supranationales d'autorité publique telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que les grandes entreprises. Dans de telles conditions, la société civile ne peut se faire entendre que si elle s'internationalise.

Et dans le même temps – et c'est là tout le paradoxe –, ces pratiques n'ont probablement jamais été autant particularisées, fragmentées, et donc peu aptes à représenter l'intérêt général. La spécificité des pratiques associatives contemporaines – dont les pratiques féminines décrites dans cet ouvrage font partie – est de tendre à être beaucoup plus spécialisées et monofonctionnelles que pour les générations antérieures. Comme l'indique Alain Caillé, c'est ce qui fait à la fois leur force et leur faiblesse. Leur force, puisque c'est précisément en répondant à des besoins étroitement ciblés et socialisant des problèmes privés qu'elles parviennent à mobiliser leurs membres, davantage attirés par des formes ponctuelles et concrètes d'engagement. Leur faiblesse, au sens où cette spécialisation, ce particularisme ne leur donnent guère de crédibilité pour participer au débat sur l'intérêt général. D'où la proposition de l'auteur en faveur « d'associations civiles civiques », dont la raison d'être consisterait précisément à construire une société civile, et une société civile d'envergure internationale : elles n'auraient pas pour mission de répondre à tel ou tel besoin particulier,

mais de mettre en place les « conditions d'apparition, de déploiement et de succès de l'engagement associatif en général » [Caillé, 2001, p. 203].

Croire en la possibilité de telles pratiques associatives suppose de miser sur la capacité de l'esprit associationniste à « se transcender lui-même », à dépasser non seulement les frontières géographiques, mais plus encore les intérêts de tel ou tel groupe, et donc à imaginer « des règles de fonctionnement substantielles de coexistence conflictuelle entre les particularismes les plus divers » [*ibid.*]. Cette hypothèse n'est pas complètement utopique. Plusieurs événements récents annoncent l'émergence d'une société civile au niveau européen [Dacheux, 2001] et on fait le même constat au niveau international : en témoignent par exemple, les conférences portant sur l'économie sociale et solidaire qui se sont succédé depuis celle qui s'est tenue à Ostende en 1997, l'organisation régulière de contre-sommets à ceux du G8 ou de l'Organisation mondiale du commerce, ou encore la naissance de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire au sein de laquelle s'est construit un pôle de socioéconomie de la solidarité [Favreau et Tremblay, 2001]. Chacune de ces initiatives tente de concilier, pour l'instant de manière plus ou moins réussie, les aspirations et les revendications d'une multitude de groupes, dont les groupes et les réseaux féministes, en particulier les réseaux internationaux mentionnés dans le dernier chapitre.

Pour autant, il serait naïf, à l'instar de bon nombre de penseurs de la tradition libérale, de croire en la capacité spontanée des personnes à organiser un pluralisme efficace et représentatif de l'ensemble des groupes sociaux. L'accès à l'espace public, on le sait, est foncièrement inégalitaire, et cette forme d'inégalité se cumule avec les autres : bien souvent, les pauvres et les femmes figurent parmi les plus mal lotis. Si l'on admet que la liberté d'expression est tout autant nécessaire que la liberté économique, si l'on admet également que cette liberté d'expression ne se résume pas à l'exercice d'une démocratie représentative mais suppose celui d'une démocratie *participative*, capable de favoriser la délibération, la formulation et l'expression des besoins, alors il est de la responsabilité des États de corriger ces inégalités face à la parole publique. Le besoin d'État n'a probablement jamais été aussi important, mais sous d'autres formes. L'avenir de l'économie solidaire dépend précisément de

sa reconnaissance par les États et les organisations internationales. Il appartient aux acteurs de l'économie solidaire de poursuivre leurs actions, leurs revendications ainsi que leurs efforts d'unité ; mais il est du ressort des autorités publiques d'appuyer ces efforts sans délai, sans attendre des résultats tangibles, ce qui suppose de reconnaître qu'elles ont elles-mêmes besoin de cette force de contestation pour être à la fois plus justes et plus efficaces.

Bibliographie

- AFFICHARD J., FOUCAULT J.-B. de (sous la dir. de), 1995, *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*. Paris : éditions Esprit.
- AGLIETTA M., ORLÉAN A. (sous la dir. de), 1998, *La monnaie souveraine*. Paris : éditions Odile Jacob.
- ALLAIN L., SÉDILLOT B., 1999, « L'effet de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité des femmes », in : CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE, 1999b, p. 177-195.
- ALCOUFFE A., ALCOUFFE CH., 2000, « Le travail féminin et les économistes français et anglais du XIX^e siècle », in : ALCOUFFE *et alii*, t. I, p. 43-58.
- ALCOUFFE A., FOURCADE B., PLASSARD J.-M., TAHAR G., 2000, *Efficacité versus équité en économie sociale*. Paris : L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2 tomes.
- ANDREONI J., VERSTELUND L., 2001, « Which is the Fair Sex? Gender Differences in Altruism », *The Quarterly Journal of Economics*, février, p. 293-312.
- ARCHAMBAULT É., 1996, *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*. Paris : Economica.
- ASTIER I., 1997, *Revenu minimum et souci d'insertion*. Paris : Desclée de Brouwer.
- ATD Quart-Monde, 1990, *Le RMI vu par les familles du quart-monde de la région lyonnaise*. Lyon : ATD, novembre.
- BALANDIER G., 1985, *Le détour. Pouvoir et modernité*. Paris : Fayard.
- BASTARD B., 2001, « La médiation sociale. Enjeux de la professionnalisation », *Territoires. La revue de la démocratie locale*, n° 422, novembre, p. 32-35.
- BALKENHOL B., GUEYE E. H., 1994, « Tontines and Banking System : Is there a Case for Building Linkages? », *Working Paper n° 2, International Labour Organisation*.

- BANQUE MONDIALE, 2000, « Gestion du risque social. Cadre théorique de la protection sociale », *Document de travail* n° 0006 (sur la protection sociale), février, Washington : Banque mondiale.
- 1998a, *Sénégal. Stratégie*. s. l., avril.
- 1998b, « Cases Studies in Microfinance. Burkina Faso : le projet de promotion du Petit Crédit rural », *Sustainable Banking with the Poor*, Washington D. C. : Banque mondiale. <http://www-esd.worldbank.org>
- 1997, « Inventaire mondial des institutions de microfinance », *Sustainable Banking with the Poor*, Washington D. C. : Banque mondiale. <http://www-esd.worldbank.org>
- BAUMANN E., 2001, « Burkina Faso : heurts et quelques malheurs de la microfinance », in : SERVET et VALLAT (sous la dir. de), p. 185-198.
- 1999a, « Société civile et microfinance. Réflexions à partir d'exemples ouest-africains », in : SERVET et alii (sous la dir. de), p. 291-304.
- 1999b, « Travail et mondialisation au Sénégal », *Document de travail*, ronéo, juin.
- 1998a, « 15% ? Mais c'est trop cher ! Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar », in : SERVET et VALLAT (sous la dir. de), p. 35-41.
- 1998b, « L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais », in : GESCVIA (collectif), p. 27-62.
- BAYART J.-F. (sous la dir. de), 1993, *La réinvention du capitalisme*. Paris : Karthala.
- 1989, *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Paris : Fayard.
- BAZIN L. SÉLIM M., 2001, *Motifs économiques en anthropologie*, Paris : l'Harmattan (coll. « Anthropologie critique »).
- BAZZOLI L., 1994, *Action collective, travail, dynamique du capitalisme : fondements et actualité de l'économie institutionnaliste de J. R. Commons*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon-2.
- BEKOLO-EBE B., 1989, « Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne », *Revue d'économie politique*, n° 4, p. 616-638.
- BELLONI M.-C., BOULIN J.-Y., JUNTER-LOISEAU A., 1998, « Du temps de travail aux temps des villes », in : MARUANI (sous la dir. de), p. 171-182.
- BENNETT L., CUEVAS C., 1996, « Sustainable Banking with the Poor », *Journal of International Development*, vol. 8, n° 2, p. 145-152.
- BERGER A., MICHEL G., 1998, *Des services de proximité. Pour la création de services solidaires*. Paris : Desclée de Brouwer.
- BIERSCHENCK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*. Paris : APAD-Karthala.
- BIHR A., PFEFFERKON R., 1999, *Déchiffrer les inégalités*, Paris : Syros (coll. « Alternatives économiques »).

- BISILLIAT J. (sous la dir. de), 1996, *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris : Karthala.
- (sous la dir. de), 1992, *Relations de genre et développement*. Paris : Orstom.
- 1985, « Les femmes et les coopératives », *Revue Tiers Monde*.
- BISILLIAT J., VERSCHUUR Ch., (sous la dir. de), 2001, *Genre et économie : un premier éclairage*. Paris : l'Harmattan (coll. « Cahiers Genre et développement », AFED – EFI, n° 2).
- BIT (Bureau international du travail), BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest), 1999, *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1997-1998*. UEMOA, Dakar : OIT.
- BIT (Bureau international du travail), 1999a, « International Labour Standards and Finance : a Review », *Working Paper n° 20, International Labour Organisation*.
- 1999b, « Gender and the Access to Financial Services », *International Labour Organisation*.
- BLANC J., 2000, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*. Paris : L'Harmattan (coll. « Logiques économiques »), 351 p.
- 1998, *Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques*, thèse de doctorat de sciences économiques, université Lumière Lyon-2, 738 p.
- BLAUG M., 1994, *La méthodologie économique* [The Methodology of Economics, 1992], trad. A. et Ch. Alcouffe. Paris : Economica.
- BLOY E., 1995, « Les tontines : une analyse financière », in : SERVET (sous la dir. de), p. 105-120.
- BLOY E., DUPUY C., 1990, « Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel : réflexion dans le cadre du contexte africain », in : HÉNAULT et M'RABAT (sous la dir. de), p. 65-76.
- BLOY E., MAYOUKOU C., 1994, « Analyse du risque et intermédiation de l'épargne en Afrique subsaharienne », *African Review of Money, Finance and Banking*, n° 1, p. 73-95.
- BOP C., 1996, « Les femmes chefs de famille », in : BISILLIAT (sous la dir. de), p. 129-149.
- BOLTANSKI L. THÉVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- BONDU D., 2000, *Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*. Paris : éditions ESF (coll. « Actions sociales/Société ») [1^{re} éd. 1998], 219 p.
- BOUCHARD M., BOURQUE G., LÉVESQUE B., 2000, « L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective de nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général », *Cahiers du CRISES*, n° 0013.
- BOULIANNE M., 1999, « Le potentiel des jardins communautaires pour le développement des collectivités locales : éléments pour l'analyse d'une intervention au Mexique et au Québec », *Cahiers du CRISES*, n° 9910.
- BOURDIEU P., 1998, *La domination masculine*. Paris : Seuil (coll. « Liber »).
- BUCCOLO E., 2002, « Les réseaux féminins en Sicile », *Intervention au séminaire « Femmes et économie solidaire »*, CRIDA, Paris, juin.

- BRIANT V. de, PALAU Y., 1999, *La médiation. Définition, pratiques et perspectives*. Paris : Nathan (coll. « Université »).
- BROUSSE C., 1999, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », in : *INSEE*, p. 135-161.
- BRUNHES B., CLERC D., MÉDA D., PERRET B., 2001, *35 heures : le temps du bilan*, Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- CAILLÉ A., 2001, « La société civile mondiale qui vient », in : LAVILLE J.-L. et alii, p. 183-208.
- 2000, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- CAPLOW Th., 1982, « Christmas Gifts and Kin Networks », *American Sociological Review*, vol. 47, juin, p. 383-392.
- CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.
- CÉRÉZUELLE D., ROUSTANG G., 1998, *Autoproduction et développement social*. Paris : Argo.
- CHANIAL Ph., 2001, « Société civile, société civique ? Associationnisme, libéralisme et républicanisme », in LAVILLE J.-L. et alii, p. 141-163.
- CHANIAL Ph., LAVILLE J.-L., 2002, « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, « L'économie sociale et solidaire, un projet politique », n° 19, janvier-février, p. 11-20.
- CHAO-BEROFF R., 1997, « Développer des services financiers en milieu défavorisé : le cas des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées du pays dogon », in : SCHNEIDER (sous la dir. de), p. 95-118.
- CHEAL D., 1987, « Showing them You Love them : Gift Giving and the Dialectic of Intimacy », *Sociological Review*, vol. 35, n° 1, p. 151-169.
- CODELLO P., 2002, « La professionnalisation des services de proximité », *Intervention au séminaire « Femmes et économie solidaire »*, CRIDA Paris, juin.
- CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE, 2000, *Plein emploi. Rapport de Jean Pisani-Ferry*. Paris : La Documentation française.
- 1999a, *Emplois de proximité. Rapport de Gilbert Cette*. Paris : La Documentation française.
- 1999b, *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques. Rapport de Béatrice Majnoni d'Intignano*. Paris : La Documentation française.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COÛTS, 1997, *Minima sociaux, entre protection et insertion*. Paris : La Documentation française.
- COMMAILLE J., 1993, *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris : La Découverte (coll. « Textes à l'appui/série sociologie »).
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, 2001, *Réduction du temps de travail : les enseignements de l'observation. Rapport de la Commission présidée par Henri Rouilleaut*. Paris : La Documentation française.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
 — 2000a, « La pauvreté monétaire dans l'Union européenne : la situation des

- enfants, les différences entre sexes et l'écart de pauvreté », *Statistiques en bref. Populations et conditions sociales*, thème 3, 12/2000.
- 2000b, « Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'Union européenne », *Statistiques en bref. Populations et conditions sociales*, thème 3, 13/2000.
- COQUERY-VIDROVITCH C., 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*. Paris : éditions Desjonquères.
- 1992, *Afrique Noire. Permanences et ruptures*. Paris : L'Harmattan, 449 p. [1^{re} éd. 1985].
- DACHEUX É., 2001 « Les associations dans l'espace public européen », in : LAVILLE J.-L. et alii, p. 165-182.
- DARES, 2000, « Familles professionnelles », *Les Dossiers de la DARES*, n° 1-2.99, ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- 1999, « Emploi et salaires : les inégalités entre hommes et femmes en mars 1998 », *Premières synthèses*, n° 99-08/32.2, ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- DEFALVARD H., GUIENNE V. (sous la dir. de), 1998, *Le partage du travail. Bilan et perspectives*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B. (sous la dir. de), 1999, *L'Économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles : De Boeck Éditions.
- DEFOURNY J., DEVELTERE P., 1999, « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », in : DEFOURNY et alii, p. 25-58.
- DELCOIX C., BESKI C., MATHIEU Z. R., BERTAUX S., 1996, *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*. Paris : La Documentation française (« Droits des femmes »).
- DELPHY Ch., 1998, *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*. Paris : éditions Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »).
- DEMOUSTIER D., 2001, *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Paris : Syros (coll. « Alternatives économiques »).
- DIARRA DOKA M., 1998, « Femmes et micro-économie au Niger : le petit crédit », in : PREISWERK (sous la dir. de), p. 195-206.
- DIENG A., 2000, *Pratiques financières des migrants sénégalais et maliens en France*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon-2, octobre.
- DIOP A.-B., 1985, *La famille wolof*. Paris : Karthala.
- 1981, *La société wolof, traditions et changements*. Paris : Karthala.
- DOCKÈS P. (sous la dir. de), 2002, *Ordre et désordre dans l'économie-monde*, Paris : PUF.
- 1990, « The Birth of Concept of the Trading Space in the XVIIth and XVIIIth Century », *Journal of the History of Economic Thought*, n° 12, p. 127-132.
- DOLIGEZ F., 2002, « Dix ans d'études de l'impact de la microfinance : synthèse de quelques observations de terrain », in : SERVET et GUÉRIN (sous la dir. de), p. 88-112.

- DOLIGEZ F., GENTIL D., 2001, « Les approches du financement local : une perspective historique », in : SERVET et VALLAT (sous la dir. de), p. 185-198.
- DOLIGEZ F., LE BISSONNAIS A., 1996, *Étude bibliographique*, Programme régional d'appui aux opérations de crédit décentralisé. Étude financement et développement. Ministère de la Coopération, IRAM, Paris, juin.
- DROMAIN M., 1995, « Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal », in : SERVET (sous la dir. de), p. 121-140.
- DUMONT L., 1985, *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*. Paris : Éditions du Seuil.
- DURUFLÉ G., 1994, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel au Sénégal*. Paris : Karthala.
- DUVAL M., SABOURIN C., 1998, « L'économie sociale du point de vue des femmes : bilan d'une démarche de formation », *Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes, Document de travail*, Montréal, p. 18-25.
- ÉBIN V., 1993, « Les commerçants mourides à Marseille et à New York », in : Emmanuel GRÉGOIRE et Pascal LABAZÉE (sous la dir. de), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'hommes d'affaires contemporains*. Paris : Karthala, p. 101-123.
- EGG J., LAMBERT A., 1994, « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2), p. 229-254.
- ELDER S., JOHNSON L. S., 1999, « Indicateurs du marché du travail : la situation comparée des hommes et des femmes », *Revue internationale du travail*, vol. 138, n° 4, p. 497-516.
- ELSTER J., 1998, « Emotions and Economic Theory », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVI, mars, p. 47-74.
- 1992, *Local Justice : How Institutions Allocate Scarce Goods and Necessary Burdens*. New York : Russel Sage Foundation.
- 1986a, *Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité* [States that Are Essentially By-products. Imperfect Rationality : Ulysses and the Sirens, 1983], trad. A. Gershanfeld. Paris : Éditions de Minuit.
- 1986b, *The Multiple Self*. Cambridge, New York : Cambridge University Press.
- EME B., 2001, « Les associations ou les tourments de l'ambivalence », in : LAVILLE J.-L. et alii, p. 27-60.
- 1998, « Économie plurielle et recomposition des temps sociaux », in : DEFALVARD et GUIENNE (sous la dir. de), p. 215-250.
- 1997, « Aux frontières de l'économie : politiques et pratiques de l'insertion », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIII, novembre-décembre, p. 313-334.
- 1994, « Insertion et économie solidaire », in : EME et LAVILLE (sous la dir. de), p. 157-194.

- EME B., LAVILLE J.-L. (sous la dir. de), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- ENJOLRAS B., 2002, *L'économie solidaire et le marché*. Paris : L'Harmattan.
- EPHESIA (collectif), 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte, 740 p.
- EVERS A., 2000, « Les dimensions sociopolitiques du tiers secteur », *Sociologie du travail*, n° 4, vol. 42, octobre-décembre, p. 567-585.
- 1994, « Allemagne : des expériences sans politique », in : EME et LAVILLE (sous la dir. de), p. 211-229.
- EWALD F., 1986, *L'État providence*. Paris : Grasset.
- FAVEREAU O., 1989, « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, Mars, p. 273-328.
- FAVREAU L., 2000, « Économie sociale, coopération internationale et développement des sociétés du Sud », *Cahiers du CRISES*, n° 0018.
- 1999, « Économie sociale et mondialisation : une perspective globale », in : Defourny et alii, p. 241-256.
- 1997, « L'économie sociale mise en perspective : renouvellement au Nord et émergence au Sud », *Cahiers du CRISES*, n° 9707.
- FAVREAU L., FRÉCHETTE L., 2000, « Économie sociale, coopération Nord/Sud et développement », *Cahiers du CRISES*, n° 0002.
- 1999, « Développement communautaire et économie sociale : l'expérience péruvienne de Villa El Salvador », *Cahiers du CRISES*, n° 9908.
- FAVREAU L., TREMBLAY D., 2001, « Conjoncture internationale, société civile, économie sociale et solidaire dans une perspective Nord/Sud », *Cahiers du CRISES*, n° 0114.
- FAYET-SCRIBE S., 1990, *Associations féminines et catholicisme. XIX^e-XX^e siècle*. Paris : Éditions ouvrières.
- FERBER M., NELSON J. (sous la dir. de), 1993, *Beyond Economic Man. Feminist Theory and Economics*. Chicago/Londres : Chicago University Press.
- FERRATON C., 2002, *L'idée d'association (1830-1928)*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon-2.
- FERRATON C., FROBERT L., 2003, *L'enquête inachevée*, Paris : PUF (coll. « Sciences, modernités, philosophies »), à paraître.
- FISCHER E., ARNOLD S. J., 1990, « More than a Labor of Love : Gender Roles and Christmas Shopping », *Journal of Consumer Research*, vol. 17, décembre, p. 333-345.
- FOLBRE N., 1997, *De la différence des sexes en économie politique*, trad. E. Ochs (recueil de textes). Paris : Éditions des femmes.
- FOUGEYRAS-SCHWEBEL D., 1994, « Entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociologie contemporaine*, n° 17, p. 51-73.
- FOUQUET A., GAUVIN A., LETABLIER M.-T., 1999, « Des contrats sociaux entre les sexes différents selon les pays de l'Union européenne », in : CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE, 1999b, p. 105-146.

- FOURNIER Y., OUÉDRAOGO L., 1996, « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars 1996, p. 67-83.
- FRAISSE G., 1998a, *Les femmes et leur histoire*. Paris : Folio (coll. « Histoire »).
- 1998b, « Domesticité, emplois de service et démocratie », in : MARUANI (sous la dir. de), p. 154-156.
- FRAISSE L., 2002, « Espaces publics de proximité, économie solidaire et démocratisation de l'économie », communication au colloque « Sociologie économique », Association internationale des sociologues de langue française, Montréal, mai.
- FRÉCHETTE L., 2000, *Entraide et services de proximité. L'expérience des cuisines collectives*. Presses de l'université du Québec (coll. « Pratiques et politiques sociales »).
- GADREY J., GALLOU F., GHILLEBAERT E., 1996, *La Poste. Mondes de production, types de produits et cohésion sociale*. Rapport de recherche pour la Direction de la stratégie de La Poste/laboratoire LAST-CLERSE (université de Lille-I et IFRESI).
- GENTIL D., 2002, « Au bord du gouffre », in : SERVET et GUÉRIN (sous la dir. de), p. 40-48.
- GENTIL D., FOURNIER Y., 1993, *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Épargne et crédit en Afrique*. Paris : Syros (coll. « Les ateliers du développement »).
- GESCIVIA (collectif), 1998, « Individualisations citadines et développement d'une société civile : Abidjan et Dakar », rapport de recherche pour le ministère délégué à la Coopération et la Francophonie. Paris : IEDES/université Paris-I.
- GESHIÈRE P., 1995, *Sorcellerie et politique : la viande des autres*. Paris : Karthala, 300 p.
- GIDDENS A., 1994, *Les conséquences de la modernité* [The Consequences of Modernity, 1990], trad. O. Meyer, Paris : l'Harmattan.
- GILARDONE M., 2001, *Amartya Sen : le retour à l'esprit éthique de l'économie politique*, mémoire de DEA en sciences économiques, université Lumière Lyon-2.
- GILLIGAN C., 1986, *Une si grande différence* [In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development, 1982], trad. A. Kwiatek, Paris : Flammarion.
- GODBOUT J. (avec la collaboration d'A. Caillé), 1992, *L'esprit du don*. Paris : La Découverte.
- GOETZ A.-M., GUPTA R. S., 1996, « Who Takes the Credit? Gender, Power and Control Over Loans Use in Rural Credit Programs in Bangladesh », *World Development*, vol. 24, n° 1, p. 45-63.
- GORZ A., 1988, *Métamorphose du travail, quête du sens : critique de la raison économique*. Paris : Galilée.
- GROENEWEGEN P. (sous la dir. de), 1994, *Feminism and Political Economy in Victorian England*. Brookfield, Vt : Edward Elgar.

- GUENEAU Ch., 2000, « Les besoins des personnes fragiles en matière de service bancaire », *Revue d'économie financière*, septembre, n° 58 : *L'exclusion bancaire*, p. 47-56
- GUERIN I., 2003, « La finance au cœur de l'entrepreneuriat féminin. Exemples sénégalais », *Tiers Monde*, à paraître.
- 2002, « *La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs. La situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord* », rapport pour le Bureau international du travail et le secrétariat d'État à l'Économie solidaire, centre Walras, Lumiris, mars.
- 2001, « Microfinance et autonomie féminine », *Working Paper, centre Walras*, n° 240, septembre.
- 2000a, *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lumière Lyon-2.
- 2000b, « Le prêt collectif peut-il être considéré comme une innovation financière? », *Savings and Development*, n° 2, XXIV, p. 219-247.
- 1998, « *La Poste et le passage à l'euro* », rapport pour la mission Recherche de La Poste. Groupe pour la recherche opérationnelle par l'usage des sciences de l'homme/centre Walras, novembre 1998 (avec la participation de Gilles Malandrin, Ababacar Dieng, David Vallat).
- 1997, « Systèmes d'échange local et insertion. Le don facteur de réinsertion », *Working Paper, centre Walras*, n° 210.
- GUERIN I., GLOUKOVIEZOFF G., 2002, « Recherche action pour améliorer les relations entre les organismes financiers et les personnes en difficulté », rapport pour la Caisse des dépôts et consignations, centre Walras, Lumiris, mai, 3 tomes.
- HABERMAS J., 1992, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [Strukturwandel der Öffentlichkeit, 1962], trad. M. B. de Launay. Paris : Payot.
- 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. J.-M. Ferry et J.-L. Schlegel. Paris : Fayard.
- HASHEMI S., SCHULER S. R., RILEY A. P., 1996, « Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bangladesh », *World Development*, vol. 24, n° 1, p. 635-653.
- HÉNAULT G., M'RABAT M. (sous la dir. de), 1990, *Entrepreneuriat en Afrique francophone. Culture, financement et développement*. Londres/Paris : John Libbey/Aupelf-Uref.
- HERSANT M., 2002, « Les restaurants associatifs. Facteurs de dynamisme, contraintes et limites », *Intervention au séminaire « Femmes et économie solidaire »*, CRIDA, Paris, juin.
- HERVÉ E., 2001, « Le temps des villes », *rapport pour le Premier ministre*. Paris, juin.
- HIRSCHMAN A. O., 1995, *Défection et prise de parole. Théories et applications* [Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States, 1970], trad. Cl. Besseyrias. Paris : Fayard.

- 1986, *Vers une économie politique élargie*, trad. A. O. Hirschman et I. Chopin (recueil de textes). Paris : Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »).
- HOFFMAN E., MARIUS-GNANOU K., 2001, « L'approche genre dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance », *Communication au colloque Pauvreté et développement durable*, novembre, chaire Unesco de l'université Bordeaux-IV.
- HUGON Ph., 1999a, *L'économie de l'Afrique*. Paris : La Découverte (coll. « Repères ») [1^{re} éd. 1988].
- 1999b, « Amartya Sen théoricien, expert et philosophe du développement », *Revue d'économie politique*, vol. 4, n° 109, p. 489-512.
- HUGON Ph., POURCET G., QUIERS-VALETTE S. (sous la dir. de), 1995, *L'Afrique des incertitudes*. Paris : PUF/IEDES.
- IREC, 1999, *Peuples et pouvoirs. Organisations populaires en marche. Afrique-Amériques-Asie*. Paris : L'Harmattan (coll. « IREC »).
- INSEE, 2001, *France. Portrait social 2001-2002*. Paris : La Documentation française.
- 1999, *Données sociales. La société des Français*. Paris : Éditions INSEE.
- ION J., 1997, *La fin des militants ?* Paris : Éditions les ateliers.
- IRIGARAY L., 1995 « Femmes et hommes : une identité relationnelle différente », in : EPHESIA, p. 137-142.
- JEANTET T., 2002, « Les temps et l'économie sociale », *Le Monde Initiatives*, n° 8, mai, p. 26.
- JEVONS W. S., 1883, *Methods of Social Reform*. Londres : Macmillan.
- KRAUSS A., OSNER K., 1999, « SEWA – Inde. L'accès au pouvoir et l'expérience de la SEWA », in : IREC, p. 49-112.
- KYMLICKA W., 1999, *Les théories de la justice. Une introduction* [Contemporary Political Philosophy. An Introduction, 1992], trad. M. Saint-Upéry, Paris : La Découverte.
- LABIE M., 2002, « De Finansol à Finamerica : quelques leçons d'une crise majeure dans le monde de la microfinance latino-américain », in : SERVET et GUÉRIN (sous la dir. de), p. 49-55.
- LALLEMENT M., 1998, « Famille et emplois de services », in : MARUANI (sous la dir. de), p. 157-167.
- LAPENU C., 1999, « Le système financier rural indonésien : des liens financiers au service du développement rural », in : SERVET et alii, (sous la dir. de), p. 119-129.
- LAPENU C., ZELLER M., 2001, « Distribution, Growth and Performance of Microfinance Institutions in Africa, Asia and Latin America », *FCND Discussion Paper*, n° 114, International Food Policy Research Institute, Washington, juin.
- LAUFER J., 1998, « Entre sphère publique et sphère privée : les enjeux des droits des femmes », in : MARUANI (sous la dir. de), p. 107-114.
- LATOCHE S., 2001, « Malaise dans l'association ou pourquoi l'économie solidaire me laisse perplexe », in LAVILLE J.-L et alii, p. 17-27.

- 1998, *L'autre Afrique. Entre don et marché*. Paris : Albin Michel (coll. « Bibliothèque Économie »).
- LAVILLE J.-L., 2001, « Les raisons d'être des associations », in : LAVILLE J.-L. *et alii*, p. 61-141.
- 1999, *Une troisième voie pour le travail*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- 1998, « Reconnaître l'économie solidaire au Nord comme au Sud », *La lettre du forum de Delphes*, n° 27, p. 2-3.
- 1995, « L'économie solidaire : une nouvelle forme d'économie sociale? », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 255, p. 70-80.
- (sous la dir. de), 1994, *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- 1994, « Services, emplois et socialisation », in : EME et LAVILLE (sous la dir. de), p. 115-157.
- 1992, *Les services de proximité en Europe*. Paris : Syros.
- LAVILLE J.-L., CAILLÉ A., CHANIAL PH., DACHEUX É., EME B., LATOUCHE S., 2001, *Association, démocratie et société civile*, Paris : La Découverte/MAUSS/CRIDA, 220 p.
- LAVILLE J.-L., NYSENS M., (sous la dir. de), 2001, *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*. Paris : La Découverte/MAUSS/CRIDA.
- LEFAUCHEUR N., SCHWARTZ O., 1995, « Féminin/masculin, privé/public », in : EPHESIA, p. 157-169.
- LECARME M., 1993, « Marchandes à Dakar. Négoce, négociation sociale et rapports sociaux de sexe en milieu urbain précaire », thèse de doctorat en anthropologie urbaine. École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- LE CLAINCHE C., OUTIN J.-L., 1999, « L'insertion dans une problématique de justice locale », in : MONNIER (sous la dir. de), p. 149-174.
- LECOUR GRANDMAISON C., 1970, *Femmes dakaroises*. Paris : Éditions du CNRS.
- LE GALL D., MARTIN C., 1987, *Les familles monoparentales. Évolution et traitement social*. Paris : éditions ESF.
- LELART M., 1990 (sous la dir. de), *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en développement*. Londres/Paris : John Libbey/Aupelf-Uref.
- LE QUÉAU P., SALON D., 2000, « Les interdits de chéquier », *Revue d'économie financière*, n° 58, p. 97-112.
- LÉVESQUE B., 1999, « Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement », *Cahiers du CRISES*, n° 9905.
- 1997, « Démocratisation de l'économie et économie sociale : un scénario radical pour de nouveaux partages », *Cahiers du CRISES*, n° 9705.

- LÉVESQUE B., BOURQUE G., FORGUES E., 2001, *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- LÉVESQUE B., MALO M.-C., GIRARD J.-P., 1999, « L'ancienne et la nouvelle économie sociale. Le cas du Québec », in : DEFOURNY *et alii*, p. 195-216.
- LEWIS J., 1998, « Politique familiale et marché du travail : le cas de la Grande-Bretagne dans une perspective européenne », in : MARUANI (sous la dir. de), p. 139-151.
- 1995, « Égalité, différence et rapports sociaux de sexes dans les États providence du XX^e siècle », in : EPHESIA, p. 407-422.
- LIPIETZ A., 2002, « Un outil pour la libération des femmes », *Mouvements*, « L'économie sociale et solidaire, un projet politique », n° 19, janvier-février, p. 88-94.
- MAC GUIRE P., CONROY J.-D., 1997, « Partenariats banques-ONG et coût du crédit collectif aux populations pauvres : exemples de l'Inde et des Philippines », in : SCHNEIDER H. (sous la dir. de), *Microfinance pour les pauvres*. Paris : FIDA/OCDE, p. 79-94.
- MAC KINNON C. A., 1987, *Feminism Unmodified. Discourses on Life and Law*, Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- MARTIN J., 2000, « La politique familiale d'après-guerre : une politique de l'équité au détriment de l'égalité », in : ALCOUFFE *et alii*, (sous la dir. de), t. II, p. 211-220.
- MADELIN B., 2000, « Vers une professionnalisation des femmes-relais? », *Lien social*, n° 518, février.
- MAGA MAZOU A., 1998, « Le crédit individuel *Adhasen-Mata*, Niger », in : PREISWERK (sous la dir. de), p. 207-212.
- MAHER V., 1981, « Work, Consumption and Authority within the Household. À Moroccan Case », in : YOUNG *et alii*, p. 117-135.
- MAHIEU F., 1995, « Les stratégies individuelles face à la pauvreté : Côte d'Ivoire *versus* Burundi », in : HUGON *et alii*, p. 118-140.
- MALAMOUUD Ch. (sous la dir. de), 1988, *Lien de vie, nœud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- MARIE A. (sous la dir. de), 1995, *L'Afrique des individus*. Paris : Karthala.
- MARIUS-GNANOU K., 1998, « L'impact des programmes de développement économique sur les femmes en milieu rural. Le cas de l'Inde », in : PREISWERK Y. (sous la dir. de), p. 177-194.
- MARTIN-FUGIER A., 1983, *La bourgeoise. Femme au temps de Paul Bourget*. Paris : Grasset (poche).
- MARSHALL A., 1971, *Principes d'économie politique [Principles of Economics. Ninth Variorum Edition, 1961]*, trad. S. Bouyssy, F. Sauvaire-Jourdan. Paris/Londres : Gordon and Breach, [1^{re} éd. 1890], 2 vol.
- MARUANI M. (sous la dir. de), 1998, *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris : La Découverte (coll. « Recherches »).

- MAUCOURANT J., 1994, *La monnaie dans la pensée institutionnaliste (Veblen, Commons, Mitchell et Polanyi)*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon-2.
- MAUSS M., 1993, *Sociologie et anthropologie*, préface Georges Gurvitch, introduction Claude Lévi-Strauss. Paris : PUF [1^{re} éd. 1950].
- MAYOUKOU C., 1994, *Le système des tontines en Afrique*. Paris : L'Harmattan.
- MAYOUX L., 1999, « Microfinance and the Empowerment of Women. A Review of the Key Issue », *Working Paper n° 22*, International Labour Organisation.
- MÉDA D., 2001, *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*. Paris : Flammarion.
- 1995, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Paris : Aubier.
- MEMBREÑO R., GUERRERO E., « *Maquila* et organisation syndicale en Amérique centrale », in : BISILLIAT et VERSCHUUR, p. 303-305.
- MENDELL M., TREMBLAY D.-G., 1998, « L'économie sociale, la démocratie économique et l'emploi des femmes : enjeux et défis », document de travail. Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes. Montréal, p. 39-45.
- MESSU M., 1987, « L'utilisation des services sociaux : de l'exclusion à la recherche d'un statut », *Revue française de sociologie*, p. 41-55.
- MESURE S., RENAUT A., 1999, *Alter ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*. Paris : Aubier.
- MILL J. S., 1975, *L'asservissement des femmes [Subordination of Women, 1869]*, trad. et préface M.-F. Cachin. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ, 2002, *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. Paris : La Documentation française.
- 1999, *L'aide à domicile et les employés de maison*. Paris : La Documentation française (coll. « Prospective, formation, emploi »).
- MONNIER J.-M. (sous la dir. de), 1999, *Dynamiques économiques de l'équité*. Paris : Economica (coll. « Grands débats »).
- MORALEVA R., 2002, « Le cas italien : réflexions critiques à partir des expériences d'autoorganisation de l'échange de temps (banques du temps) », intervention aux II^{es} rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire (Sens et portée de l'économie sociale et solidaire), février, Lyon.
- MORDUCH J., 1999, « The microfinance promise », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII, décembre, p. 1569-1614.
- MOSLEY P., HULME D., 1998, « Microfinance Enterprise : is there a Conflict between Growth and Poverty Alleviation? », *World Development*, vol. 26, n° 5, p. 783-790.
- MOTHÉ D., 1997, *L'utopie du temps libre*. Paris : Esprit (série « Société »).
- MOTTIN-SYLLA M.-H., 1993, *L'argent, l'intérêt, l'épargne et le temps. Tontines et autres pratiques féminines de mobilisation de moyens observées à Dakar*. Dakar : ENDA, avril [1^{re} éd. 1987].

- NDIONE E. S., 1992, *Le don et le recours. Ressort de l'économie urbaine*. Dakar : ENDA-Éditions
- NUSSBAUM M., 1999, « Femmes et égalité : l'approche fondée sur les capacités », *Revue internationale du travail*, vol. 138, n° 3, p. 247-267.
- NUSSBAUM M., GLOVER J. (sous la dir. de), 1995, *Women, Culture and Development. A Study of Human Capabilities*, Oxford : Oxford University Press.
- NYSENS M., 2000, « Les approches économiques du tiers secteur. Apports et limites des analyses anglo-saxonnes d'inspiration néoclassique », *Sociologie du travail*, n° 4, vol. 42, octobre-décembre, p. 551-565.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris/Marseille : Karthala/APAD.
- ORLÉAN A. (sous la dir. de), 1994, *Analyse économique des conventions*. Paris : PUF.
- PALIER J., 2002, « La microfinance en Inde : des pratiques d'économie solidaire », in : SERVET et GUÉRIN (sous la dir. de), p. 67-87.
- 2001, « Les pratiques urbaines de microfinance indienne : de l'efficacité à la pérennité », mémoire de DEA de sciences économiques, université Lumière Lyon-2.
- PAUGAM S. (sous la dir. de), 1996, *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte.
- 1993, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF [1^{re} éd. 1991].
- PLANTENGA J., HANSEN J., 1999, « Analyse comparative de l'égalité des chances dans l'Union européenne », *Revue internationale du travail*, vol. 138, n° 4, p. 387-419.
- PERRET B., 2002, « Indicateurs sociaux. État des lieux et perspectives », *Rapport pour le Conseil économique des revenus et des coûts*, Paris, janvier.
- PERROT M., 1991a, « Les échanges à l'intérieur de la famille. Approche historique », in : SINGLY (sous la dir. de), *La famille. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte, p. 91-106.
- 1991b, « Sortir », in : DUBY et PERROT (sous la dir. de), p. 467-494.
- PÉTONNET C., 1985, *On est tous dans le brouillard*, Paris : Galilée.
- PITROU A., 1992, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse : Privat [1^{re} éd. 1978].
- PREISWERK Y. (sous la dir. de), 1998, *Les silences pudiques de l'économie*. Genève : IUED/UNESCO.
- RAHMAN A., 1999, « Microcredit Initiatives for Equitable and Sustainable Development : Who Pays ? », *World Development*, vol. 27, n° 1, p. 67-82.
- RAVEAUD G., 2000, « Justice et efficacité : le cas de l'attribution de logements par une association d'aide aux sans-abri », in : ALCOUFFE et alii, (sous la dir. de), t. II, p. 361-373.

- RAWLS J., 1987, *Théorie de la justice* [A Theory of Justice, 1971], trad. C. Audart. Paris : Seuil.
- REVEYRAND-COULON O., 1993, « Les énoncés féminins de l'islam », in : BAYART (sous la dir. de), p. 62-100.
- ROSANVALLON P., 1995, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État providence*. Paris : Seuil.
- 1992, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*. Paris : Gallimard.
- 1990, *L'État en France. De 1789 à nos jours*. Paris : Seuil.
- ROULLEAU-BERGER L., 1997, « Les mondes de la petite production urbaine », *Rapport au Plan urbain, au ministère de l'Enseignement et de la Recherche (programme Ville-Emploi) et à la direction régionale des Affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur*, LEST, juillet.
- ROUSTANG G., LAVILLE J.-L., EME B., MOTHÉ D., PERRET B., 1996, *Vers un nouveau contrat social*. Paris: Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- RYCKMAS H., 2001, « Les associations féminines en Afrique : une décennie d'ajustement après la décennie de la femme », in : BISILLIAT et VERSCHUUR (sous la dir. de), p. 195-221.
- SALAI R., 1998, « À la recherche du fondement conventionnel des institutions économiques », in : SALAIS, CHATEL et RIVAUD-DANSET (sous la dir. de), *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*. Paris : Éditions de l'EHESS, p. 255-292.
- SALMONA M., 1999, *Anthropologie sociale et clinique des pratiques de l'argent en France*, in : SERVET et alii, (sous la dir. de), p. 364-377.
- SANYAL B., 1999, « Potentiels et limites du développement par le bas », in : DEFOURNY et alii, p. 179-194.
- SARR F., 1998, *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoir*. Paris : L'Harmattan.
- SCHNAPPER D., 1981, *L'épreuve du chômage*. Paris : Gallimard.
- SCHNEIDER H. (sous la dir. de), 1997, *Microfinance pour les pauvres*. Paris : FIDA/OCDE.
- SCHRIEDER G., SHARMA M., 1999, « Impact of Poverty Reduction », *Savings and Development*, n° 1, XXIII, p. 67-93.
- SCHWARTZ O., 1990, *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*. Paris : PUF.
- SCHWEITZER S., 2002, *Les femmes ont toujours travaillé*. Paris : Odile Jacob.
- SCOTT J., 1991, « La travailleuse », in : DUBY et PERROT (sous la dir. de), *Histoire des femmes en Occident. Le XIX^e siècle*. Paris : Plon, p. 419-444.
- SCOTT J., TILLY L., 1987, *Les femmes, le travail et la famille* [Women, Work and Family, 1978], trad. M. Lebailly, Paris : Rivages-Histoire.
- SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX DROITS DES FEMMES, 1999, *Femmes et insertion dans les quartiers en développement social. Étude – Bilan 1982-1989*. Paris : La Documentation française.

- SEMBLAT A.-L., 1998, « Des femmes rurales, pionnières de l'économie quaternaire. Exemples de pratiques en Europe ». *Document de travail*. Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes. Montréal, p. 53-58.
- SEN A. K., 2000a, *Repenser l'inégalité [Inequality reexamined, 1992]*, trad. P. Chelma. Paris : Seuil.
- 2000b, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté [Development as Freedom, 1999]*, trad. M. Bessières. Paris : Odile Jacob.
- 1999a, *L'économie est une science morale*, textes choisis et trad. par M. Saint-Upéry. Paris : La Découverte (coll. « Cahiers libres »).
- 1999b, « The Possibility of Social Choice », *The American Economic Review*, vol. 89, n° 3, p. 349-378.
- 1993a, *Éthique et économie [On Ethics and Economics, 1987]*, trad. S. Marnat. Paris : PUF (coll. « Philosophie morale »).
- 1993b, « Codes moraux et réussite économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, décembre, p. 58-65.
- 1990, « Gender and Cooperative Conflicts », in : TINKER (sous la dir. de), *Persistent Inequalities. Woman and World Development*. New York, Oxford : Oxford University Press, p. 123-149.
- 1984, *Resources, Values and Development*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 547 p. [rééd. 1997].
- SÉNÉGAL/MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN/DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE,
- 2002, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*. <http://www.finances.gouv-sn>
- 1997, *Enquête sénégalaise auprès des ménages, mars 94-mai 95. Rapport de synthèse*. Dakar : DPS, octobre.
- 1993, *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015. Étude menée par The Population Council, financée par l'UNIFEM, UNICEF, PNUAP, BIT, USAID*, Dakar.
- SERVET J.-M. (sous la dir. de), 1999, *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, ouvrage en collaboration avec BAYON D., BLANC J., GUÉRIN I., MALANDRIN G., VALLAT D., Paris : Seuil, 1999.
- 1998, « Démonétarisation et remonétarisation en Afrique occidentale et équatoriale (XI^e-XX^e siècles) », in : AGLIETTA et ORLÉAN (sous la dir. de), p. 289-324.
- 1997, « Les limites du partenariat dans la mise en place et le développement de systèmes financiers décentralisés au Sud. Modèle démocratique du marché versus hiérarchie », in : *Rapport moral sur l'argent dans le monde 1997*. Paris : AEF/Montchrestien, p. 399-416.
- (sous la dir. de) 1995, *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*. Paris : AEF/AUPELF-UREF.
- 1995, « Formes, raisons et devenir des modes informels d'épargne », in : SERVET (sous la dir. de), p. 19-36.

- 1990, « Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de la mobilisation de l'épargne informelle : hypothèses de travail pour une enquête au Sénégal », in : HÉNAULT et M' RABAT (sous la dir. de), p. 87-96.
- SERVET J.-M., BLANC J., GUÉRIN I., VALLAT D., (sous la dir. de), 1999, *Rapport exclusion et liens financiers 1998-1999*. Paris : Economica.
- SERVET J.-M., GUÉRIN I. (sous la dir. de), 2002, *Rapport du centre Walras 2002. Exclusion et liens financiers*. Paris : Economica.
- SERVET J.-M., VALLAT D. (sous la dir. de), 2001, *Rapport du centre Walras 2001. Exclusion et liens financiers*. Paris : Economica.
- 1998, *Rapport du centre Walras 1997. Exclusion et liens financiers*, Paris : AEF/Monchrestien.
- SILVERA R., 2002, *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe. Un enjeu pour l'égalité*. Paris : la Documentation française (coll. « Droits des femmes »).
- 1996, *Les salaires des femmes, toutes choses inégales par ailleurs : discriminations salariales en France et à l'étranger. Étude réalisée pour le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*. Paris : La Documentation française (« Service des droits des femmes »).
- SIMMEL G., 1987, *Philosophie de l'argent [Philosophie des Geldes, 1977]*, trad. S. Cornille et Ph. Ivernel, Paris : PUF (coll. « Sociologies »).
- SINGLY F. de, 1989, *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris : PUF (coll. « Économie en liberté ») [1^{re} éd. 1987].
- SLEDZIEWSKI E., 1991, « Révolution française. Le tournant », in : DUBY et PERROT (sous la dir. de), p. 43-56.
- STEINER Ph., 1999, *La sociologie économique*. Paris : La Découverte (coll. « Repères »).
- STIGLITZ J. E., 1990, « Peer Monitoring and Credit Market », *World Bank Economic Review*, 4, p. 351-366.
- SWEDBERG R., 1994, *Une histoire de la sociologie économique [1987]*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- THÉRY I., 1995, « Privé/public : la place du droit », in : EPHESIA, p. 214-219.
- THÉVENOT L., 1995, « L'action publique contre l'exclusion dans les approches pluralistes du juste », in : AFFICHARD et FOUCAULD (sous la dir. de), p. 29-40.
- VALADEZ C., 1998, « L'ALENA et les travailleuses de la sous-traitance industrielle (maquilodaras) », *Alternatives Sud*, numéro spécial « Rapports de genre et mondialisation des marchés », vol. 5, n° 4, p. 123-131.
- VALLAT D., 1999, *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lumière Lyon-2.
- VEBLEN Th., 1978, *Théorie de la classe de loisirs [The Theory of the Leisure Class, 1899]*, trad. L. Evrard, préface R. Aron. Paris : Gallimard [1^{re} éd. française 1970].

- VECA S., 1999, *Éthique et politique* [*Etica e Politica*, 1989], trad. E. Buissière, Paris : PUF (coll. « Philosophie morale »).
- VIVERET P., 2002, « Reconsidérer la richesse. Mission "Nouveaux facteurs de richesse", *Rapport pour le secrétariat d'État à l'Économie solidaire*, Paris, janvier.
- WHIPPEN P., 1998, « Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur », *INSEE Première*, n° 620, décembre.
- WIERINK M., 2001, « Le travail à temps partiel aux Pays-Bas, un choix de société », thèse de doctorat en sociologie, université Paris-I.
- YEPÈS DEL CASTILLO I., CHARLIER S., 1999, « Les logiques plurielles des acteurs dans les initiatives économiques populaires », in : DEFURNY *et alii*, p. 146-158.
- YOUNG K., WOLKOWITZ C., MACCULLAGH. R. (sous la dir. de), 1981, *Of Marriage and the Market : Women's Subordination Internationally and its Lessons*. Londres/Boston/Melbourne/Henley : Routledge and Kegan Paul.
- ZELIZER V. A., 2002, « La construction des circuits de commerce : note sur l'importance des circuits personnels et impersonnels », in : SERVET et GUÉRIN (sous la dir. de), p. 425-430.
- 1994, *The Social Meaning of Money*. New York : Basic Books.
- ZOHOR D., 2002, « Femmes et hommes : les inégalités qui subsistent », *INSEE Première* n° 834, mars.

Table

INTRODUCTION GÉNÉRALE	9
L'économie solidaire : précisions sur un concept	11
L'économie solidaire face aux inégalités entre sexes	14
<i>Le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité d'une justice de proximité</i>	15
<i>L'inadaptation des institutions et la nécessité du dialogue social</i>	17
<i>L'inégale répartition des obligations familiales et la nécessité de revaloriser les pratiques réciproques</i>	18
Économie solidaire et espaces de médiation	20
<i>Au Sud : faciliter l'accès aux droits économiques et sociaux de base</i>	21
<i>Au Nord : favoriser un accès à l'emploi qui ne soit pas source de nouvelles inégalités</i>	22
Une approche empirique et comparative	23
Plan de l'ouvrage	26

Première partie

La question des inégalités entre sexes et la réponse de l'économie solidaire

INTRODUCTION	31
1. LA CONSTRUCTION SOCIALE DE L'ALTRUISME FÉMININ	35
L'altruisme féminin : un constat	36
Reconnaître la pluralité des mobiles d'action	41

Reconnaître la construction sociale des sphères marchande et non marchande	44
Le rôle du savoir économique dans la construction de la dépendance et de l'altruisme féminins	49
<i>La dépendance féminine</i>	50
<i>Le devoir féminin</i>	51
<i>Moralisation des pauvres et prévoyance</i>	55
<i>L'institutionnalisation de la dépendance et du devoir social féminin</i>	56
2. LE SAVOIR ÉCONOMIQUE CONTEMPORAIN FACE AUX INÉGALITÉS	
ENTRE SEXES	61
Concilier liberté individuelle et efficacité collective	62
Évaluer les inégalités en termes de liberté réelle	64
<i>Le critère des capacités</i>	65
<i>Prendre en compte les inégalités intrafamiliales</i>	67
Redéfinir la notion de choix social	69
<i>Multiplier la collecte des données empiriques et la construction d'indicateurs</i>	72
<i>Promouvoir le dialogue social, mais comment ?</i>	73
La réponse de l'économie solidaire	77
<i>Revaloriser les pratiques réciprocatrices en misant sur une hybridation des ressources</i>	78
<i>Les espaces publics de proximité</i>	81
Deuxième partie	
Le caractère multidimensionnel de la pauvreté féminine : entre gestion de l'incertitude au quotidien et obligations sociales	
INTRODUCTION	87
<i>Précisions de méthode</i>	88
3. VIVRE DE L'ASSISTANCE COMMUNAUTAIRE	
Survivre au quotidien	92
<i>Le poids des obligations...</i>	94
<i>...Mais une certaine volonté de distanciation</i>	97
Concilier activités marchandes et obligations communautaires : l'émergence de compromis	99

<i>Une première forme de compromis : l'instrumentalisation des cérémonies familiales</i>	99
<i>Une seconde forme de compromis : l'instrumentalisation des relations religieuses</i>	101
Un renforcement des activités collectives	102
<i>Les groupes féminins</i>	103
<i>Les pratiques financières collectives</i>	106
L'hétérogénéité des trajectoires	110
<i>Salariées et épouses de salariés : une certaine rente de situation</i>	111
<i>Les « dépendantes » : la dette comme épée de Damoclès</i>	112
<i>Se créer une clientèle d'obligé(e)s</i>	118
4. VIVRE DE L' ASSISTANCE PUBLIQUE	123
Faire valoir ses droits	124
<i>Un environnement institutionnel complexe</i>	124
<i>Une femme pauvre peut-elle être assistée au nom de sa fonction de mère ?</i>	126
L'hétérogénéité des trajectoires	131
<i>Le cercle vicieux de la honte</i>	133
<i>La revendication : une certaine forme de prise de parole ?</i>	136

Troisième partie

Un exemple d'économie solidaire : les espaces de médiation

INTRODUCTION	145
<i>Une interprétation en termes de justice de proximité et de médiation</i>	146
5. ESPACES DE MÉDIATION FÉMININE EN FRANCE	149
L'émergence d'espaces intermédiaires entre vie privée-domestique et vie publique	150
Reprendre confiance en soi et acquérir une capacité de jugement pratique	152
Faire valoir ses droits	156
<i>Le réapprentissage de la réciprocité</i>	156
<i>Se familiariser avec l'environnement institutionnel</i>	157
<i>L'autogestion collective des problèmes particuliers</i>	159
Quelle légitimité ?	160

<i>Individualiser sans moraliser</i>	160
<i>Susciter des dynamiques collectives féminines sans enfermer dans un ghetto</i>	161
<i>Trouver des partenaires sans se faire instrumentaliser</i>	163
Quel rôle sociétal ?	165
<i>Un rôle sociétal balbutiant et fragile</i>	165
<i>Les enjeux actuels : un accès à l'emploi qui ne soit pas source d'inégalités supplémentaires</i>	168
6. LA MÉDIATION FÉMININE AU SÉNÉGAL.	
L'EXEMPLE DE LA MICROFINANCE	175
Les effets contrastés de la microfinance	178
<i>Améliorer le quotidien</i>	179
<i>Limiter la dépendance...</i>	179
<i>... Et stabiliser les activités commerciales</i>	182
<i>... Mais aussi alourdir le poids des obligations</i>	183
L'ambivalence de l'approche collective	184
<i>L'hétérogénéité des groupements féminins : des « assistés » aux « courtiers du développement »</i>	185
<i>Les coûts sociaux de la pression sociale</i>	189
<i>L'ambivalence du leadership et de la hiérarchie</i>	192
La question de la pérennité : une approche en termes d'économie solidaire	194
<i>Pour une hybridation des ressources et un partage des responsabilités entre autorité publique, marché et société civile</i>	195
<i>Coupler l'action économique avec une action politique</i>	199
CONCLUSION	207
BIBLIOGRAPHIE	217

« LA BIBLIOTHÈQUE DU M.A.U.S.S. »

- BOILLEAU Jean-Luc, 1995, *Conflit et lien social. La rivalité contre la domination.*
- CAILLÉ Alain, 1994, *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres.*
- CHANIAL Philippe, 2001, *Justice, don et association.*
- DOUGLAS Mary, 1999, *Comment pensent les institutions*, suivi de *Il n'y a pas de don gratuit*, et *La Connaissance de soi.*
- DUCLOS Denis, 2002, *Société-monde, le temps des ruptures.*
- FREITAG Michel, 1996, *Le Naufrage de l'Université et autres essais d'épistémologie politique.*
- GEFFROY Laurent, 2002, *Garantir le revenu. Histoire et actualité d'une utopie concrète.*
- GODBOUT J.T., 2000, *Le Don la Dette et l'Identité.*
- KALBERG Stephen, 2002, *La sociologie historique comparative de Max Weber.*
- LACLAU Ernesto, 2000, *La Guerre des identités. Grammaire de l'émancipation.*
- LATOUCHE Serge, 1996, *La Mégamachine. Raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès.*
- LAVAL Christian, 2002, *L'Ambition sociologique. Saint-Simon, Comte, Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber.*
- MOUFFE Chantal, 1994, *Le Politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle.*
- NICOLAS Guy, 1995, *Du don rituel au sacrifice suprême.*
- NODIER Luc Marie, 1995, *L'Anatomie du Bien. Explication et commentaire des principales idées de Platon concernant le plaisir et la souffrance, la bonne façon de vivre et la vie en général.*
- ROSPABÉ Philippe, 1995, *La Dette de vie. Aux origines de la monnaie.*
- TAROT Camille, 1999, *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique. Sociologie et sciences des religions.*
- VANDEBERGHE Frédéric, *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification.*
- t. 1, 1997, *Marx, Simmel, Weber, Lukacs.*
- t. 2, 1998, *Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas.*

Pour plus de détails sur les publications du M.A.U.S.S.,
visitez notre site www.revuedumauss.com

Série « Sociologie économique et démocratie »

LAVILLE Jean-Louis, NYSSENS Marthe (sous la dir. de), 2002, *Les services sociaux entre associations, État et marché*.

LAVILLE J.-L., CAILLÉ A., CHANIAL Ph., DACHEUX É., EME B., LATOUCHE S., 2001, *Association, démocratie et société civile*.

La « Bibliothèque du M.A.U.S.S. » accueille, issus de toutes les disciplines, venant d'auteurs confirmés ou débutants, anciens ou récents, les travaux qui attestent de la pertinence d'un questionnement anti-utilitariste dans les champs les plus divers de la pensée.

C'est donc tout naturellement qu'elle accueille aujourd'hui la série « Sociologie économique et démocratie ». Animée par le SED (Sociologie économique et démocratie) au sein du LSCI (CNRS-Paris), cette série s'attache tout particulièrement à l'analyse du fait associatif dans la perspective d'une économie et d'une démocratie plurielles, en privilégiant l'étude de la genèse des phénomènes observés et l'ouverture à la comparaison internationale.

SED-LSCI / IRESCO-CNRS, 59 rue Pouchet, 75017 Paris
Tél. 01 40 25 10 85

Composition : D. Dudouble/INGED, L'Ingénierie éditoriale, 76840 Hérouville
Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
France-Quercy à Cahors en janvier 2003.

Dépôt légal : janvier 2003.

Imprimé en France

Femmes et économie solidaire

AU NORD COMME AU SUD, la pauvreté se féminise et les inégalités entre les sexes persistent. D'où la nécessité de trouver et d'expérimenter de nouvelles formes de solidarité. De plus en plus, à l'échelle mondiale, face aux carences de l'État et du marché, le recours à l'« économie solidaire » apparaît comme la solution qui s'impose pour « réencaster » l'économie dans le social et dans le politique. Mais cette formulation reste trop abstraite et insensible à la différence des genres. En fait, non seulement les femmes sont souvent les premières actrices des pratiques d'économie solidaire — et il faut se demander pourquoi et comment —, mais celles-ci offrent une opportunité inédite pour lutter contre les inégalités de sexe. Ceci explique-t-il cela ?

Procédant à une précieuse synthèse des débats sur la question du genre et des inégalités entre les sexes, tirant les leçons de multiples expériences menées dans le monde et s'appuyant plus particulièrement sur des enquêtes approfondies conduites en France et au Sénégal, cet ouvrage analyse les vastes potentialités offertes par les nouvelles formes de l'entrepreneuriat collectif. D'une écriture limpide, il intéressera un large public : acteurs de terrain, étudiants, chercheurs et citoyens concernés par la question de la justice et, plus particulièrement, les militant(e)s du monde associatif qui s'interrogent sur la spécificité du rôle des femmes.

■ *Isabelle Guérin, docteur en économie, est chargée de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Outre ses travaux sur les inégalités entre sexes, elle est spécialiste de l'exclusion bancaire et financière et codirige le Rapport annuel Exclusion et liens financiers publié par le centre Walras (université Lumière Lyon 2)*

